

la main qui donne

Jérôme Kohler

LA MAIN QUI DONNE

Philanthropie, contrat social et démocratie

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris/France

www.eclm.fr

Maison d'édition de la **Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain** (FPH), les Éditions Charles Léopold Mayer (ECLM) offrent un service éditorial aux acteurs de la transition écologique, sociale et économique. Elles éditent ainsi des ouvrages qui doivent leur permettre de développer, mettre en forme et diffuser leur plaidoyer autour des thèmes suivants : économie écologique, territoires en transition, démocratie technique, low-tech, démocratie et État de droit, mouvements altermondialistes, systèmes alimentaires durables...

Les ECLM sont membres de l'Alliance internationale de l'édition indépendante (www.alliance-editeurs.org).

© Éditions Charles Léopold Mayer 2025

Essai n° 258

ISBN : 978-2-84377-241-2

Correction : Astrid Lecerf

Mise en page : Émilie Boismoreau

Conception graphique : Nicolas Pruvost

L'auteur

Jérôme Kohler est conseiller philanthropique. À ce titre, il a accompagné de très nombreux musées, institutions publiques, fonds et fondations, tant en France qu'aux États-Unis.

Il a occupé les fonctions de responsable du mécénat du groupe L'Oréal et a mis en place puis dirigé les American Friends of the Louvre à New York. À titre bénévole, Jérôme Kohler a été notamment président de Paris Musées et du festival de photographie Circulation(s). Il est membre du comité de pilotage de la Fondation Culture & Diversité, du Fonds EpA-Art et Santé mentale, et du BAL.

Il est par ailleurs le co-fondateur de la chaire philanthropie de l'Essec. Jérôme Kohler est diplômé de l'Essec, de Sciences Po Paris et titulaire d'un DEA de philosophie politique sur John Rawls complété par les langues-O et des études doctorales en économie des organisations. Il est Chevalier des Arts et des Lettres.

Organisations associées à la diffusion et à la promotion :

La **Chaire Philanthropie de l'ESSEC** a pour objectif de comprendre la philanthropie et de renforcer son impact social. Définie comme l'ensemble des financements privés pour l'intérêt général, la philanthropie comprend les donateurs individuels, les entreprises mécènes, les fondations et toute autre forme organisée de don.

La Chaire s'intéresse également aux nouveaux outils de financement de l'innovation sociale, tels que l'investissement à impact. À travers la recherche académique, la formation et la dissémination, elle combine rigueur académique et pertinence pour les praticiens afin de produire et de diffuser des connaissances nouvelles sur la philanthropie, principalement en France et en Europe.

Elle souhaite notamment contribuer à :

- développer les connaissances sur les spécificités de la (ou des) philanthropie(s) européenne(s) ;
- améliorer la prise en compte, par les acteurs philanthropiques, des enjeux de management de leurs initiatives (stratégie, gouvernance, gestion patrimoniale, etc.) ;
- renforcer la capacité des acteurs philanthropiques à mesurer l'efficacité et l'impact de leurs actions dans les différents domaines de l'intérêt général ;

- proposer des contenus pédagogiques (enseignements à l'ESSEC, formation continue, production de cas pédagogiques) de qualité sur la philanthropie.

<https://chaire-philanthropie.essec.edu/accueil>

Créée en 2009 à l'initiative du Secours Catholique, la **Fondation Caritas** est dédiée à l'innovation et à l'impact dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes. Elle articule son action autour de 4 missions principales :

Le soutien aux porteurs de projets : avec chaque année, un soutien à plus de 70 porteurs de projets en propre. En plus de son apport financier sous différentes formes, elle aide les acteurs à démultiplier leur action via des accompagnements stratégiques et sur mesure.

L'accompagnement de la philanthropie individuelle et familiale : reconnue d'utilité publique, la Fondation Caritas abrite plus de 100 fondations sous son égide, très majoritairement créées par des familles. Elle leur fournit un appui financier et administratif, propose des visites de terrain, des échanges entre pairs, une aide à l'implication de la famille.

Le soutien aux acteurs de la recherche et l'innovation : sur les questions de pauvreté d'une part, via le Prix de la Recherche Caritas remis chaque année à un jeune chercheur en sciences sociales, et sur la philanthropie d'autre part, en soutenant des acteurs tels que la Chaire Philanthropie de l'ESSEC ou des ouvrages de référence.

L'investissements à impact social : en mettant une partie de son capital au service du financement d'entreprises sociales qui visent un impact social et l'équilibre financier.

<https://www.fondationcaritasfrance.org>

Fondé en 2004, le **CerPhi** est un institut français dédié à l'étude de la philanthropie.

Son expertise couvre le marketing et la communication des associations et fondations, l'anticipation des tendances, l'innovation en collecte de fonds et la sociologie de la solidarité.

À travers ses recherches, le CerPhi entretient une réflexion permanente sur les évolutions de la philanthropie et leurs impacts sociaux.

<https://www.cerphi.org/>

La **Fondation Une Santé Durable pour Tous**, abritée à l'Institut Pasteur, a été créée le 1er septembre 2020 à Lyon, en réaction à la pandémie de COVID-19. Elle a pour objectif d'accroître le dialogue et les projets innovants entre partenaires publics et privés en faveur d'une santé durable pour tous. Elle soutient deux activités complémentaires :

- Le **Forum One Sustainable Health (OSH)**, lancé en 2021 pour faire converger les approches «One Health-Planetary Health» en lien avec les ODD 2030, de façon transdisciplinaire et sans frontières. Pour cela, le Forum OSH rassemble une diversité de professionnels qui collaborent au partage de recommandations et de bonnes pratiques à travers 10 International Working Groups (IWG) thématiques visant à faciliter la mise en œuvre opérationnelle de projets intégrant la santé humaine, animale et environnementale. Plus de 150 organisations locales, nationales et internationales sont membres du Forum OSH.
- **La coalition One Europe for Global Health (OEGH)** a été lancée en 2022 lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pour promouvoir l'approche «One Sustainable Health» dans la stratégie internationale de l'Union européenne et au-delà. Elle est portée par la Fondation Une Santé Durable pour Tous et la Fondation Virchow.

Dans le cadre de ces deux activités, la Fondation Une Santé Durable pour Tous organise régulièrement des conférences et des événements en France et à l'étranger avec ses partenaires internationaux. La Fondation Une Santé Durable pour Tous bénéficie de partenariats stratégiques avec des fondations (Fondation de France, Fondation S, Fondation Bullukian, Fondation Veolia, Institut Pasteur, etc.) et avec l'Agence Française de Développement (AFD).

<https://fondation-usdt.org/>

REMERCIEMENTS

Un salut tout particulier pour Marina et Sacha Nahmias, ainsi qu'à Roger Paluel-Marmont, philanthropes engagés, curieux, généreux et audacieux.

Un immense merci à mon éditrice Isabelle Yafil pour sa patience, sa gentillesse et ses conseils précieux, ainsi qu'à Aline Jablonka pour sa confiance et son enthousiasme.

Je remercie aussi pour leur inspiration, leur amitié et leur confiance, leurs conseils et leurs enseignements :

Marc Adamowicz, Francis Charhon, Laurence Bertrand Dorléac, Axelle Davezac, François Debiesse, Jean-Louis Delvaux, Jean-Marie Destrée, Patrick Dewavrin, Jean-Pierre Dupuy, Etienne Eichenberger, Olivier Fleurot, Robert Fohr, Éléonore Ladreit de Lacharrière, Harilaos Loukos, Marie-Stéphane Maradeix, Benoît Miribel, Jean-Marc Pautras, Sabine Roux de Bézieux, Nathalie Sauvanet, Jean-Pierre Scotti, Luc Tayart de Borms, Antoine Vaccaro, Jean-Pierre Valeriola et Jean-Paul Warmoes, ainsi que ceux qui ont disparu : Richard Descoings, Delphine Lévy.

Je remercie aussi toute l'équipe de la chaire philanthropie de l'Essec et tout particulièrement Anne-Claire Pache et Arthur Gautier ainsi que Nicolas Duvoux, à la tête du laboratoire PSSP (Philanthropy and Social Sciences Program) du CNRS, qui, par leurs travaux de recherche, font avancer la connaissance sur la philanthropie.

À mes fils chéris, Hector et Joseph
"Τέτοιους βγάζει το έθνος μας"

Για την αειλαμπή
και αγαπημένη μου Marie,
ακίνητη ταξιδιώτισσα,
αναποφάσιστη ρομαντική,
διαφανή παρουσία,
ξεχωριστή γυναίκα.

À Diane, amie rare

INTRODUCTION

La vraie compassion ce n'est pas jeter une pièce à un mendiant ;
c'est comprendre la nécessité de restructurer
l'édifice même qui produit des mendiants¹.

MARTIN LUTHER KING

L'idée de cet essai est née d'une discussion avec le délégué général de la Fondation Caritas autour des chiffres de la grande pauvreté en France, spécifiant par exemple qu'aujourd'hui, on compte pas moins de trois millions d'enfants qui mangent mal ou pas assez. Ce triste constat amène une question simple : comment un pays comme la France, considéré comme l'un des plus généreux en matière de prestations sociales, de prise en compte des populations exclues, d'accompagnement des chômeurs, des jeunes sans qualifications et des personnes âgées, peut-il maintenir 1/6^e de sa population en dessous du seuil de pauvreté ? Comment peut-il laisser 300 000 personnes sans domicile fixe ?

Comment le contrat social qui nous unit et constitue le cadre de la société dans laquelle nous vivons peut-il exclure de fait une partie de ses citoyens et négliger le changement climatique ?

Avec une évidence croissante, fractures sociales et fractures environnementales apparaissent désormais comme les deux facettes d'un même déséquilibre menaçant la solidité de la société et la pérennité environnementale. Le réchauffement de l'atmosphère de plus de 1,2 °C montre que le seuil d'alerte est dépassé.

Le concept de « maison commune » prend maintenant tout son sens, comme le montre, parmi d'autres exemples, l'encyclique *Laudato si* du pape François.

Or la philanthropie s'insère dans un contrat social qui, lui-même, traduit les valeurs et le fonctionnement d'une société démocratique choisis par ses électeurs. Car si nous parlons de contrat social, nous

1. "True compassion is more than flinging a coin to a beggar. It comes to see that an edifice which produces beggars needs restructuring."

parlons de vie en société, mais aussi de régime démocratique et du cadre constitutionnel et législatif que peut donner un État. La philanthropie est-elle légitime à intervenir de plus en plus largement dans tous les domaines de l'intérêt général? Quels sont les liens entre philanthropie et démocratie? Entre philanthropie et changement climatique? Entre philanthropie et lutte contre l'exclusion d'individus privés de l'espoir de sortir de la trappe à pauvreté pour devenir des citoyens à part entière?

La philanthropie, selon le contrat social dans lequel elle s'insère, doit-elle compléter les politiques publiques, les précéder, les tester ou éventuellement les contester? Doit-elle proposer d'autres modèles de société? Comment articuler cet équilibre difficile entre bien public, intérêt général, acteurs privés et politiques publiques dans un cadre démocratique?

L'évolution historique du traitement de la pauvreté permet de dérouler un fil rouge. Elle montre des hésitations, voire des contradictions: bon pauvre versus mauvais pauvre; paternalisme versus philanthropie; État-providence versus État minimum, allocation conditionnelle versus revenu universel. La situation aujourd'hui souligne surtout que subsistent des poches de pauvreté réelle touchant très durement ceux qui la subissent, tant économiquement que moralement. Cette pauvreté est certes moins dramatique qu'autrefois mais elle reste destructrice, excluante et humiliante. Il est nécessaire de voir comment chacun des acteurs, notamment philanthropiques, se positionne et agit.

On ne peut parler de philanthropie sans s'intéresser aux divers types de fondations (dont les récentes fondations actionnaires) ni sans tenter de mieux situer les différents types de philanthropes, ainsi que le cadre social, économique ou fiscal dans lequel ils évoluent.

Enfin, ces différentes considérations conduisent à deux constats: d'une part, la nécessaire évolution des contrats sociaux actuels vers un contrat social environnemental et, d'autre part, un changement de paradigme économique, philanthropique et social. Ces deux évolutions majeures ont un impact considérable sur le rôle, le fonctionnement et les objectifs de la philanthropie qui, désormais, au-delà des fractures sociales, doit prendre en compte les fractures nées du changement climatique.

Cet essai repose sur des choix. Celui de s'intéresser à la philanthropie des grandes fortunes prioritairement, d'écarter ce qui relève du mécénat d'entreprise qui présente peu de points communs avec la philanthropie familiale, individuelle ou émanant des entreprises familiales. L'amplitude géographique n'est pas limitée à la France, même si celle-ci est la source principale de cet ouvrage, et elle englobe de nombreux autres pays, dont ceux de la sphère anglo-saxonne.

Parmi les multiples définitions de la philanthropie, la principale retenue dans ce livre est celle donnée par Francis Charhon².

«La philanthropie moderne est l'ensemble des transferts de ressources (financières, dons en nature, bénévolat) librement consentis par des acteurs privés, en vue de servir le bien commun et l'intérêt général, dans tous les domaines de ce qui relève en France de l'intérêt général: santé, éducation, solidarité, culture, environnement.»

Quatre essais ont été d'une grande inspiration pour les bases théoriques et pratiques de ce livre :

Le don, la dette et l'identité de Jacques Godbout; *Individu et justice sociale: autour de John Rawls* de Jean-Pierre Dupuy et alii; *La Potence ou la pitié* de Bronislaw Geremek ainsi que le traité fondateur de John Rawls, *Théorie de la Justice*.

2. Francis Charhon, *Vive la philanthropie !*, Le cherche midi, coll. Documents, 2016.

I. PHILANTHROPIE, CONTRAT SOCIAL ET DÉMOCRATIE

Philanthropie, contrat social et démocratie sont au cœur de cet essai. Les uns et les autres agissent comme des poids et des contre-poids. La philanthropie est souvent trop petite pour influencer sur les choix et les actions d'un État démocratique. Le contrat social choisi a un impact considérable sur celle-ci. Enfin, ces trois variables sont toutes soumises aujourd'hui à une prise en compte et une intégration des enjeux du changement climatique.

QU'APPELLE-T-ON PHILANTHROPIE ?

La philanthropie recouvre l'ensemble des dons consentis par des acteurs privés en vue de servir l'intérêt général¹. C'est un concept qui désigne à la fois une philosophie morale et un secteur d'activité de redistribution de tous types de ressources au service de l'intérêt général par des particuliers, grâce à des organisations dédiées, notamment sous les statuts de fondation et de fonds de dotation.

La philanthropie renvoie à des initiatives privées pour le bien public. Elle se distingue en cela de l'entreprise privée et des pouvoirs publics, puisqu'elle œuvre en faveur de l'intérêt général par l'action volontaire de personnes (physiques ou morales) privées. Le sens courant du mot s'est quelque peu rétréci pour se focaliser sur les dons financiers, qui servent à soutenir des projets dans de nombreux domaines : lutte contre la pauvreté, éducation, santé, recherche scientifique, environnement, arts et culture... La philanthropie se résume bien souvent à donner de l'argent à des organismes d'intérêt général (associations, fondations, établissements

1. « Qu'est-ce que la philanthropie ? » sur le site <https://chaire-philanthropie.essec.edu/accueil/philanthropie>

publics et toute autre organisation éligible), mais n'oublions pas les dons en nature et en temps (bénévolat), qui jouent aussi un rôle très important, et le fait que de nombreux philanthropes mettent en œuvre leurs propres projets.

Alan Kidd décrit plus largement la philanthropie comme des transferts sociaux non commerciaux de richesses, d'objets matériels ou d'assistance non matérielle, effectués sous des formes qui ont un sens culturel et qui génèrent des relations morales entre les individus ou les groupes, telles que la solidarité, la dépendance, la légitimité et la réputation².

PHILANTHROPIE, CONTRAT SOCIAL ET DÉMOCRATIE : DES INTERACTIONS COMPLEXES

Différentes formes d'État démocratique

Les différentes formes d'État démocratique déterminent le choix d'un type de contrat social et par ricochet la place de la philanthropie. L'opposition la plus simple pourrait être celle entre l'État-providence et l'État minimum. Cette distinction est importante car elle traite aussi des droits associés à la citoyenneté. La mention de la « poursuite du bonheur » comme un des objectifs de la Constitution américaine est, a contrario, l'exemple d'un objectif démocratique majeur associé à un contrat social très restrictif. L'évolution politique et économique des démocraties depuis le début du XIX^e siècle est un élément majeur de l'évolution de la philanthropie sur la même période. Les politiques de relance keynésienne comme le New Deal puis la mise en place des systèmes de santé et de retraite par répartition en France après la Seconde Guerre mondiale entraînent un ajustement du secteur philanthropique, de même que les années de croissance des Trente Glorieuses et de l'*American way of life*. Aujourd'hui, les enjeux climatiques accentuent drastiquement le rôle des États.

2. Alan J. Kidd, "Philanthropy and the 'social history paradigm' ", *Social History*, vol. 21, n° 2, 1996.

Le système fiscal (cf. chapitre VI) apparaît comme le nœud gordien du fonctionnement des sociétés quel que soit le contrat social choisi. En effet, c'est le principal instrument grâce auquel le système politique en place fixe et finance les priorités qu'il se donne au travers des politiques publiques.

Enfin, le Covid-19 ainsi que le changement climatique ont montré sans aucune ambiguïté le rôle indispensable et irremplaçable des États dans la gestion des crises majeures de grande ampleur.

Des rapports entre philanthropie, économie de marché et État remplis d'a priori

	Qualités attribuées	Faiblesses attribuées
État	> Capacité budgétaire > Capacité à gérer les crises > Assurer un socle de protection sociale > Faire respecter les lois > Détermination de l'intérêt général et de la non-lucrativité > Définition des règles de déductions fiscales > Capacité à faire des évolutions législatives > Légitimité	> Bureaucratie > Changements réguliers des politiques publiques > Lenteur à répondre à des besoins émergents > Difficulté à percevoir les besoins locaux > Absence de lisibilité des fonds disponibles > Réallocation des fonds > Introduction de règles supplémentaires
Économie de marché	> Capacité à déterminer ou à susciter les comportements de consommation > Capacité à répondre rapidement aux besoins des consommateurs > Innovation permanente > Dépenses en R&D (recherche et développement) > Adaptation constante > Capacité financière	> Lucrativité > Susciter des besoins > Une recherche de profits parfois en contradiction avec les actions poursuivies par l'État et la philanthropie (cf. changement climatique et énergies fossiles) > Défense d'intérêts privés

	Qualités attribuées	Faiblesses attribuées
Philanthropie	> Non-lucrativité > Utilité > Efficacité > Pérennité > Rapidité > Encouragement de la tradition et de la conservation > Protection du patrimoine > Soutien à l'innovation > Logistique du dernier kilomètre > Agilité > Expérimentation > Valeur ajoutée > Changement d'échelle des bénéficiaires > Faire des bénéficiaires des partenaires et non des affidés > À l'écoute des besoins > Expertise > Savoir-faire > Accompagnement > Coopération et interventions collectives > Illustration pour l'État (reprise des expérimentations) > + combinaisons de tous ces éléments	> Limitations financières > Absence de légitimité <=> issue d'un processus de création, non de l'élection, même si intérêt général > Difficultés à faire passer de l'expérimentation à la généralisation par la reprise par les politiques publiques > Inapplicabilité de solutions locales au niveau national > Non-répliquabilité des solutions ponctuelles ou de petite taille > Fragmentation des actions et multiplicité des intervenants sur un même sujet et pas de position commune > Difficulté de coordination entre structures philanthropiques et entre les structures philanthropiques et les pouvoirs publics > Mauvaise connaissance des politiques publiques > Opacité de la gouvernance et des décisions > Multiplication des petits fonds de dotation et croissance exponentielle du nombre de structures philanthropiques > Confusion mécénat et philanthropie > Confusion entrepreneuriat social et philanthropie

Ce tableau sommaire souligne des regards croisés souvent fondés sur une incompréhension mutuelle tant en ce qui concerne les qualités que les faiblesses de chacun.

Comment s'articulent Constitution et contrat social ?

« Dans la littérature juridique et politique, le terme “constitution” renvoie d’abord à une idée d’ordre et désigne un ensemble complexe de phénomènes sociaux³ ». L’essence d’une Constitution consiste en l’affirmation des structures profondes de la société, qui vont se traduire par la mise en place d’un contrat social.

À contrat social généreux, philanthropie réduite

Par généreux, nous entendons l’accès du plus grand nombre à des droits citoyens, sociaux, à des droits de propriété ainsi qu’à des prestations sociales élargies. Dans ce cadre, le spectre de la philanthropie diminue d’autant. Néanmoins, elle s’adapte aux espaces qui lui sont offerts. Elle est plus pointue, plus ciblée, plus innovante, se glissant dans les interstices des fractures sociales, environnementales et numériques laissées ouvertes par les pouvoirs publics. Elle occupe ainsi un rôle majeur : intervenir, innover et expérimenter là où ni l’État ni le marché ne le peuvent.

À l’inverse, comme c’est le cas dans le contrat social libertarien ou néolibéral, le contrat social peut se limiter à assurer la sécurité intérieure et extérieure des citoyens et le bon fonctionnement des relations contractuelles. La philanthropie n’a paradoxalement plus aucun rôle devant l’immensité de la tâche et la philosophie politique régnante.

Enfin, le contrat social-libéral, que l’on trouve dans la majorité des pays européens, s’inscrit entre les deux. Les prestations et protections sociales restent importantes mais diminuent du fait de la baisse des prélèvements obligatoires qui alimentent les capacités à agir des politiques publiques. La philanthropie s’insère alors, de manière croissante, dans les angles morts des politiques publiques. On peut ainsi évoquer pour la France la recherche en sciences sociales, l’accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques dans des parcours de soins spécifiques, la médecine scolaire, l’enseignement artistique au collège et lycée, le mal-logement, la pauvreté, secteurs de plus en plus désargentés.

3. Article « constitution » de l'*Encyclopædia Universalis* : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/constitution/>

LES PRINCIPAUX CONTRATS SOCIAUX

Quelques étapes historiques

Avant la Révolution française, le contrat social était conçu principalement comme un pacte de sécurité et de protection des individus ainsi que de protection de la propriété, qui se reflète bien dans la relation entre les seigneurs féodaux et leurs sujets. Les seigneurs assurent la protection de leurs sujets en échange de taxes, de droits exclusifs de droits de chasse, de prélèvements en nature et de temps de travail.

Le contrat social rousseauiste⁴ souligne la précarité de l'état sauvage : à la liberté de tuer, voler, contraindre correspond le risque d'être tué, volé... Si l'individu abandonne une part de cette liberté « risquée » à un législateur, cette nouvelle organisation se traduit en contrat social. « Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède⁵. »

Le contrat social de Hobbes repose sur une approche plus tranchée : l'objectif du contrat social est l'autoconservation de ses membres dans un univers où la mort violente est un risque majeur. Il s'agit de maintenir un état de paix civile dans lequel les relations humaines et contractuelles sont sécurisées.

Plus près de nous, Ludwig von Mises, économiste autrichien théoricien du libertarianisme, définit parfaitement la vision d'un État minimal : « L'État est un producteur de sécurité [...] qui tire sa légitimité uniquement de son action dans la défense du caractère sacré de la propriété privée et des forces de la concurrence. »

Dans ces cas extrêmes, la philanthropie n'est pas un amortisseur, un facilitateur ou un innovateur. On se rapproche beaucoup de la charité. La philanthropie, ancrée dans le fonctionnement réel des sociétés, n'y trouve pas sa place.

4. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762.

5. Voir livre I, chap. 8 : « De l'état civil », *Du contrat social*, *op. cit.*

C'est une approche « sécuritaire » du contrat social que nous trouvons aussi dans les formes extrêmes du contrat social néolibéral ou des sociétés libertariennes, ces deux modèles bénéficiant d'une grande cote d'affection aujourd'hui aux États-Unis.

Un tournant majeur dans la définition du contrat social

John Rawls⁶ est le premier philosophe politique à contourner la difficulté à définir un « bon » contrat social en inventant la notion de contrat social « juste » grâce à une élaboration procédurale (cf. encadré p.25).

Rawls développe le principe du « maximin » qui reflète un choix en situation d'incertitude.

En effet, lorsqu'il participe à l'élaboration d'un contrat social, chaque individu doit hiérarchiser les places en fonction de la plus mauvaise place qu'il pourrait occuper dans le futur. Il va alors choisir comme contrat social minimum celui qui lui offre au minimum liberté, protection sociale, logement, alimentation. C'est-à-dire le maximum de droits et avantages qu'il considère comme un minimum, quelle que soit sa place dans la future société. C'est le principe du « maximin » développé par Rawls.

Cette théorie de la justice de Rawls est à la fois simple et complexe. Simple puisqu'il se débarrasse de l'objectif d'une société juste qui résulterait d'une impossible maximisation des désirs et des attentes (utilités) d'individus très divers. Complexe car, pour arriver à ce résultat, il faut mettre en place une procédure équitable qui aboutisse à un contrat social le plus juste possible en tenant compte des différences des situations et des préférences des individus.

L'artifice procédural qu'il utilise est celui du « voile d'ignorance » sous lequel les individus doivent choisir une forme de société acceptable par tous en ne sachant pas si, dans le cadre de ce contrat social futur, ils seront avantagés ou désavantagés.

6. John Rawls, *Théorie de la justice*, op. cit.

Trois principes s'appliqueront de toute façon dans le contrat social choisi, car non négociables :

- le principe d'égalité politique (libertés d'expression, de réunion, de conscience, de pensée et de vote égales pour tous);
- le principe d'égalité des chances ou d'égales opportunités;
- le principe de différence où les inégalités sociales ou économiques sont justes si elles bénéficient en premier lieu aux plus défavorisés.

À ces principes correspondent des droits et des biens :

- des droits humains inaliénables;
- un socle de « biens premiers », c'est-à-dire les biens que tout homme rationnel est supposé désirer afin de réaliser un projet de vie viable, vivable ou répondant à des aspirations légitimes telles que l'accès à la culture, aux loisirs...
- des biens « naturels » fondés sur les talents, la santé.

John Rawls établit ainsi les bases politiques, sociales, économiques et de bien-être d'un contrat social « juste ».

Thomas Piketty a la même approche : « L'inégalité n'est pas nécessairement mauvaise en soi, la question centrale est de savoir si elle est justifiée⁷. »

Amartya Sen, quant à lui, élargit la notion de biens premiers à celle, plus étendue, de « capacités » (*capabilities* en anglais) : avoir un travail, être en bonne santé, accéder à une bonne éducation, avoir un logement décent, être politiquement actif. Sen définit plus concrètement la notion d'injustice : « ce qui nous émeut [...] ce n'est pas de constater que le monde ne parvient pas à être entièrement juste [...], c'est qu'il existe autour de nous des injustices manifestement réparables » puis, plus loin « une calamité n'est une injustice que si elle était évitable⁸ ». Le lien avec l'injustice environnementale, la migration climatique, la raréfaction des ressources alimentaires est facile à extrapoler.

7. Thomas Piketty, *Le Capital au ^{xx}e siècle*, Le Seuil, 2013.

8. Amartya Sen, *L'idée de justice*, trad. Paul Chemla, Éloi Laurent, Champs essais, Flammarion, 2009.

La Théorie de la Justice de John Rawls

Celle-ci s'appuie sur des droits, principes et des règles procédurales afin de mettre en place un contrat social juste (notion objective) à défaut d'être bon (notion subjective). Les deux principes que doivent respecter cette société juste sont :

1. Chacun a un droit égal à un système de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec un même système de liberté pour tous.

Les inégalités économiques et sociales qui persisteraient ou en résulteraient éventuellement doivent être attachées à des positions et fonctions ouvertes à tous dans le cadre d'une juste égalité des chances.

et

Elles doivent procurer les plus grands bénéfices possibles aux membres les plus désavantagés de la société. Cette « juste inégalité » est qualifiée de Maximin par Rawls.

=> Chacun doit être, dans le contrat social rawlsien, dans la meilleure position sociale possible compatible avec l'organisation de la société et le respect des libertés de base et des biens premiers.

=> Les inégalités sont justes et tolérables si elles résultent de caractéristiques innées ou acquises (force physique, facilité intellectuelle, talent...) ou de positions et fonctions ouvertes à tous (par concours par exemple) dans le cadre d'une juste égalité des chances.

Les droits et biens premiers chez Rawls rentrent dans cinq catégories :

- Libertés de base ; liberté de pensée, liberté de conscience, liberté de culte, liberté d'association... C'est-à-dire toutes les libertés et droits inaliénables quels que soient le contrat social et l'organisation de la société choisis ;
- Libertés de mouvements et de libre choix de son occupation ;
- Accès égal pour tous aux pouvoirs et prérogatives des postes à responsabilité ;
- Revenus et richesse fondés sur les capacités de chacun et sur une équité d'accès et de constitution ;
- Les bases du respect de soi.

L'artifice procédural utilisé par John Rawls pour mettre en place une société juste repose sur des choix librement consentis par les futurs sociétaires. Ces choix doivent néanmoins respecter les droits inaliénables et les biens premiers de chacun. De plus, l'organisation de la société et l'existence de justes inégalités sont soumises à la règle du Maximin et à l'équité d'accès aux positions, privilèges et emplois.

Cet artifice est celui du « voile d'ignorance ». Les individus choisissent le modèle de société dans lequel ils souhaitent vivre sans connaître la place qu'ils occuperont dans

cette société. Confrontés à ce qu'en Théorie des jeux, on appelle des décisions en situation d'incertitude, ils ont rationnellement intérêt à choisir, sauf acrasie, un contrat social où, s'ils se trouvent dans la position la plus défavorisée, ils bénéficieront néanmoins d'une série de droits et biens indispensables et d'une place acceptable par comparaison aux autres positions dans la société afin que celle-ci ne paraisse ni injuste, inéquitable et contestable.

Le contrat social-libéral, modèle le plus répandu aujourd'hui

Le contrat social-libéral se situe à la croisée des chemins entre une organisation de la société qui permet aux publics les plus fragiles et aux classes moyennes de bénéficier d'un filet de sécurité sociale (allocations chômage, retraites par répartition, allocations familiales, RSA) mais aussi de droits sociétaux (accès à l'éducation, à la santé, à la culture, à la formation professionnelle, etc.), et ce, tout en assurant une fonction de protection en garantissant la sécurité intérieure et extérieure, le respect des normes européennes ou fédérales, un bon fonctionnement de la justice et un fonctionnement essentiellement contractuel de la société. Ce contrat libéral vise aussi à la baisse des dépenses publiques (qui alimentent les droits sociaux et sociétaux), à la baisse des impôts (qui financent les dépenses publiques), à la privatisation de services anciennement publics, au basculement d'actions d'intérêt général vers le secteur privé ou philanthropique. Jacques Godbout dans *L'Esprit du don*⁹ décrit les différentes sphères des liens sociaux : tout d'abord les liens économiques, notamment l'achat et la vente, sont dénués de liens sociaux car la transaction efface les liens instantanément, alors que le don est au cœur de liens sociaux pérennes selon la triologie « donner, recevoir, rendre ». Il faut noter que les liens établis par le mécanisme de l'impôt, qui est un système de prélèvements et de redistribution, sont contraints alors que le don est libre.

9. Jacques T. Godbout, *L'Esprit du don*, La Découverte, 1992.

La priorité est donnée au développement de l'activité économique, à l'entrepreneuriat, à la baisse des prestations sociales et à la baisse du taux de taxation, principalement sur les entreprises et les personnes les plus fortunées (dans une logique de ruissellement), tout en s'appuyant sur un socle infrangible de droits humains au sens large (cf. ci-dessous).

Robert Nozick ou la définition d'un contrat social néolibéral

À l'autre extrémité du spectre, Nozick développe une vision du contrat social minimaliste avec un taux d'imposition réduit au financement des fonctions régaliennes et tourné vers la recherche d'une plus grande richesse. Déjà en 1858, le marquis d'Argenson affirmait : « Tout ce qui échappe à l'autorité de l'État et laisse l'action de l'homme plus libre, prend son essor et fructifie¹⁰. » En s'élevant de la sphère publique, l'individu est maître de son destin et notamment entrepreneur de lui-même. L'État a pour responsabilité d'appliquer, protéger et faciliter toute interaction fondée sur l'échange monétaire ou contractuel. Une partie des *venture philanthropists*¹¹ appuie et défend cette dimension entrepreneuriale dans presque tous les domaines de l'intérêt général.

Robert Nozick¹² promeut un contrat téléologique (la fin justifie les moyens) où le sacrifice d'un individu est toléré au bénéfice de tous les autres, par opposition au contrat déontologique (aucun membre ne doit être sacrifié pour améliorer le bien-être des autres) défendu par John Rawls. Cette opposition simple se complexifie et se brouille avec la montée des inégalités et des fractures sociales. Les notions de travail, de revenu, d'allocation et de protection sociale ne sont plus des signes absolus d'appartenance et de participation au contrat social.

10. *Mémoires et Journal inédit du marquis d'Argenson*, éditions Jannet, Paris, 1858, tome V, p. 364.

11. Voici une définition simplifiée de ce concept de *venture philanthropy* : l'application de principes entrepreneuriaux à la philanthropie mise en place : *due diligence*, regard sur l'organisation, participation à la gouvernance, objectifs à atteindre moyennant financements, mobilisation de réseaux, mise à disposition d'expertises, etc.

12. Robert Nozick, *Anarchie, État et Utopie*, PUF, 1988.

Un contrat social peut donc améliorer collectivement le bien-être individuel du maximum de citoyens (« maximin ») ou maximiser la somme totale des bien-être sans pour autant s'intéresser aux écarts entre la plus haute satisfaction et la moins haute (maximiser la somme totale des utilités des citoyens indépendamment des différences de bien-être). Une opposition entre une moyenne et une somme.

La vision sans concession d'une société libertarienne

Une interview parue dans *Le JDD*¹³ offre, quant à elle, un parfait résumé de ce que devrait être une société libertarienne par opposition à une société libérale, sans parler d'une société sociale-libérale : rôle de l'État limité à la protection des biens et des personnes et au libre jeu du marché, refus de l'impôt, croyance en la théorie du ruissellement, vision d'une société faite uniquement d'entrepreneurs.

« La redistribution [...] laisse à chacun la liberté de choisir son destin. L'obsession égalitaire [...] bascule d'une politique de soutien aux plus défavorisés pour leur permettre de participer au jeu concurrentiel vers une politique qui s'emploie à ce que les individus soient toujours plus homogènes (vous ne pouvez choisir librement votre école, les parcours personnels sont taxés (dans un pays où les prélèvements obligatoires sont records)). Elle ne lutte pas tant contre la pauvreté que contre la richesse. Elle implique [...] un contrôle toujours plus intrusif de l'État [...] incompatible avec la mobilité issue du libre choix des individus. [...] elle renonce à la création de richesses [...] celui qui cherche à s'enrichir est condamné moralement et sanctionné économiquement.

Le rôle de l'État est, dans une démocratie moderne, d'assurer la protection des individus et des biens et de permettre à chacun de participer à la compétition sociale.

Le mérite, qui est de plus en plus remis en cause, est un moteur incontournable des sociétés démocratiques : il est la promesse que chacun peut, par ses meilleurs efforts, accomplir sa vie. Votre destin repose entre vos mains. La démocratie implique l'acceptation des imperfections du monde ».

13. Aziliz Le Corre, « Erwan Le Noan au JDD : « L'obsession égalitaire nie le dynamisme de la société et de la créativité humaine », *Le JDD*, 3 décembre 2023.

UN ÉQUILIBRE INSTABLE ENTRE PHILANTHROPIE, CONTRAT SOCIAL ET ÉTAT

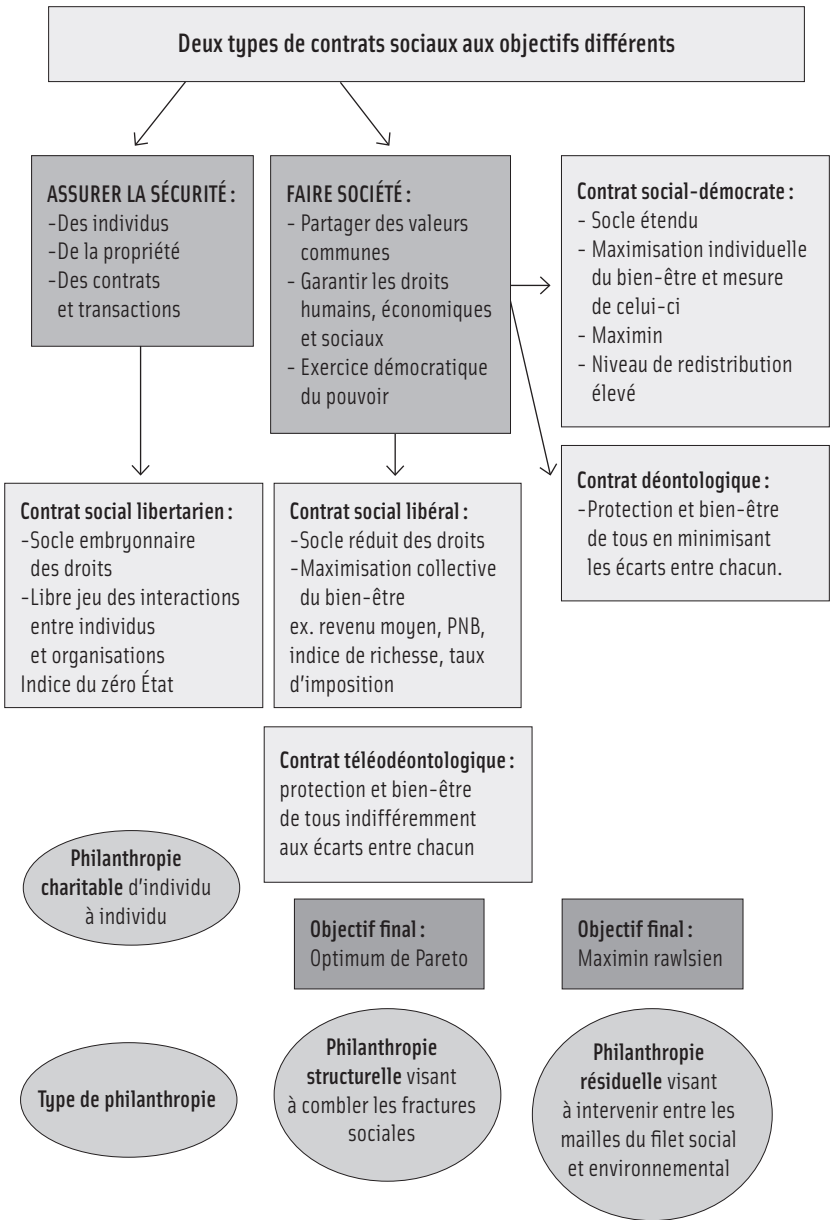
La philanthropie s'adapte constamment à l'organisation de la société et à l'amplitude de la notion d'intérêt général. Elle ne s'épanouit jamais autant que dans le cadre spécifique du contrat social libéral.

Un État libertarien (cf. encadré ci-dessus), gardien de la sécurité intérieure et extérieure de ses citoyens et du bon exercice des contrats qui lient les citoyens entre eux, laisse peu de place à la philanthropie et à ses fondamentaux. Il n'offre aucune réduction fiscale, a une définition très réduite de l'intérêt général, sans néanmoins empêcher des actions philanthropiques purement personnelles et de personne à personne.

De la même manière, un État maximum couvrant très largement les droits, les besoins minimums, mais aussi tous les éléments nécessaires à une vie de bien-être, laisse également une place réduite à la philanthropie car la plupart des domaines de l'intérêt général sont couverts par les politiques publiques.

Dans un État libéral, en revanche, la philanthropie joue un rôle essentiel. Elle comble notamment les vides laissés par les politiques publiques pris en charge par le secteur privé et tente de compenser, à la mesure de ses moyens, le retrait des politiques des champs de l'intérêt général.

Très sommairement, nous pourrions schématiser les formes principales du contrat social ainsi :



Un socle commun : les droits humains

Quel que soit le contrat social choisi dans le cadre d'une société démocratique, les droits humains sont sanctuarisés. Ils ont été consignés dans plusieurs textes au fil du temps : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ainsi que celle, inappliquée, des droits de la femme et de la citoyenne de 1791¹⁴, l'adoption de la Charte du Comité national de la Résistance de 1944 puis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948¹⁵, suivie de la Déclaration des droits de l'enfant de 1959¹⁶, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne¹⁷ (2000) et, aujourd'hui des prémices de celle des droits des non-humains et des inanimés¹⁸.

Ces déclarations ou chartes constitutionnelles, effectives ou symboliques, fixent un cadre théoriquement non négociable de ce que doit protéger et promouvoir un contrat minimal au sein d'un État démocratique.

Le site des Nations unies indique ainsi les obligations qui relèvent des États dans le cadre de la protection des droits humains :

« Le droit international relatif aux droits de l'homme énonce les obligations que les États sont contraints de respecter. [...] L'obligation de respecter signifie que l'État doit se retenir d'intervenir dans l'exercice des droits de l'homme ou de les restreindre. L'obligation de protéger exige de l'État qu'il protège les personnes et les groupes contre les violations des droits de l'homme. L'obligation de satisfaire signifie que l'État doit prendre des mesures positives pour faciliter l'exercice des droits de l'homme fondamentaux ».

14. Reprise sur le site de la LDH : <https://www.ldh-france.org/1791-DECLARATION-DES-DROITS-DE-LA/>

15. Voir le site de l'ONU : <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

16. Reprise sur le site du ministère de la Santé https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/droits_enfants_declaration.pdf

17. Sur le site du Parlement européen : https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

18. Pierre Auriel, « La planète au prétoire », *La vie des idées*, 6 avril 2022. <https://laviedesidees.fr/Diane-Roman-La-cause-des-droits-Ecologie>

Liste et typologie des droits humains

Valeurs	Champs d'application
Liberté et protection	> devant la justice ; > d'opinion ; > d'expression ; > de réunion ; > de culte ; > des libertés ; > de grève ; > de liberté syndicale ;
Droits liés à la personne	> dignité de la personne ; > droit à disposer de son corps ; > vie privée et intimité ; > liberté de déplacement ; > propriété ; > d'entreprendre ; > d'opinion ; > création artistique ; > Sécurité (présomption d'innocence, respect des droits de la défense), protection par la force publique et l'armée.
Droits collectifs : libertés liées à l'individu à l'intérieur d'une collectivité :	> réunion ; > presse ; > association ; > manifestation ; > syndicale ; > vote ; > grève ;
Droits sociaux : ce que l'État doit assurer collectivement aux citoyens	> emploi > sécurité ; > logement ; > instruction ; > culture ; > santé ; > environnement (charte de l'environnement = chacun a droit de vivre dans un environnement sain, équilibré et respectueux de la planète)

COMMENT INVENTER UN CONTRAT SOCIAL QUI PRENDRAIT EN COMPTE SOCIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT ?

Aujourd'hui, les contrats sociaux « traditionnels » semblent évoluer vers une nouvelle forme de contrat social que nous appellerons le contrat social environnemental (cf. chapitre 3). Celui-ci bouscule toutes les définitions. Il intègre en effet des acteurs non humains (la « Gaïa » de Bruno Latour), mais aussi des sociétaires encore à naître. D'un contrat social entre membres d'une même société à un instant T, on passe à un contrat social qui, par sa dimension temporelle et globalisante, élargit la notion de sociétaires et prend en compte les intérêts de sociétaires futurs. Les deux approches les plus classiques en matière de contrat social – celle de Nozick dans *Anarchie, État et Utopie* et celle de Rawls dans *Théorie de la justice* – doivent être relues à l'aune de la dégradation de l'environnement, de la perte de biodiversité et du changement climatique.

Les très nombreuses guerres actuelles rendent délicate l'analogie entre le passage d'une philanthropie de paix (sociale) à une philanthropie de guerre (contre le changement climatique et les inégalités sociales), même si les dangers actuels issus du réchauffement, des écarts croissants de richesse et de la dégradation des conditions d'une société stable et viable sont encore largement sous-estimés par les États et les entreprises.

Les éléments clés de ce nouveau contrat

Un des points majeurs de ce nouveau contrat est ce que Marcel Henaff¹⁹ décrit comme un lien entre les générations et une dette dans le temps. Marcel Mauss, quant à lui, parle d'un pacte de reconnaissance et d'alliance future. « Je rétribue ceux qui m'ont précédé et légué tout cela en le transférant à ceux qui viennent après moi²⁰. » Sans lien de filiation, les différentes générations éloignées dans le temps, voire à naître, sont donc liées par un contrat indestructible.

19. Marcel Henaff, « Le lien entre générations et la dette du temps », *Esprit*, 6 avril 2018.

20. Marcel Henaff, « Mauss et l'invention de la réciprocité », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n° 36, 2010.

Cette alliance entre générations, qui existait déjà chez les «peuples primitifs», permet de mieux comprendre la notion de contrat social environnemental tout en y introduisant la notion de dette²¹ entre membres d'une société sans lien immédiat (on ne s'engage pas uniquement pour ses propres enfants mais pour les générations à venir). Chez les peuples animistes, cette dette intègre humains, non-humains et générations futures.

Un contrat social et environnemental à l'élaboration complexe

La reproduction du contrat social à l'identique n'est plus possible en raison du changement des conditions dans lesquelles il a été souscrit, sans compter l'évolution des attentes et des besoins de ses membres. Par ailleurs, le contrat social doit s'adapter aux changements politiques (respect des normes européennes) ainsi qu'au changement de nature de ses bénéficiaires. Enfin, les procédures pour tenir compte de tous ces éléments doivent être prospectives afin de pouvoir imaginer les besoins, les attentes et définir le bien-être pour des membres qui ne sont pas encore nés, des non-humains et des membres inanimés. La justice procédurale telle que la définit John Rawls permet justement de concevoir les moyens d'arriver à une société juste (différente de «bonne»). Cette procédure permet de déterminer la position (notamment les avantages et les inconvénients) acceptable par tous ou le «maximin» (c'est-à-dire la situation la moins avantageuse acceptable par la majorité) sans connaître la place qu'ils occuperont dans la société après la mise en place du nouveau contrat social.

21. Jacques Godbout, *Le Don, la Dette et l'Identité*, op. cit.

II. LE RÔLE DE LA PHILANTHROPIE DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

PHILANTHROPIE ET DÉMOCRATIE : UN COMBAT ENTRE LÉGITIMITÉ ET EFFICACITÉ ?

La Fondation de France s'interrogeait il y a peu sur le rapport entre philanthropie et démocratie¹ et sur les enjeux pour les fondations de clarifier leur rôle. Les universitaires américains ont avancé rapidement sur ce sujet. Parmi eux, Rob Reich², politologue américain, professeur à Berkeley très écouté dans le secteur philanthropique, s'intéresse tout particulièrement aux rapports entre philanthropie et démocratie, en articulant ces liens autour des notions de pouvoir et de légitimité. Il remet en cause notamment la légitimité de la philanthropie à intervenir dans les domaines relevant de l'intérêt général qui sont, normalement, du domaine des politiques publiques. Il ne parle pas ici de l'action de nombreuses fondations, petites ou moyennes, qui soutiennent des écoles, des musées, des hôpitaux, etc. Il s'intéresse à ce que nous appelons les « mégafondations ». De par leur poids financier, elles sont en mesure de peser sur certaines politiques publiques, voire,

1. Nicolas Duvoux, Sylvain A. Lefèvre, « Philanthropie et démocratie : enjeux et perspectives pour les fondations au ^{xxi} siècle », Observatoire de la philanthropie, 2023. <https://www.fondationdefrance.org/fr/philanthropie-et-societe/philanthropie-et-democratie-quels-enjeux-et-perspectives-pour-les-fondations>

2. Robert R. Reich, auteur notamment de *The Common Good* (Knopf, 2018), *Supercapitalism: The Transformation of Business, Democracy, and Everyday Life* (Potter Style, 2007) et surtout de *Just Giving: Why Philanthropy Is Failing Democracy and How It Can Do Better* (Princeton University Press, 2018).

quand l'État se retire ou se révèle incapable d'assurer certaines missions, d'assurer elles-mêmes ces missions. À titre d'exemple, nous pouvons prendre celui de la fondation Bill et Melinda Gates, qui a été en mesure de mettre en place un programme de vaccination couvrant l'ensemble du continent africain grâce à des budgets dépassant celui du PIB de certains pays en développement. D'autres fondations ont eu un rôle déterminant dans la recherche en physique quantique.

Rob Reich est très clair : il ne s'agit pas de remettre en cause l'utilité, la qualité et l'efficacité de ces fondations, mais de souligner que celles-ci ne sont soumises ni au processus démocratique des élections ni au contrôle des actionnaires comme c'est le cas des entreprises. Leur richesse leur permet d'annihiler toute forme de contre-pouvoir et de remettre en question le débat démocratique par des actions philanthropiques décidées dans le cadre d'une gouvernance réduite, voire individuelle, qui n'est soumise à aucun contrôle externe. Rob Reich en revient aux fondements de l'exercice démocratique du pouvoir en citant l'article 21.3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

De nombreux chercheurs³ s'inquiètent de la légitimité démocratique d'un exercice du pouvoir par une élite économique⁴ capable d'influer, voire de décider de politiques d'intérêt général, y compris sur les droits humains primaires (éducation, logement, santé, etc.) La légitimité, historiquement, a suivi une évolution, en passant d'une légitimité religieuse (de droit divin) à une légitimité royale (le roi est l'incarnation du droit divin comme cela a été le cas avec le gallicanisme), puis à une légitimité démocratique

3. Sylvain A. Lefèvre, Anne Monier, *Philanthropes en démocratie*, PUF, 2021.

4. Sans caractère péjoratif ce pouvoir des plus fortunés est qualifié de « Ploutocratie », par opposition à « Démocratie », pouvoir du peuple.

(légitimité acquise par le vote et le transfert de décision à des représentants élus) pour arriver parfois, notamment aux États-Unis, à une légitimité fondée sur la possession de fortunes (légitimité ploutocratique).

Les actions philanthropiques menées dans ce cadre peuvent être très efficaces sans pour autant être légitimes⁵. En effet, ce positionnement remet en cause la notion de contrat social sur plusieurs aspects.

Tout d'abord, l'articulation et le fonctionnement de la société ne sont plus vus comme des décisions collectives traduites en politiques publiques.

En deuxième lieu, la priorité donnée à l'efficacité sur l'équité change le fonctionnement du contrat social, qui devient téléologique plus que déontologique (la notion de fin qui justifie les moyens).

Puis, l'attention portée à l'impact, à la mesure des résultats, aux possibilités de croissance des personnes ou des organisations soutenues par les fondations élimine de fait des secteurs non productifs ou considérés comme peu utiles à la société : la recherche en littérature, la recherche sur certaines maladies rares touchant un pourcentage minime de la population, la protection du patrimoine bâti populaire, etc. La philanthropie traditionnelle évolue alors vers ce qui est appelé le philanthrocapitalisme.

Enfin, si de nombreuses actions philanthropiques peuvent être efficaces, certaines peuvent se révéler inefficaces ou d'autant plus contre-productives qu'elles touchent parfois de larges pans de la population, comme cela a été le cas dans les écoles de Californie où ont été expérimentées de nouvelles méthodes éducatives, de nouveaux programmes et une intervention renforcée des parents dans le fonctionnement des classes. À l'extrême, on peut citer les bourses de la Fondation Thiel aux États-Unis qui rejette le système éducatif public pour proposer des bourses d'un montant de 100 000 dollars américains aux élèves qui le quittent volontairement⁶. Ce système

5. Philippe Kourilsky : « un agent efficace n'est pas pour autant légitime » dans *Le Manifeste de l'altruisme*, Odile Jacob, 2011.

6. Voir le site des bourses Thiel : <https://thielfellowship.org/>

de bourses s'inscrit résolument contre la politique publique de l'éducation. Au sein de celle-ci, on assiste à la réapparition d'une censure forte sur tout ce qui a trait à l'éducation sexuelle ou à la théorie des genres et, à l'inverse, à la promotion du créationnisme.

LA COMPLEXITÉ DES RAPPORTS DE POUVOIR ENTRE ÉTAT ET PHILANTHROPIE

La complexité des rapports de pouvoir entre État et philanthropie remonte à l'âge d'or du capitalisme. Les grandes fondations d'alors, portées par les Rockefeller, Mellon ou Carnegie, se positionnent comme complémentaires aux politiques menées par le gouvernement américain, quitte à prendre sa place dans les nombreux domaines non couverts. Aujourd'hui, les grandes fondations ou actions philanthropiques des Zuckerberg, Walton, Gates, Thiel, se posent souvent en termes d'alternative, de rivalité ou de rupture par rapport aux politiques publiques, positionnement accentué par la publicité qui leur est faite. Bien que se présentant comme une alternative à certains services publics, cette nouvelle philanthropie (sur le modèle de la *venture philanthropy* et du philanthrocapitalisme) développe ses propres critères d'efficacité et une vision de la philanthropie fonctionnant selon les règles du marché⁷.

L'exemple de la philanthropie disruptive est intéressant à cet égard, car elle vise à changer les termes du débat (promouvoir sa propre conception de l'intérêt général et de ses actions), à consolider la croyance en la vertu de la compétition, de l'innovation et du libre jeu du marché, avec une appétence pour les start-up non lucratives. La philanthropie tend à occuper une place laissée libre en raison de l'appauvrissement volontaire des pouvoirs publics, qui diminue d'autant la légitimité de ceux-ci⁸.

7. Aaron Horvath, Walter W. Powell, "Contributory or Disruptive: Do new forms of Philanthropy erode Democracy?", chap. 4 de Robert Reich, Chiara Cordelli, Lucy Bernholz (dir.), *Philanthropy in Democratic Societies*, University of Chicago Press, 2016.

8. *Ibid.*

Ce point est très important : dans la plupart des cas, ce ne sont pas les fondations qui conquièrent du terrain sur les missions d'intérêt général assurées initialement par les institutions et les pouvoirs publics, ce sont les pouvoirs publics qui abandonnent du terrain au secteur privé ou philanthropique en raison du manque de moyens financiers (baisses des impôts ainsi que, minoritairement, baisses des réductions fiscales appliquées aux dons), du manque d'effectif, de la réallocation des moyens ou de l'application du New Public Management (le secteur privé et ses méthodes permettent de faire aussi bien que les pouvoirs publics, en moins cher).

Philanthropie et contrat social-libéral

Dans une société libérale, l'État réduit fortement son rôle dans de nombreux domaines essentiels pour l'intérêt général : santé, éducation, solidarité, arts et culture, etc., tout en encourageant fortement la philanthropie, notamment par sa politique fiscale et une large acception des domaines d'intervention possibles. Il existe plusieurs raisons à cela :

- le retrait de l'État laisse des pans entiers de l'intérêt général en mode survie, voire en déshérence. Presque tous les domaines sont ouverts à la philanthropie sauf le domaine régalien de l'État ;
- le rôle de la philanthropie par rapport aux politiques publiques est non seulement complémentaire ou supplémentaire mais consiste aussi, de plus en plus, à faire « à la place de » ;
- l'encouragement fiscal est très important, réduisant le coût réel des actions philanthropiques à 34 % pour les particuliers et 40 % pour les entreprises. Il fait porter les coûts des 66 % ou 60 % restants sur les finances publiques en raison de l'abaissement des ressources publiques disponibles ;
- la liberté d'intervention des philanthropes comme des mécènes est très étendue et non dictée par les priorités des politiques publiques.

Le droit à des contreparties importantes (normalement limitées à 1 000 euros) réduit encore le coût « réel » du don de 0 jusqu'à 30 %, sans que ces contreparties puissent faire l'objet d'un calcul financier réel. Les contreparties peuvent être mesurables (nombre de places de concert, œuvres reçues...) ou non mesurables (visites privées, « nommage » d'une salle, citation dans le cadre de la communication

du bénéficiaire, reconnaissance honorifique, places dans un comité, etc.), car n'ayant que la valeur que le bénéficiaire leur donne dans le cadre des négociations du don. Au bout du spectre, les contreparties accordées par le bénéficiaire peuvent faire surgir des conflits d'intérêts et brouiller les lignes entre indépendance des institutions et participation aux instances de décision du mécène. La place accordée au baron Seillière au conseil d'administration du Centre Pompidou-Metz comme une des contreparties au don très important fait par le groupe Wendel a été très largement critiquée par les politiques locaux et par le secteur philanthropique.

Les caractéristiques spécifiques de la philanthropie dans un État démocratique

La philanthropie n'existe pas ex nihilo. Elle prend la place qu'on lui accorde (environnement législatif), elle peut être encouragée (dispositions fiscales) et elle peut être encensée (voir par exemple son rôle majeur pour la reconstruction de Notre-Dame). Mais en définitive, elle respecte toujours la liberté de choix et d'action des philanthropes qui ont le dernier mot: agir ou pas. Il faut néanmoins préciser qu'une petite partie des dons philanthropiques n'utilise pas l'avantage fiscal. Celui-ci peut être non réclamé, s'il dépasse le seuil des 20% du revenu imposable ou s'il provient d'un foyer non imposable.

La philanthropie joue un rôle de plus en plus indispensable au sein d'un contrat social réduisant les interventions et les dépenses publiques.

En effet, elle peut intervenir de deux façons. La première est d'agir en supplément ou en complément des politiques publiques. Elle s'attaque alors à des chantiers importants: soutien scolaire, mise en place de laboratoires ou de départements hospitaliers embryonnaires (Institut du cerveau, liens entre psychanalyse de l'enfant et de l'adolescence et neurosciences du professeur David Cohen, mise en place des premiers départements de soins palliatifs, etc.), lutte contre la grande pauvreté (fondations abritées par la Fondation Caritas, Emmaüs), sauvegarde du patrimoine (Fondation du patrimoine, Fondation Notre-Dame), etc. Il faut noter que certaines de ces actions ne seraient pas possibles sans la philanthropie privée.

La seconde est d'intervenir de manière interstitielle, entre les mailles du filet, en complément des politiques publiques et sur des sujets plus pointus que ceux cités précédemment : lutte contre certains handicaps sociaux, manque de mobilité, accès à une éducation renforcée, accès aux soins dentaires ou liés à la surdité, accès au numérique, soutien à la recherche fondamentale, financement du soutien scolaire, encouragement des métiers d'arts, exploration des liens entre art et science.

La philanthropie joue ici un rôle d'autant plus indispensable qu'elle est motrice sur certaines causes. On peut citer, en France, le cas des métiers d'art pour la Fondation Bettencourt-Schueller, de l'alimentation durable pour la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la protection des fonds marins pour l'association Bloom, de la physique quantique pour la Fondation Meyer.

Il existe un effet de balancier entre philanthropie et interventions publiques. Plus la philanthropie lutte contre la réduction des interventions publiques, plus celles-ci ont tendance à se réduire en transférant au secteur philanthropique la responsabilité d'actions relevant normalement des pouvoirs publics. Ce paradoxe est poussé jusqu'au bout lorsque certaines collectivités locales créent des fonds ou fondations pour financer leurs propres politiques⁹.

La philanthropie se complexifie et se diversifie de manière exponentielle. Elle est étroitement dépendante de l'État démocratique et du contrat social dans lesquels elle évolue. Sous le terme philanthropie, on trouve aussi bien la philanthropie entrepreneuriale que la philanthropie traditionnelle. Elle peut s'appuyer sur la confiance ou être conditionnée à des études d'impact et à des évaluations, elle peut être interstitielle ou systémique, relever de mégafondations, fondations majeures et fonds de dotation... La tendance semble aller vers une spécialisation croissante des fondations ou fonds, entraînant une atomisation du paysage philanthropique.

9. À l'instar de la Fondation pour Strasbourg créée en 2015 sous l'égide de la Fondation de France.

On recense, en France, de multiples formes de fondations et de fonds¹⁰ : fondations reconnues d'utilité publique, fondations abritées, fondations d'entreprise, fondations partenariales, fonds de dotation. Le législateur a pris le parti de créer pour chaque besoin un type de fondation entièrement nouveau au lieu de partir d'un socle commun adapté à la marge comme c'est le cas pour les fondations américaines.

LE RÔLE À PART DES MÉGAFONDATIONS

On ne peut parler du rôle de la philanthropie sans parler des mégafondations. Créées par des multimilliardaires, quasi uniquement aux États-Unis, elles sont dotées en milliards de dollars, avec des moyens qui sont supérieurs au PIB de certains pays. Se caractérisant par une gouvernance resserrée et des équipes importantes et très spécialisées, ces fondations s'attaquent à des causes philanthropiques avec des moyens jusque-là réservés aux États.

À tout seigneur, tout honneur ! La fondation Gates ne s'intéresse pas aux problèmes de santé rencontrés par un des cinquante États américains mais s'attaque à l'éradication de la malaria sur le continent africain. La fondation de Charles et David Koch ne se contente pas de financer une bourse ou même un département universitaire, elle finance tout ce qui peut promouvoir une vision ultra-conservatrice de la société américaine : livres, bourses, chaires, départements universitaires, sites web et newsletter, think tanks, colloques, groupes de paroles, communautés, etc. Cette fondation raffermirait ainsi le discours des climatosceptiques, de ceux qui souhaitent maintenir les énergies fossiles, et, enfin, milite pour l'abaissement du taux d'imposition, voire pour sa disparition. Nous approfondirons ceci plus loin dans le chapitre suivant.

10. Voir dans le chapitre 6 le tableau de Fidal avocats, « Tableau comparatif des fondations en France », 2021 : <https://www.fidal.com/fr/actualites/tableau-comparatif-des-fondations-en-france-edition-2021>

Ces fondations sont extrêmement efficaces, que ce soit dans leurs interventions ou dans la gestion de leur dotation. Leurs fondateurs sont reçus par les chefs d'État. Leurs fondations interviennent réellement «à la place» des États ou d'institutions comme l'OMS ou l'UNESCO.

Elles sont très bien accueillies généralement car elles enlèvent un fardeau budgétaire, souvent très important, aux pays concernés.

Les philanthropes majeurs peuvent influencer sur certains pans des politiques publiques comme le champ sanitaire, le soutien scolaire, le soutien à certaines innovations et la prise en compte d'actions en faveur de l'environnement. Mais cette influence se retrouve aussi, à l'exemple des États-Unis, dans des causes portées par les franges les plus conservatrices de l'échiquier politique américain.

Le lien avec les groupes d'intérêts est souvent déterminant. En effet, ces groupes d'intérêts peuvent influencer sur les orientations politiques globales tout en fournissant les lignes d'intervention et les moyens humains nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ces politiques.

Le sommet mondial consacré à la limitation de la pollution plastique en Corée au mois de novembre 2024 a été marqué par la présence d'un nombre inédit de lobbyistes.

Le rôle de The Heritage Foundation aux États-Unis, active dès les années 1970, a montré la capacité d'une fondation, financée par quelques familles très influentes comme celle des frères Koch, à structurer une école de pensée globalisante, intégrant politiques économiques et sociales, réduction du rôle de l'État, notamment par des baisses massives d'impôt, et la privatisation de certains services publics.

Elle a permis la naissance de nouveaux courants de philosophie et d'économie politiques portés par des personnalités aussi déterminantes que Milton Friedman, Arthur Laffer, Friedrich Hayek. Charismatiques et brillants, ces professeurs ont formé, au sein de

ce que l'on appelle l'école de Chicago¹¹, plusieurs générations d'étudiants qui ont fourni la structure administrative des politiques libérales mises en place par Margaret Thatcher, Ronald Reagan, Donald Trump et, très récemment, Javier Milei, nouveau président argentin.

Plus récemment¹², un éditorial du magazine *Alliance* rappelait que, dans de nombreux pays (États-Unis, Grande-Bretagne entre autres), les fondations devraient s'abstenir de toute intervention politique, notamment en faisant du lobbying (à distinguer du plaidoyer, qui consiste à promouvoir les objectifs poursuivis par une fondation). Cependant, les fondations peuvent poursuivre leurs objectifs par d'autres moyens, parmi lesquels l'influence politique.

L'auteur de cet éditorial parle ainsi de « philanthropie musclée » en donnant l'exemple du Britannique Paul Marshall, fondateur d'un des plus gros fonds d'investissement européens (Marshall Wace) et du trust familial Sequoia. Politiquement, Paul Marshall a participé activement au Brexit, notamment en finançant le parti conservateur, en utilisant ses médias (UnHerd et *GB News*) et en alimentant le fonds Legatum, promoteur de l'« Alliance pour une citoyenneté responsable » (ARC).

Philanthropiquement, Paul Marshall est aussi le fondateur et financeur (à hauteur de 50 millions de livres sterling) du Marshall Institute for Philanthropy and Social Entrepreneurship à la London School of Economics. Se pose alors la question de savoir si ces différentes entités et actions (en y incluant la fondation familiale Sequoia Trust), même si elles sont distinctes juridiquement, ne participent pas toutes à la promotion et la consolidation du modèle néolibéral et de l'économie de marché dérégulée.

11. L'école de Chicago s'articule autour de quelques idées centrales : la concurrence est l'élément clé de la régulation du monde social et économique. Le rôle de l'État (« La croissance économique est la raison d'État de l'État ») est de garantir aux différentes parties prenantes un environnement concurrentiel non anarchique (loi de la jungle) au sein d'une économie de marché régulée afin d'assurer le bon fonctionnement de tous les types de relations. Milton Friedman préconise notamment une extension sans limites des lois du marché, seules à permettre les équilibres de l'offre et de la demande au niveau micro comme macro.

12. Charles Keidan, "Should philanthropy be more political?", *Alliance*, 5 décembre 2023.

Cette façon de décrire les choses pourrait sembler « conspirationniste » si l'État lui-même ne se désengageait pas en diminuant ses moyens d'agir. L'exemple malheureux du choix d'Elon Musk, première fortune mondiale, libertarien convaincu prônant la destruction des services publics, par le président Trump pour diriger une « commission à l'efficacité gouvernementale » en est une bonne illustration.

La philanthropie américaine supplée aux carences de l'État fédéral et des États aux États-Unis. Des pans entiers de ce qui relève du domaine public en Europe sont directement financés par des fondations, voire des mégafondations. Le manque de moyens publics est compensé par des financements alternatifs qui prennent parfois en charge l'intégralité des dépenses de création, fonctionnement et développement, comme c'est le cas pour de nombreux musées, universités, hôpitaux, sans pour autant exclure les billets d'entrée, les frais d'inscription ou les frais d'hospitalisation. Harvard dispose ainsi d'une dotation de 50 milliards de dollars¹³ dont 5% sont mobilisés chaque année (2,1 milliards de dollars). La dotation est constituée à 80% de 14 000 fonds créés par des donateurs privés et affectés chacun à un objectif précis : bourses, aides au logement, construction d'un nouveau bâtiment ou création d'un nouveau département universitaire. Le budget par étudiant est de dix à quinze fois supérieur à celui des universités publiques. Les décisions récentes du gouvernement Trump de bloquer les subventions aux universités persistant à enseigner ce qui concerne la diversité et l'inclusion montre, a contrario, l'influence que cherche à avoir un gouvernement sur le contenu des enseignements.

PHILANTHROPIE ET POLITIQUE : AMIES OU ENNEMIES ?

La philanthropie citoyenne

La philanthropie citoyenne a joué un rôle important dans la défense et la reconnaissance des droits civiques aux États-Unis.

13. <https://www.capital.fr/entreprises-marches/luniversite-dharvard-peut-compter-sur-un-magot-de-50-milliards-de-dollars-1465715>

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Carnegie Corporation of New York s'attaque résolument au racisme et promeut les droits civiques. Elle finance des travaux pionniers qui auront un impact important, notamment ceux de Gunnar Myrdal (prix Nobel 1974 avec Friedrich Hayek). Celui-ci écrit en 1944 un rapport fondateur pour la reconnaissance des droits civiques, *An American Dilemma: The Negro Problem & Modern Democracy*. Il s'agit d'une étude de la société américaine écrite du point de vue du groupe le plus défavorisé¹⁴. Raisonner du point de vue de ce groupe rejoint la notion du maximin de Rawls. Il s'agit de limiter au maximum les inégalités subies par ce groupe et de lui assurer un socle inaliénable de libertés de base.

Le rapport de Gunnar Myrdal a provoqué un choc dans le secteur public américain ainsi que dans le monde des fondations, similaire à celui créé par la publication, en 1890, du livre de Jacob Riis *How the Other Half Lives* sur la misère et le travail des enfants dans les bas quartiers de New York.

En 1954, la Cour suprême des États-Unis rendait un arrêt¹⁵ contre la ségrégation mentionnant explicitement ce rapport.

De la même manière, lors de la chute du mur de Berlin, les fondations Open Society de Soros ont contribué à promouvoir la démocratie dans les ex-pays de l'Est. Aujourd'hui la philanthropie joue un rôle essentiel dans la protection et la promotion des droits humains, des droits des minorités de genre et de la Terre. Des organisations comme Human Rights Watch¹⁶ sont ainsi largement financées par des fondations et des philanthropes (HRW n'accepte ni les financements publics ni ceux d'entreprises pour maintenir son indépendance et vérifie l'origine des dons importants).

14. Le mouvement LGBTQA+ a une approche similaire. L'analyse des inégalités et des discriminations dont sont victimes les personnes non-cis sont faites du point de vue du groupe le plus défavorisé au travers du principe de subjectivité minoritaire. Cf. Didier Eribon, *Une morale du minoritaire*, Champs Flammarion, 2015, qui traite de tous les types de minorités.

15. Arrêt « Brown versus Board of Education », socle d'une jurisprudence continue de lutte contre la ségrégation, la protection des droits civiques puis de la discrimination positive.

16. <https://www.hrw.org/fr>

Philanthropie activiste et philanthropie conservatrice

Des changements sociétaux et environnementaux ont bouleversé la façon dont la philanthropie s'inscrit dans la société. L'un des plus visibles concerne l'apparition d'une philanthropie qui soutient les deux extrêmes du spectre politique : la philanthropie « activiste », principalement dans les domaines de l'environnement et de la santé publique, et la philanthropie « musclée » ou « ultra-conservatrice »¹⁷. Ces deux types de philanthropies restent très minoritaires mais ont une influence disproportionnée par rapport à leur taille sur les politiques publiques. L'une bénéficie d'une extrême visibilité publique et d'une capacité à diffuser son discours auprès du grand public et à faire pression sur les gouvernants. L'autre repose sur l'entrisme¹⁸, en formant les futures élites académiques et politiques, comme c'est le cas avec l'université de Chicago (dont est issu le prix Nobel Milton Friedman).

La philanthropie activiste remet en cause la représentativité des institutions politiques traditionnelles, critique leur incapacité ou leur lenteur à s'emparer des problèmes et leurs marges de manœuvre trop étroites pour créer des ruptures systémiques. Elle pointe du doigt la confusion entre intérêts économiques et cercles politiques.

Cette philanthropie activiste se développe tout particulièrement dans le domaine environnemental. C'est le cas notamment du Climate Emergency Fund de l'investisseur Trevor Neilson qui intervient en faveur de la justice climatique ou justice environnementale, promouvant la désobéissance civile, soutenu directement ou indirectement par des fondations telles que Hewlett, Packard, Bloomberg, Sea Change, Oak ou le Children's Investment Fund Foundation (CIFF). Ces fondations consacrent beaucoup de moyens à combattre la remise en cause du changement climatique avec pour figure de proue l'historienne des sciences de l'université

17. Nous reprenons ici les dénominations américaines en usage dans le secteur de la philanthropie.

18. Ironiquement « l'entrisme » était l'un des outils des étudiants trotskystes des années 1970-1980 pour noyauter les différentes sphères du pouvoir.

Harvard, Naomi Oreskes¹⁹ qui étudie notamment le profil des auteurs et financeurs d'études climatosceptiques ou de celles démontrant que les interventions publiques pro-environnementales sont, de fait, une façon de brider les mécanismes de marché, fondement de *l'American way of life*.

À l'inverse, les États-Unis, très attachés à la liberté d'opinion au sens le plus large, offrent aux fondations ultra-conservatrices, telles que The Heritage Foundation ou le think tank Claremont Institute (créé et financé par l'homme d'affaires Thomas D. Klingenstein²⁰), qui abrite le Center for the American Way of Life, la possibilité de promouvoir des idées radicales. Celles-ci combattent le « wokisme » sous toutes ses formes en développant un discours évolutionniste, « chrétiens blancs », anti-Black Lives Matter, anti-LGBTQA+, anti-avortement, prodiscrimination, anti-féministe, ceci notamment en faisant pression sur la Cour suprême ou en soutenant la destruction des livres d'éducation sexuelle dans les écoles ou des manuels de formation dans les armées (vus comme promouvant des pratiques contre nature et favorables aux personnes transgenres). Leurs travaux portent aussi sur les politiques d'accès aux universités ou à certains emplois. Ces fondations conservatrices publient et diffusent largement des brûlots contre l'État et les politiques publiques (*America's Cultural Revolution: How the Radical Left Conquered Everything*, Christopher F. Rufo, Broadside Books, 2023) ou des théories complotistes (alliance entre le grand capital, la presse et les politiciens libéraux pour soutenir le wokisme et instaurer un capitalisme à la chinoise).

En Allemagne, le statut de fondation politique (*politische Stiftungen*) existe²¹. Ces fondations sont financées principalement par des fonds publics, au prorata du nombre d'élus de chaque parti au Parlement. Elles sont au nombre de sept : Konrad-Adenauer

19. Naomi Oreskes, Erik M. Conway, *Les Marchands de doute*, trad. Jacques Treiner, Le Pommier, 2012.

20. Dont voici le site : <https://www.claremont.org/>

21. Voir sur wikipedia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fondation_politique_\(droit_allemand\)#7_fondations_reconnues_comme_%C2%AB_politische_Stiftungen_%C2%BB](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fondation_politique_(droit_allemand)#7_fondations_reconnues_comme_%C2%AB_politische_Stiftungen_%C2%BB)

(proche du CDU), Friedrich-Ebert (SPD), Friedrich-Naumann (FDP), Hanns-Seidel (CSU), Heinrich-Böll (Bündnis 90/Die Grünen), Rosa-Luxemburg (Die Linke) et Desiderius Erasmus (AfD).

Les fondations politiques allemandes avaient pour objectif initial après 1945 de rapprocher la politique du citoyen d'une part, en développant la participation et la responsabilité individuelle et en promouvant le pluralisme par l'éducation politique des citoyens allemands, et d'autre part, de faciliter la politique extérieure allemande dans les relations internationales.

Dans ce dernier rôle, il s'agit de proposer du conseil, de dialoguer avec les groupes politiques – et pas exclusivement avec l'homologue de la formation politique à laquelle est rattachée la fondation –, d'organiser des séminaires et des conférences, de financer des projets, de publier des études – notamment sur l'état des relations bilatérales –, de « transfert de savoir-faire » lors de séminaires de formation destinés à des élus, des journalistes. Ces fondations ont néanmoins l'interdiction de soutenir des partis politiques à l'étranger ou de participer directement au processus électoral.

En France, la législation et l'opinion publique font obligation aux fondations d'être d'intérêt général et de ne pas intervenir dans le processus politique. Cependant, il est parfois difficile d'établir une distinction entre les causes politiques et les causes sociales promues²². Le site du Fonds du bien commun²³ insiste sur le caractère d'intérêt général des structures financées dans les domaines de l'éducation intégrale, du patrimoine et de la culture, de la croissance humaine et spirituelle et de la solidarité. Ce fonds dispose d'un budget annuel de 43 millions d'euros (2023), ce qui est considérable dans le secteur philanthropique. Certains projets marquent cependant par leur soutien aux structures catholiques traditionalistes. Le créateur du fonds, Pierre-Édouard Stérin, fondateur de Smartbox, résidant en Belgique, affiche à la fois un attachement au catholicisme le plus traditionaliste et une proximité

22. Alice Barbe, "The business of anti-democracies", *Alliance*, décembre 2023, p. 58-59.

23. <https://fondsdubiencommun.com/>

forte avec Éric Zemmour et l'extrême droite, notamment lors des « apéros du bien commun » mensuels²⁴. Le Fonds du bien commun, à but non lucratif, propose de plus des investissements dans des entreprises lucratives à travers Otium Impact, société d'investissement de Pierre-Édouard Stérin.

Enfin, certaines fondations américaines ou françaises se prévalent du qualificatif de fondation ou d'institut de recherche et de plaider pour asseoir une légitimité souvent inexistante. En France, c'est le cas de la fondation IFRAP (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques) dont la qualité des recherches et l'expertise des chercheurs ont été mises en cause. Malgré ces faiblesses, la fondation est régulièrement invitée par les médias à donner son avis sur telle ou telle politique publique, tout en défendant un retrait radical de l'État.

La Fondation Jean Jaurès, proche du parti socialiste, approche le débat politique par la confrontation d'idées, dans des débats rassemblant pouvoirs publics, politiques, experts et citoyens. Elle intervient au niveau de la démocratie locale et est chargée des archives de la gauche française depuis ses origines. La différence majeure entre ces deux fondations est la position qu'elles assument dans le débat public. L'une intervient directement en promouvant une réduction drastique des interventions de l'État et de la fiscalité tandis que l'autre participe en favorisant la promotion de ses idées au niveau local et en nourrissant ses positions par des débats et des publications.

La difficulté principale est alors de déterminer où commence l'activisme ou l'extrémisme. Dans le discours, les bénéficiaires ou les actions des fondations ? Dans les investissements ou le soutien de leurs fondateurs à des hommes ou des femmes politiques ? Où se situe la limite entre plaider, activisme et extrémisme ?

24. Camille Vigogne Le Coat, « Pierre-Edouard Stérin, le milliardaire qui veut racheter Edf et évangéliser la France », *L'Express*, 23 février 2023, <https://www.lexpress.fr/entrepreneurs/pierre-edouard-sterin-le-milliardaire-qui-veut-racheter-edf-et-evangeliser-la-france-CJT7MLNJKCIDGEEG44WRP6zTQ/>

DEUX VISIONS OPPOSÉES DU RÔLE DE LA PHILANTHROPIE DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

La première attribue une mission particulière à la philanthropie en minimisant le rôle des institutions publiques. La seconde souligne le rôle que peut jouer la philanthropie dans la promotion et la protection du processus démocratique dans les institutions publiques et l'électorat.

Une philanthropie qui minimise le rôle de l'État

Le rapport "Illuminating the Invisible: Social Impact Infrastructure Organizations"²⁵ de Propel Philanthropy a été rédigé avec la collaboration d'organisations majeures et fédératives, de fondations et organisations philanthropiques comme le réseau philanthropique Wings²⁶. Ce rapport analyse en détail le rôle des fondations, mais aussi celui des fonds d'impact, des conseillers philanthropiques, etc., dans la résolution des fractures sociales et environnementales. Il préconise le rapprochement entre les différents réseaux philanthropiques couvrant la planète, l'arrêt des interventions en silos, la prise en compte de l'avis et de l'expérience des bénéficiaires, l'aménagement des mesures d'impact s'appuyant uniquement sur le quantitatif et le court terme.

Mais le hic est que ce rapport, y compris dans son chapitre sur la nécessité d'avoir une vision systémique, ne mentionne pas une seule fois le rôle des États ni celui des politiques publiques, comme si ceux-ci étaient négligeables au point de ne pas être pris en compte ou, pire, comme si la société civile ou le tiers-secteur étaient indépendants²⁷ de l'environnement public et politique dans lequel ils évoluent, donnant l'impression d'un contrat social compartimenté.

25. Rapport "Illuminating the Invisible: Social Impact Infrastructure Organizations", Propel Philanthropy, 2024. <https://alliancemagazine-1d0ab.kxcdn.com/wp-content/uploads/2024/03/Propel-Philanthropy-report.pdf>

26. Voir le site de Wings : <https://wingsweb.org/>

27. Voir le principe 7 de Wings : "Embrace a systems [sic] change mindset and address the root causes of challenges", <https://transformphilanthropy.wingsweb.org/principles/principle-7>

L'environnement socio-économique et politique dans lequel agissent ces organisations sans but lucratif est pris comme une donnée et non comme la cause ou comme un possible facteur de changement des fractures sociétales et environnementales citées. Si l'*empowerment* des communautés locales, des populations exclues et des minorités est décrit comme essentiel, les moyens d'action proposés relèvent du cas par cas et sont sans rapport avec un problème démocratique (l'accès de tous au processus démocratique), économique (l'accès de tous à des revenus décents) ou environnemental (l'accès de tous à un environnement et un climat viables et préservés) concernant l'ensemble de la société et touchant à ses faiblesses les plus profondes.

UN ARTICLE ICONOCLASTE : « EN QUOI LA PHILANTHROPIE STRATÉGIQUE S'EST-ELLE FOURVOYÉE²⁸ ? »

La critique la plus récente du lien philanthropie/démocratie a d'autant plus de force qu'elle prend la forme d'un mea culpa de Mark Kramer et Steve Phillips, deux personnalités incontournables du secteur philanthropique : universitaires, philanthropes et à la tête de la société de conseil philanthropique FSG – considérée comme l'une des meilleures au monde. Ils ont conceptualisé la notion de philanthropie stratégique²⁹, décrit les particularités de la *venture philanthropy*³⁰ et irrigué le secteur d'analyses, de recensions, de réflexions par leurs articles régulièrement publiés dans la

28. Mark Kramer, Steve Phillips, "Where Strategic Philanthropy Went Wrong", *Stanford Social Innovation Review*, été 2024, <https://ssir.org/articles/entry/strategic-philanthropy-went-wrong>

29. La philanthropie stratégique est définie - en 2002 - par Kramer et Phillips comme le soutien direct ou indirect aux initiatives philanthropiques visant à trouver des solutions durables aux problèmes sociétaux et environnementaux qui affaiblissent les sociétés dans lesquelles nous vivons. Elle est le canon grâce auquel se mesure la qualité et l'efficacité de l'action philanthropique. La philanthropie stratégique prend racine dans le concept de « philanthropie scientifique » des grands philanthropes et industriels américains de l'âge d'or de la philanthropie.

30. Apporter un soutien ciblé et global à un petit nombre d'organisations, dans la durée, en visant un fort impact social.

Stanford Social Innovation Review, elle-même considérée comme l'une des cinq principales références du monde non lucratif.

Or, dans le numéro de l'été 2024 de la revue, ces deux personnalités exposent leur nouvelle conviction dans un très long article intitulé "Where Strategic Philanthropy Went Wrong³¹ ?" Cet article fait l'effet d'une bombe dans le secteur. Kramer et Phillips sont en effet deux praticiens et théoriciens pour lesquels, désormais, sans négliger l'action que peut avoir la philanthropie pour s'attaquer aux grandes fractures de la société, il convient de les appréhender plus efficacement en les traitant à leur juste niveau, national et étatique, et en utilisant l'effet de levier que représente le vote. C'est là que se joue le fonctionnement démocratique des sociétés. La mise en place d'un contrat social plus inclusif se situe au carrefour de la philanthropie, des entreprises et de l'État. A contrario « plus on met en avant le rôle de la philanthropie plus nous dégageons les entreprises et l'État de leurs responsabilités. »

Dans cet article, les auteurs soulignent tout de suite un « vice caché » de la philanthropie : ceux qui sont en mesure de mener une philanthropie très ambitieuse doivent leur position actuelle à leur capacité entrepreneuriale, à leur goût du risque, à leur capacité à se projeter et surtout à l'invention de nouveaux produits et services révolutionnaires. La difficulté réside dans cette croyance : « ayant réussi dans le monde des affaires, je suis légitime et qualifié pour appliquer les mêmes méthodes disruptives dans le secteur non lucratif et m'attaquer ainsi à des problèmes majeurs, non résolus jusque-là par les pouvoirs publics et politiques ».

Cette omniscience, que nous qualifierons de messianique, dénie cependant aux bénéficiaires de cette philanthropie la capacité d'imaginer des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent, solutions viables et réalistes qu'ils n'ont pas toujours les moyens financiers de mettre en œuvre, mais qui présentent l'avantage de venir du terrain, des populations et communautés concernées.

31. Mark Kramer, Steve Phillips, "Where Strategic Philanthropy Went Wrong", *Stanford Social Innovation Review*, vol. 22, n° 3, 2024. "

Carnegie résume parfaitement cette vision : « L'homme fortuné [doit devenir] le guide de son frère moins fortuné en lui apportant sa sagesse supérieure ainsi que son expérience et sa capacité à administrer, lui faisant ainsi plus de bien qu'il ne pourrait s'en faire lui-même³². »

Kramer et Phillips pointent du doigt les faiblesses de cette vision : conviction de pouvoir remplacer l'État, conviction de capacités supérieures, conviction de pouvoir trouver des solutions à des problématiques parfois séculaires comme la pauvreté, l'accès aux soins ou à l'éducation.

Paradoxalement, dans un pays comme les États-Unis, des personnalités ayant porté aux nues la liberté absolue de la grande philanthropie tant dans ses objectifs que dans ses moyens disent désormais que celle-ci devrait se concentrer sur :

- faire remonter des solutions de terrain et faire participer les premiers concernés au processus de choix et décisions, dans une logique de philanthropie fondée sur la confiance ;
- la remise en cause des politiques salariales et sociales menées par les entreprises et les priorités que se donne le pouvoir politique élu ;
- la protection et l'encouragement d'un fonctionnement réellement démocratique des sociétés ainsi que la protection de valeurs qui devraient être le fondement de nos démocraties.

Le changement de discours est complet. On passe de l'exaltation de la grande philanthropie et de son efficacité à une apologie de l'action publique et à la favorisation de l'autodétermination des bénéficiaires.

Le rôle de la philanthropie dans la protection de la démocratie

Phillips et Kramer défendent ce rôle en montrant que les aides qu'ont pu apporter des fondations ou des philanthropes au processus électoral et à la mise en place d'une démocratie réellement représentative ont eu un impact majeur.

32. Andrew Carnegie, *L'Évangile de la richesse*, librairie Fischbacher, 1891.

Ils donnent ainsi l'exemple de l'action du New Georgia Project qui a sensibilisé la population noire locale à l'importance du vote en faveur de leur représentant au Congrès. Cette action a permis d'augmenter de 50 % l'électorat noir. L'élection de deux représentants conscients des difficultés rencontrées par cette communauté a permis, grâce à leurs voix déterminantes, le passage d'un ensemble de lois sur la protection environnementale, sur la baisse du coût des soins et sur la mise en place de dispositifs de collecte de l'impôt pour un montant global de 500 millions de dollars à comparer à un investissement philanthropique de 13 millions de dollars.

Le travail des fondations ou des organisations qu'elles soutiennent³³ en faveur de la sensibilisation des (futurs) électeurs, la facilitation de l'acte de vote (horaires élargis des bureaux de vote, preuves d'identité, procuration), la mobilisation des communautés par le porte-à-porte et les réunions publiques, le travail pédagogique mené autour des enjeux des élections, l'accès à une information libre et impartiale, etc., permettent de freiner la mise à bas des progrès acquis sur les sujets de l'avortement, de la protection des droits des différentes communautés et notamment celles des LGBTQA+, du salaire minimum, de la restriction des armes, de l'accès aux soins.... Ces acquis historiques aux États-Unis sont aujourd'hui reniés ou réduits par la Cour suprême très conservatrice après la nomination de trois nouveaux juges par Trump. Ce détricotage insidieux a été jusqu'à interdire les boisons rafraîchissantes dans les queues qui se formaient (durant parfois plusieurs heures) devant les bureaux de vote et limiter les horaires d'ouverture des bureaux de vote, restreignant de facto leur accès.

Pour Kramer et Phillips, il ne s'agit pas de négliger l'action philanthropique contre les grandes fractures de la société, mais au contraire de s'y attaquer plus efficacement en les traitant à leur juste niveau, national et étatique, en utilisant l'effet de levier que représente le vote. C'est là que se joue le fonctionnement

33. On peut citer aux États-Unis Democracy Alliance, ProPublica et le Center for American Progress, et plus largement la Fédération internationale des droits de l'homme ou Human Rights Watch.

démocratique des sociétés. La mise en place d'un contrat social plus inclusif se situe au carrefour de la philanthropie, des entreprises et de l'État.

L'exemple de la guerre contre la pauvreté de 1964

Kramer et Phillips rappellent l'exemple de la « guerre contre la pauvreté » du président Johnson menée jusqu'en 1972. Celle-ci a multiplié par trois les dépenses publiques en matière de santé, d'éducation et de protection sociale, jusqu'à atteindre 15% du budget fédéral, parvenant ainsi à faire baisser le taux de pauvreté de 50%. Hors-champ de la philanthropie, la conquête spatiale a mobilisé des montants tout aussi importants en s'appuyant sur une fiscalité plus lourde (mais très redistributive) avec pour résultat le premier alunissage en 1969. Il est important de rappeler que le taux d'impôt sur le revenu des plus fortunés a atteint 90% à plusieurs reprises aux États-Unis, notamment après la Seconde Guerre mondiale et dans les années 1970.

Inversement, les auteurs constatent que l'augmentation de 300% du montant des dons philanthropiques aux États-Unis entre 1980 et 2022 n'a pas modifié sensiblement le taux de pauvreté. On constate en France les mêmes tendances (cf. chapitre 7).

Les auteurs mentionnent aussi le paquet législatif « No Child Left Behind³⁴ » de 2001 visant à affecter des ressources importantes à l'éducation, à la santé, au logement, etc., des enfants les plus défavorisés.

À l'inverse, l'administration Trump en remettant en cause le programme de protection sociale mis en place par le président Obama (Obamacare) défend une approche radicalement inverse : limiter la couverture sociale au minimum, rendant les « options » à la liberté de chacun.

34. Voir sur Wikipedia : https://en.wikipedia.org/wiki/No_Child_Left_Behind_Act#:~:text=NCLB%20requires%20schools%20and%20districts,major%20racial%20and%20ethnic%20subgroups%22

Panorama non exhaustif des actions que peut avoir la philanthropie dans la promotion et la protection du processus démocratique et de la démocratie elle-même.

Quelques exemples d'actions pouvant être menées par les fondations en faveur du processus démocratique

- > Formation de futurs leaders (ex. : bourses Fulbright, French-American Foundation, Daniel Sachs Foundation).
 - > Promotion du vote et du processus démocratique, notamment auprès de minorités (ex. : Robert Bosch Stiftung et Ford Foundation).
 - > Création de bourses et de formations pour les activistes et les leaders communautaires (Obama Foundation, Landecker Foundation).
 - > Cours d'éducation civique.
 - > Promotion de la démocratie locale, soutien aux innovations politiques (congrès citoyens).
 - > Promotion de la mixité et de la diversité par une politique de plaidoyer et de lobbying.
 - > Lutte contre les régimes autoritaires (ex. : Open Society Foundations) et promotion de la démocratie.
 - > Recommandations politiques (think tanks, plaidoyer, lobbying).
 - > Expérimentations de politiques éducatives, sanitaires, de logement, avant de les transférer au public.
 - > Soutien de consultations ou de référendums (Paul Ramsay Foundation pour le référendum australien de 2023 sur les droits des Aborigènes).
 - > Refus des instances de représentation politique existantes.
 - > Meilleure représentation de la société civile.
 - > Sensibilisation aux enjeux du vote.
 - > Campagne auprès des autres fondations pour qu'elles soutiennent les initiatives en faveur de la démocratie ou des droits fondamentaux.
 - > Accès à une information juste et impartiale.
 - > Action en justice pour atteinte aux droits fondamentaux et/ou aux droits environnementaux.
 - > Soutien à des médias indépendants et au maintien de la pluralité.
-

LE RÔLE DE LA PHILANTHROPIE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Ce rôle de la philanthropie dans les relations internationales, hors questions de flux financiers et d'implantation des

financeurs et bénéficiaires, est étudié depuis peu, notamment par Jeremy Youde³⁵. Celui-ci observe qu'à côté de l'aide internationale des États s'est développée une philanthropie très importante, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Sur le sujet, Bill Gates a cependant insisté régulièrement sur le fait qu'il ne s'agissait pas de vases communicants, tout d'abord car l'aide privée n'atteindrait jamais les montants de l'aide publique et ensuite que des organismes comme l'OMS restaient essentiels pour coordonner et orienter cette aide privée dans le cadre ou à côté de ses propres actions. Le retrait de l'Amérique de Trump d'une partie des organisations internationales et la suppression des financements afférents a illustré ce déséquilibre. Comme Jeremy Youde le souligne, se pose là encore le problème de la légitimité, de l'autorité et des modes d'intervention de ces acteurs privés.

Les interventions philanthropiques ne se limitent pas au niveau national mais jouent un rôle dans les relations internationales³⁶ avec des actions très importantes menées notamment sur la question de la paix en Europe ou sur l'éradication de certaines maladies.

Huit exemples l'illustrent :

Carnegie, au début du siècle dernier, a lourdement investi dans la promotion de la paix. Au-delà de son action très connue en faveur des universités et des bibliothèques, Carnegie a, dès 1903, financé la construction d'un temple de la paix à La Haye. Il avait pour ambition de créer une cour internationale de justice (reposant sur l'arbitrage), un centre de recherches international pour les universitaires et praticiens des relations internationales et enfin, un centre international de conférence. Ce temple visait, dans une Europe très fragile politiquement, à promouvoir diplomatie, loi internationale et rationalité.

35. Jeremy Youde, "The role of Philanthropy in International Relations", *Review of International Studies*, vol. 45, n°1, 2019.

36. Nicolas Guilhot (dir.), *The Invention of International Relations Theory: Realism, the Rockefeller Foundation and the 1954 Conference on Theory*, Columbia University Press, 2011.

Rockefeller, un peu plus tard, a mis en place au sein de sa fondation un département sur les questions internationales de santé visant à combattre les maladies endémiques et à financer la recherche médicale. Ce département a été considéré comme l'acteur le plus important sur les questions sanitaires internationales jusqu'à la création de l'OMS en 1948, qu'une partie de ses chercheurs ont rejointe.

Ted Turner, au début des années 1990, a fait un don d'un milliard de dollars à l'ONU au moment où celle-ci faisait face à une grave crise de financement et de légitimité. Ce don était fléché sur les problèmes de santé à travers le monde.

Bill et Melinda Gates, rejoints par Warren Buffett, ont créé la plus importante fondation mondiale intervenant sur les problèmes de santé, notamment le VIH, la malaria et la tuberculose, en mettant en place une approche combinant prévention, recherche médicale et politiques d'éradication sur le terrain. Ceci en intervenant notamment aux côtés de l'OMS.

George Soros a créé les Open Society Foundations visant à diffuser et à mettre en place des modèles démocratiques au sein des anciens pays de l'Est.

Les bourses Fulbright³⁷ qui, même si elles furent créées par les gouvernements américain et français, sont soutenues par plusieurs fondations (Fondation des États-Unis, Fondation Monahan, Georges Lurcy Charitable and Educational Trust) et visent à repérer de futurs leaders politiques et des scientifiques pour les faire bénéficier d'échanges avec des universités prestigieuses.

La création du Bellagio Center en Italie par la Fondation Rockefeller après la Seconde Guerre mondiale vise à créer une communauté internationale de chercheurs, hauts fonctionnaires et praticiens, afin de leur faire partager une vision commune des relations internationales.

Enfin, Atlas Network³⁸, qui travaille au niveau international avec plus de cinq cents think tanks, fondations et instituts de recherches conservateurs, vise à promouvoir une vision libertarienne de la

37. Voir le site de Fulbright France : <https://fulbright-france.org/fr>

38. Atlas network : <https://www.atlasnetwork.org/>

société, notamment en accordant des bourses et en formant des personnes sélectionnées pour leur capacité future d'influence, tant dans leur pays d'origine que dans le cadre d'un réseau politique international.

Ces huit exemples soulignent l'impact important qu'ont pu avoir de très grandes fondations sur les relations internationales, en combinant interventions philanthropiques et politiques publiques quand celles-ci existaient.

La question de la légitimité se pose aussi lors de leurs interventions dans les relations internationales, qui se donnent, à leur niveau, pour objectif de former des étudiants, universitaires, chercheurs et praticiens afin de créer une communauté sensible aux grands enjeux internationaux. Or, malgré cette interrogation sur leur légitimité, nombreux sont ceux qui pensent que ces interventions privées doivent à terme remplacer les interventions publiques. Paradoxalement, ce sont souvent les États et les décideurs publics qui se retirent des domaines régaliens.

C'est la même problématique qu'au niveau national qui se pose. Ces acteurs privés n'occupent-ils pas une part de la place des États souverains en termes de poursuite de l'intérêt général et de mise en place de politiques en faveur de publics spécifiques, tout simplement parce que ceux-ci abandonnent ces terrains par manque de moyens ou par désaffection politique ?

Comme au niveau national, plusieurs craintes se bousculent : celles portant sur la légitimité de ces acteurs privés³⁹ (qui définit l'intérêt général et les politiques publiques ?), celles portant sur la transparence et la redevabilité et enfin celles portant sur la gouvernance (un petit groupe ou une seule personne peut-il définir la meilleure intervention possible, par quels moyens et auprès de quelles populations ?).

39. Sophie Harman, "The Bill and Melinda Gates Foundation and Legitimacy in Global Health Governance", *Global Governance*, vol. 22, n° 3, 2016.

LES INSTANCES DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS

Les philanthropes disposent d'une grande liberté dans le choix de leur véhicule philanthropique – fondations, fonds ou dons –, dans l'objet poursuivi, leur organisation et leur gouvernance, le mode de sélection des bénéficiaires. Cependant, ils doivent respecter quelques règles de base : intervenir dans des secteurs d'intérêt général définis par le législateur, être non lucratif, rendre des comptes et être transparent.

Aujourd'hui, ces différentes règles ont été étendues et éclaircies, notamment aux États-Unis : pas d'enrichissement personnel ; pas de conflit d'intérêts ; les salaires les plus élevés et le nom des principaux donateurs doivent être rendus publics ainsi que les comptes ; publication de rapports annuels ; déclaration fiscale ; etc. Ces mesures sont strictement respectées et mises en place aux États-Unis. De plus, le service des impôts américain (IRS) effectue un contrôle poussé lors de la troisième année d'exercice pour vérifier le bon fonctionnement de la fondation, afin de lui confirmer ou de lui retirer sa capacité à offrir une déductibilité fiscale aux donateurs.

De par leur pérennité, leur richesse et leur discrétion, les fondations américaines ont souvent inquiété les législateurs. La plus grande réforme fiscale concernant les fondations a été mise en place en 1969. Elle apportait des restrictions considérables aux possibilités pour une fondation de faire du lobbying et leur imposait l'obligation de redistribuer 5 % de leur dotation. Cet encadrement des fondations a souvent été présenté comme une réponse à l'inquiétude du pouvoir législatif face à un domaine à la fois riche et opaque. Aujourd'hui des historiens du droit évoquent la possibilité que cette réforme visait aussi à limiter les actions de fondations à l'époque très actives en faveur des droits civiques et contre la guerre du Vietnam.

La France a beaucoup moins de règles, notamment pour tout ce qui concerne la gouvernance et la transparence, mais surtout dispose de très peu de moyens publics permettant le contrôle des organisations non lucratives, alors que le nombre de celles-ci a explosé avec la création des fonds de dotation.

Les contrôles sont plus restreints en France qu'aux États-Unis car :

Au moment de la création de la fondation ou du fonds, l'administration ou la fondation abritante ne vérifie qu'une petite série d'éléments clés : objectif d'intérêt général, non-lucrativité, etc. Puis, tous les ans, l'administration reçoit un rapport d'activité et un rapport du commissaire aux comptes. Or les rapports non financiers ne sont pas normés, ce qui rend difficile une lecture commune. Enfin, notamment pour les fondations recevant des dons du public, les organisations de contrôle que sont la Cour des comptes, l'Inspection des finances et l'Inspection générale des affaires sociales peuvent décider d'un contrôle fouillé à tout moment, donnant lieu à la publication d'un rapport sur lequel la fondation contrôlée a pu faire ses remarques. Ces inspections sont néanmoins réduites en nombre. Les contrôles internes au secteur philanthropique sont examinés un peu plus loin.

En résumé, la philanthropie n'a pas des moyens suffisants (expertise, outils et moyens financiers) pour régler les problématiques sociétales et environnementales auxquelles elle s'attaque. Celles-ci présentent une dimension nationale, internationale et démocratique (priorités définies par les citoyens).

Les États ont montré leur capacité à intervenir rapidement, efficacement, lors de crises majeures comme celle du Covid. Ces périodes de crise ont permis de tester avec succès des outils qui paraissaient inenvisageables auparavant, comme le revenu universel ou l'accès de tous aux soins.

Dans le passé, des politiques comme la « guerre contre la pauvreté » ou « No Child Left Behind » ont montré leur efficacité avec un niveau d'impôts acceptable. Le retrait des États des politiques sociales et environnementales n'oblige en rien une intervention de la philanthropie pour compenser, notamment pour des questions de vision globale et de moyens.

Dans le cadre d'une analyse systémique, les politiques salariales et sociales des entreprises, de même que la fiscalité du travail et les politiques sociales, doivent être interrogées, faute de quoi la philanthropie est cantonnée à traiter les symptômes et non les causes structurelles des fractures sociétales et environnementales.

Pour traiter ce paradoxe, la philanthropie se devrait d'accorder une place prépondérante au soutien des processus démocratiques, à la juste représentation et à l'accès aux droits fondamentaux de tous les citoyens en tenant compte des priorités qu'ils définissent. À titre d'exemple, les politiques anti-avortement, anti-LGBTQA+, anti-Black Lives Matter, pro statu quo environnemental, interventionnistes sur les sujets traités dans les écoles et au sein de l'armée, et de réduction des capacités électorales des minorités, menées par le gouvernement américain et confirmées par la Cour suprême, ne tiennent pas compte de positions résolument inverses d'une grande partie de la population. L'intervention très diversifiée dont disposent les fondations sur l'accès réel aux processus électoraux et à la protection des droits fondamentaux offre un effet de levier très important sur le traitement des problématiques évoquées, et ce, avec des montants d'intervention faibles, tout en déplaçant le traitement des sujets au niveau des politiques publiques. Enfin, le caractère *top down* des interventions philanthropiques devrait évoluer vers une meilleure prise en compte des bénéficiaires eux-mêmes et de solutions provenant du terrain, c'est-à-dire vers des interventions menées « avec et tenant compte » plutôt que des interventions « à la place de et sans concertation ».

III. L'APPARITION DE LA NOTION DE CONTRAT SOCIAL ENVIRONNEMENTAL

La lutte contre le changement climatique bouleverse l'équilibre fragile qui existe entre démocratie, contrat social et philanthropie. Les États voient leurs missions étendues et naviguent entre de nouveaux engagements internationaux et de nouvelles formes de citoyenneté. Le contrat social doit désormais intégrer la dimension environnementale et sociétale qui en émerge. Enfin, la philanthropie change de voilure et de direction pour aborder les sujets sociaux et environnementaux au prisme du changement climatique et de ses conséquences.

La philanthropie est au cœur de l'imbrication des problématiques sociales et climatiques. Elle est l'un des indicateurs d'une prise de conscience plus large dans les domaines religieux, économiques et politiques. Parallèlement, le contrat social actuel n'est plus adapté, il ne répond plus à la diversité de ses sociétaires, aux nouveaux droits fondamentaux qui émergent et au changement de dimension temporelle.

Ce « contrat social environnemental » est complexe et entraîne un changement de paradigme¹. Il s'organise autour de quatre éléments principaux :

- l'apparition de nouveaux droits ;
- une dimension temporelle différente de celle du contrat social car intégrant même des sociétaires qui ne sont pas encore nés ;

1. Comme le rappelle Pierre Auriel dans « La planète au prétoire » (*art. cit.*) : « Du droit à un environnement stable aux droits des animaux et de la nature, les revendications relatives à la justice environnementale sont souvent déployées au travers de la reconnaissance et de la défense de nouveaux droits. Nés d'urgences sociales et environnementales, les droits sociaux et environnementaux constituent ainsi des « mutations de l'État de droit » (p. 22) et des droits fondamentaux qui doivent, selon [Diane Roman,], faire l'objet d'un examen commun. »

- un élargissement du nombre et de la nature de ses sociétaires en intégrant notamment les non-humains et inanimés ;
- enfin, un questionnement sur l'existence d'une citoyenneté ou d'un statut des non-humains et inanimés.

De plus, la philanthropie se réorganise pour être plus efficace, réactive et en prise directe avec les mutations de l'État de droit, l'évolution du contrat social et la justice environnementale. Elle recalibre ses domaines et ses modes d'intervention. Elle imagine de nouvelles collaborations et des stratégies intégrant fractures sociales et risques climatiques.

Changement climatique et perte de la biodiversité entraînent une évolution importante de nos sociétés qui, d'humaines, deviennent globales, en intégrant tout leur environnement. Le terme environnement est d'ailleurs souvent rejeté car introduisant une coupure entre les hommes et le monde qui les entoure, composé de non-humains et d'inanimés, d'animaux comme de rivières. Bruno Latour parle de «terre commune (Gaïa)» et démontre que cette dichotomie n'a plus lieu d'être lorsque tous, quelle que soit leur nature, sont confrontés aux mêmes défis climatiques et environnementaux. Cette globalisation des enjeux fait l'objet d'une inquiétude croissante, qu'elle soit religieuse, économique ou politique.

Aujourd'hui, la philanthropie soutient la recherche dans les domaines scientifiques comme dans celui des sciences sociales. Elle finance la plantation d'arbres, l'éducation à l'environnement dans les écoles ou les universités avec par exemple de nouveaux cursus en architecture environnementale, les expériences de recyclage ou d'économie circulaire, etc.² Son pouvoir d'action n'en demeure pas moins marginal au regard des moyens colossaux que seuls les États et les organisations internationales peuvent dégager.

2. Cf. Tableau reprenant les types d'interventions mis en place par les fonds et fondations au chapitre 7.

UN ÉTAT DES LIEUX INQUIÉTANT

La COP28 a permis de faire un point sur les avancées ou les difficultés rencontrées depuis l'accord de Paris (COP21). Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU) est plus inquiétant encore en soulignant que de nombreuses aires géographiques, notamment l'Afrique et l'Océanie, seront soumises à des hausses de températures encore plus importantes : jusqu'à + 4,4°C sur le continent africain et au Moyen-Orient d'ici 2100.

L'Unicef, de son côté, a mis en place un Indice des risques climatiques pour les enfants (IRCE)³ en soulignant que près d'un milliard d'entre eux sont surexposés à un risque climatique ou à un autre : cyclone, vagues de chaleur, inondation fluviale, inondation côtière, pénuries d'eau, maladies à transmission vectorielle, pollution au plomb et pollution atmosphérique.

La représentation des risques liés au changement climatique (voir page suivante) permet de prendre la mesure de ce qui, pour beaucoup, reste anecdotique et maîtrisable.

Les points de bascule

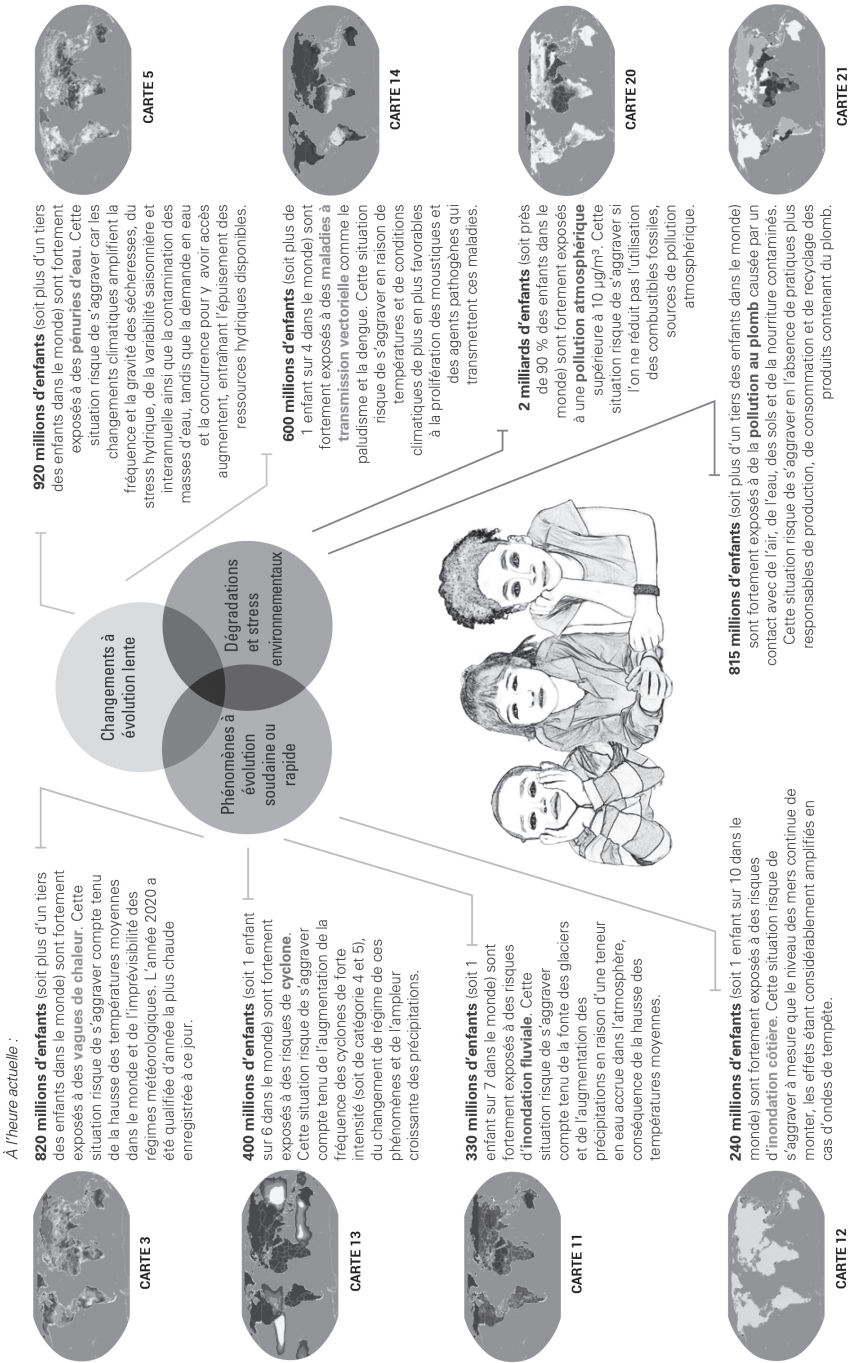
Dans un article publié dans la newsletter Novethic intitulé « Points de bascule écologiques : une fois franchis les coûts économiques s'envolent » (1^{er} décembre 2024), le journaliste Clément Fournier s'inquiète de ces seuils de dégradation écologique à partir desquels des changements majeurs, rapides et en cascade ont lieu dans les écosystèmes. « Par exemple, le réchauffement des pôles pourrait entraîner une fonte des calottes glaciaires, qui aurait des impacts majeurs en série : hausse du niveau de la mer, ralentissement des courants marins profonds, diminution des puits de carbone océaniques. »

Le mathématicien Parvathi Kooloth, l'un des auteurs de l'étude sur la fonte de la calotte glaciaire, explique qu'une fois les seuils franchis, « le degré d'intervention nécessaire pour ramener le

3. Voir la présentation de l'IRCE par l'Unicef : UNICEF_climate crisis_child_rights_crisis-summary-FR.pdf

En utilisant des données géographiques à haute résolution, le présent rapport fournit de nouvelles données probantes mondiales concernant le nombre d'enfants actuellement exposés à divers types d'aléas, chocs et stress climatiques et environnementaux :

Source : La crise climatique est aussi une crise des droits de l'enfant, Unicef, 2021



système climatique à son niveau d'origine augmente considérablement. L'un des enseignements clés de ces travaux est la confirmation que les mesures correctives après coup sont beaucoup plus coûteuses et intrusives que les mesures préventives. Nous avons essayé de modéliser ceci sous forme d'un effet Rio ».

Or, certains points de bascule ont déjà été atteints, transformant ce qui était des objectifs à ne pas dépasser en niveaux à retrouver et vers lesquels retourner.

Les écueils de l'autolimitation des acteurs les plus polluants

Le cornucopianisme consiste à croire que les ressources de notre planète sont illimitées et que des innovations permanentes permettront toujours de résoudre les problèmes rencontrés par l'humanité. Ce principe a longtemps prévalu, de même que la conviction que le marché se régulerait pour générer volontairement des impacts positifs sur les écosystèmes naturels. Des engagements ou objectifs ont été définis, notamment pour la réduction des émissions carbone, pour la sobriété énergétique, les achats écoresponsables, les filières courtes, les substitutions d'énergies, l'écoconception, etc., avec des succès relatifs. De nombreuses entreprises se sont positionnées sur ces nouveaux marchés, mais encore aujourd'hui les nouvelles réglementations peinent à s'appliquer.

On assiste à une crise en ciseaux : d'un côté, une raréfaction rapide des ressources, de l'autre une augmentation des prix, sans pour autant que la consommation diminue. L'exemple le plus parlant est celui des smartphones en renouvellement permanent avec une durée d'utilisation moyenne de douze mois, alors que ce sont les plus grands utilisateurs de terres rares.

Les changements nécessaires pour aller vers des produits plus sains, moins polluants, des circuits plus courts, rehaussent le prix des produits, y compris les produits du panier type, pénalisant les consommateurs les moins fortunés. En France, le prix d'un billet de train – non polluant – peut être jusqu'à cinq fois plus élevé qu'un billet d'avion (très polluant) pour la même destination.

D'autre part, cette sobriété suppose une baisse de la consommation des ressources naturelles au fur et à mesure que la rareté de celles-ci augmente. Or cela frapperait en premier lieu les populations des pays en développement. Alors même que les ressources naturelles ont des capacités de renouvellement variées :

- les ressources non renouvelables (énergies fossiles, minéraux, certaines espèces animales et végétales);
- les ressources renouvelables (vent, rayonnement solaire, pluie, rivière);
- les ressources qui peuvent se reconstituer (faune et flore, ressources halieutiques, réserves aquatiques).

L'INCIDENCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

Ce constat est loin d'être nouveau. Déjà, en 1987, le Rapport Brundtland commandé par les Nations unies⁴ décrivait cette crise en ciseaux et préconisait une réduction conjointe des inégalités de ressources et de la dégradation de l'environnement. Cette préconisation semble être une obligation absolue aujourd'hui si l'on souhaite maintenir la planète vivable.

Le réchauffement climatique qui s'accélère, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que, dans une moindre mesure, l'épidémie de Covid, ont ponctuellement changé la façon dont les sociétés voient leurs priorités et leur évolution à court et moyen termes. Patrick Artus et Olivier Pastré, dans leur ouvrage *De l'économie d'abondance à l'économie de rareté*, listent les conséquences prévisibles :

- le passage d'une économie d'abondance à une économie de rareté notamment pour tout ce qui concerne les matières premières mais aussi l'eau, l'air et la terre;
- une révolution énergétique avec le basculement progressif des énergies fossiles aux énergies renouvelables;

4. Rapport Brundtland ou « Notre avenir à tous » : <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html>

- des relocalisations massives par le passage d'une production mondialisée à des productions nationales, en circuit court, respectueuses de l'environnement et sans déchets, avec cependant un impact sur les prix à la hausse;
- un changement des modes de consommation et de recyclage des déchets;
- un réchauffement de plus de 1,2 °Celsius modifiant profondément le rôle des océans et les capacités des terres agricoles;
- un impact sur les transports, les industries traditionnelles fortement polluantes ou émettrices de carbone⁵.

En parallèle, la croissance des inégalités augmente en raison de plusieurs facteurs. En effet, la notion de travail est désormais bouleversée, comme l'est celle du salariat avec l'ubérisation et la relocalisation croissantes de la main-d'œuvre, à l'instar des migrants et des réfugiés climatiques. Cela entraîne une paupérisation, voire une exclusion, des groupes sociaux les plus fragiles. Les prix de l'énergie, de l'alimentation, des moyens de transport et de l'hébergement augmentent et modifient les comportements d'achat et de consommation.

Une injustice environnementale⁶ apparaît, soulignant les impacts multiples sur la nature mais aussi sur les plus pauvres : bas salaires ; logements excentrés proches des zones industrielles ou de recyclage ; automobiles ne répondant plus aux normes anti-pollution ; malbouffe en raison du prix d'une alimentation saine ; zones d'éducation prioritaire ; suroffre d'une main-d'œuvre bon marché (chômage structurel, migrants climatiques) ; îlots de pauvreté endémique qui émergent rapidement parallèlement à la croissance du nombre et du montant des grandes fortunes. À l'exemple du Brésil où les plus fortunés vont en hélicoptère d'enclaves riches en enclaves riches en survolant les bidonvilles.

5. Patrick Artus, Olivier Pastré, *De l'économie d'abondance à l'économie de rareté*, Odile Jacob, 2023.

6. Voir la définition de la justice environnementale dans la présentation de la chaire Gilles DELEUZE - métropole, nature, démocratie - de la fondation Bordeaux université : <https://www.fondation.univ-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2016/02/2013-02-chaire-deleuze-justice-envi.pdf>

Une prise de conscience à la source d'un changement profond de la nature du contrat social

Le changement climatique et son impact sociétal ne se font pas sentir uniquement au niveau des États, des organisations internationales ou de la communauté scientifique. On assiste désormais à des prises de position religieuses⁷, à un changement de paradigme économique et social ou enfin à une prise de parole politique et écologiste, portant notamment sur la décroissance et la limitation de tout ce qui a des conséquences sur le climat (émissions de CO₂, acidification des océans, pollution, traitement des déchets et recyclage...) Il faut noter à l'inverse que certains partis politiques (c'est le cas, aux États-Unis, du parti républicain aujourd'hui et du président Donald Trump) et représentants du secteur privé contestent ces conséquences ou les minimisent fortement. La philanthropie, elle, réajuste ses positions en fonction de ces bouleversements.

Une approche religieuse des liens entre inégalités et climat

En 2015, le pape François a, dans la très longue encyclique *Laudato Si'*⁸, montré le lien indéfectible entre inégalités sociales et environnementales. Il s'inquiète aussi de l'aggravation de ces deux dernières à un rythme et avec des conséquences catastrophiques. Il y développe l'image de la « maison commune » que doit constituer la Terre pour ses habitants, notamment les plus défavorisés, et toutes les créatures vivantes. Cette maison est partagée par tous et ne pas la respecter ou la sauvegarder pour les générations actuelles et futures revient à rejeter le travail du Créateur⁹ aux premiers jours de la création. Le Pape insiste sur cette dimension spirituelle « non optionnelle ».

7. Ce retour à une spiritualité multiforme se traduit notamment par l'intérêt nouveau pour l'animisme. Voir à ce sujet : Youness Bousenna, « Entre passé colonial et actualité écologique, l'animisme en tension », *Le Monde*, 20 mars 2024.

8. Disponible sur : https://www.vatican.va/content/dam/francesco/pdf/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si_fr.pdf

9. Nous illustrons ici, sans aucun prosélytisme, une approche religieuse telle que présentée au sein du catholicisme. Cette approche expose bien, de notre point de vue, les bases d'une doctrine universelle et humaniste.

Les citations ci-dessous sont longues mais décrivent, de notre point de vue, avec une grande clarté, ce que sont les enjeux et les devoirs auxquels sont confrontés l'ensemble des catholiques et, plus largement, l'espèce humaine.

Extraits de l'encyclique *Laudato Si'*

13. *Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral, car nous savons que les choses peuvent changer.*

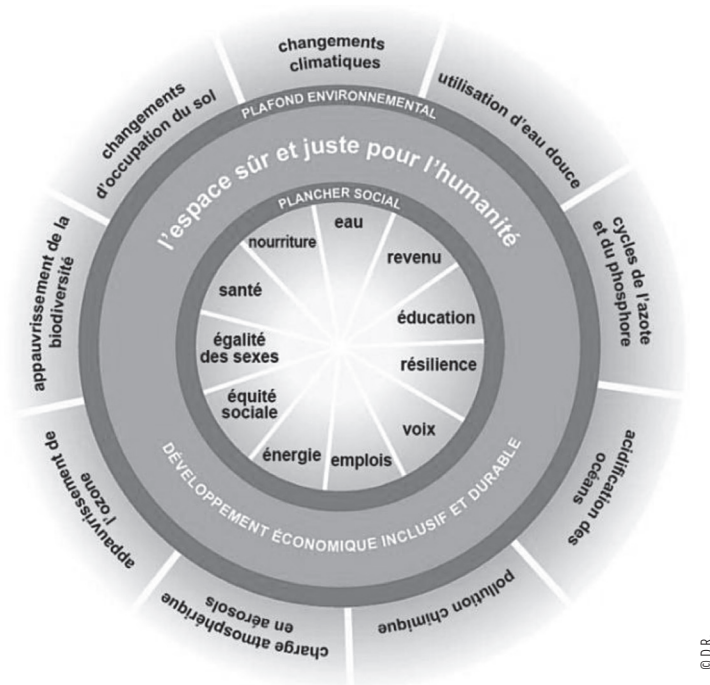
25. *Le changement climatique est un problème global aux graves répercussions environnementales, sociales, économiques, distributives ainsi que politiques, et constitue l'un des principaux défis actuels pour l'humanité. [...]*

26. *[...] beaucoup de symptômes indiquent que ces effets ne cesseront pas d'empirer si nous maintenons les modèles actuels de production et de consommation. [...]*

43. *Si nous tenons compte du fait que l'être humain est aussi une créature de ce monde, qui a le droit de vivre et d'être heureux, et qui de plus a une dignité éminente, nous ne pouvons pas ne pas prendre en considération les effets de la dégradation de l'environnement, du modèle actuel de développement et de la culture du déchet, sur la vie des personnes.*

48. *L'environnement humain et l'environnement naturel se dégradent ensemble, et nous ne pourrions pas affronter adéquatement la dégradation de l'environnement si nous ne prêtons pas attention aux causes qui sont en rapport avec la dégradation humaine et sociale. De fait, la détérioration de l'environnement et celle de la société affectent d'une manière spéciale les plus faibles de la planète. [...]*

La théorie du donut¹⁰ : un changement de paradigme économique



À partir de 2012, la théorie du donut de l'économiste Kate Raworth a permis de lier directement les droits constituant les bases du contrat social (nourriture, logement, équité sociale...) aux risques environnementaux (acidification des océans, diminution de la biodiversité¹¹...). Ce lien permet de faire apparaître un espace sûr et juste pour l'humanité où droits sociaux, économiques et politiques sont acceptables pour tous avec des risques environnementaux moindres. Cette « zone sûre » marque les bornes d'un contrat social et environnemental évoluant sous contraintes.

10. Voir Doughnut Economics Action Lab : <https://doughnuteconomics.org/about-doughnut-economics>

11. <https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1ANPTsBd4zbxv-d1P8-ogzYngjpHQPF0>

D'un côté, ce contrat social « donut » confirme les droits fondamentaux et, d'autre part, il rappelle la nécessité d'un monde vivable et durable environnementalement. Le cercle intérieur correspond aux leviers à activer. Il renvoie aussi aux domaines d'action de la philanthropie qui intervient le plus souvent segment par segment (santé, plaidoyer pour une plus grande égalité face à l'injustice environnementale, accès à l'eau...)

Cette approche s'inscrit dans la droite ligne des dix-sept objectifs de développement durable des Nations unies à long terme pour notre planète.



La notion de développement durable est souvent invoquée, mais malheureusement elle est définie comme un ensemble d'objectifs et non en termes d'engagements contraignants ou suivant un calendrier défini. Ceci, même si en septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030.

UNE APPROCHE POLITIQUE PARTAGÉE ENTRE ÉCOLOGIE ET COURANT DE LA DÉCROISSANCE¹² DÈS LES ANNÉES 1970

Cette approche souligne une fêlure entre d'une part, enjeux et objectifs politiques¹³ et d'autre part, moyens et actions philanthropiques. Plus bas dans ce chapitre seront évoqués les axes d'intervention des philanthropes qui restent souvent assez neutres politiquement parlant.

Le refus du consumérisme est soumis à des injonctions paradoxales. Pour les uns, il faut consommer plus pour produire plus et tirer l'économie. En 2011, le président George W. Bush déclarait « Quel est notre devoir de patriote ? Consommer ! » Pour d'autres, comme Dominique Méda, une autre vision apparaît : « Nous consommons pour entretenir une machine productive emballée et nous travaillons pour acquérir les moyens de consommer¹⁴. » Un exemple parlant est celui de la demande de sièges en cuir, option plus onéreuse, des automobilistes américains, à laquelle se réfèrent les industriels du secteur pour augmenter une offre de produits à impact négatif sur l'environnement (sachant qu'il faut trois à quatre peaux de bœufs brésiliens pour une option sièges en cuir).

On assiste aussi à des évolutions contradictoires comme l'offre croissante des produits en vrac et, parallèlement, l'augmentation des emballages individuels ou par petites quantités, à l'instar des petites bouteilles d'eau versus l'utilisation de gourdes individuelles. Dans son analyse, Dominique Méda ajoute : « Il faudrait se poser la question de ce que nous avons absolument besoin de produire [en partant] de ce que nous devons absolument consommer. » Dans le même ordre d'idée, James C. Scott dans son livre *Homo domesticus* paru en 2019 (La Découverte) rappelle que les

12. Maxime Ferrer, « La décroissance : d'où vient ce concept politique et philosophique ? », *Le Monde*, 3 septembre 2021.

13. Jean-Baptiste Comby, Sophie Dubuisson-Quellier, « Vers une politisation des mobilisations écologiques ? », *La vie des idées*, 23 mai 2023 : <https://laviedesidees.fr/Vers-une-politisation-des-mobilisations-ecologiques>

14. Dominique Méda, *Le Travail ; une valeur en voie de disparition*, Champs Flammarion, 2010.

chasseurs-cueilleurs ne consommaient que la quantité de nourriture dont ils avaient besoin.

L'exemple de la politique de la ville de Paris décidant unilatéralement de favoriser la circulation à vélo (voies réservées, circulation facilitée, signalisation moins contraignante), en tramway ou en métro au détriment de la voiture (limitation de la vitesse à 30 km/h, rétrécissement des rues, parcours labyrinthiques) souligne l'efficacité d'une politique de l'offre spécifique, même si celle-ci se fait au détriment des automobilistes, des bus et des livraisons.

Politisation des mouvements écologiques

Dans les années 1970, en France (ainsi qu'aux États-Unis), cette mobilisation politique prend la forme de mouvements contestataires, tels que l'occupation du Larzac, la lutte contre la construction et l'utilisation de centrales nucléaires, la lutte contre les OGM, qui dénoncent les risques environnementaux. Pour beaucoup, ces mobilisations populaires et désorganisées les disqualifiaient en tant que mouvements politiques. La différence avec les mouvements des années 2010 est importante. Les vagues de contestations, tout en se multipliant et prenant une forme conflictuelle (ZAD, traite des animaux, utilisation de produits phytosanitaires dangereux, etc.), se rassemblent en mouvements politiques sous la bannière de partis écologistes et se renforcent avec l'engagement d'experts ou de scientifiques.

Dès la fin des années 2010, réapparaissent des mouvements non conflictuels, mais expérimentaux, tentant de trouver de nouvelles formes d'engagement environnemental. C'est le cas des jardins partagés, de l'utilisation massive du vélo comme moyen de transport urbain, des pratiques d'architecture selon la norme HQE (haute qualité environnementale), de la consommation responsable, des circuits courts, du basculement, y compris pour les diplômés des grandes écoles (Polytechnique, les Mines, Essec...), vers des emplois ayant une dimension environnementale. Ces engagements visent à une écologisation du quotidien par la promotion de nouvelles façons de vivre alternatives, ou simplement plus écorespectueuses, tant selon une logique individuelle que collective.

Ces mouvements contestataires restent très importants dans les pays en voie de développement qui connaissent des atteintes à l'environnement majeures ou abritent la réception et parfois le traitement des déchets des pays occidentaux. Ces mouvements sont très forts en Inde, au Nigeria et au Bangladesh. Ils sont réprimés en Chine, premier producteur de terres rares, mais aussi premier recycleur de celles-ci.

Par ailleurs, certaines fondations soutiennent des organisations de défense de l'environnement sans remettre en cause l'économie libérale, en essayant de lier les notions de croissance verte et de consommation responsable au fonctionnement d'une économie de marché. Parallèlement, d'autres organisations comme Les Amis de la Terre, Greenpeace, Oxfam France, Attac, adoptent vers 2020, un slogan commun, « Plus jamais ça ! », pour articuler la lutte contre la pollution et la porter au niveau politique. Enfin, le rôle des fondations est important de par leur soutien aux organisations citées, de par la promotion de la cause écologiste grâce à la publication de manifestes, de notes d'expertise ou de rapports ainsi que de par des actions de plaidoyer ou de soutien à des projets expérimentaux et innovants.

L'ÉVOLUTION DE LA PHILANTHROPIE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les acteurs philanthropiques ont longtemps été organisés soit autour des questions de fractures sociales soit de lutte contre le changement climatique. Ils se décompartimentent aujourd'hui pour attaquer ces deux problématiques ensemble et expérimenter collectivement de nouveaux modes d'action et une collaboration avec les États ou les organisations internationales disposant de moyens bien supérieurs.

Les deux approches les plus classiques en matière de contrat social sont d'une part un État qui, avec une base fiscale réduite, assure un certain nombre de prestations sociales et de mesures environnementales, garantissant ainsi les droits humains et le bon fonctionnement des relations sociales. Et, d'autre part, un

État soucieux d'assurer le maximum de droits et de bien-être à ses citoyens par une base fiscale élargie et plus équitable, c'est-à-dire *Night Watchman vs Nanny State*. Ces deux approches doivent être relues à l'aune de cette dégradation de l'environnement, de la perte de biodiversité et du changement climatique.

L'émergence d'un contrat social et environnemental

Toute la difficulté de ce contrat social environnemental repose sur le nécessaire « décentrement » de ses membres pour l'élaborer et la prise en compte de nouveaux éléments. Le premier est d'intégrer des éléments aussi disparates que les non-humains, les choses inanimées et plus globalement la Terre (élargissement du spectre des sociétaires). Le deuxième est d'établir un lien entre sociétaires (humains ou non-humains) à naître ou ne pouvant encore exprimer leurs souhaits (dimension prospective). Le troisième est de tenir compte, ou plutôt d'imaginer, ce que pourrait être un contrat social juste en intégrant des notions aussi complexes que la protection de la biodiversité, la réduction des activités émettrices de CO₂, le respect et la pérennité d'éléments tels que la mer, la Terre, l'atmosphère ainsi que la vie des humains et non-humains.

En effet, un nombre croissant de traités, documents et engagements politiques définissent ce que doit être un environnement vivable sans injustices environnementales inacceptables et/ou sans sacrifice des publics défavorisés, assurant la sécurité et le bien-être de tous les sociétaires, y compris les plus difficilement définissables, comme la Terre¹⁵.

Ce socle de biens et de droits est clairement mis en évidence par la théorie du donut. D'un contrat social entre membres d'une même société à un instant T, on passe à un contrat social qui, de par sa dimension temporelle et globalisante, élargit la notion de sociétaires et prend en compte les intérêts de sociétaires futurs, c'est-à-dire à T, T+1, T+20, etc. Cette notion de dette sur le futur apparaissait déjà dans certains travaux ethnologiques portant sur le don de Marcel Mauss.

15. Cf procès engagés par les *Native Americans* sur leur possession de terres ancestrales.

L'artifice du « voile d'ignorance » de John Rawls permet théoriquement de définir une société socialement et environnementalement « juste » (notion objective) plutôt que « bonne » (notion subjective).

Sa mise en œuvre juridique est très complexe car elle suppose la reconnaissance de nouveaux droits¹⁶ : le droit à un environnement sain, le droit de la nature et des non-humains. Ces droits sont, pour partie, nés dans l'urgence, obligeant l'État de droit à reprendre son rôle de régulateur et à appliquer, par exemple, des mesures anti-pollution pour les entreprises ou la cessation des essais cosmétiques sur les animaux.

Le droit de la faune et de la flore à être protégées est bien plus complexe à mettre en place. Le dérivatif trouvé est de reconnaître des droits à des groupes, aux générations futures, voire à l'humanité entière. Les peuples autochtones, dépositaires du respect de ces droits, peuvent revendiquer la protection de leur territoire contre la destruction et la pollution, le droit à exploiter leurs ressources et leurs richesses ainsi que le droit à la protection de leur mode de vie. Les populations autochtones sont alors considérées comme gardiennes de la nature et de l'écosystème dans lequel s'intègrent leurs traditions, leurs activités et croyances ancestrales¹⁷. Diane Roman dans son livre *La Cause des droits. Écologie, progrès social et droits humains*¹⁸, recensé sur le site La vie des idées par Pierre Auriel, souligne le lien entre droit et pauvreté et intègre les droits environnementaux qui changent la nature de l'État de droit. Elle rappelle qu'il y a obligation d'intervenir effectivement pour accomplir ces deux missions. Ces obligations pourraient s'étendre alors aux droits environnementaux avec une obligation supplémentaire d'abstention par l'État de porter atteinte à ces droits. Le Venezuela ainsi que l'Équateur ont ainsi inscrit dans leurs constitutions cette obligation. Le Code civil français intègre désormais dans son article 1247 qu'est réparable un préjudice

16. Diane Roman, *La Cause des droits : écologie, progrès social et droits humains*, Dalloz, 2022. Recension de Pierre Auriel, *La vie des idées*, art. cit.

17. *Ibid.*

18. Diane Roman, *La Cause des droits*, op. cit.

écologique « consistant en une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement ».

Citoyenneté des non-humains

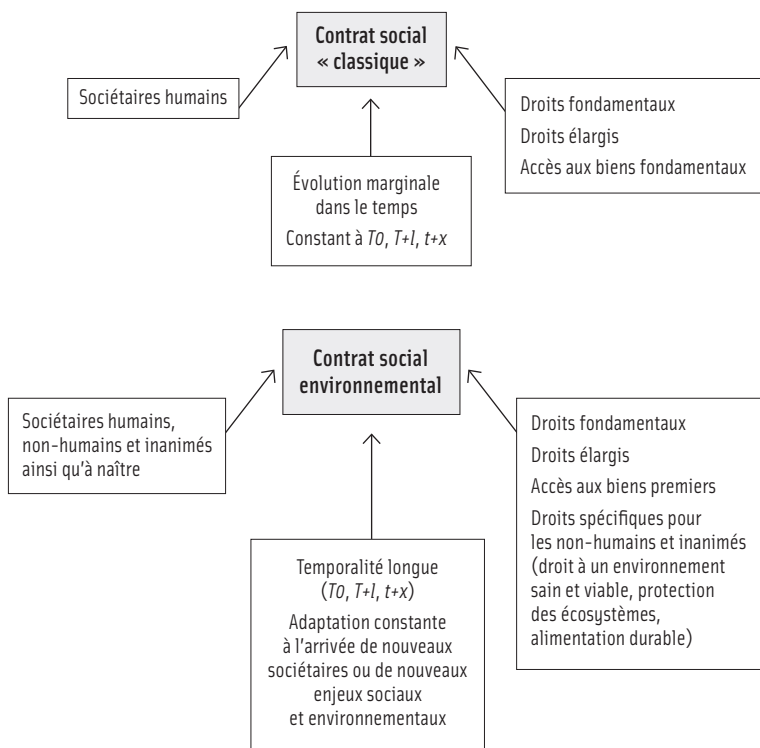
La citoyenneté est la condition sine qua non de la participation au contrat social. Autant les générations à naître peuvent être considérées comme composées de futurs citoyens, autant les animaux manquent de deux capacités fondamentales : celle de raisonner dans un environnement politique, moral, juridique et géographique donné et celle de penser en intégrant la notion d'intérêt général¹⁹. Cependant, il paraît aujourd'hui impensable de ne pas intégrer non-humains et inanimés au contrat social d'une manière ou d'une autre, afin de développer des écosystèmes sains et pérennes pour tous. La pollution et le réchauffement climatiques touchent également humains, non-humains et inanimés. Une révision de la Constitution fédérale allemande datée de 2002 prescrit : « Assumant ainsi également sa responsabilité pour les générations futures, l'État protège les fondements naturels de la vie et les animaux par l'exercice du pouvoir législatif, dans le cadre de l'ordre constitutionnel, et des pouvoirs exécutif et judiciaire, dans les conditions fixées par la loi et le droit. »

Nombreux sont les auteurs qui, à défaut de citoyenneté, développent la notion de statut des êtres vivants, des « co-créatures » participant au contrat social sans en être partie prenante. Ce statut implique pour les humains la responsabilité de protéger les non-humains, de tenir compte de leur vulnérabilité, de respecter leur dignité ainsi que de préserver les écosystèmes et les éléments inanimés qui y contribuent pour prendre en compte ce qui est décrit comme l'animisme juridique. Ce concept de statut ouvre la possibilité d'être représenté, d'ester en justice grâce à des

19. Cependant, aujourd'hui, Florent Kohler, dans son livre *Les Sociétés animales* (Armand Colin, 2025), semble faire évoluer cette notion d'absence de capacités. En effet, tenir compte d'un environnement géographique et politique s'apparente à la défense d'un territoire de chasse et politiquement, ces microsociétés s'organisent autour d'un chef qui lui-même définit les relations conflictuelles ou partenariales avec d'autres groupes ou espèces.

représentants légitimes²⁰ (cf. Amazonie, Kenya, Australie). La place occupée au sein du contrat social se fait alors par la représentation et non par la participation directe. Le concept d'interdépendance est la clé, Bruno Latour expliquant que la distinction humains/non-humains n'est plus valide car tous sont confrontés aux mêmes enjeux.

D'un contrat social classique à un contrat social environnemental



20. Cette représentation peut être assurée par des communautés légitimes, par des partis politiques, mais aussi par des associations et des fondations qui se consacrent à la défense des animaux, de la biodiversité et des écosystèmes.

UNE PHILANTHROPIE CLIMATIQUE REFLET D'UNE MODIFICATION PROFONDE DU RÔLE DES FONDATIONS

En effet, la philanthropie individuelle et en silos évolue vers une philanthropie multisectorielle et systémique qui vise à appréhender le changement climatique sous toutes ses formes.

L'intérêt des conférences internationales et du plaidoyer mis en place par de nombreuses fondations est de pointer les risques à traiter en priorité et les actions, urgentes ou de moyen terme, à mettre en place.

Cette position de lanceur d'alerte est d'autant plus importante qu'elle souligne le rôle individuel que chacun peut avoir concrètement, sans décourager les bonnes volontés devant l'ampleur des progrès à faire. Le tri des déchets ménagers, le changement de régime alimentaire, les économies d'eau, le choix du mode de transport, la limitation des impressions papier sont autant de « petites actions » qui ont un grand impact lorsqu'elles sont partagées largement.

L'association Philea (Philanthropy Europe Association) rassemble une grande partie des fondations européennes ainsi que des organisations comme le Centre français des fonds et fondations. Elle s'inquiète que les engagements financiers des pays « riches » envers les pays « en développement » ne soient toujours pas tenus, mettant les acteurs philanthropiques devant des enjeux impossibles à tenir seuls.

Elle indique²¹ néanmoins des pistes sur lesquelles le secteur philanthropique peut avoir un impact. Tout d'abord, il peut jouer un rôle de catalyseur des rapprochements entre acteurs philanthropiques et acteurs publics, il peut soutenir des projets à risque

21. Marco Cucé, "Decoding COP28: Key numbers that philanthropy needs to know", Philea, 17 novembre 2023.

et favoriser des investissements climatiques à impact²². En effet, aujourd'hui seuls 2 % des investissements à impact sont ciblés sur le changement climatique en tant que tel, soit 6 à 10 milliards de dollars. Ce chiffre est à mettre en rapport avec les 60 milliards d'euros de subventions philanthropiques annuelles et les 511 milliards d'euros de dotation gérés aux États-Unis.

Enfin, le secteur philanthropique rassemble ses forces comme il le fait avec des regroupements tels que #philanthropyforclimate²³ qui fédère de nombreuses coalitions nationales ou internationales de fondations autour d'engagements communs.

Ces interventions sont d'autant plus efficaces qu'elles s'appuient sur des modes d'organisation souvent invoqués et rarement mis en place jusque-là : le passage d'interventions en silos à des interventions collectives et une prise en compte de la dimension internationale des enjeux, afin d'avoir un effet de levier plus important. C'est notamment le cas de la Coalition française des fondations pour le climat (CFFC) créée sous forme d'une fondation²⁴, qui rassemble notamment la fondation Daniel et Nina Carasso, la Fondation de France, le fonds de dotation Lire et Sourire, les fondations Chanel, groupe EDF, BNP Paribas. L'association des fondations européennes Philea et Wings²⁵ y participent aussi.

22. Les investissements à impact sont des investissements financiers et lucratifs que font les fondations à partir de leur dotation ou trésorerie. Ces investissements viennent alors multiplier l'impact que peuvent avoir les actions philanthropiques. À titre d'exemple, cela serait un investissement dans une société de tri de déchets alors que les interventions de la fondation portent sur l'éducation au recyclage des jeunes enfants.

23. Présenté ici : "About Us - The International Philanthropy Commitment on Climate Change" (<https://philanthropyforclimate.org/about-us/>)

24. <https://www.fondationetclimat.org/>

25. <https://philanthropyforclimate.org/about-us/>

Les principaux objectifs de la Coalition française des fondations pour le climat²⁶ sont les suivants :

Que chaque fondation ou fonds de dotation prenne connaissance de ses impacts négatifs sur le climat, et s'engage à les réduire, même s'ils semblent minimes ou symboliques ;

Que les fondations ou fonds de dotation privilégient des placements contribuant à réduire les émissions de CO₂ ;

Que chaque fondation ou fonds de dotation distributif, indépendamment de sa taille et de son champ d'action, flèche des ressources supplémentaires en faveur de programmes et/ou de projets prenant en compte la lutte contre le dérèglement climatique, ceci soit de manière individuelle, soit de manière collective (avec d'autres fondations et/ou d'autres acteurs) ;

Que chaque fondation ou fonds de dotation incite les porteurs de projets qu'elle ou il soutient à adopter un « prisme » climat car le sujet est transversal et systémique ;

Que chaque fondation ou fonds de dotation opérateur, indépendamment de sa taille et de son champ d'action, intègre un « prisme » climat dans ses plans d'action.

Parmi ces actions à très grande échelle, la fondation One Sustainable Health, créée en 2020, a connu une croissance très rapide notamment grâce à des fondations familiales. Elle va un peu plus loin dans une approche holistique. En effet, elle vise à accroître les partenariats entre public et privé pour soutenir des projets innovants en faveur d'une santé durable pour tous dans le cadre des ODD. Plus ambitieuse encore, la ClimateWorks Foundation affiche l'objectif d'être le pendant philanthropique des objectifs et des mécanismes correctifs mis en place par l'accord de Paris (2015) sous le nom de Global Stocktake²⁷, qui pointe les progrès mais aussi les retards dans l'atteinte des objectifs prioritaires renouvelés durant la COP28 (tripler les énergies renouvelables d'ici 2030, développer des méthodes agricoles pour s'adapter au changement climatique, protéger la biodiversité, lutter contre les émissions toxiques et la déforestation, orienter fortement les financements

26. <https://www.fondationetclimat.org/>

27. Hannah Roeyer, "The Global Stocktake: An opportunity to course-correct climate action", Philea, 6 octobre 2023. <https://philea.eu/opinions/the-global-stocktake-an-opportunity-to-course-correct-climate-action/>

publics et privés vers des projets à impact sur le climat notamment auprès des populations les plus défavorisées). La ClimateWorks Foundation rassemble une trentaine des plus importantes fondations de dimension internationale, principalement américaines²⁸ (Bezos Earth Fund, Gates Ventures, Chan Zuckerberg Initiative, Oak Foundation, Ford Foundation, Bloomberg Philanthropies, Anne T. & Robert M. Bass Foundation, etc.), afin d'avoir un effet de levier collectif, notamment sur l'alimentation, la déforestation, les transports, la diminution du CO₂. Ce rassemblement souligne de manière criante la nécessité d'avoir une taille critique suffisante pour s'attaquer à des enjeux environnementaux globaux.

Ces différentes actions soulignent un changement de fond dans la façon dont la philanthropie intègre et s'attaque au réchauffement climatique : création de fondations consacrées uniquement au climat ou réorientation d'une partie des financements de grandes fondations sur les enjeux environnementaux, recherche d'une taille critique notamment par la mise en place de mécanismes internationaux et collectifs d'intervention, inscription en complémentarité des politiques gouvernementales décidées lors des COP, actions de plaidoyer d'une part et, d'autre part, de sensibilisation de publics différenciés, soutien à l'innovation, prise en compte des conséquences sociales du changement climatique.

Ces changements sont radicaux dans le secteur philanthropique et s'appliquent à grande échelle. Ils sont complétés par un nombre très important de fondations de tailles plus modestes intervenant à l'échelle nationale, sur une problématique précise ou des publics ciblés, par exemple les enfants et adolescents. Il serait en effet réducteur de limiter les acteurs philanthropiques aux seules « mégafondations » représentatives de la philanthropie des ultra-riches²⁹ (Bezos, Bloomberg, Bass, etc.).

28. Liste complète disponible sur : <https://www.climateworks.org/about-us/funding-partners/>

29. Au sens bancaire du terme, les UHNWI (Ultra High Net Worth Individuals) sont des personnes disposant de liquidités supérieures à \$50 Mi. Les HNWI (High Net Worth Individuals) ont des liquidités supérieures à un montant dont chaque banque fixe son propre seuil, entre \$5 et \$10 millions.

FONDATEURS ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les domaines d'interventions de la philanthropie climatique

L'émergence d'un contrat social environnemental souligne la difficulté pour les fondations d'intégrer le changement climatique dans leurs objectifs et actions.

Certaines fondations, notamment américaines, se donnent désormais comme priorité la lutte contre le changement climatique³⁰ et pour la justice environnementale³¹, en relayant parfois les politiques publiques^{32,33}. On peut néanmoins noter que cette philanthropie activiste reste négligeable en Europe alors que l'Union européenne intègre désormais la notion de justice environnementale³⁴ grâce à la convention d'Aarhus adoptée le 25 juin 1998.

L'injustice environnementale se définit comme la surexposition des classes les plus défavorisées de la société aux inégalités issues ou amplifiées par le changement climatique et les nuisances environnementales. Déjà, dans la Rome antique, la plèbe vivait au milieu des déchets et de la peste, de la même façon qu'aujourd'hui cette injustice touche principalement les exclus de la croissance.

L'injustice environnementale touche de nombreux domaines, dont celui de l'économie de subsistance : terres inondées, surpêche industrielle, impact des déchets sur les productions agricoles et leur sécurité sanitaire, inondations, sécheresses, aridité des sols.

30. Le fondateur de la marque Patagonia, Yvon Chouinard, a ainsi créé une fondation dotée de la totalité des actions de son entreprise pour une valeur de 3 milliards de dollars pour des projets visant à sauver la planète.

https://www.nytimes.com/2022/09/14/climate/patagonia-climate-philanthropy-chouinard.html?campaign_id=60&emc=edit_na_20220914&instance_id=06nl=breaking-news&ref=cta®i_id=87075185&segment_id=106297&user_id=06bfe2477bd0763697c668c198f96c7

31. <https://ejfoundation.org/>

32. <https://www.energy.gov/lm/what-environmental-justice>

33. <https://register-of-charities.charitycommission.gov.uk/charity-details/?regId=1088128&subId=0>

34. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/acces-justice-environnementale-reglement-aarhus-modifie-38317.php4>

La quête de justice environnementale vise donc à remédier aux inégalités, à la marginalisation et à la discrimination historique auxquelles font face certaines communautés à l'égard des fardeaux environnementaux.

Cette approche tenant compte d'une taille critique pour pouvoir intervenir sur la justice environnementale est abordée par les mégafondations américaines. L'exemple classique de la fondation Gates est illustratif de cette démarche : des montants considérables concentrés sur une problématique spécifique. La fondation Gates consacre désormais 1,4 milliard de dollars pour accompagner en Afrique les petits cultivateurs dans leur adaptation au réchauffement climatique³⁵. En effet, l'Afrique d'ici 2100 connaîtra une augmentation de la température telle que les récoltes, les réserves d'eau, la faune et la flore impacteront de manière catastrophique les populations les plus pauvres.

Ce focus sur la justice environnementale ne doit pas cacher le fait que la majorité des actions philanthropiques sont menées sur d'autres aspects de la lutte contre le changement climatique.

Le spectre des interventions est très large : plaidoyer, recherche fondamentale, soutien à la recherche appliquée, prix et bourses, soutien à l'innovation, campagnes de sensibilisation, actions pédagogiques, soutien aux acteurs de terrain et aux communautés, nettoyage des plages, plantation d'arbres... À la frontière de la philanthropie, il faut intégrer les très nombreuses aides financières, en nature ou en savoir-faire, dégagées pour aider à l'émergence de start-up consacrées à la résolution ou à l'innovation dans le domaine de l'environnement. Ce soutien philanthropique accompagne ces projets jusqu'à ce qu'ils soient matures pour entrer sur le marché.

35. Voir l'article "Climate adaptation: Ensuring resilience in agriculture" sur le site de la fondation : <https://www.gatesfoundation.org/ideas/climate-adaptation>

Un autre aspect de cette philanthropie environnementale est la prise de conscience que l'importance des enjeux nécessite à la fois des objectifs réalisables, l'absence de dispersion et, là aussi, une taille critique d'intervention pour avoir de l'impact.

Tout d'abord, cette taille critique peut être atteinte par des partenariats entre financeurs, par des coalitions (comme celle de la Coalition des fondations françaises pour le climat ou CFFC) mais aussi par des investissements majeurs portés par une seule fondation. C'est le cas de la fondation Calouste Gulbenkian³⁶ qui a créé un prix pour l'humanité doté d'un million d'euros, dont la vocation est de récompenser des actions exceptionnelles en faveur du climat inspirant ainsi espoir et opportunités pour le futur.

UNE APPROCHE PHILANTHROPIQUE : INTÉRÊT GÉNÉRAL, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces différentes modalités d'interventions philanthropiques sur l'environnement soulignent une prise de conscience globale. Celle-ci implique une bataille menée par des structures de taille très diverse et dont les actions se complètent les unes les autres. Longtemps limitée à l'urgence de catastrophes naturelles ou politiques, cette collectivisation des efforts est nouvelle à cette échelle. Elle souligne la capacité du secteur philanthropique à s'organiser autour d'une même problématique en s'attaquant en même temps à toutes les facettes d'un danger menaçant non seulement l'humanité mais tous les aspects de la vie sur Terre.

La philanthropie dispose d'un grand avantage sur les politiques publiques qui sont prises en étau entre des engagements internationaux à l'horizon lointain et des échéances électorales rapides. Les dotations des fondations permettent une certaine pérennité de leurs interventions, favorisant des engagements à long terme.

36. Gulbenkian Prize for Humanity : <https://gulbenkian.pt/en/the-foundation/gulbenkian-prize-for-humanity/>

Cette capacité à intervenir conjointement sur des temps longs ou courts est indispensable pour lutter contre le réchauffement, comme le montrent des objectifs à trois, dix ou trente ans.

Le dernier aspect de ce changement radical est la volonté de s'inscrire clairement dans le sillage des engagements gouvernementaux internationaux, soulignant à la fois le rôle indispensable de la philanthropie mais aussi ses limites quand elle intervient seule.

La philanthropie stratégique peut jouer, selon ses acteurs, un rôle transformateur en catalysant des actions dispersées et en augmentant l'impact de ces actions pour réduire les émissions humaines et inverser les tendances dommageables à l'environnement. Elle dispose pour cela de cinq atouts :

- Souplesse: déplacer rapidement les capitaux là où ils sont les plus nécessaires ;
- Tolérance au risque: réduction des risques et mobilisation de capitaux nouveaux ;
- Flexibilité: s'adapter aux différents types de besoins de financement ;
- Patience: attente de meilleurs résultats, avec plus d'impact ;
- Équitable: se concentrer sur les personnes marginalisées et vulnérables.

LES ACTIONS DES FONDATIONS ET FONDS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Ces interventions philanthropiques pour lutter contre le changement climatique et contre l'augmentation des inégalités s'appuient sur des approches philosophiques, spirituelles, économiques ou politiques.

Les acteurs	Exemples d'actions menées (liste non exhaustive)
Fonds et fondations (France, États-Unis, Suisse)	> Plaidoyer³⁷ > Lobbying > Actions en justice³⁸ > Soutien à des associations activistes ou à des groupes de citoyens > Constitution de collectifs de fondations³⁹ > Groupes de travail⁴⁰ > Soutien à la recherche fondamentale⁴¹ > Soutien à la recherche appliquée > Soutien à l'innovation en termes de mobilité, infrastructures, bâtiments, etc. > Soutien aux acteurs et actions de terrain > Campagne de sensibilisation > Actions pédagogiques⁴² > Publication et diffusion de livres ou articles académiques > Publication de tribunes dans les médias > Campagnes sur les réseaux sociaux > Prix et bourses^{43,44} > Formation des agriculteurs > Accueil des migrants climatiques⁴⁵ > Protection de la biodiversité⁴⁶ > Soutien à des actions croisées environnement et solidarité ou art et environnement⁴⁷ > Nettoyage de plages > Plantation d'arbres⁴⁸

37. <https://bloomassociation.org/nos-actions/plaidoyer/>

38. <https://bloomassociation.org/nos-actions/action-juridique/>

39. <https://www.fondationcarasso.org/les-projets/coalition-francaise-des-fondations-pour-le-climat/>

40. <https://www.swissfoundations.ch/fr/actualites/nouvelle-co-direction-pour-le-cercle-de-travail-environnement-durabilite/>

41. <https://www.fondationbiodiversite.fr/la-fondation/presentation-frb/>

42. <https://fondation-lamap.org/projet/le-climat-ma-planete-et-moi>

43. <https://www.swissfoundations.ch/fr/actualites/appele-a-candidatures-prix-du-patrimoine-naturel/>

44. <https://gateopen.org/prix-gulbenkian-pour-lhumanite-1-000-000>

45. <https://volofoundation.org/fr/news/le-cineaste-qui-a-donne-la-parole-aux-refugies-climatiques/>

46. <https://www.climatefoundation.org/>

47. <https://www.fondationcarasso.org/art-citoyen/culture-environnement-le-nouveau-repertoire-ecoarts-nexus-cartographie-les-connaissances-et-financements/>

48. <https://www.fondationsethy.org/projet-10000-arbres.html>

DES ACTIONS PHILANTHROPIQUES NON DÉNUÉES DE CONTRADICTIONS OU D'EFFETS PERVERS

À titre d'exemple, certaines fondations travaillant par exemple sur le microcrédit encouragent la création de microentreprises, dont des projets d'échoppes de restauration, particulièrement en Asie. Mais la cuisson des plats repose sur l'utilisation de charbon producteur de CO₂ et la multiplication d'emballages individuels en plastique ou aluminium.

De manière tout aussi contradictoire, la philanthropie de « marché » promeut une consommation (achat d'un T-shirt ou d'une carte postale par exemple) présentée comme un moteur de la philanthropie. La consommation remplacerait alors l'engagement et l'acte de don par l'acte d'achat. Cela ferait sauter le verrou classique d'une philanthropie motivée par la générosité et le désintéressement au profit d'une philanthropie consumériste où consommation et bonne conscience permettent un don fait sans effort, puisque intégré dans l'achat (Pink Ribbon, Apple (Red)). Les changements technologiques, la mobilité propre via les véhicules électriques génèrent aussi une surconsommation des terres rares et des problèmes de recyclage importants.

IV. LA PHILANTHROPIE AU CŒUR DES CHANGEMENTS SOCIÉTAUX

Malgré des moyens peu comparables avec ceux des politiques publiques (à l'exception majeure des mégafondations), la philanthropie s'affirme comme un acteur important des changements sociétaux.

UN ENJEU HISTORIQUE

Dans son article sur l'histoire de la philanthropie¹, Hugh Cunningham souligne que « la première personne à être qualifiée de philanthrope en Angleterre est John Howard, qui a fait le tour des prisons et autres institutions similaires en Grande-Bretagne et en Europe, et qui a publié des rapports à leur sujet, les exhortant à se réformer. En 1786, il devient "John Howard, le philanthrope", considéré comme un amoureux de l'humanité ». C'est à cette même période que l'Anglais Robert Young fonde la Philanthropic Society, chargée de réformer les jeunes criminels ou ceux qui risquaient de le devenir. Pour ces deux hommes, chaque philanthrope doit être un réformateur.

Au milieu du XIX^e siècle, les actions philanthropiques ont basculé de la prise en charge des pauvres vers celle, plus large, de la Cité. Les philanthropes se sont penchés sur la meilleure façon d'améliorer l'environnement urbain, en dotant les villes d'infrastructures ouvertes à tous et composées de parcs publics, de galeries d'art, de musées, de salles de concert et de bibliothèques. Ce type

1. Hugh Cunningham, "The multi-layered history of Western philanthropy", *The Routledge Companion to Philanthropy*, Londres, Routledge, 2015, traduction de l'auteur : https://www.academia.edu/66372272/The_Routledge_Companion_to_Philanthropy?email_work_card=view-paper

de philanthropie offre de plus une reconnaissance publique de la munificence du bienfaiteur qui verra son nom associé à un musée, à une salle de concert... Cette croyance en l'éducation des masses et dans l'impact civilisateur des institutions culturelles, en l'occurrence les bibliothèques, a atteint son apogée avec Andrew Carnegie. On peut ajouter que la création d'une fondation portait un enjeu fiscal non négligeable face au souhait du président américain Theodore Roosevelt de mettre en place un impôt sur la fortune.

UN ENJEU SOCIÉTAL

La capacité transformatrice et innovatrice de la philanthropie prend toute son ampleur dans le cadre d'un contrat social-libéral. En effet, dans un contexte de réduction budgétaire, de désengagement public et de contraction des politiques publiques, certains domaines de l'intérêt général dépendent de plus en plus de l'intervention du secteur lucratif ou du secteur philanthropique, lorsqu'ils ne lui sont pas transférés *volens nolens*.

Dans le contrat social-libéral, la philanthropie trouve toute sa pertinence et son utilité grâce à son agilité, son soutien à des projets innovants, sa rapidité à répondre à des besoins urgents, son détachement d'enjeux politiques à court terme, son fonctionnement en réseau, etc.

Plus globalement, elle peut prendre en charge tout ou partie de domaines relevant de l'intérêt général comme, parmi d'autres, la recherche sur les maladies rares, des aides d'urgence pour étudiants ne pouvant assumer leurs frais au quotidien, l'accueil d'artistes en exil ou la protection de certains écosystèmes. Un autre exemple est donné avec les campagnes de collecte de fonds de l'ICM² (Institut du cerveau) auprès de très grands donateurs qui ont permis la création de cet institut en abondant des crédits publics jusque-là insuffisants.

Cette philanthropie peut aussi être interstitielle, c'est-à-dire qu'elle intervient pour combler les mailles dans le filet de la

2. <https://institutducerveau.org/>

protection sociale ou environnementale. Elle couvre aussi certains angles morts des politiques publiques comme cela a été le cas pendant un temps pour les soins palliatifs, le Samu social et aujourd'hui, pour des expérimentations comme la «sécurité sociale de l'alimentation», certaines initiatives éducatives, le développement des tiers lieux, la recherche appliquée portant sur de nouveaux modes de production et de distribution agricoles (permaculture, circuit court, vente en vrac, etc.).

Par ailleurs, cette philanthropie peut être complémentaire des politiques publiques en assurant la «logistique du dernier kilomètre». À titre d'exemple, s'il existe des règles administratives d'accueil des migrants, celles-ci ne couvrent pas les problématiques de logement, de scolarisation, de formation, d'alphabétisation, d'accès à certains soins ou de mobilité que la philanthropie peut, elle, prendre en charge. La même démarche existe dans la prise en charge des détenus ou ex-détenus et d'incursions dans le domaine de la santé mentale.

Enfin, la philanthropie peut être, parallèlement aux caractères ci-dessus, innovante et expérimentale sur des actions qui ne sont ni complémentaires ni supplémentaires des politiques publiques. Cela peut se faire par la mise en place d'actions de prévention du suicide des adolescents et étudiants, de protection d'une espèce animale spécifique, de création d'épiceries solidaires, de politiques d'accueil spécifique dans les institutions culturelles pour des populations souffrant de troubles mentaux, d'accompagnement des parents dont les enfants sont atteints de la maladie cœliaque³ ou par la création du Collège des Bernardins⁴ qui, avec une approche œcuménique, vise à creuser le dialogue entre Église et société.

3. Fond'action Isaac : <https://www.fondactionisaac.org/>

4. Collège des Bernardins : <https://www.collegedesbernardins.fr/>

Les interventions philanthropiques reposent sur des spécificités et avantages que ne peuvent avoir de nombreuses interventions du secteur public ou du secteur privé lucratif. Il faut rappeler que la philanthropie se classe plutôt au sein du tiers secteur et de l'économie sociale et solidaire (ESS⁵).

S'il est impossible de répertorier tous les modes d'intervention de la philanthropie, on peut néanmoins essayer d'en énumérer certains :

-
- | | |
|--|---|
| > Bourses (études, recherche, etc.) | > Financement de projets |
| > Prix | > Financement de la structure |
| > Prêt d'honneur | > Financement d'équipements |
| > Bénévolat | > Financement de voyages ou de séjours |
| > Apport d'expertise (stratégie, passage à l'échelle, etc.) | > Mise en contact et réseautage |
| > Financement d'expertises extérieures (avocat, comptable, etc.) | > Plaidoyer |
| > Financement de campagne de collecte de fonds | > Aide au déploiement (des activités, du spectre géographique, du nombre de bénéficiaires, du type de bénéficiaires, des secteurs où interviennent les bénéficiaires) |
| > Financement de campagne de communication | > <i>Pro bono</i> |
| > Financement d'implantation au sein des réseaux sociaux | > Mise à disposition de locaux, de personnel |
-

LES ÉVOLUTIONS MARQUANTES ET RÉCENTES DE LA PHILANTHROPIE

Les évolutions de la philanthropie et du secteur philanthropique sont permanentes et touchent les secteurs d'intervention, les outils utilisés, les objectifs poursuivis, la manière d'y parvenir, etc.

5. Voir la définition de l'ESS proposé par Bpifrance : <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/entreprises-structures-responsables/definitions/structures-leconomie-sociale-solidaire>

Sans pouvoir être exhaustif, il semble que ces évolutions et innovations portent d'abord sur les secteurs sur lesquels la philanthropie agit, par exemple la philanthropie par ou pour les femmes ou la philanthropie environnementale, puis sur la façon dont elle procède et avec quels outils, en soulignant le poids important du capital-risque philanthropique et de la philanthropie systémique. La communication des fondations ainsi que leur recours croissant à l'intelligence artificielle changent leurs modes d'action et viennent renforcer l'internationalisation et le besoin de se doter d'un cadre éthique.

LES SECTEURS ATTRACTIFS POUR LA PHILANTHROPIE

Sans pouvoir toutes les lister, il nous semble important de nous intéresser aux nouvelles thématiques, qui rencontrent aujourd'hui un intérêt croissant. C'est le cas de la philanthropie environnementale et de la philanthropie en faveur de la démocratie et de la citoyenneté. C'est aussi le cas de la philanthropie religieuse, de la philanthropie au féminin, de la philanthropie en faveur de la diversité et des causes des LGBTQA+ ainsi que de la philanthropie de la diaspora.

La philanthropie en faveur de l'environnement (voir chapitre 3)

Celle-ci a connu un changement radical en moins d'une vingtaine d'années. En effet, en dehors de quelques fondations dédiées à des sujets limités et nationaux (telle zone humide, telle espèce animale, la plantation d'arbres même si cela peut sembler un peu caricatural), la plupart des fondations actuelles, quelle que soit leur taille, s'inscrivent désormais dans une logique globale de lutte contre le changement climatique. Celle-ci donne lieu à de multiples formes d'intervention mais marque l'arrivée de gros acteurs (type fondation Gates) et de coalitions fortes permettant de s'attaquer aux problèmes tels qu'ils sont définis par le GIEC, les COP ou les différents rapports scientifiques. Cependant, comme le souligne la Fondation Mercator Suisse, la dimension sociétale est souvent absente de ces réflexions et actions.

La philanthropie citoyenne (voir chapitre 2)

Celle-ci a joué un rôle important dans la défense et la reconnaissance des droits civiques aux États-Unis et pour la paix après la Seconde Guerre mondiale. Plus récemment, lors de la chute du mur de Berlin, les Open Society Foundations de Soros par exemple ont accompagné le retour de la démocratie dans les ex-pays de l'Est. Aujourd'hui, la philanthropie joue un rôle essentiel dans la protection et la promotion des droits humains, des droits des minorités ethniques, de genre ou religieuses, de l'environnement. Des principes qui semblaient acquis – la stabilité et le respect des régimes démocratiques dans les pays occidentaux et la capacité à lutter contre les atteintes aux droits humains et contre les dérives autoritaires dans de nombreux pays – sont aujourd'hui profondément remis en cause et nécessitent de nouvelles stratégies⁶ ainsi que de nouvelles alliances.

La philanthropie religieuse

L'examen des tendances au sein de la philanthropie religieuse (voir chapitre 7) se heurte à plusieurs obstacles importants. Le premier est que la religion, la croyance et les pratiques font partie de la sphère de l'intime, à l'exception des États-Unis où la liberté religieuse, y compris l'appartenance à des mouvements sectaires ou dissidents, est revendiquée. Le second obstacle découle du premier, la philanthropie religieuse se veut ou se doit d'être discrète. Chez les juifs, montrer ou revendiquer un don d'une part l'annule (religieusement) et, d'autre part, se retourne contre le donateur. Toutes les religions monothéistes engagent leurs croyants à faire des dons, en premier lieu pour leur communauté, puis plus généralement à destination des moins favorisés, pour maintenir la fonction de ciment social qu'a la religion depuis des siècles.

Cependant, cette philanthropie a déjà fait l'objet de critiques. Chateaubriand a souligné le rôle de la religion dans le maintien des inégalités de richesse bien avant la formule de Karl Marx : la religion « est l'opium du peuple ». Pour Chateaubriand (*Mémoires*

6. Comme l'explique la fondation Porticus : <https://www.porticus.com/en/about-us>

d'outre-tombe), « Un état politique où des individus ont des millions de revenu, tandis que d'autres individus meurent de faim, peut-il subsister quand la religion n'est plus là avec ses espérances hors de ce monde pour expliquer le sacrifice ? »

Du Moyen Âge à la Révolution française, l'Église catholique avait le quasi-monopole de la collecte des dons et de leur redistribution (hospices, couvents et monastères, hôpitaux, écoles...) Le roi, les seigneurs ou les aristocrates donnaient par tradition petitement aux pauvres, grandement aux églises, et somptueusement en tant que mécènes des arts et des lettres. Les rois européens s'entouraient de philosophes, de musiciens, de peintres, de scientifiques, d'explorateurs, etc. Ces relations philanthropiques internationales sont d'ailleurs le tissu sur lequel s'est bâtie l'Europe des Lumières.

Le développement rapide de la puissance économique américaine a donné une place tout à fait particulière aux protestants et catholiques dont sont issus la plupart des « barons voleurs » de l'âge d'or de la philanthropie. S'inscrivant dans la droite ligne de *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme* de Max Weber, ces immenses fortunes plaçaient leur philanthropie dans l'affirmation d'une prédestination leur donnant un rôle de guide dans la société, une mission de nouveaux apôtres de la prospérité et de la charité, comme l'illustre le livre de Andrew Carnegie, *L'Évangile de la richesse*⁷.

Aujourd'hui, en France, de nombreux philanthropes soutiennent, par leurs fondations, moins les institutions religieuses en tant que telles que les projets éducatifs (Apprentis d'Auteuil), solidaires (Fondation Caritas), patrimoniaux (Fondation Notre-Dame) ou de formations que celles-ci portent⁸. Sur les projets strictement religieux, les philanthropes préfèrent souvent adresser directement leurs dons, legs ou donations aux institutions telles que les Fondations du judaïsme français, de l'islam de France, Notre-Dame pour préserver la sphère de l'intime déjà mentionnée.

7. Andrew Carnegie, *L'Évangile de la richesse*, op. cit.

8. Comme Porticus : <https://www.porticus.com/en/our-priorities/building-a-vital-church>

Philanthropie au féminin

La philanthropie au féminin s'entend ici de deux façons. Tout d'abord, on s'intéressera aux femmes philanthropes puis aux femmes bénéficiaires de cette philanthropie au sens large (associations dirigées par des femmes, féminisme, *empowerment*, microcrédit, accès au numérique...)

Les femmes philanthropes

En 2015, une étude américaine de l'université d'Indiana intitulée « Comment et pourquoi les femmes donnent-elles ? » relève, aux États-Unis, un certain nombre de facteurs expliquant une forte croissance de la philanthropie féminine depuis quarante ans.

Tout d'abord, les auteurs relèvent la réduction des inégalités hommes/femmes (loin d'être terminées), puis l'augmentation des revenus et du niveau des diplômes universitaires obtenus et, enfin, du niveau de fortune atteint ainsi que le contrôle sur cette fortune. N'oublions pas que cette capacité n'a été obtenue en France que par une ordonnance de 1945 par laquelle la femme mariée acquiert la capacité de gérer son propre patrimoine¹⁰.

Toute une génération de très grandes philanthropes femmes est apparue aux États-Unis depuis une dizaine d'années. On peut notamment citer Melinda French Gates (ex-épouse de Bill Gates), Laurene Powell Jobs (héritière de son mari Steve Jobs, cofondateur d'Apple), Sheryl Sandberg (ex-COO de Facebook), Oprah Winfrey (présentatrice et productrice), Sara Blakely (créatrice de Spanx) ou MacKenzie Scott (ex-épouse de Jeff Bezos). Elles viennent rejoindre les générations précédentes en France ou aux États-Unis, rassemblant Liliane Bettencourt (héritière du groupe L'Oréal), Alice Walton (héritière du groupe Walmart), Abby Aldrich Rockefeller (fondatrice du MoMA), les différentes générations des Rothschild, etc.

9. "How and Why Women Give, Current and Future Directions for Research on Women's Philanthropy", The Indiana University Lilly Family School of Philanthropy, 2015. <https://scholarworks.indianapolis.iu.edu/server/api/core/bitstreams/b7287a72-7ef5-4d07-8498-1f4ac9f815ea/content>

10. Marie-Florence Zampiero Bouquemont, « Le statut de la femme dans le Code civil de 1804 à nos jours », Reims, office notarial de la Porte de Mars, 16 novembre 2019, <https://officedelaportedemars-reims.notaires.fr/article-le-statut-de-la-femme-dans-le-code-civil-de-1804-a-nos-jours-6.html>

Plus intéressantes sont les femmes qui ne se classent pas parmi les milliardaires et qui mènent des actions pertinentes et ciblées. On peut citer en France Sabine Roux de Bézieux (présidente de la Fondation de la mer et fondatrice de l'association des fondations familiales Un Esprit de Famille), Anne-Cécile Mailfert (fondatrice et présidente de la Fondation des femmes), Danièle Kapel-Marcovici (fondatrice de la Fondation Raja), Claire Nouvian (association Bloom) ou Élisabeth Moreno (ancienne présidente de Hewlett-Packard Afrique et ex-ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, fondatrice de la Fondation Femmes@numérique). Chacune s'est engagée pour une cause différente mais a investi financièrement – tout en collectant des dons, pour la plupart – dans sa fondation. Enfin, les femmes sont souvent plus actives que les hommes dans les cercles thématiques au sein du Centre français des fonds et fondations ou dans les différentes associations ou clubs rassemblant des philanthropes.

En ce qui concerne les caractéristiques des dons faits par des femmes, les auteurs de l'étude mentionnée relèvent que les femmes donnent plus pour les droits et la place des femmes dans la société et, qu'à situation égale entre hommes et femmes, les femmes sont plus susceptibles de donner que les hommes. De plus, le spectre de leurs interventions couvre une large part des causes d'intérêt général, à l'exception du sport et des loisirs. Les femmes ont donc tendance à faire, à montant total égal, plus de dons que les hommes en raison d'une aversion au risque plus forte, toujours selon cette étude. L'utilisation des réseaux universitaires, familiaux ou professionnels est plus importante chez les hommes que les femmes.

L'engagement est complété par un bénévolat très important (ratio de deux femmes pour un homme) et par une démarche collective s'appuyant notamment sur les cercles de donatrices.

Les facteurs psychologiques et sociologiques qui expliqueraient ces différences seraient un caractère altruiste, une volonté d'aider les autres et une sensibilité aux inégalités plus développée, c'est-à-dire une philanthropie davantage tournée vers les autres. Les hommes auraient tendance à donner en fonction de leurs convictions plus que des besoins des bénéficiaires.

Les auteurs relèvent notamment un caractère empathique plus important, une aversion aux risques (susmentionnée) qui expliquerait la dispersion des dons, une moindre attention aux déductions fiscales et la mise en place d'outils de philanthropie collectifs. Les femmes donneraient plus aux causes religieuses que les hommes. Ceux-ci sont par ailleurs plus sensibles aux comportements de leurs réseaux et de leurs pairs.

La philanthropie en faveur des femmes

Celle-ci aborde une multitude de causes avec une grande diversité de moyens. Le nombre croissant de fonds ou de fondations intervenant sur ces sujets permet de s'adresser à des publics très divers, proches ou lointains géographiquement ou, encore, de prendre en compte des situations comme celles de l'esclavage moderne, des violences faites aux femmes ou de récompenser et promouvoir des femmes artistes ou scientifiques ayant un parcours exemplaire.

Causes soutenues et moyens utilisés

- | | |
|--|--|
| > Promotion des droits des femmes et de l'égalité hommes/femmes dans tous les domaines | > Actions destinées aux femmes dans les pays en développement (droits des femmes, lutte contre la mortalité due à la santé, lutte contre la mortalité périnatale, microcrédit) |
| > Lutte contre les violences faites aux femmes et féminicides | > Soutien aux artistes et écrivaines |
| > Lutte contre l'esclavage et les mutilations | > Résidences artistiques |
| > Prix attribués à des femmes ou à une de leurs initiatives remarquables | > Foires et expositions spécifiquement consacrées aux femmes |
| > Bourses universitaires pour réduire les inégalités de diplôme | > Égalité d'accès aux soins |
| > Lutte contre le plafond de verre | > Égalité d'accès à l'éducation |
| > Soutien de politiques de discrimination positive ou de quotas | > Soutien aux mouvements féministes |
| > Plaidoyer pour plus de diversité dans les enceintes politiques, dans les jurys, dans les conseils d'administration, etc. | > Aide à la création d'entreprise |
| > Aide à la vie familiale | > Féminisation des métiers scientifiques ou numériques |
| > Aide aux familles monoparentales | > Soutien aux actions des femmes en faveur de l'environnement |
| > Actions spécifiques en faveur des femmes en situation de grande pauvreté ou SDF | > Lutte pour les droits économiques des filles |
-

À titre d'exemple, les interventions philanthropiques pour lutter contre les violences faites aux femmes¹¹ illustrent la façon dont des fondations se saisissent d'un sujet crucial et complexe.

Depuis seulement quelques années, ce fléau fait l'objet d'une prise en compte des pouvoirs publics français qui ont construit un arsenal juridique important et mis en place un numéro d'urgence – le 3919 – ainsi que des formations et informations spécifiques pour les policiers et gendarmes... Sachant que seulement entre 7% (violences sexuelles) et 15% des victimes (violences physiques et domestiques) portent plainte ou contactent une structure spécialisée.

Les chiffres sont effrayants. Ce sont annuellement – en estimation basse, et variant selon les sources – 321 000 femmes de 18 à 74 ans qui sont victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques¹². Parmi lesquelles 157 sont tuées¹³.

70% déclarent avoir été victimes de violences répétées et 70% déclarent subir des dommages psychologiques.

Contrairement aux idées reçues, les violences domestiques (82% des victimes sont des femmes) existent dans toutes les catégories socioprofessionnelles.

Cependant, ces violences touchent pour les deux tiers des femmes sans activité ou avec de faibles revenus qui sont souvent dans un état de dépendance économique vis-à-vis de leur compagnon. Cette dépendance entraîne souvent une cohabitation forcée, le cas du Covid ayant poussé cette situation à l'extrême.

Elle est renforcée par une moindre connaissance des structures, services de police ou numéro vert pouvant leur apporter recours, sauvegarde, hébergement et accompagnement.

La philanthropie dispose de moyens et d'interventions qui essaient de prendre en compte l'envergure et la diversité des problèmes évoqués ci-dessus.

11. Nadège Lharaig, "If money fuels domestic violence, it can also defuse it", *Alliance*, 25 novembre 2024. <https://www.alliancemagazine.org/blog/if-money-fuels-domestic-violence-it-can-also-defuse-it/>

12. Ces chiffres ne prennent pas en compte les femmes vivant en foyer, centres d'hébergement, prisons ou SDF.

13. Camille Gharbi, *Faire face. Histoires de violences conjugales*, The Eyes, 2022.

Les fondations interviennent individuellement, en soutenant des associations spécialisées, ou collectivement, en soutenant des structures actives au niveau européen comme The Alliance for Gender Equality in Europe. C'est le cas de la Fondation Raja et de la Bodossaki Foundation et indirectement, de la Fondation de France ou de la Fondation Roi Baudouin, au travers de leurs fondations abritées.

Les fondations et les philanthropes sont souvent démunis face à l'ampleur du problème. Ils interviennent principalement en soutenant des actions de terrain, en développant l'information et sa diffusion la plus large possible, ainsi que des actions de prévention. Ils mènent des actions de plaidoyer ainsi que des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics. De plus, ils soutiennent aussi des actions d'accompagnement et de protection comme l'appui aux centres d'hébergement, au suivi psychologique, aux aides financières et à la protection familiale¹⁴.

La promotion de la diversité, du respect des genres et de l'intersectionnalité^{15,16}

La promotion de la diversité s'entend de manière différente aux États-Unis, où elle est souvent rassemblée sous l'acronyme BIPOC qui signifie « Black, Indigenous and people of color », soit en français PANDC pour « personnes autochtones, noires et de couleur ». Il faut y ajouter les communautés latinos et asiatiques. Cela s'y traduit, pour donner quelques exemples, par le soutien à la discrimination positive (*affirmative action*), qui consiste à mettre en place des quotas pour rétablir l'équité de l'accès aux universités ou à certains emplois, par le soutien à des mouvements tels que Black Lives Matter, par le soutien à un meilleur accès aux postes de dirigeants ou d'administrateurs dans les entreprises ou

14. Source : Enquête « Vécu et Ressenti en matière de Sécurité » 2022 – SSMSI.

Source : Governance – Alliance Gender Equality

Source : *Faire Face, Histoires de violences conjugales*, Camille Gharbi, Ed. The Eyes, 2022

15. Intersectionnalité : reconnaissance du fait qu'aucun individu, organisation ou communauté ne peut se réduire à une seule identité.

16. Ami Misra, Deepa Pawar, "The case for philanthropy to step up with an intersectional approach", *Alliance*, 22 juillet 2022.

fondations, éventuellement suivis d'appels au boycott ou de publicité négative. Les fondations conditionnent souvent leurs aides à des organisations respectant ou allant vers plus de diversité, tout en soutenant des mouvements militants. En France, la notion de diversité diffère sensiblement de la définition américaine. En effet, elle inclut aussi les personnes défavorisées ou issues des zones d'éducation prioritaire n'ayant pas la même chance d'accès aux études supérieures ou à l'emploi. Comme aux États-Unis, la diversité porte aussi sur les différences ethniques ou d'origines géographiques (les immigrés venant pour la plupart d'anciennes colonies françaises). Si la discrimination positive est peu utilisée en France, on lui préfère l'accompagnement permettant de rétablir l'égalité des chances d'accès à certaines écoles, études ou professions. L'accompagnement durant les études primaires et secondaires, le testing, les expériences de CV anonymes, la promotion de la diversité au sein d'institutions publiques ou d'entreprises privées sont, en dehors de l'éducation artistique ou culturelle (EAC) et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, encore peu soutenus par la philanthropie et relèvent plutôt du secteur associatif.

La philanthropie en faveur des LGBTQA+¹⁷ est complexe, car la question de genre est relativement récente dans le secteur philanthropique. C'est pourquoi nous abordons le sujet avec précaution et de manière sans doute très partielle. Cette philanthropie est souvent mise sur le devant de la scène lors de la mise en place de politiques « anti ». Cela a été le cas durant le premier mandat du président Trump, durant lequel la politique « anti » s'est étendue au niveau des États ainsi que des municipalités, puis de la Cour suprême¹⁸ et des tribunaux fédéraux, encourageant

17. Le sigle LGBTQA+ recouvre les termes suivants : Lesbienne, Gay, Bisexuel-le, Trans, Queer, intersexe et Asexuel-le. Le + désignant "autres". On trouve aux États-Unis une formulation courte : LGBTQ (O pour other) ou longue ; LGBTQIAAP : *lesbian, gay, bisexual, transgender, transexual, queer, questioning* (des personnes qui se questionnent sur leur sexualité), *intersex, asexual, allies* (les alliés hétérosexuels de la cause), pansexuels (qui revendiquent une attirance pour n'importe quel genre).

18. Adam Liptak, "Bruised Supreme Court Returns to Bench With Possible Election Cases Looming", *The New York Times*, 6 octobre 2024. <https://www.nytimes.com/2024/10/06/us/supreme-court-term-transgender-rights.html>

ainsi la multiplication de création d'associations luttant contre les politiques de discrimination positive dans les écoles, universités, dans l'armée et les structures sportives (interdiction de participer aux compétitions, écrémage des bibliothèques, déprogrammation de cours ou de conférences, etc.) Les associations religieuses et les églises conservatrices sont des actrices de poids dans ce combat « anti ». Il faut noter par ailleurs qu'une partie des progrès concernant la reconnaissance des droits des homosexuels et des lesbiennes a été effacée par un retour de bâton beaucoup plus global.

Si la philanthropie en faveur des LGBTQA+ est aujourd'hui bien présente aux États-Unis, elle se caractérise par une mutualisation des actions et des financements pour lutter contre cette vague conservatrice¹⁹.

Par ailleurs, la philanthropie en faveur des LGBTQA+ se traduit, à l'instar de la philanthropie en faveur de la citoyenneté, par des actions éducatives ou de sensibilisation, s'attachant à démythifier les idées reçues et les préjugés très nombreux qui existent aujourd'hui.

Le second mandat de Donald Trump a porté un coup d'arrêt et un effacement des progrès acquis tant dans les domaines de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion (suppression des obligations de formation dans les entreprises, les institutions et les administrations) que pour la reconnaissance de la pluralité des genres (reconnaissance des genres masculin et féminin uniquement, refus d'accès à des équipements séparés, interdiction de participation aux épreuves sportives, etc.) Les décisions prises sont de plus souvent confirmées par les tribunaux et relayées politiquement au niveau des États.

La philanthropie de la diaspora²⁰

La philanthropie de la diaspora intervient principalement pour financer la diaspora implantée dans le pays d'accueil ou intervenir

19. Comme le Funders for LGBTQ Issues : <https://lgbtfunders.org/about/about-mission/>

20. L'ensemble de ces éléments sont issus du rapport "Diaspora Philanthropy An Industry Perspective", CAF America/CAF Canada, 2018 : https://www.cafamerica.org/wp-content/uploads/DPS_Report18_v5.pdf

sur des enjeux du pays d'origine, ainsi que sur des problèmes spécifiques tels que les migrations, les conflits, les droits humains ou les catastrophes naturelles. Elle se concentre sur des enjeux systémiques ou des problèmes rencontrés dans les pays ou communautés d'origine des donateurs, mais elle peut aussi encourager la création d'entreprises et le développement économique. Elle subventionne des organisations non lucratives plutôt que des individus. Les montants philanthropiques sont difficiles à estimer car ils ne s'appuient pas sur des flux fléchés ni sur des transferts financiers bien identifiés. Cette philanthropie est souvent négligée en raison de la difficulté à disposer de chiffres fiables. On sait cependant que les différentes diasporas rassemblent des millions de groupes (réunissant de quelques personnes à plusieurs millions d'individus, tous lieux, langues et communautés d'origine confondus).

La philanthropie de la diaspora peut aussi adopter un rôle d'ambassadeur du pays d'origine dans le pays d'accueil. Enfin, elle peut œuvrer pour des changements ou des transitions politiques dans le pays d'origine ou pour des communautés spécifiques.

Les philanthropies conservatrices ou activistes

L'une et l'autre visent à apporter des changements profonds à la société et à remettre en cause les institutions en place.

La philanthropie activiste se caractérise principalement par ses modes d'action. Elle soutient des mouvements protestataires notamment dans les domaines de l'environnement, la lutte contre le racisme et la protection des droits humains et de la santé. Elle soutient les causes défendues en facilitant l'accès aux médias sociaux et en assurant le plaidoyer ainsi que la défense en justice des personnes arrêtées.

La philanthropie conservatrice joue sur un tout autre registre. Elle s'inscrit dans une logique de long terme, voire de très long terme (bourses pour des étudiants qui deviendront des conseillers politiques ou économiques une génération plus tard) et s'appuie sur des leviers d'influence importants tels que des think tanks, des médias tant classiques que viraux. Cette philanthropie travaille souvent de concert avec des partis politiques conservateurs.

Ces deux types de philanthropies seront examinées plus en détail dans le chapitre 5.

LES NOUVEAUX MODES D'INTERVENTION DE LA PHILANTHROPIE

L'appel croissant à la notion de changement systémique²¹

Arthur Gautier, directeur de la chaire philanthropie de l'Essec, explique cette notion par un changement de fond dans la façon d'aborder l'action philanthropique. Ce changement entraîne des modifications des structures philanthropiques utilisées. Il a un impact important sur les ressources, les interactions ainsi que sur les règles du jeu, avec pour objectif de mettre en place une philanthropie plus efficace dans ses méthodes et ses résultats. La notion de méthodologie est essentielle car il s'agit d'un changement programmé. Cette méthodologie doit à la fois définir le système visé, identifier ses éléments constitutifs et les parties prenantes, comprendre les interactions et les freins et repérer les leviers d'action.

Cette théorie du changement systémique s'inscrit dans une lignée de concepts qui visent à rendre la philanthropie plus efficace, plus rationnelle, attachée à ne pas reproduire les erreurs d'une philanthropie traditionnelle ou celles des interventions publiques.

Le capital-risque philanthropique (venture philanthropy)²²

La *venture philanthropy* (terme adopté par le secteur) est un concept apparu il y a plus de trente ans, d'abord dans les pays anglo-saxons, et notamment en Grande-Bretagne, avec une approche innovante de la philanthropie qui s'inspire des méthodes du capital-investissement (*private equity*) en les adaptant au secteur caritatif. Cette philanthropie vise à accompagner les entrepreneurs sociaux à fort potentiel, comme dans le capital-investissement, dans le long terme, en mixant soutien financier, mécénat de

21. Arthur Gautier, « Le changement systémique, enjeu majeur pour la philanthropie au ^{xxi} siècle », tribune Fonda n° 257, mars 2023.

22. Cf. Chapitre 5.

compétences, mobilisation de réseaux, études d'impact, reporting, etc., afin d'accroître leur impact social²³.

La *venture philanthropy* a connu un énorme succès pour plusieurs raisons : tout d'abord, c'est un concept à la fois séduisant et familier pour le monde de la finance, du capital-investissement et des *family offices*. Ensuite parce qu'il s'agit d'un concept accessible intellectuellement et techniquement, en tout cas pour ses promoteurs et ses utilisateurs. Elle permet de contourner la difficulté d'expliquer ses actions philanthropiques par son empathie, son désir d'aider, sa passion, en les transformant en une démarche rationnelle. Enfin, comme dans le capital-investissement, approcher un projet philanthropique en visant un impact futur très supérieur aux sommes investies et en s'appuyant sur les qualités inhérentes du projet permet de réunir un tour de table financier et de réseau plus important.

La philanthropie fondée sur la confiance (trust-based philanthropy)

Autant la *venture philanthropy* date d'il y a une trentaine d'années et connaît encore un grand succès chez les philanthropes et les universitaires, autant la philanthropie fondée sur la confiance s'inscrit, depuis peu, dans une philosophie opposée²⁴.

En effet, il ne s'agit plus ici d'accompagner, tuteur, mesurer et contrôler les bénéficiaires, mais de poursuivre un objectif ou un projet commun après s'être mis d'accord sur ses modalités financières. Le fondateur et sa fondation vont effectuer le choix d'une structure ou d'un projet après avoir vérifié sa solidité, sa capacité, sa légitimité, son expérience, etc. Ils rencontrent souvent les porteurs de projet eux-mêmes afin que la confiance s'établisse. Car donner en confiance ne signifie pas donner à l'aveugle, mais après un long travail de compréhension des enjeux, des acteurs, de leurs stratégies et de ceux qui paraissent les plus adaptés pour atteindre un objectif souhaité par la fondation.

23. Voir sur YouTube la vidéo "What is Venture Philanthropy explained by Ferd Social Entrepreneurs", Impact Europe, 2015. <https://www.youtube.com/watch?v=2sfXbGbjPtI>

24. Maradeix M.-S., Gautier A., Pache A.-C., 2025, *Trust-Based Philanthropy: New Buzzword or Paradigm Shift*, in Routledge Handbook, Multidisciplinary Perspectives in Philanthropy, Routledge. À paraître.

Si le philanthrope est convaincu par les porteurs de projet et le projet lui-même, il donne « en confiance ». Le soutien financier pourra être utilisé de la façon que le bénéficiaire estimera la plus judicieuse (projet, administration, collecte de fonds, frais de structure...). Le fondateur ne met pas en place de procédures de reporting et de mesure d'impact formalisées. Le lien est simple :

Philanthrope => financement => objectif commun =>
projet commun <= mise en œuvre <= conception et réalisation
<= objectif commun <= Bénéficiaire

La philanthropie fondée sur la confiance gagne rapidement du terrain car elle permet aux bénéficiaires de consacrer plus de temps à leurs activités sans que celles-ci soient cannibalisées par la rédaction de rapports de suivi, de mesure d'indicateurs. Elle reconnaît l'expertise du porteur de projet. Elle permet aussi d'établir un rapport plus sain entre financeur et financé, car fondé sur la confiance et l'absence d'intrusion et non sur le contrôle et l'intervention chez le bénéficiaire. Enfin, cette philanthropie permet de générer des économies substantielles car les mécanismes traditionnels de la *venture philanthropy*, coûteux en temps, ressources humaines et financières, sont remplacés par un projet financé au travers d'une relation de confiance et d'une attente de résultats.

*La philanthropie sur le modèle de la nouvelle économie*²⁵

Sans parler d'innovation disruptive, les évolutions de la philanthropie peuvent offrir des parallèles avec les modèles de la nouvelle économie.

Tout d'abord, le lien entre les souhaits des philanthropes et les besoins des bénéficiaires se fait sans intermédiation, simplement et instantanément. Le crowdfunding notamment offre une expérience « personnalisée » – choix du projet à soutenir et du montant donné, paiement fluide et immédiat, multiplication des très petits dons démocratisant la philanthropie et la rendant accessible à un très large public.

25. Susan D. Phillips, Tobias Jung, "Concluding Thoughts: the 'Ubers' of Philanthropy and Future Disruptions", *The Routledge Companion to Philanthropy*, op. cit.

De plus cette philanthropie démocratisée s'appuie sur des campagnes virales ou sur la capacité à toucher des groupes précis de donateurs potentiels. Ces communication et réputation virales favorisent l'apparition d'organisations qui, par leur originalité, leur modèle innovant, leur communication, le charisme de leur fondateur, « raflent la mise » auprès de grands donateurs, comme c'est le cas pour l'Epic Foundation²⁶ ou la Fondation AlphaOmega²⁷.

On peut mentionner aussi la philanthropie « pop-up » où, à l'instar des campagnes de dons participatifs qui collectent des montants plus faibles, des philanthropes se rassemblent sur un projet précis sans ou grâce à une structure légère vouée à disparaître à la fin du projet soutenu, l'accès aux données (data) permettant des relations plus étroites avec les donateurs et des benchmarks en continu.

DES LIENS INNOVANTS AVEC LES BÉNÉFICIAIRES ET LES AUTRES ACTEURS PHILANTHROPIQUES

Un des défis auxquels sont confrontés les fondations ou les fonds individuels ou familiaux est d'établir avec les bénéficiaires des relations qui vont au-delà d'un simple virement bancaire. En effet, cette façon de procéder a longtemps mis les bénéficiaires dans une situation déséquilibrée. Cette asymétrie – « La main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit » – est régulièrement soulignée dans les colloques ou les livres sur la philanthropie. Une intervenante représentant Mama Cash à l'une des réunions annuelles du Centre européen des fondations a eu cette parole lapidaire : « il faut bien à un moment parler de l'éléphant dans la pièce : l'argent c'est le pouvoir ». Cela est illustré par la façon dont de nombreux bénéficiaires potentiels modifient la présentation de leur projet pour qu'il entre dans les critères de la fondation qui subventionne. C'est le cas par exemple des institutions culturelles qui ajoutent une dimension pédagogique, sociale ou environnementale à des projets qui étaient à l'origine purement artistiques.

26. Présentée ici : <https://epic.foundation/fr/accueil/>

27. Présentée ici : <https://www.alphaomegafondation.com/>

La prise en compte de populations exclues, de la diversité ou de la mixité sont aujourd'hui des critères de choix importants, si ce n'est indispensable, pour accéder à la sélection de son projet issu du domaine artistique ou culturel.

Cette notion de pouvoir ou d'asymétrie fait l'objet de nombreuses réflexions au sein du secteur philanthropique. Cela va des changements sémantiques – appeler les bénéficiaires des « partenaires » – à des mécanismes de gouvernance ou de sélection des projets associant des bénéficiaires ou des représentants de ceux-ci (par exemple les bénéficiaires ou lauréats de l'année précédente). Cette réflexion peut aussi s'avérer défavorable aux bénéficiaires, certaines fondations considérant que le rapport financeur/financé est vicié par nature ou porteur d'une vision colonisatrice²⁸. La meilleure réponse serait donc d'arrêter l'activité ou de se faire accompagner ou conseiller pour éviter toute critique alourdissant les processus et réduisant d'autant le spectre des financements possibles²⁹.

Cependant, se dessine peu à peu une sorte de grille de conduite des financeurs dans leurs rapports avec les bénéficiaires. Celle-ci fait apparaître quelques lignes directrices :

- Élaborer une ligne d'action claire pour être lisible par les bénéficiaires ;
- Agir là où on a le plus d'impact pour faire le bien ;
- Garder sa place (rester dans ses limites) en tant qu'institution philanthropique ;
- Être transparent à 360° ;
- Travailler en partenariat avec d'autres organisations poursuivant les mêmes objectifs ;
- Prendre en compte l'expertise des bénéficiaires ;
- Ne pas être intrusif ou directif (ce qui remet en question les modes d'action portés par le capital-risque philanthropique) ;
- Ne pas exiger l'impossible ;
- Accepter les critiques et les remises en question.

28. Heba Aly, "Ten efforts to decolonise aid", *The New Humanitarian*, 12 août 2022. https://www.centreforhumanitarianleadership.org/wp-content/uploads/2023/03/2022-12-08TNH_layout.pdf

29. À l'instar de Mama Cash ou du Decolonizing Wealth Project.

L'évolution des rapports avec les bénéficiaires peut se résumer, de notre point de vue, à trois termes : juste distance, respect et humilité.

L'évolution interne des fondations elles-mêmes semble s'organiser autour des notions de clarté de la mission, de transparence et de bonne gouvernance.

LA MULTIPLICATION D'OUTILS ET DE PRESTATAIRES PHILANTHROPIQUES

Aujourd'hui se développent différents outils et prestataires philanthropiques comme les *donor-advised funds*, l'investissement à impact, les agences de notation des bénéficiaires, des besoins ou de leur efficacité. Tout ceci s'inscrit dans une logique d'économies d'échelle et de mesure constante. Inversement, certains métiers visent eux à l'accompagnement personnalisé des familles ou individus fortunés. Ces métiers se répartissent en deux grands groupes. Les premiers conseillent les philanthropes pour le compte d'une banque privée, d'un cabinet notarial, d'une fondation abritante ou d'un cabinet d'avocats. Le conseiller philanthropique est pointu et professionnel mais, au cours de l'accompagnement du client ou client potentiel, il doit intégrer une partie des services ou conseils au cœur des métiers de son employeur, que ce soient la gestion de fortune, la rédaction d'un acte de donation ou de legs, la fourniture de conseils juridiques, etc. La seconde classe de conseillers se consacre, elle, exclusivement au service du client. Tant les *family offices* que les conseillers philanthropiques indépendants (on peut citer Active Philanthropy en Allemagne, Wise en Suisse, et l'Initiative philanthropique³⁰ à Paris) permettent aux grandes fortunes d'y voir plus clair dans un environnement où de multiples causes sont possibles, où les bénéficiaires potentiels sont innombrables, où les modes et moyens d'intervention sont multiples. En accompagnant les fondateurs dans la mise en place de leur

30. Dont je suis actionnaire. Elle s'insère dans ce groupe des conseillers philanthropiques indépendants.

volonté philanthropique, les conseillers débroussaillent le terrain, aident au choix de la structure adaptée, préconisent les modes de sélection des projets (exploratoire, appel à projets ou à candidatures, au fil de l'eau, prix, bourses...) et aident à établir les comités scientifiques, artistiques nécessaires à cette sélection. L'apport principal étant la capacité à donner forme à la volonté du fondateur, tout en répondant à des besoins existants ou émergents du secteur non lucratif, sans pour autant entrer en concurrence avec des interventions déjà existantes. Cela peut consister par exemple à viser deux objectifs par une même intervention, par exemple la protection de l'environnement et l'insertion des personnes exclues, ou à intervenir dans des champs qui n'étaient pas explorés jusque-là comme la rencontre entre art et science ou la recherche universitaire consacrée au changement climatique. La profession s'est beaucoup étendue et diversifiée grâce à de nouveaux entrants. Il est à noter que tant les *family offices* qu'un petit groupe de conseillers indépendants se conforment à des chartes éthiques très proches.

COMMUNICATION, RÉSEAUX SOCIAUX ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Ce paragraphe demanderait à occuper un chapitre entier, compte tenu des innombrables ramifications et évolutions très rapides que ce secteur connaît, et il est très frustrant d'à peine les survoler. Cependant, certains articles et études commencent à explorer, par exemple dans la *Stanford Social Innovation Review*, l'utilisation et l'impact de l'IA dans les missions et actions des fondations³¹. C'est le cas de fondations intervenant dans les soins périnataux en permettant de décrire pas à pas certains gestes médicaux d'urgence à partir de symptômes disparates et peu lisibles³².

31. Gideon Rosenblatt, Abhishek Gupta, "Artificial Intelligence as a Force for Good", *Stanford Social Innovation Review*, 11 juin 2018. https://ssir.org/articles/entry/artificial_intelligence_as_a_force_for_good#

32. Rapport "Mobile Technology for Community Health in Ghana", Grameen Foundation, septembre 2012. <https://grameenfoundation.org/documents/5ozoc8ste2hjjkxekff8.pdf>

Le recours généralisé aux réseaux sociaux permet, lui, de développer des communautés virtuelles³³. Enfin, l'intelligence artificielle est utilisée pour réaliser des outils de communication, des documents internes, des demandes externes grâce à ChatGPT et des traductions grâce à DeepL. Le recours à l'IA³⁴ permet d'individualiser de très nombreuses présentations en fonction des cibles à atteindre.

Enfin, l'IA et ses outils de recherche permettent d'établir un état de l'art des actions et des acteurs intervenant dans tel ou tel domaine de l'intérêt général.

Le champ des possibles de l'utilisation de l'IA dans tous les aspects de la philanthropie est vertigineux et il est pratiquement impossible de catégoriser et décrire toutes les interventions possibles.

UNE COMMUNICATION EXTERNE ET/OU PERSONNELLE DE PLUS EN PLUS UTILISÉE ET ASSUMÉE

L'apparition d'une communication externe et personnelle des philanthropes a connu un bouleversement complet. Très pratiquée aux États-Unis, elle n'avait pas les faveurs des Européens, fidèles aux principes du « Pour vivre heureux, vivons cachés » ou « Le bien ne fait pas de bruit ». Depuis les années 2010 environ, les fondations européennes se sont mises à communiquer de manière institutionnelle avec des rapports d'activité, des sites de présentation, des études sur leur domaine, ou par des appels à projets ou candidatures permettant de décliner les activités de la fondation. Puis une étape supplémentaire a été franchie avec l'arrivée d'une communication promotionnelle : publicité, communication des chiffres clés, publiprédactionnels, tout ceci aujourd'hui passant par les réseaux sociaux plutôt que par des supports physiques.

33. Marina Levina *et al.*, "The Silicon Valley Ethos: Tech Industry Products, Discourses, and Practices", *Television & New Media*, vol. 18, n° 6, 1^{er} décembre 2016. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1527476416680454>

34. Mark Minevich, "AI And Generation Z: Pioneering A New Era of Philanthropy", *Forbes*, 25 novembre 2023. <https://www.forbes.com/sites/markminevich/2023/11/25/ai-and-generation-z-pioneering-a-new-era-of-philanthropy/>

Enfin, les personnes communiquant sur leur fondation, leurs dons, leurs partenaires et sur leur qualité de philanthrope sont de plus en plus nombreuses. Cela peut se traduire par des communiqués de presse, une présentation laudatrice dans l'onglet « Qui nous sommes » ou « le fondateur/trice », un storytelling éprouvé et une stratégie de communication spécifique. Cette tendance est flattée et encouragée par l'attribution de prix au mécène de l'année ou par la remise de la médaille « Grand Mécène » du ministère de la Culture. Les activités philanthropiques sont de plus en plus citées dans la remise de décorations.

Enfin, la présence et l'appartenance au conseil d'administration, aux comités d'une fondation, aux cercles d'amis ou à l'institution elle-même sont de plus en plus recherchées³⁵ tout autant que le nommage d'une salle ou la mention du nom du donateur pour des œuvres d'art. À cela, il faut ajouter la présence ou le témoignage lors de colloques, d'interviews, de tables rondes, qui augmentent la légitimité du philanthrope et de ses actions et le situent socialement et financièrement.

Cela peut entraîner un engouement public momentané et médiatisé pour certains philanthropes, qui leur donne une légitimité ainsi qu'une capacité accélérée à lever des fonds. Alexandre Mars, fondateur de l'innovante Epic Foundation (déjà nommée) qui repose sur le choix et le lien direct des donateurs avec les projets soutenus tandis que l'organisation prend à sa charge tous les frais de structure ainsi que les frais de sélection et d'accompagnement des projets.

35. *Le Monde* a ainsi consacré un long article à la campagne de Bernard Arnault pour être élu à l'Académie des sciences morales et politiques et la façon dont ses dons l'accompagnent. Raphaëlle Bacqué, Vanessa Schneider, « La campagne zélée de Bernard Arnault pour revêtir l'habit d'académicien », *Le Monde*, 29 novembre 2024. https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/11/29/la-campagne-zelee-de-bernard-arnault-pour-revetir-l-habit-d-academicien_6420087_3232.html?lmd_medium=email&lmd_campaign=trf_newsletters_lmfr&lmd_creation=larevuedumonde&lmd_send_date=20241129&lmd_email_link=zone_edito_5_titre_1&M_BT=46544793379655

Le développement des marques

La notion de marques et/ou, pour reprendre un terme marketing, de signature ou de promesse est très récente en France. Et rare au sein des fondations familiales ou individuelles. En effet, pour un certain nombre de celles-ci, le nom du fondateur est assimilé à une promesse et porteur d'un imaginaire spécifique. C'est le cas de fondations importantes en France comme les fondations Rothschild, Bettencourt, Carasso (richesse, éthique, patrimoine, pouvoir, etc.) Pour autant, l'émergence de ce concept de promesse est intéressante à observer au sein de fondations qui ne sont ni personnelles ni familiales, même si cela reste très loin du « parce que je le vauds bien » de L'Oréal.

La Fondation de France s'établit comme « la fondation de toutes les causes » et ajoute à l'intégralité des services administratifs, financiers et fiscaux proposés aux fondations abritées l'assurance de pouvoir intervenir dans tous les domaines choisis par les fondateurs particuliers, et ce, avec une expertise à forte valeur ajoutée.

La Fondation Caritas met en valeur ce qui la distingue des autres fondations par la promesse d'un lien particulier et attentif avec les philanthropes qui souhaitent y abriter leur fondation. La fondation et le philanthrope partagent des valeurs, une certaine vision de la société et la volonté de s'engager mais se voient garantir une prise en charge et un accompagnement spécifique à Caritas du premier rendez-vous à la mise en route de leur projet, de l'idée à la réalité. Ce lien particulier est nommé par la Fondation Caritas elle-même le « Caring Caritas ».

L'internationalisation de la philanthropie

L'internationalisation des fondations s'exprime de multiples façons. Tout d'abord, le spectre géographique des actions des fondations peut être international : soutien au microcrédit en Inde, à la culture en France, à la transition vers les énergies propres aux Pays-Bas, etc.

Certaines fondations sont binationales ou internationales dès leur création : la Fondation Daniel et Nina Carasso est ainsi franco-espagnole et les dix fondations Edmond de Rothschild sont implantées en France, en Israël, en Espagne, en Suisse et aux États-Unis.

D'autre part, la taille des défis à relever peut nécessiter une intervention au niveau international : lutte contre le changement climatique, pour les droits humains. Ces interventions s'appuient souvent sur des collectifs de fonds et fondations issus de différents pays.

Puis, certaines fondations choisissent d'essaimer dans différents pays pour apporter à chaque fois des réponses spécifiques dans chacun d'entre eux. C'est le cas de la fondation Gulbenkian ou des Open Society Foundations de Soros. On peut parler d'une sorte de filialisation de structures nationales au sein d'une structure à vocation internationale.

Enfin, des fondations montent des filiales étrangères dans un but simple : recevoir des dons de particuliers dans un pays pour les reverser à une structure non lucrative dans un autre. Si l'on connaît bien des structures comme les American Friends of Versailles, de nombreux particuliers créent des « American » ou « European friends » pour permettre d'offrir des dons déductibles dans le pays d'origine. De plus, certaines familles disposent de patrimoine dans plusieurs pays. Faire passer les dons d'une fondation à l'autre est alors plus simple.

Dans ces dons transnationaux, il convient de mentionner tout particulièrement la King Baudouin Foundation United States (KBFUS) qui est devenue la structure de référence dans le domaine des « American Friends » qu'elle abrite (comme le font les fondations abritantes). Son développement s'est construit tout d'abord sur le professionnalisme de ses équipes et sur la volonté de faciliter les démarches au maximum pour les personnes ou institutions souhaitant créer une fondation abritée, puis sur l'ouverture progressive de nouvelles zones géographiques accessibles aux donateurs américains ou européens telles que la zone Asie ou la zone Afrique. Cette stratégie lui permet aujourd'hui d'être, avec la Fondation de France et la Charities Aid Foundation (CAF) anglaise, l'un des trois acteurs majeurs du marché des « American Friends ».

*L'apparition d'une éthique et d'un contrôle volontaire rendue possible
par la création d'institutions dédiées*

Ces structures sont issues du secteur philanthropique ou associatif lui-même. On peut citer notamment en France le Don en Confiance (ancien Comité de la Charte du don), le code de déontologie de l'AFF (Association française des fundraisers) ou le label IDEAS³⁶. De la même façon, les fonds ou les fondations qui souhaitent rejoindre le Centre français des fonds et fondations signent une charte éthique au moment de leur adhésion³⁷. L'institut IDEAS, par exemple, réalise des audits très poussés sur de nombreux points allant de la gouvernance aux comptes, de la communication aux frais administratifs, etc. Ces structures exercent leurs certifications majoritairement sur des fondations ou fonds qui collectent des dons auprès du grand public. Néanmoins, les philanthropes sont attentifs aux recommandations et aux certifications de ces organisations, d'autant que certaines fondations créées par des personnes fortunées font aussi appel à la générosité du public.

Les contrôles peuvent avoir lieu a posteriori sur les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP), où sont présents des représentants des pouvoirs publics et qui reçoivent parfois des subventions publiques, tout en ayant la capacité d'offrir des déductions fiscales aux donateurs. Ces contrôles sont alors menés par des institutions publiques comme la Cour des comptes ou l'Igas qui vérifient le bon fonctionnement de ces institutions et la bonne utilisation des fonds reçus. Les remarques font l'objet d'un échange contradictoire avant d'être finalisées dans un rapport public³⁸.

36. Institut de développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité (IDEAS), label : <https://ideas.asso.fr/le-label/>

37. Charte des adhérents du CFF : <https://www.centre-francais-fondations.org/wp-content/uploads/2024/09/CFF-Charte-des-adhe%CC%81rents-Online.pdf>

38. À titre d'exemple, ce rapport de la Cour des comptes sur la Fondation agir contre l'exclusion daté de 2019 : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-fondation-agir-contre-l'exclusion>

Pour conclure ce chapitre, il faut insister encore sur le rôle essentiel de la philanthropie comme moteur de changement. Elle est capable d'une adaptation rapide aux changements d'époque comme aux mutations de la société et à l'émergence de nouveaux enjeux. Elle réussit à capter les signaux faibles qui émergent de la société, des nouvelles problématiques sociales et environnementales, bien avant que celles-ci ne soient perceptibles par les pouvoirs publics. Ce rôle est, avec des variations dues aux différentes périodes historiques, en prise directe avec les changements de la société, que ce soient grâce aux banquiers philanthropes du ^{xix}^e siècle, aux grands mécènes des arts du début du ^{xx}^e siècle ou aux engagements philanthropiques en faveur de l'environnement au ^{xxi}^e siècle. Il ne faut pas négliger cependant que ses ressources financières sont limitées par rapport aux budgets publics, elle ne peut jouer qu'un rôle de poisson-pilote ou de défricheuse. À l'inverse, la tendance des pouvoirs publics à faire basculer le financement de certaines actions d'intérêt général vers les fondations apparaît comme dangereuse, car cela revient à les engluier dans des financements pérennes et contraints en leur retirant ce qui constitue leur originalité et leur agilité. De plus, cela floute les lignes entre public et philanthropique, comme a pu le montrer le financement de la reconstruction de Notre-Dame dont une grande partie du budget repose sur des financements philanthropiques ou de mécénat d'entreprise.

V. TYPOLOGIE DES PHILANTHROPES ET DES MOTIVATIONS PHILANTHROPIQUES¹

Il est difficile d'établir une typologie claire des philanthropes. En effet, les traits décrits sont rarement tous présents chez un seul individu dont les motivations, les origines et le comportement sont souvent un mélange des différents éléments cités. De même, la typologie des philanthropes européens ne recoupe pas totalement celle de leurs homologues américains.

Par ailleurs, l'écosystème au sein duquel évoluent les philanthropes apparaît fondamental dans la façon dont ils agissent.

Deux études réalisées en 2011 et 2014 sur la typologie et les motivations philanthropiques des grandes fortunes en Europe² continentale puis en Europe du Nord³ dégageaient déjà une dizaine de profils.

En simplifiant beaucoup, une vingtaine de profils semblent ressortir aujourd'hui :

Le philanthrope passionné

Le croyant ou le dévot

Le philanthrope raisonné

L'humaniste

Le philanthrope « carnet de chèques »

L'altruiste

1. Nos plus vifs remerciements à François Debiesse et Nathalie Sauvanet de la BNPParibas Wealth Management pour leur autorisation à utiliser extensivement les études ci-dessous.

2. Marc Abélès, Jérôme Kohler, « Grandes fortunes et philanthropie en Europe continentale », BNP Paribas Wealth Management, 2011. <https://mabanqueprivee.bnpparibas/content/dam/mabanqueprivee/new-acquisition/documents/etude-bnpp-wm-grandes-fortunes-et-philanthropie-europe-continentale.pdf>

3. Marc Abélès, Jérôme Kohler, « Grandes fortunes et philanthropie en Europe du Nord », BNP Paribas Wealth Management, 2014. <https://mabanqueprivee.bnpparibas/content/dam/mabanqueprivee/new-acquisition/documents/etude-bnpp-wm-grandes-fortunes-et-philanthropie-europe-du-nord.pdf>

Le <i>venture philanthropist</i>	Le débiteur
Le philanthrope stratégique	L'investisseur
Le philanthrope « en confiance »	Le dirigeant d'entreprise
Le philanthrope privilégiant les actions collectives	ou self-made man
Le philanthrope affinitaire	L'héritier
Le philanthrope communautaire	Le mondain
L'activiste ou le conservateur	Le réseuteur

Avant de passer en revue ces différents profils, il est important de souligner que les philanthropes se rangent en deux grandes catégories : les passionnés et les raisonnés.

Car il est impossible de parler de philanthropie sans évoquer d'abord la passion ou la volonté de changer les choses. Ces sentiments peuvent ensuite laisser la place à une philanthropie raisonnée qui donne forme à des projets très structurés, des organisations efficaces, des résultats mesurables ou un simple chèque, mais presque aucun philanthrope ne s'engage sans un coup de cœur, transformé immédiatement en approche rationnelle pour les philanthropes raisonnés. Les études menées dans de nombreux pays montrent que la déduction fiscale⁴ n'est jamais évoquée comme motivation principale de l'engagement des personnes ou des familles fortunées.

PROFILS DE PHILANTHROPES : ARCHÉTYPES ET PORTRAITS

Le philanthrope passionné

La philanthropie passionnée repose la plupart du temps sur un événement brusque – coup de foudre pour une cause, fascination pour un porteur de projet, prise de conscience des problèmes sociaux, violence d'un accident de la vie – entre autres déclencheurs.

4. Il existe néanmoins des fondations créées dans une logique patrimoniale ou fiscale. C'est le cas notamment de certaines fondations allemandes ou danoises créées pour recevoir une partie ou la totalité des actions d'une entreprise familiale.

Le cas le plus parlant est malheureusement celui où un proche du philanthrope est frappé par une maladie ou un accident. L'individu, touché sinon directement, du moins personnellement par cet événement, prend alors conscience d'une série d'enjeux : rapidité des secours, prise en charge par un service d'urgence ou un service médical spécialisé, confort des locaux, attention portée au malade ou à l'accidenté, besoins en matériel ou en personnel, état de la recherche, coût (ou gratuité) des traitements, etc.

Le philanthrope considère rarement cette prise en charge comme relevant de la seule responsabilité du service public de la santé. Faisant suite à sa prise de conscience, il va alors essayer, en discutant par exemple avec le personnel médical, d'identifier des besoins à la portée de ses moyens : prise en charge spécifique des enfants avec possibilité de présence des parents (chambre mère-enfant ou maisons de parents), humanisation des locaux (citons le don d'une œuvre de Spalletti pour la salle des départs d'un hôpital (réservée aux familles afin de faire leurs adieux à une personne décédée)).

Le philanthrope « passionné » se passe d'intermédiaire dans la conception de son projet philanthropique : il réagit, en fonction de ses moyens, à une situation qui le frappe et à un besoin qu'il identifie. Les moyens mis en œuvre visent alors à améliorer une situation qu'il considère comme mal ou insuffisamment prise en compte, à exprimer sa reconnaissance, ou à essayer d'éviter à d'autres les événements qui l'ont touché ou les manques qu'il a ressentis.

Ce schéma d'intervention, décrit dans le cadre d'un événement dramatique, est transférable notamment dans le domaine artistique ou musical. Ainsi, la très importante donation Michael Werner au Musée d'art moderne de la ville de Paris constitue-t-elle, selon le donateur lui-même, une manière de remercier l'institution qui a déclenché sa première émotion esthétique et l'a conduit à devenir un galeriste et marchand d'art – activité qui lui a permis de faire fortune.

Les éléments clés de cette philanthropie passionnée peuvent être résumés en un coup de foudre pour une cause, la prise de conscience d'un problème sociétal ou le traumatisme d'un accident de la vie. Cette prise de conscience va s'accompagner d'une écoute des besoins puis d'un don selon les moyens du philanthrope. L'évaluation de la réussite ou non du projet soutenu ne se fait pas sur des indicateurs objectifs mais en fonction de critères personnels.

Portrait d'un philanthrope passionné⁵

M. X est luxembourgeois. Marié et père de quatre enfants, il a connu une ascension professionnelle rapide dans le secteur de la finance avant de racheter, à 50 ans, une petite compagnie d'assurance qu'il a énormément développée. À 60 ans, il est bouleversé par un voyage en Inde : la pauvreté de ce pays et de ses habitants suscite en lui une profonde remise en question.

Il renoue alors avec les principes religieux acquis au sein d'une famille croyante et pratiquante. Parallèlement à un cheminement personnel qui associe valeurs religieuses et souhait d'aider les plus défavorisés dans les pays en développement, M. X organise sa succession opérationnelle au sein de l'entreprise qu'il a fait croître. Cette succession est effective au bout de trois ans.

Cette période de transition représente aussi, pour M. X, un moment de remise en question du mode de vie qu'il mène identique à celui des personnes de son environnement social. Il est choqué par cette dépendance aux signes extérieurs de richesse, par cette poursuite d'un perpétuel enrichissement qui fait vivre les individus dans une « bulle » déconnectée de la réalité, et dont le style de vie révèle un comportement égoïste, voire cynique, où la pauvreté et les conditions de vie extrêmes d'une partie de l'humanité sont occultées.

Lorsque M. X se retrouve à la tête d'un capital temps et d'un capital financier, il crée immédiatement une fondation spécialisée dans l'aide aux plus déshérités, à laquelle sa famille est étroitement associée. Très engagé au sein de sa fondation, M. X passe de longs moments dans les pays où se déroulent les projets soutenus par cette organisation. Pour lui, cet engagement s'inscrit dans un processus de questionnement et de maturation personnel, qui s'accompagne d'un retour aux principes religieux qui le guidaient dans sa jeunesse.

5. Les portraits s'appuient sur des personnes réelles mais anonymisées.

Le philanthrope raisonné

Au-delà de l'émotionnel, il s'agit d'un engagement structuré, voire professionnel.

Cette démarche raisonnée se traduit – après la « digestion » de l'émotion ou du choc éprouvé – par un temps de réflexion, d'enquête, de recherche et de rencontres qui peut prendre deux ans. Suit un temps d'expérimentation, de prise de connaissance des partenaires potentiels. Cette expérimentation, même si elle est ouverte sur l'extérieur, se fait seul, dans une volonté de s'approprier le sujet et d'apprendre de ses erreurs ou de ses succès.

La troisième étape souligne un changement de dimension et le passage d'un projet individuel à un projet collectif. La dotation – capitalisée ou de flux – est mise en place, une équipe est recrutée, des locaux sont choisis, un mode de sélection des projets est défini, des processus de suivi et de mesure d'impact sont imaginés. Le fondateur lui-même suit parfois des formations particulières dans le domaine de la gestion de projets philanthropiques ou favorise la formation de ses équipes. Néanmoins, l'avis des personnes interrogées est divisé sur l'utilité des rencontres entre pairs : pour les uns, « nous travaillons sur des sujets tellement différents qu'il n'y a pas de comparaison possible », et pour les autres « il est toujours intéressant d'écouter le parcours d'un autre philanthrope et de comparer les méthodologies ».

Éléments clés de la philanthropie raisonnée

- Identification d'une problématique, d'un besoin sociétal dans un champ de l'intérêt général.
- Qui sont les acteurs ?
- Quels sont les besoins ?
- Définition des moyens pour y répondre.
- Identification des projets à soutenir pour un impact maximum.
- Appui sur une structure experte.
- Création d'une fondation.
- Recrutement d'une équipe salariée.
- Suivi, évaluation, mesure d'impact, essaimage...

Portrait d'un philanthrope rationnel

M. B est à la tête d'une holding familiale gérée par un family office interne. Divorcé, il a perdu l'un de ses deux enfants de manière tragique. Ce suicide l'a plongé dans une dépression sévère et l'a contraint à un passage de relais dans la conduite des affaires familiales, auxquelles il ne consacre plus que 30 % de son temps.

Pendant deux ans, il a mené des recherches sur les causes du drame qui l'a affecté. Très vite, sa quête s'est élargie aux autres familles touchées, aux actions de prévention et d'information menées par les structures associatives, au suivi hospitalier qui pouvait exister, y compris à l'étranger. Au cours de cette recherche, M. B a été frappé par le discours d'un patron de presse qui, après avoir perdu son enfant, a monté une association d'accompagnement et d'information des parents.

La rencontre des deux hommes leur a permis de mettre sur pied un projet ambitieux combinant une action consacrée à l'information, à la prévention et aux soins, à la liberté de financer des projets pilotes, y compris à l'international.

Après cinq ans d'activité, M. B et son associé considèrent que leur fondation répond à leurs objectifs. Elle commence à se faire entendre au niveau européen.

Cet exemple illustre un cas extrême de philanthropie raisonnée. Quoique anéanti par la douleur du deuil, M. B a approfondi le domaine dans lequel il souhaitait intervenir de manière très structurée : panorama du secteur, benchmark, identification des besoins, réflexion sur les moyens, mise en commun de compétences par un partenariat avec une autre personne... La prise de distance a permis à M. B d'appréhender sous différents aspects l'événement qui l'avait touché, l'incitant à avoir une démarche globale, expérimentale, mais également assortie d'objectifs clairs structurant les actions envisagées.

Le philanthrope « carnet de chèques »

Celui-ci est un peu l'exception à la règle, tout d'abord parce qu'il ne cède ni à la passion ni à la raison et qu'il est sensible à la déduction fiscale. Les dons sont souvent réguliers, en fin d'année, parfois suivis d'un legs important en l'absence d'héritier. S'appuyant ou pas sur une fondation ou un fonds, ce type de philanthrope soutient des structures associatives grandes ou petites ou des fondations connues du philanthrope ou qui lui ont été recommandées (Caritas, Bibliothèques sans frontières, Fondation de France...). Il n'y a pas de recherche particulière.

Le capital-risqueur philanthrope (venture philanthropist)

En premier lieu, ces philanthropes partagent une sorte d'endogamie en raison de leur origine professionnelle. Ils sont issus pour la plupart du capital-risque, de la finance ou de la tech, qui est déterminante. En effet, c'est cette origine professionnelle commune qui va donner le ton du projet (une entreprise philanthropique), ses caractéristiques principales (des équipes internes professionnelles, l'appel à des compétences externes, en s'entourant d'experts au sein de la gouvernance de la fondation, ou à l'extérieur, celles-ci étant alors rémunérées), ses process (mise en place d'indicateurs de suivi, reporting régulier, mesure d'impact, accompagnement des bénéficiaires), ainsi que la diversité et la durée de ses investissements (nombreux tickets, rotation tous les trois ou cinq ans, stratégie de sortie). Hyperrationnel, le *venture philanthropist* s'intéresse à la méthode avant la cause (même si, dans une lecture a posteriori, on retrouve la notion de choc émotionnel), soit comment, par un mélange de financement, d'apport en savoir-faire, de mise en réseau et d'engagement personnel, avoir de l'impact sur une problématique? Cette approche s'est organisée autour d'un certain nombre de convictions: disposer d'un modèle alternatif aux interventions publiques et capable de révolutionner la façon de traiter les problèmes sociaux, environnementaux et autres, grâce à la diffusion extensive d'un modèle entrepreneurial appliqué au secteur non lucratif. Cette philanthropie est dans la droite ligne de la philanthropie scientifique de l'âge d'or de la philanthropie américaine.

Ces philanthropes s'engagent fortement. S'ils ne sont plus en activité (retraite, vente de l'entreprise, levée d'actions...), ils consacrent un temps très important à ce qu'ils considèrent comme un projet professionnel non lucratif mais dont ils attendent des résultats concrets et quantifiables. S'ils sont encore en activité, cette philanthropie absorbe une partie de leur temps libre ou s'ajoute à leur charge de travail quotidienne. Elle est souvent collective, car le fondateur s'entoure de personnalités qui sont proches de lui amicalement ou professionnellement, ou d'experts dans des domaines qu'il ne maîtrise pas (communication digitale, lobbying, spécialistes du domaine investi). Cette philanthropie

entrepreneuriale se caractérise à la fois par l'origine des fondateurs, la structure, l'équipe et le processus mis en place, ainsi que par la capacité du bénéficiaire à produire des résultats quantitatifs et qualitatifs convertibles en mesure d'impact, favorisant la réplication du modèle et permettant le changement d'échelle.

Le philanthrope stratégique

Il est difficile pour un philanthrope de ne pas se voir comme stratégique. En effet, le terme est suffisamment large pour donner lieu à de multiples acceptions.

Paul Brest, professeur émérite à la Stanford Law School et ancien président de la William and Flora Hewlett Foundation, résume cette philanthropie en six caractéristiques :

Parmi plusieurs alternatives, le philanthrope choisira celle qui lui paraît la plus à même d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés.

- Il en attend des résultats et le choix dans l'affectation des dons, ainsi que leur montant, est effectué en fonction des probabilités de succès.

- Pour atteindre ses objectifs, le philanthrope doit pouvoir planifier, assurer le suivi et mesurer les coûts de ses actions.

- Le philanthrope stratégique n'intervient pas sur un champ de l'intérêt général en particulier. Santé, culture, environnement... tous les domaines peuvent être concernés. Le choix du philanthrope repose sur ses passions, ses intérêts et ses valeurs morales.

- Il bâtit et s'appuie sur une organisation solide, une équipe engagée et compétente, une gouvernance claire et forte, une capacité à corriger les erreurs au fur et à mesure des retours et un financement adapté aux besoins du projet soutenu.

- Cette philanthropie ne s'oppose pas à une démarche charitable (philanthropie distributrice) mais s'en distingue par la recherche de résultats probants dans la durée.

Le philanthrope en confiance (trust-based philanthropy)⁶

Cette catégorie de philanthropes émerge fortement. Le philanthrope veut notamment économiser les moyens engagés et soutenir les bénéficiaires en considérant qu'ils sont les plus à même de réaliser un projet particulier. Cela peut être dû à leur expertise du sujet, à leur connaissance du terrain, à leur implantation, à leur réseau mais aussi à leur équipe, au charisme de leur dirigeant ou à leur structure dans son intégralité. La subvention est alors accordée en confiance, l'objectif étant de réaliser le projet soutenu dans un délai prévu et une enveloppe donnée. Ces éléments ne sont pas intangibles. Ils peuvent évoluer en fonction des facilités ou des obstacles rencontrés, des besoins en financement.

Contrairement à la *venture philanthropy*, la subvention est accordée sans condition, sans préciser les ratios administration/action, sans reporting conditionnant des tranches de versement, etc. Comme indiqué, cette philanthropie reste souple et à l'écoute du bénéficiaire et de ses besoins tout au long de l'accord. L'échec est envisagé et accepté comme un des aléas du financement.

Le philanthrope privilégiant les actions collectives

La philanthropie collective se reconnaît, non pas à son objet ni à son organisation (bien qu'elle ne s'applique presque jamais à la philanthropie passionnée ou distributrice), mais au fait que le projet philanthropique et sa mise en place reposent sur un groupe d'individus ayant des liens familiaux, amicaux, professionnels, d'appartenance à une minorité ou de communauté d'intérêts (art, maladie spécifique, monument historique, zone d'éducation prioritaire), à l'exemple des groupes d'amis des musées parfois organisés en fondation ou fonds de dotation. C'est paradoxalement là que l'on trouve des projets rassemblant le plus grand nombre de personnes, voire une collectivité ou une communauté, autour d'un objet unique souvent pointu (certaines maladies orphelines, la préservation et la promotion d'un peintre disparu, de son atelier, etc.)

6. Maradeix M.-S., Gautier A., Pache A.-C., *Trust-Based Philanthropy*, op. cit.

Le philanthrope affinitaire

Cette notion de communauté où le philanthrope vit, dont sa famille est issue, ou au sein de laquelle il a constitué sa fortune, peut avoir un sens géographique (quartier, ville, État – rarement le pays dans son ensemble) et/ou « ethnique » (diaspora ou minorité).

Cette philanthropie peut reposer sur un sentiment de dette ou d'attachement par rapport à un environnement ou un lieu particulier, puis se développer de manière multisectorielle.

En second lieu, elle peut naître d'un sentiment d'appartenance à une minorité (LGBTQA+, malentendants) ou d'un fort sentiment de redevabilité envers un pays d'origine – la philanthropie diasporique, comme affirmation d'appartenance à une communauté ethnique ou nationale (Amérindiens, Haïtiens, Latinos, Afro-Américains).

Le philanthrope communautaire

Cette catégorie est la première aux États-Unis. Indépendamment du pays d'origine, certains philanthropes manifestent un attachement fort à leur territoire de vie, suffisamment important pour qu'ils consacrent une grande partie de leurs subventions à des projets locaux, quels que soient les domaines de ceux-ci (solidarité, culture, santé, éducation).

Ces structures, dans lesquelles les autorités locales sont parties prenantes ou partenaires, jouent un rôle de service public bis ou de relais dans de nombreux cas.

Cette philanthropie prend naissance dans deux environnements.

L'un est le caractère indissociable du rôle historique de la famille, du lien entre la croissance de sa fortune et la prospérité de la cité et donc du très fort sentiment d'appartenance et du devoir de « rendre en retour ».

L'autre est un environnement, ou le pays dans lequel s'est faite la fortune, qui a été à un moment une terre d'accueil dans un parcours d'exil. La notion de retour à la communauté est nourrie par une très forte reconnaissance et le souhait d'offrir les mêmes opportunités à d'autres ou d'améliorer la vie de ses concitoyens.

Le philanthrope activiste ou conservateur

Un des changements les plus visibles du poids politique des philanthropes est l'apparition d'une philanthropie qui soutient les deux extrêmes du spectre politique: la philanthropie « activiste », principalement dans le domaine environnemental et celui de la santé publique, et la philanthropie « musclée » ou « ultra-conservatrice ». Ces deux catégories ont pu être décrites en détail dans le chapitre 2.

Le croyant et le dévot

Guidé par un ensemble de préceptes souvent acquis dès l'enfance, **le croyant** a un devoir d'intervention – bénévole ou financier – face à des situations qui vont à l'encontre de commandements ou de préceptes s'inscrivant dans le respect de l'autre, car celui-ci est « fait à l'image de Dieu ».

Cette philanthropie prend forme dès le Moyen Âge, pendant lequel des sermons rappellent que « si Dieu était le grand philanthrope, les chrétiens devraient imiter la philanthropie de Dieu en prenant pitié, en partageant les choses et en étant généreux en faveurs ».

Le dévot

La place de la religion est telle aux États-Unis, tant historiquement que culturellement, que la philanthropie religieuse apparaît comme sanctuarisée, que ce soit en montants donnés ou en raison de la diversité des religions concernées (pour mémoire, des mouvements religieux comme l'Église de scientologie bénéficient des mêmes avantages fiscaux). De plus, l'Église, comme en Europe, a joué un rôle « d'amortisseur social » face à des situations de pauvreté, de handicap, en permettant de redistribuer les dons des fidèles. Les organisations religieuses ou d'origine religieuse jouent un rôle important dans la prise en charge de problèmes qui sont considérés comme n'étant pas du domaine de l'action publique. Enfin le principe de liberté de culte est entendu au sens large. La pratique religieuse est considérée comme un droit opposable au droit du travail (respect des devoirs religieux sur le lieu de travail). La philanthropie religieuse est profondément ancrée dans la société américaine et nul ne s'étonne de dons majeurs pour des

églises locales ou pour des actions nationales. Par ailleurs, et ceci distingue très fortement la philanthropie religieuse en Europe de celle pratiquée aux États-Unis, cette dernière est porteuse d'une dimension messianique, héritée des premiers *pilgrims*, alors qu'elle se limite dans les pays européens à un don conforme à des préceptes et à des pratiques.

Selon le *Liber Poenitentialis* de Robert de Flamborough (XIII^e siècle), un ouvrage portant sur les confessions et les pénitences, « quiconque ne reçoit pas d'hôtes dans sa maison, comme Dieu l'a ordonné, et ne fait pas l'aumône, s'il ne s'amende pas au pain et à l'eau pendant une période équivalente, qu'il fasse pénitence. »

L'aumône efface les péchés et le pauvre peut renforcer cet effacement en l'accompagnant de prières de remerciements.

L'humaniste

Dignité humaine, lutte contre la pauvreté, accès de tous aux droits essentiels et biodiversité sont autant de causes que le philanthrope va défendre en s'appuyant sur un socle de valeurs laïques enracinées chez lui. Face à des situations qui lui apparaissent comme insupportables, il va fortement s'engager, personnellement et financièrement, pour être en phase avec ce en quoi il croit.

L'altruiste

Le comportement de l'altruiste est le plus proche de la définition théorique de la philanthropie : une empathie ou une réaction profonde à une souffrance, à un besoin sociétal, à une atteinte à des droits ou à l'environnement provoque la volonté immédiate d'essayer de remédier à cette situation, sans attendre une reconnaissance ou des contreparties spécifiques. Cette philanthropie est souvent, aux États-Unis, si ce n'est totalement anonyme, en tout cas très discrète.

L'investisseur

Le philanthrope investisseur rentre dans la catégorie des philanthropes raisonnés. Il a un comportement souvent hyper rationnel. Ayant identifié un besoin non satisfait dans le secteur non lucratif, le philanthrope va l'investir de manière philanthropique de façon à être un précurseur et à en tirer, symboliquement ou

formellement, des bénéfiques. Il s'éloigne cependant du *venture philanthropist* par la légèreté de l'organisation et des process qu'il met en place.

Cet investissement peut se faire par exemple dans la recherche médicale sur une maladie orpheline, dans la protection d'une espèce animale ou d'une zone géographique particulière, mais aussi en soutenant de jeunes artistes ou institutions à leurs débuts en misant sur leur succès ou notoriété future.

L'héritier

Il est à la tête d'une fortune accumulée depuis plusieurs générations. De tradition familiale, cette philanthropie souvent ancienne est un des éléments qui se transmet d'une génération à l'autre, et chaque génération la perpétue ou se l'approprie, mais l'acte en lui-même n'est pas remis en cause, car consubstantiel à la place de cette famille dans la société.

La notion de dynastie s'est ancrée dès la deuxième ou troisième génération des descendants des « barons voleurs » de la fin du XIX^e siècle – les Kennedy, Rockefeller, Pierpont... –, qui ont très vite capitalisé sur des symboles tels que la fréquentation des universités de l'Ivy League, la reconstruction de demeures achetées en Europe, la perpétuation du prénom (Henry Ford III).

Le philanthrope « héritier » est considéré soit avec respect soit avec un certain dédain aux États-Unis. Dédain car, dans un pays où la capacité à faire fortune est un critère déterminant de réussite sociale, hériter est une sorte d'entorse aux règles.

Cependant, incarner une dynastie et la philanthropie a un caractère « noblesse oblige » qui provoque une certaine admiration. Cette dernière est renforcée par la place qu'occupent encore aujourd'hui les très grandes fondations créées au XX^e siècle – Ford, Rockefeller, Morgan, Getty, Guggenheim, Hilton – au sein desquelles les descendants des familles fondatrices sont toujours présents. Il y a donc comme un raccourci : le maintien d'une philanthropie de très grande ampleur au travers de fondations familiales inscrites dans l'histoire du pays permet de signifier la fortune sans avoir à la constituer et de réaffirmer son statut de patricien.

Le dirigeant d'entreprise ou le self-made man

Fort de sa réussite professionnelle ou entrepreneuriale, ce type de philanthrope est particulièrement attaché à rendre à la société ce qu'il a reçu comme opportunités notamment en offrant des bourses d'études ou des aides à la création d'entreprise.

Le débiteur

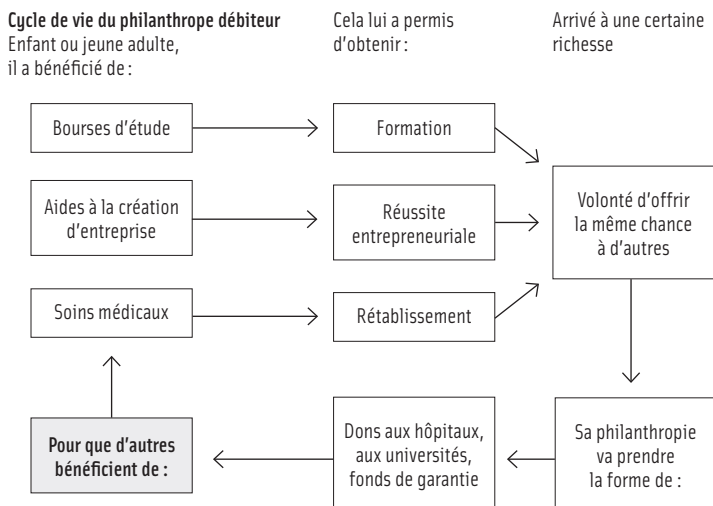
Le philanthrope « débiteur » est une catégorie qui apparaît assez universelle.

Le modèle maussien de « don/contre-don » s'applique là avec une grande pureté mais avec deux caractéristiques.

Il peut se réaliser sur une grande période de temps.

Il s'applique à un grand nombre de domaines (accueil dans une communauté, soutien universitaire, soins médicaux...) et vise à apporter une aide, quel que soit le domaine, aussi déterminante que celle que le philanthrope a connue par le passé.

Cycle de vie du philanthrope débiteur



Le mondain

Cette catégorie de philanthropes, d'abord circonscrite aux grandes villes, est apparue aux États-Unis principalement avec l'émergence de la « bonne société » – ou du désir d'en faire partie – structurée au tournant du siècle dernier avec ses coteries, ses rites et ses rendez-vous incontournables. La notion de discrétion des actions philanthropiques qui prévalait en Europe a perdu du terrain devant l'apparition de philanthropes qui, au contraire, revendent, communiquent et valorisent leur engagement personnel. L'expansion rapide des dîners de gala a favorisé l'émergence de philanthropes mondains, la valorisation des places au sein de certains conseils d'administration d'institutions sans but lucratif permettant la mise en place de réseaux sociaux ou professionnels utiles pour les philanthropes réseauteurs.

Les dîners de gala, qui en sont l'expression première, s'inscrivent ainsi dans la vie d'une élite sociale et rythment l'année. Loin d'être considérés comme futiles, ces rendez-vous sont indispensables aux causes soutenues et il serait mal vu de ne pas faire acte de présence – dûment monnayé. Les montants collectés sont incomparables avec les événements européens. Il n'est pas rare de voir des places individuelles à 10 000 dollars ou des tables à 200 000 dollars, auxquels s'ajoutent les dons faits sur place qui peuvent atteindre le million de dollars. Cette philanthropie s'inscrit à la fois dans un calendrier annuel précis et dans un jeu complexe de relations sociales, où parfois la cause soutenue compte moins que la nécessité d'être vu ou de « rendre la politesse » à une personne qui est venue à votre propre événement.

Le réseuteur

Le réseuteur est une catégorie un peu transversale. Ici, la cause soutenue est moins importante que les contacts sociaux ou professionnels que permet l'appartenance à des conseils d'administration, à des comités de parrainage, à des comités de gala, les plus prestigieux possibles, sachant que cette appartenance a un coût très élevé. Être membre du comité international du MoMA signifie avoir fait un don, souvent annuel, de dix millions de dollars.

Certains membres de l'Arop (Association pour le rayonnement de l'Opéra national de Paris) donnent plusieurs centaines de milliers d'euros (parfois payés par leur entreprise).

LES SPÉCIFICITÉS DES PHILANTHROPES AMÉRICAINS

Les différents types de philanthropes aux États-Unis sont à la fois bien étudiés (Russ Alan Prince et Karen Maru File, *The Seven faces of Philanthropy*, Hoboken, Jossey-Bass, 2008) et bien catégorisés. Le point commun des philanthropes américains est que leur philanthropie est consubstantielle à leur statut social et à leur niveau de fortune. Aux États-Unis, il est impensable, sauf à être perçu comme autarcique ou « mauvais joueur », d'arriver à un certain niveau de richesse sans avoir un engagement fort auprès d'une ou plusieurs causes, une participation à des *boards* philanthropiques, une insertion dans un réseau social où « l'on donne, on reçoit et l'on rend ».

D'autre part, et c'est le plus important, les mégafondations dotées de milliards de dollars n'existent qu'aux États-Unis, à part quelques exceptions européennes et la poussée récente des fondations chinoises, indiennes ou russes.

Pour l'anecdote, certains praticiens de la philanthropie y ajoutent des catégories officielles :

le faux modeste	le story-teller
l'inventeur de la roue	le compétiteur
le donneur de leçon	l'arpenteur d'estrade
le négociateur de contreparties	le sauveur de l'humanité
et, heureusement, le « vrai » philanthrope !	

LE PHILANTHROPE, PRODUIT D'UN ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE

En effet, le philanthrope, quelle que soit la philanthropie qu'il pratique et où qu'il se situe dans la typologie, est lui-même le produit de valeurs et de convictions. Il appartient aussi à une famille et une lignée; il est le fruit d'une éducation, d'une pratique religieuse ou de l'athéisme; il fait partie d'une classe sociale déterminée; son cercle familial, amical et professionnel influe sur son comportement et ses actions. Il a hérité de sa fortune ou il l'a construite lui-même. Cet environnement et ses conséquences ont été largement étudiés par Pierre Bourdieu dans son livre *Les Héritiers* (éditions de Minuit, 1964). Le philanthrope a sa propre représentation de la richesse, de ses responsabilités dans la société, il peut souhaiter laisser une trace ou transmettre à ses enfants les valeurs et les sujets qui l'ont suffisamment animé pour créer une structure philanthropique. Bien entendu, il est membre d'un contrat social qui influe sur sa vision de la société, sur ses besoins et sur la façon dont il peut intervenir philanthropiquement. Dans le cadre du contrat social danois, où les services publics sont très développés dans tous les domaines d'intérêt général, la philanthropie est moins développée qu'en France par exemple qui, bien que disposant de services publics importants et diversifiés, laisse des pans entiers de l'intérêt général en difficulté, notamment dans les domaines des études supérieures, de la santé et de l'environnement. Des politiques de plus en plus restrictives dans le domaine de l'emploi et dans l'aide aux plus démunis laissent aussi libres des champs d'intervention philanthropiques. Des domaines qui autrefois étaient à 100% des services publics sont, au fur et à mesure, délégués au secteur privé, lucratif ou non lucratif, malgré l'énorme disproportion de moyens.

Le philanthrope évolue en France, par exemple, dans un environnement qui a permis son éducation, l'accès à l'université ou aux grandes écoles, qui lui a permis de bénéficier d'un système de santé professionnel, qui a favorisé la création ou la transmission d'entreprise par des subventions, par des aides fiscales, par l'externalisation partielle de certains coûts (assurances chômage, vieillesse, santé), etc.

Le système fiscal est vu plus en détail au chapitre suivant. Il permet la répartition de l'argent collecté au titre des impôts entre les différents secteurs mentionnés ci-dessus en mettant en œuvre les priorités qui ont été données lors d'élections. Celles-ci sont traduites en politiques publiques par la médiation gouvernementale et administrative et l'intervention des législateurs.

Cet environnement, beaucoup plus large, constitue un véritable écosystème.

Il est quasiment impossible de répertorier l'intégralité des éléments qui constituent cet écosystème et la façon dont ils interagissent.

LE RÔLE DES BIOTOPES

Le biotope est ici l'ensemble des éléments de l'environnement qui ont un impact sur les comportements, le positionnement et la perception de lui-même qu'a un individu.

Chacun des pays étudiés révèle un biotope particulier qui permet d'avoir une lecture spécifique des comportements philanthropiques.

Dans de rares cas, un environnement fiscal et juridique très avantageux a incité, sur les conseils de son notaire, avocat ou *family officer*, le philanthrope à mettre en place des fondations défiscalisées avant de réfléchir à l'objet et à l'utilité de celles-ci. C'est alors l'existence d'un outil philanthropique, protégeant le patrimoine et sa transmission, qui va générer une réflexion sur les activités de celui-ci.

Nous nous concentrons donc sur trois aspects du biotope au sein duquel le philanthrope évolue : celui des valeurs, celui de la fortune et celui de la famille.

Une philanthropie centrée sur des valeurs

Spontanément, la plupart des philanthropes évoquent des valeurs universelles : celles portées par les religions, et notamment les grandes religions monothéistes (qui toutes intègrent le don comme une prescription religieuse), les droits de l'homme, les différentes chartes ainsi que, désormais, certains grands textes prenant en compte l'environnement. L'encyclique *Laudato Si'* du pape François intègre ainsi plusieurs de ces éléments.

Ensuite, ils évoquent des obligations ou des actions modelées sur des principes de classes sociales ou de montant de fortune. En France, la grande aristocratie et la bourgeoisie, au ^{xix}^e siècle, développaient des actions philanthropiques importantes : donation de son palais à la ville de Paris par la duchesse de Galliera, création d'une fondation par Winnaretta Singer, princesse de Polignac, dons aux musées ou à l'Institut de France comme le fit Nissim de Camondo, domaine de Chantilly offert par le duc d'Aumale...

Les Rothschild ont une place particulière dans cet environnement par la taille et la munificence de leur philanthropie, son spectre européen, la diversité des causes soutenues (création d'hôpitaux, dons de collection) et un engagement partagé par les différentes branches de la famille. Encore aujourd'hui les fondations Rothschild restent la référence immédiate quand on parle de fortune et de philanthropie, même si désormais les montants dépensés sont moins importants que dans d'autres fondations individuelles ou familiales.

On retrouve cette notion de « noblesse oblige » dans les grandes dynasties américaines, où les familles Rockefeller, Mellon, Morgan sont encore très actives.

Cependant la dernière génération des très grandes fortunes ne ressent pas le même devoir moral. Elon Musk en est l'exemple, tout comme Mark Zuckerberg, qui a créé une structure hybride, une entreprise sans but lucratif, la Chan Zuckerberg Initiative.

Enfin, un certain nombre de valeurs sont citées et constituent un socle philanthropique individuel :

- Manifester une générosité sans calcul ni attente de reconnaissance ;
- Être en phase avec son sens moral ou ses convictions religieuses ;

- Porter son attention vers l'autre ;
- « Faire des choses qui ont un sens », donner du sens à sa vie ;
- Laisser une trace distincte de la simple transmission de fortune ;
- Dépasser une vision matérialiste de la fortune ;
- Rendre à la société, « savoir renvoyer l'ascenseur » ;
- Rétablir un certain équilibre au sein du contrat social ;
- Rester discret et humble.

Une approche distanciée de la fortune

Le terme de philanthrope évoque pour beaucoup la notion de fortune. La philanthropie semble alors obéir à un circuit simple :

grande fortune => surplus => philanthropie => (auquel s'ajoute souvent un avantage fiscal).

La fortune ou le sentiment de richesse est un des éléments clés de l'engagement philanthropique. Les liens entre une personne fortunée et la manière dont elle perçoit ou utilise sa fortune sont très complexes. Certaines caractéristiques semblent néanmoins émerger.

Dans son ouvrage *Homo economicus* (Albin Michel, 2012), Daniel Cohen développe l'approche suivante de l'individu fortuné : « Il s'adapte à tout y compris aux différents montants de fortune qu'il peut posséder. Au-delà d'un certain niveau de fortune, il n'y a plus d'amélioration du sentiment de bien-être. Il raisonne par comparaison. Sa satisfaction et son bonheur se mesurent relativement à la situation des autres. C'est donc une course sans fin sauf à sortir d'une conception où enrichissement égal épanouissement pour chercher d'autres voies d'épanouissement notamment par la philanthropie. »

Certains se déclarent même plus heureux une fois devenus philanthropes : « comme si, après avoir passé leur vie à construire ou maintenir leur place dans la société et à accumuler des biens, ils décidaient de faire autre chose de leur vie. »

Cela induit un véritable changement de valeurs, les biens « intrinsèques » (amour, sentiment d'avoir un but à sa vie...) étant désormais privilégiés aux biens « extrinsèques » (signes de réussite sociale). Un des philanthropes luxembourgeois interrogés décrit parfaitement ce glissement: « quand vous aimez l'argent, vous n'en avez jamais assez [...] mais quel est l'intérêt d'avoir une maison de rêve, une voiture de rêve si vous ne faites rien de votre vie... si vous n'aidez pas les autres ? »

Cette approche s'articule autour de plusieurs points principaux :

- **La richesse est un accomplissement.** Elle est issue du travail du philanthrope, de son sens des affaires, de ses inventions, etc. Elle est un symbole de sa réussite et participe à son statut.

- **La fortune est une résultante (héritage, entrepreneuriat...) et un outil.** Cela peut être alors un fantastique instrument d'intervention dans des causes philanthropiques avec des ressources mises au service des besoins et une fortune engagée pour une cause.

- **La fortune** est loin d'être honteuse mais elle **ne doit pas être exhibée** et la philanthropie, qui en est une des expressions, doit rester discrète sans pour autant taire le nom familial (transmis sur plusieurs générations comme le patrimoine).

Cette discrétion a longtemps été de mise, mais l'apparition d'une génération de philanthropes inscrivant leurs actions dans un cadre mondain ou de réseautage change la donne.

Ce basculement se fait assez naturellement, à notre avis pour deux raisons. Certaines fortunes sont tellement considérables qu'elles en deviennent virtuelles car « non mesurables ». Les revenus des revenus suffisent à faire vivre plusieurs générations. Une partie peut être consacrée à une passion philanthropique raisonnée sans qu'il y ait déséquilibre du patrimoine. Le second élément est que l'acquisition d'une fortune professionnelle, même si celle-ci est transformée en fortune familiale à l'occasion d'une cession ou d'une entrée en bourse, reste « détachée » de l'individu. Celui-ci l'apprécie comme le fruit de son travail mais non pas comme un élément d'expression de sa richesse.

Donner un sens à sa fortune récente

Un homme ayant créé son entreprise avec un camarade pendant ses études à HEC a travaillé sans arrêt pendant quinze ans et a permis le succès fulgurant de son entreprise. Pendant toute cette période, il a vécu chichement, limitant les frais et ne dégageant volontairement que très peu de revenus. Lors de la revente de son entreprise, à 37 ans, il se trouve à la tête d'une fortune très confortable. Ce passage du quasi-ascétisme à la richesse bouleverse sa vie sans pour autant changer son mode de vie. Il essaye alors de trouver un usage à cette fortune qu'il considère comme « externe » et crée une fondation richement dotée visant à offrir des bourses aux étudiants en école de commerce ne pouvant payer leurs frais de scolarité, et plus largement, des aides d'urgence aux étudiants ne pouvant assumer les frais de vie liés à leurs études : logements décents, nourriture, consommation d'électricité, matériel et livres nécessaires. Ces aides d'urgence sont attribuées sous la forme de prêts d'honneur (la personne qui le reçoit s'engage, sans obligation, à rembourser la somme prêtée lorsque ses moyens le lui permettront) afin d'instiller un sens de solidarité entre différentes promotions d'étudiants.

Enfin trois paramètres négatifs influent sur la notion de grande fortune :

Le premier est l'isolement que celle-ci provoque : « vivre dans une bulle », « évoluer dans un environnement où tout est facile », « rester entre soi⁷ ». La fortune fausserait les rapports humains, l'identité étant cannibalisée par la fortune. Certains philanthropes très fortunés expriment leur gêne face aux regards des autres qui engendrent des relations déséquilibrées.

Le second est que la fortune peut être perçue comme un élément perturbant, par rapport à l'échelle de valeurs et le rapport aux autres. Cette réflexion est souvent menée en relation à l'éducation des enfants et au questionnement sur l'utilisation de la richesse. La philanthropie interviendrait alors pour rééquilibrer le « trouble » apporté par la grande richesse et les distorsions qu'elle pourrait provoquer. Une crainte, très fortement exprimée, est de voir ses enfants « désorientés », « pourris », « coupés du monde réel et du monde du travail » « perdre la notion de travail et d'effort ».

7. Les verbatims ici et ci-dessous sont issus d'interviews réalisées dans le cadre des études sur les grandes fortunes européennes.

Cette crainte se traduit d'une part par une discrétion, y compris au sein de la famille, sur le montant de la fortune et, d'autre part, par l'adoption d'un mode de vie qui n'est pas toujours en relation avec le montant de la fortune. Certains philanthropes vont jusqu'à cacher à leur famille, notamment à leurs enfants, leur niveau de richesse.

Parfois, l'un des objectifs du projet philanthropique est de transmettre un message d'appartenance au monde, au-delà de la richesse. Dans cette optique se pose néanmoins le problème de laisser un patrimoine en héritage : « l'argent n'est pas tout, n'est pas un moyen pour dire qu'on a tout et qu'on n'a pas besoin de travailler ».

La troisième pose la richesse comme une responsabilité ou une remise en question.

Le privilège de la richesse est appréhendé dans toute sa complexité (chance, risque, devoir, rapport au travail), l'important étant la bonne utilisation de l'argent. Les enfants sont parfois au courant du contenu des projets à soutenir. Le philanthrope essaye ainsi de communiquer la notion de chance dans la vie, de privilèges qui engendrent une responsabilité envers son prochain et la société dans son ensemble.

Pour certains, la richesse impose une réflexion personnelle sur les valeurs d'une société qui semble poursuivre un enrichissement égoïste. Cette prise de conscience progressive pose directement la question : « Qu'a-t-on comme identité en étant riche et en ne faisant rien ? »

Une notion de famille qui se confond parfois avec celle de lignée

L'échantillon comporte bien entendu de très nombreux cas de fortunes de première génération acquises par une progression dans l'entreprise, par la création d'entreprise et sa monétisation ou par mariage.

Néanmoins, une tendance forte se dégage, celle de la transmission d'un caractère entrepreneurial de génération en génération (sur plus de trois siècles au sein d'une famille néerlandaise par exemple). La génération en cours, comme les précédentes avant elle, développe et fait fructifier les affaires familiales. La fortune croît alors considérablement, d'autant que des accords familiaux

permettent parfois de la conserver au niveau des branches familiales et non des individus. Dans le même esprit, certains reconstituent et dépassent largement des fortunes familiales disparues pour des raisons historiques (guerre du Liban, arrivée de Nasser au pouvoir en Égypte) et revendiquent ce passé familial aisé.

Cette fortune pérenne et transmise renforce la notion souvent évoquée de n'être « qu'un maillon de la chaîne ».

Cependant, l'imbrication entre famille, fortune et implantation locale fait apparaître, au-delà de la transmission au sein de la famille, un phénomène de redistribution à un spectre large de causes mais sur un territoire défini (villes de Luxembourg, Genève, Rotterdam, Amsterdam), dans une approche où l'aisance matérielle va de pair avec une volonté de bien-être communautaire.

En ce qui concerne le développement et l'organisation de la philanthropie, une question revient souvent, celle de sa pérennisation et de sa transmission, de l'affirmation dans la durée d'une démarche qui, au départ, est le produit d'une décision très individualisée et rarement concertée.

La question se pose plus systématiquement en Europe du Nord qu'en Europe du Sud, ce qui souligne la prise de conscience d'une difficulté future ou de la nécessité de planifier sa succession. Mais les réponses apportées restent courtes : « après moi le déluge », « ils feront ce qu'ils voudront », allusives : « j'ai pris mes dispositions » ou techniques : « mon conseil d'administration choisira mon successeur en dehors de la famille s'il le faut », « j'ai laissé des dispositions précises ». Au-delà de ces réponses perce parfois un « j'aimerais bien qu'un de mes enfants reprenne le flambeau », qui vient rappeler la dimension personnelle et passionnée de l'engagement philanthropique, dont on ne peut envisager l'avenir simplement comme un investissement financier.

La plupart des philanthropes cependant préparent la pérennisation en dehors de leur famille en prévoyant une gouvernance restreinte, externe aux membres familiaux ou alors où ceux-ci ne sont plus majoritaires, gouvernance qui, en se cooptant, transmet la philosophie du fondateur tout en l'adaptant à l'époque (cas des fondations néerlandaises ou luxembourgeoises centenaires).

L'éducation à la philanthropie⁸, tout en restant une préoccupation régulièrement évoquée, est la plupart du temps rudimentaire et sans cadre particulier. Les adultes, dans leur majorité, ne parlent pas de leur philanthropie à leurs enfants, très peu aux adolescents, mais partagent plus avec les jeunes adultes ou adultes qui les rejoignent parfois au sein de la gouvernance des fonds ou fondations ou participent aux décisions. Pour des familles comptant plusieurs générations et où la philanthropie soude les membres autour de projets communs qui donnent du sens à leur fortune, des séminaires familiaux et/ou des visites de terrain sont organisés par les *family offices* ou des consultants spécialisés.

La multiplicité des profils des philanthropes et les impacts très divers que peut avoir leur environnement soulignent la difficulté à dégager un « profil type » ou un environnement commun. Cela illustre parfaitement la complexité à appréhender le secteur philanthropique et ses acteurs. En droit public, l'utilisation d'un faisceau d'indices permet de donner des pistes sur le sens d'une action ou sur la volonté d'une personne à partir de situations passées. Dans le domaine philanthropique, ce « faisceau » aide beaucoup, notamment par comparaisons successives.

8. Notion que l'on trouve notamment dans L'École de la philanthropie, programme lancé par les fondations Rothschild.

VI. LE NŒUD GORDIEN DES IMPÔTS

L'impôt est le prix de la civilisation.

Oliver WENDELL HOLMES JR¹

La traduction économique du contrat social choisi ou, plus exactement, de la façon dont celui-ci est effectivement mis en œuvre dans un pays, se fait par le système fiscal. Si, par exemple, l'accès à l'éducation obligatoire pour tous sans distinction est un droit fondamental, encore faut-il affecter un budget suffisant – alimenté par les prélèvements obligatoires – pour que ce droit formel devienne un droit réel par le recrutement de professeurs et d'instituteurs, l'entretien ou la construction de bâtiments, la mise en place de transports scolaires si nécessaire, un système d'aides financières pour la cantine, le matériel scolaire...

En effet, le législateur peut encourager la philanthropie, l'orienter ou la cadrer à la fois par des règles d'organisation des fonds et des fondations, par la définition de leurs champs d'intervention, par les sources de financement autorisées. Mais le levier principal reste les réductions fiscales portant sur la philanthropie des particuliers et le mécénat d'entreprise. Cependant, comme très souvent, les moyens financiers de la philanthropie sont très inférieurs aux montants des politiques publiques. La diminution du taux d'imposition ne fait qu'augmenter cet écart, lui-même creusé par les réductions fiscales offertes aux philanthropes (cf. effet RIO développé en fin de chapitre). Le point central est la cohérence globale des politiques publiques. Par exemple, amener 100 % d'une classe

1. "Taxes are the price to pay for a civilized society." Oliver Wendell Holmes Jr, "The Path of the Law", in A. Javier Trevino, *The Sociology of Law*, Londres, Routledge, 2008. Holmes mentionne cette notion pour la première fois dans un discours de 1904.

d'âge au bac sans accroître les places d'accueil dans les universités, les instituts, etc., et les moyens humains, matériels, immobiliers que cela implique, ou sans accroître les possibilités de formation professionnelle post-bac, crée un effet d'engorgement d'une part, la neutralisation d'une partie de la politique « 100 % de bacheliers » et provoque un sentiment d'injustice sociale² qui s'ajoute à tous ceux générés par la diminution des financements publics (mobilité, santé, accès aux loisirs et à la culture, accompagnement des seniors), les classes populaires et les classes moyennes étant alors les plus touchées et subissant de plein fouet le sentiment de déclassement (vivre moins bien que ses parents) de génération en génération. Sans porter aux nues de manière caricaturale les systèmes fiscaux du Danemark ou de la Suède, le très haut niveau d'imposition y est accepté car il offre des services publics généreux et complets visant à maximiser le bien-être et à combler les écarts sociaux au niveau des prestations publiques offertes. Cependant, l'arrivée de migrants dans les pays nordiques remet en cause le consensus sur le taux d'imposition en raison du sentiment que les migrants, « passagers clandestins³ » des politiques sociales, tirent avantage du système sans participer à son coût.

Le système fiscal en France a toujours été considéré comme l'un des curseurs de l'organisation de la société et des priorités données au contrat social. De manière très caricaturale, ce dernier repose sur un choix politique entre plus ou moins d'impôts pour financer plus ou moins de protection sociale et limiter le poids des prélèvements obligatoires et des déficits publics. Un choix clair a été fait avec le virage libéral amorcé par une politique de rigueur mise en place par les socialistes au pouvoir en France au début des années 1980 et dans tous les pays européens. Ce choix économique et fiscal s'est peu à peu transformé en véritable dogme, n'envisageant aucun autre choix possible.

2. Les sentiments d'injustice ou d'envie sont, pour les psychologues et les sociologues, parmi les sentiments les plus forts dans les sociétés humaines.

3. *Free riders* (voyageurs sans billet) : personnes qui profitent d'un système sans participer à son coût. L'expression est née des fraudeurs dans les systèmes de transports en commun.

EN FRANCE, UNE FISCALITÉ DU MÉCÉNAT ET DE LA PHILANTHROPIE PARMI LES PLUS AVANTAGEUSES AU MONDE

Si l'on approche la philanthropie par son côté le moins excitant (de mon point de vue!), mais essentiel, celui de la fiscalité en est une des clés. Son principe central est la liberté pour les philanthropes de financer toute cause d'intérêt général définie par l'article 200 du CGI français⁴, qui institue la réduction d'impôt, donne une liste d'organismes pouvant être concernés par l'avantage fiscal⁵ de 66% déductible à hauteur de 20% du revenu imposable, l'excédent pouvant être reporté sur cinq ans. Sans vouloir être exhaustif, il s'agit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, notamment quand ces versements sont faits au bénéfice d'une fondation universitaire ou d'une fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L719-12 et L719-13 du Code de l'éducation, ou d'une fondation d'entreprise, même si cette dernière porte le nom de l'entreprise fondatrice (dans ce dernier cas pour les dons des salariés).

Un don fait aux organisations d'aide aux personnes en difficulté («amendement Coluche») donne une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1000 euros. Ce taux de 75% a aussi été appliqué sur les premiers 50 000 euros donnés dans le cadre de l'impôt sur la fortune (ISF) remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI⁶).

4. Art. 238 bis pour les entreprises.

5. Déborah Vindiolet, «Réductions d'impôts pour les dons de particuliers», L'Expert-comptable.com, 27 janvier 2025. <https://www.l-expert-comptable.com/a/37176-reductions-d-impots-pour-les-dons-de-particuliers.html>

6. À l'exemple de la Fondation pour le logement social. <https://www.flis-fondation.org/nous-soutenir/nous-aider/faire-un-don-et-deduction-ifi/>

Principales sources de financement de nombreuses fondations, les legs, les donations ou la transmission d'assurances-vie sont exonérés de droits de succession, ce qui permet aux fondations de toucher la totalité des sommes en jeu.

Néanmoins, il existe aussi la possibilité de mettre en place des opérations de lissage dans le domaine philanthropique. Cela peut être le carry-out d'actions, le prêt, la donation temporaire, une clause particulière au sein d'une donation ou d'un legs comme le partage entre nue-propriété et usufruit.

Par ailleurs, selon la résidence fiscale des philanthropes ou le pays d'origine de leurs revenus, il est possible aujourd'hui de donner quasiment depuis n'importe quel pays du monde vers n'importe quel autre pays en bénéficiant de la déduction fiscale dans son pays d'origine.

Cependant, il serait tout à fait faux d'attribuer aux avantages fiscaux la première motivation des philanthropes à donner. Nous parlons des philanthropes individuels, familiaux et du mécénat des entreprises familiales et non pas du mécénat d'entreprise. En effet une partie des Français, Européens ou Américains qui donnent n'ont pas de revenus suffisants pour être imposés. Le don leur « coûte » la totalité de son montant. À l'autre bout du spectre, certains donateurs donnent bien plus que la limite déductible et le don leur « coûte » aussi la totalité de son montant.

Comme nous avons essayé de le montrer dans le chapitre portant sur la typologie et les motivations des grands philanthropes américains et européens, le don ne se fonde que rarement sur la raison et beaucoup plus sur l'empathie, la passion, l'émotion, etc. L'altruisme, malgré toute sa complexité, est aussi un moteur important des actions humaines.

Enfin, même si les réductions fiscales sont importantes, le donateur conserve à sa charge une partie du montant du don (34 % en France).

Le développement des fondations puis des fonds de dotation⁷ en France

En 1969, la France décide de se doter d'un outil philanthropique unique. La Fondation de France est créée sur le modèle des *community foundations* américaines. Elle dispose de nombreux traits caractéristiques. Elle n'est pas soumise au principe de spécialité, n'intervient que sur une seule cause, mais au contraire est autorisée à agir dans tous les domaines de l'intérêt général. Autre originalité, elle est l'unique fondation française longtemps autorisée à créer sous son égide des fondations abritées (en réalité des comptes comptables nominatifs n'ayant pas la personnalité juridique) disposant des mêmes avantages fiscaux qu'elle⁸. Elle est à la fois fondation abritante et fondation collectrice et distributrice pour ses propres programmes d'intervention. Enfin sa dotation est apportée par un pool de banques tandis que son conseil d'administration est composé de représentants de l'État et des banques fondatrices ainsi que de personnalités qualifiées dans ses domaines d'action.

Anecdotiquement, la Fondation de France va de plus bénéficier, pendant quelques années, d'un avantage concurrentiel par rapport aux autres fondations collectrices. Dans la brochure explicative accompagnant les déclarations d'impôt sur le revenu, elle était donnée comme exemple d'organisation bénéficiant de dons déductibles, encourageant ainsi les dons de dernière minute à son bénéfice.

UNE SUCCESSION D'AVANTAGES POUR DES STRUCTURES DE PLUS EN PLUS COMPLEXES

Petit à petit, la France se dote de différents types de fondations (cf. tableau en fin de chapitre) créées par des lois successives définissant de manière plus précise les domaines de l'intérêt général dans lesquels elles peuvent intervenir, les réductions fiscales auxquels

7. L'analyse porte très majoritairement sur les fonds et fondations créés par des particuliers, familles ou entreprises familiales ainsi que sur les fondations abritantes et abritées.

8. L'Institut de France bénéficie aussi de ce privilège ainsi que des mêmes avantages fiscaux, mais n'est pas une fondation abritante de par son statut juridique, qui est celui d'une personne morale de droit public à statut particulier.

les dons en leur faveur peuvent donner droit, les règles d'organisation de leur gouvernance ainsi que les mécanismes de création, de contrôle et de dissolution auxquels elles sont soumises. Différents mécanismes de contrôle dépendant de plusieurs autorités administratives sont en effet prévus, notamment lors de la création engendrant des délais d'enregistrement pouvant dépasser un an pour les fondations reconnues d'utilité publique (les FRUP).

DE MULTIPLES POSSIBILITÉS DE STATUTS POUR LES FONDATIONS

Les États-Unis et la France ont deux approches différentes.

En effet, les États-Unis ont choisi un statut unique (501(c)(3)) qui se décline ensuite en de multiples variations. La France a choisi au contraire de multiplier les statuts (cf. annexe en fin de chapitre) rendant difficiles le choix en amont et la compréhension des différences ainsi que des avantages et inconvénients que ces statuts peuvent offrir. Certaines fondations disposent même d'un statut particulier applicable uniquement à leur cas comme la Fondation du patrimoine, la Fondation de France, les fondations créées par d'anciens présidents. De plus, est apparue en France une structure hybride, le fonds de dotation qui, pour aller vite, est aussi rapide et facile à créer qu'une association loi 1901 tout en disposant de nombreux avantages normalement dévolus aux seules fondations.

En France, « dans la plupart des cas, créer une fondation nécessite une autorisation administrative délivrée par le ministère de l'Intérieur ou un décret en Conseil d'État. L'apport des finances se réalise alors généralement au moment de sa création et constitue son capital pour fonctionner et réaliser ses objectifs. Selon le type de fondation, cet engagement initial varie, allant de 150 000 euros à 1,5 million d'euros pour les fondations reconnues d'utilité publique. Ces statuts devront se conformer aux exigences requises par la loi de 1987 sur le développement du mécénat⁹. »

9. Source : Fondation de France.

NEUF TYPES DE FONDATIONS EN FRANCE¹⁰

Stéphane Couchoux du cabinet Fidal a analysé pour la France les différents statuts de fondations en distinguant les modes de création, la gouvernance, les déductions fiscales afférentes. La grille qu'il établit permet d'avoir une vision globale du paysage juridique des fondations en France (en annexe en fin de chapitre).

La différenciation est compliquée avec neuf statuts différents :

- Les fondations reconnues d'utilité publique ;
- Les fondations sous égide ;
- La fondation de coopération scientifique ;
- La fondation partenariale ;
- La fondation universitaire ;
- La fondation hospitalière ;
- Le cas particulier de la Fondation du patrimoine ;
- Les fonds de dotation ;
- Les fondations d'entreprise.

Les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP)

En France, il existe un modèle de référence, celui des FRUP, même si leurs conditions strictes de création, de gouvernance et de fonctionnement leur font perdre beaucoup d'intérêt face aux nouveaux types de structures philanthropiques. Créées par décret après avis du Conseil d'État et des ministères concernés par leurs activités, dont le ministère de l'Intérieur, leur dotation doit être d'un minimum de 1,5 million d'euros et leur gouvernance – à l'exception de la présence d'un commissaire du gouvernement qui représente l'ensemble des ministères concernés – doit comprendre au moins un tiers de représentants des pouvoirs publics et un tiers au plus des représentants des fondateurs.

10. Stéphane Couchoux, « tableau comparatif des fondations en France », Fidal fondations et mécénat, octobre 2021. <https://drive.google.com/drive/folders/1PDhTQ6rFYVDIcvAjj9Oo33c7CyPHl4Yj>

Les fondations sous égide (FSE)

Les fondations abritantes¹¹ ont été créées à l'origine pour offrir aux philanthropes une alternative aux rigueurs des FRUP. Sans statut juridique propre, elles sont abritées par une FRUP (à l'exception de l'Institut de France). Le montant de leur dotation est plus faible (au minimum 40 000 euros au sein de la Fondation Caritas). Les règles de création – une décision prise par le conseil d'administration de la fondation abritante – et la gouvernance sont plus souples (un représentant de la fondation abritante contrôle la conformité des décisions de la fondation abritée et dispose d'un droit de veto).

L'Institut de France dispose historiquement du droit d'abriter des fondations, elle en a abrité jusqu'à 700, dont 125 actives. La Fondation de France, inspirée du modèle américain, a été créée en 1969 avec la capacité d'abriter des fondations : leur nombre est proche de 1 000 aujourd'hui. Conseil des fondateurs lors de la création de leur fondation, elle assure, comme les autres fondations abritantes, la gestion financière, comptable et administrative de ces dernières. Par ailleurs, la Fondation de France étant la seule à pouvoir intervenir dans tous les domaines de l'intérêt général (par opposition au principe de spécialité qui s'applique à toutes les autres fondations), elle peut abriter des fondations s'investissant dans toutes les dimensions de celui-ci, de l'environnement à la solidarité, de la recherche scientifique à la culture, en passant par le patrimoine et la santé.

Les autres fondations abritantes que sont la Fondation du judaïsme français, la Fondation de l'islam de France, la Fondation de Lille, la Fondation pour la recherche médicale, la Fondation Entreprendre, la fondation Apprentis d'Auteuil ou la Fondation Caritas sont soumises au principe de spécialité et leur nom reflète celui-ci.

11. CFF, « Fondations abritantes, Fondations sous égide : un écosystème au service de l'intérêt général. Enjeux, nouveaux acteurs, diversification des modèles », novembre 2017. https://admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/cff_livvable_fondations_abritantes-web.pdf

La Fondation Caritas, intervenant sur les causes liées à la pauvreté, se distingue par l'accompagnement attentif qu'elle offre à plus de 100 fondations abritées : aide à la définition du domaine d'intervention ayant le plus d'impact, remontée de projets, co-financements de certains projets, rencontre entre fondateurs et développement de la notion de « Caring Caritas » (une approche holistique et bienveillante des philanthropes) qui souligne un véritable engagement aux côtés des fondateurs afin que ceux-ci atteignent au mieux les objectifs qu'ils se sont fixés, objectifs partagés par la Fondation Caritas.

Parmi ces trois premières structures peut se dégager une catégorie spécifique qui est celle des fondations opératrices. En effet, au-delà du don direct à des organisations sans but lucratif, un certain nombre de fondations ont choisi d'être opératrices, c'est-à-dire de mener leurs propres actions sans s'appuyer sur des tiers ou bénéficiaires globaux. On peut notamment citer la Fondation Culture et Diversité et la Fondation Daniel et Nina Carasso (pour une partie de ses programmes). Les fondations opératrices s'appuient sur des équipes plus nombreuses car elles mènent directement les programmes d'intervention, leur accompagnement sur le terrain et le suivi des bénéficiaires finaux. L'ensemble de l'écosystème est pris en compte directement par ce type de fondations, que ce soient les partenaires, les bénéficiaires, les institutions publiques, l'entreprise ou les personnes fondatrices, d'autres fondations, etc.

Les fondations distribuant directement des prix et des bourses ou fonctionnant par appel à candidatures ou appel à projets ne peuvent, de notre point de vue, être classées parmi les fondations opératrices, même si elles internalisent entièrement le processus de sélection et de distribution des montants prévus.

Quatre types de fondations spécialisées ont été créées au fur et à mesure des besoins, en favorisant la coopération entre institutions publiques et privées. Ce sont les fondations partenariales (créées par un établissement de recherche et un établissement de coopération scientifique), les fondations de coopération scientifique (créées par un ou plusieurs organismes de recherche ou

universitaires), les fondations universitaires (créées par un ou plusieurs établissements universitaires) et les fondations hospitalières (créées par un ou plusieurs établissements hospitaliers). Ayant en leur centre des établissements publics, ces fondations ont vocation à s'entourer de partenaires privés ou de philanthropes individuels.

La Fondation du patrimoine, fondation à statut particulier

Après les FRUP, les fondations abritées et les fondations spécialisées, certaines fondations disposent d'un statut *sui generis*. C'est le cas par exemple de la Fondation du patrimoine qui est abritante et dispose de sources de financement spécifiques, notamment les héritages en déshérence et le loto du patrimoine.

La Fondation de France, elle, est la première fondation abritante créée en France (1969). Elle dispose aussi d'un statut particulier lié à son caractère unique fondé sur sa capacité à accueillir des fondations sous son égide et à disposer d'une gouvernance spécifique. Son activité de conseil et d'abri des fondations est complétée par un rôle de FRUP à part entière : collecte de dons, réception de donations et legs servant au financement de programmes sociaux, scientifiques... qui lui sont propres. Enfin, elle est la seule fondation en France à pouvoir intervenir sur toutes les causes d'intérêt général¹².

Les fonds de dotation (FDD)

Cette structure philanthropique avait été imaginée à l'origine pour permettre au musée du Louvre de capitaliser des donations ou des dons très importants. Mais les multiples avantages offerts par cette structure ont engendré un succès qui en porte le nombre à plus de 2 700 (en 2023). Les raisons de ce succès : une création par simple déclaration à la préfecture ; l'absence d'une dotation obligatoire (aujourd'hui portée à 15 000 euros) ; pas de règle de gouvernance si ce n'est d'avoir trois membres (personnes physiques ou morales) sans spécificité autre ; la possibilité d'intervenir sur les mêmes domaines d'intérêt général que les fondations. Les trois contraintes sont : l'appel à un commissaire aux comptes, l'interdiction de

12. Voir le site de la Fondation de France : www.fondationdefrance.org

recevoir des subventions publiques sauf avec une autorisation spéciale relativement facile à obtenir et ne pas utiliser le terme de fondation (là aussi une interdiction souvent contournée que ce soit dans le graphisme ou par l'utilisation du terme anglais de Foundation dans le nom ou le sous-titre du fonds de dotation).

Cette multiplication inquiète néanmoins jusqu'au secteur philanthropique. En effet le manque de contrôle administratif, les règles très souples de création (équivalente à celle des associations loi de 1901), l'absence de règles de gouvernance précises et/ou obligatoires présentent des risques, heureusement limités à un petit nombre de fonds de dotation. Parmi ces risques, on peut citer les conflits d'intérêts, le népotisme, le lien avec des activités commerciales ou de services, les partenariats ou les opérations de produits au partage hasardeux, une communication trompeuse ou opaque... L'instauration de l'appel à un commissaire aux comptes vise à contrôler la partie financière et comptable de manière plus rigoureuse.

Le risque pour le secteur philanthropique est de voir ressurgir l'équivalent du scandale de l'ARC ou des rapports de la Cour des comptes sur la Fondation agir contre l'exclusion (FACE). Des cas isolés ternissant le secteur dans son ensemble. Pour reprendre un proverbe africain, « la forêt qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui pousse¹³ ».

Le Centre français des fonds et fondations¹⁴ a néanmoins établi une charte éthique que tous ses membres sont censés respecter¹⁵.

Le cas spécifique du mécénat : les fondations d'entreprises (FE)

Le choix, peut-être contestable, de ne pas intégrer dans cet essai le mécénat d'entreprise résulte de la distinction fondamentale entre celui-ci et la philanthropie des particuliers, familles ou d'une partie des entreprises familiales.

13. Un grand merci à Etienne Eichenberger, fondateur de la société Wise et de la Swiss Philanthropy Foundation pour les discussions que nous avons eues et pour ce dicton !

14. Voir le site du CFF: <https://www.centre-francais-fondations.org/>

15. « Charte des membres sur le site du CFF: <https://www.centre-francais-fondations.org/wp-content/uploads/2024/09/CFF-Charte-des-adhe%CC%81rents-Online.pdf>

En effet, malgré la tendance actuelle à appeler ce mécénat « philanthropie d'entreprise », ses structures juridiques, sa gouvernance, ses objectifs, ses motivations, ses moyens d'intervention, le choix des projets et la capacité à obtenir des contreparties sont très différents. Il s'agit d'une distinction entre un engagement individuel ou familial et une décision institutionnelle. Le mécénat d'entreprise est assez récent en France. Une première loi en dresse en 1987 les contours et une deuxième permet à partir de 1990 de créer les fondations d'entreprise. La loi Aillagon de 2003 a quatre objectifs : développer le mécénat des particuliers par un renforcement substantiel des incitations fiscales, favoriser le mécénat des entreprises par un doublement de l'encouragement fiscal, alléger la fiscalité des fondations, accélérer et simplifier la reconnaissance d'utilité publique. Enfin, en 2008, la loi crée les fonds de dotation. Les entreprises bénéficient, selon l'article 238 bis du Code général des impôts, d'une déduction de 60 % du montant du don sur l'impôt sur les bénéfices. Porté par Jacques Rigaud et l'Admical¹⁶ (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial), le mécénat d'entreprise a été soumis tout d'abord à des contraintes importantes. Les actions de mécénat ne devaient présenter aucune contrepartie directe ou indirecte pour l'entreprise. Cela supposait un domaine d'intervention sans aucun lien avec les activités de l'entreprise, une communication minimale et une valorisation en externe limitée.

Ces contraintes rendaient le mécénat de peu d'intérêt pour les entreprises qui y voyaient une dépense à perte ou, pour reprendre une formule usée, « la danseuse du président ». Le fait de pouvoir obtenir des contreparties à hauteur de 25 % du montant du don, de pouvoir valoriser le mécénat pro bono, en nature ou en savoir-faire, et de bénéficier d'une tolérance de 20 % à 30 % sur le montant des dépenses liées au mécénat (administration, bureaux, ressources humaines et matérielles, communication...) a changé la donne.

Les fondations d'entreprise sont très nombreuses à mener des programmes pointus, à un fort impact et visant à avoir un

16. Site de l'Admical : <https://admical.org/>

rôle transformationnel de la société. Elles ont été pionnières dans des actions telles que la création de maisons de parents par la Fondation Ronald McDonald¹⁷ ou la bourse photographique de la Fondation Louis Roederer¹⁸ permettant à de jeunes conservateurs de mener des travaux de recherche dans les archives de la BNF. Ce mécénat peut être important, s'attaquer à des causes pointues, intervenir financièrement, grâce aux produits et services de l'entreprise ou grâce à son savoir-faire et à l'implication de ses salariés, et avoir un impact certain dans de nombreux domaines.

Cependant la gouvernance, accompagnée parfois de comités d'experts externes, comporte toujours des représentants de l'entreprise qui définissent la stratégie, les types d'intervention et qui choisissent les bénéficiaires.

Il ne s'agit absolument pas d'une critique mais d'un constat, comme celui qui distingue une intervention philanthropique, quels que soient son efficacité et son impact, d'une décision des pouvoirs publics résultant d'un vote des citoyens et de sa mise en œuvre par l'administration. Le vote sert à choisir entre différentes orientations portées par des programmes ou candidats présentés par des partis politiques. De plus, la disparité entre les capacités de financement issue des États et celles provenant de la philanthropie, à l'exception peut-être de quelques mégafondations qui disposent parfois de moyens équivalents à ceux de certains pays, marque une réelle différence.

Le mécénat s'intègre de manière proche ou lointaine à la stratégie de l'entreprise et notamment à sa politique RSE.

Les entreprises hybrides – ayant une finalité à la fois sociale et économique –, les entreprises d'insertion ainsi que les fondations actionnaires brouillent la distinction entre l'entreprise classique et ses actions d'intérêt général incarnées par la création d'une structure de droit différent, que ce soit une fondation ou un fonds de dotation.

17. Dont l'action est décrite ici : <https://fondation-ronald-mcdonald.fr/>

18. Bourse de recherche Louis Roederer pour la photographie de la Bibliothèque nationale de France, <https://www.louis-roederer.com/fr/foundation>

Le directeur général ou les directeurs, les actionnaires ou certains employés jouent un rôle fondamental dans la décision de lancer des actions de mécénat et le choix des secteurs d'intervention. Cette décision relève de l'humain : empathie, intuition, volonté de rendre à la société, écoute des salariés ou des porteurs des causes à soutenir¹⁹.

Néanmoins, la décision d'intervenir par le mécénat, même avec des déterminants humains, doit rester alignée avec la politique de l'entreprise, sa raison d'être, ses priorités et le type de produits ou services produits. Les décisions d'une fondation ou d'un fonds d'entreprise ne peuvent s'inscrire en contradiction de ceux-ci. Cela conduit parfois les fondations d'entreprise à être impactées négativement par certaines actions de l'entreprise, les plus courantes étant celles en rapport avec le changement climatique, la pollution, le choix des sous-traitants, l'utilisation des énergies fossiles ou de ressources non renouvelables, les investissements dans des pays non démocratiques, le lobbying, etc.

Plus délicate encore est la gestion d'un écart éthique ou moral entre le positionnement du mécénat et les actions de l'entreprise, qui prennent parfois par surprise tant le grand public que les salariés des fondations. Ces éléments marquent autant de différences avec la philanthropie et empêchent, de notre point de vue, une même approche.

L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX TYPES DE STRUCTURES PHILANTHROPIQUES EN FRANCE

Les fondations actionnaires

La newsletter de Novethic propose cette définition des fondations actionnaires²⁰ : « fondation à but non lucratif qui détient une entreprise industrielle ou commerciale. Cette fondation possède la totalité ou une partie des actions et la majorité des droits de vote.

19. Claudia Eger, "Corporate Philanthropy Through the Lens of Ethical Subjectivity", *Journal of Business Ethics*, vol. 156, 28 avril 2017.

20. « Fondation actionnaire », Novethic. <https://www.novethic.fr/lexique/detail/fondation-actionnaire.html>

Des entreprises telles que Tata, Bosch, Rolex ou encore Ikea appartiennent aujourd'hui à des fondations individuelles ou familiales. On trouve près de 1 000 fondations actionnaires en Allemagne, 1 000 en Suède et 1 350 au Danemark. Peu développé en France, ce modèle ne s'applique qu'à quelques exceptions comme l'Institut Mérieux ou les Laboratoires Pierre Fabre.

De nombreuses fondations actionnaires doivent faire face à une concurrence internationale importante. C'est pourquoi elles s'organisent de deux manières possibles :

- La fondation décide de gérer directement l'entreprise ;
- La fondation décide de créer une entreprise tierce afin d'exercer un contrôle sur l'entreprise pendant que la fondation se concentre sur la philanthropie.

Les fondations actionnaires sont rarement cotées en bourse, c'est pourquoi la majorité réinvestit une partie importante de leurs bénéfices dans l'entreprise. Chaque année, la fondation actionnaire est confrontée à un choix important : quel montant doit être investi dans le développement de l'entreprise et quel montant doit être consacré à la fondation pour financer ces actions d'intérêt général²¹ ».

Ce type de fondation pose néanmoins plusieurs problèmes. En effet, que se passe-t-il si l'entreprise possédée connaît des difficultés financières et que la fondation détient une dotation ou des liquidités importantes ? Par ailleurs, certaines fondations possèdent le capital de l'entreprise pour interdire tout rachat ou éviter certaines obligations juridiques et fiscales, comme c'est le cas pour le groupe Servier (possédé par une fondation de droit néerlandais).

Les fondations communautaires ou les fondations territoriales

Ces fondations sont appelées « communautaires » aux États-Unis et « territoriales » en France où elles n'ont pas de statut spécifique. Elles peuvent être des FRUP, être abritées ou créées sous

21. Marie Melikov, « Fondation actionnaire : tout comprendre en 5 questions », Degroof Petercam, 24 janvier 2024. <https://www.degroofpetercam.com/fr-fr/blog/fondation-actionnaire-tout-comprendre-en-5-questions>

forme de fonds de dotation. Elles sont pour la plupart créées par des institutions publiques telles que des communautés urbaines, des villes... et visent à collecter des fonds pour soutenir des projets territoriaux d'intérêt général portés par ces institutions. Des initiatives privées existent aussi sous forme de club d'entreprises locales notamment. On peut citer par exemple Mécènes du Sud²², collectif d'entreprises visant à soutenir des projets artistiques sur le territoire défendu.

«*Friends of*»

Les «*Friends of*» sont des fondations de droit américain qui ont pour vocation de récolter des fonds ou des donations auprès de philanthropes, en leur permettant de déduire leurs dons de leurs impôts aux États-Unis. Ce type de structure s'est beaucoup répandu un peu partout dans le monde. Les fondations françaises Caritas, pour le rayonnement du musée de Montmartre, des amis du Centre Pompidou et bien d'autres se sont lancées dans l'aventure, mais ces «*Friends of*» ne doivent pas être un simple tuyau (*conduit foundation*) siphonnant les fonds dans un pays pour les verser dans un autre. Les structures mères en France doivent fournir les documents les concernant adaptés au format américain, que ce soient pour leurs actions, la composition de leur gouvernance et leurs comptes. Les structures filles américaines doivent être indépendantes des structures mères, ce qui se traduit par un conseil d'administration majoritairement américain et des décisions prises librement par rapport à la structure d'origine. Elles doivent aussi se soumettre aux obligations des fondations américaines : utilisation d'un comptable américain, transparence des comptes, des salaires et des plus importants donateurs, responsabilité juridique du président, obligation de dépenser 5 % de la dotation annuellement.

22. Site : <http://www.mecenesdusud.fr/>

Les donor-advised funds américains

Les donor-advised funds (DAF) sont très proches des fondations abritées françaises, mais à une échelle incomparable. Fidelity Charitable²³, la plus grande entité américaine, rassemble près de 200 000 structures abritées pour des dons avoisinant les 12 milliards de dollars en 2023.

Fidelity Charitable a été créée en 1991 sous forme d'une fondation de droit américain²⁴ et visait à l'origine à faciliter l'acte de don en offrant aux donateurs la possibilité de créer leur propre fondation/fonds (sans personnalité juridique) et de bénéficier d'un back-office comptable, administratif et fiscal. Cela permettait de lisser dans le temps ses dons ou au contraire de verser un gros montant en une seule fois.

Cette mégafondation abritante a, au fur et à mesure, étendu ses expertises et ses offres non seulement au back-office, mais au conseil patrimonial et financier, à l'accompagnement philanthropique, à la formation à la philanthropie individuelle ou familiale ; elle dispose d'une capacité à créer des fonds d'urgence quasi immédiatement, comme cela a été le cas pour les différents ouragans qui ont touché la Floride. Ces donor-advised funds se sont départis de ce que leur avait été reproché à leur création : le fait qu'un donateur pouvait accumuler des fonds sur son compte sans obligation de les dépenser, thésaurisant ainsi des sommes ayant vocation à être affectées à des causes philanthropiques. Ces comptes sont aujourd'hui soumis à une règle identique à celle de toutes les fondations américaines, soit une obligation de dépenser 5 % du capital tous les ans.

Au total, ce sont près de 2 millions de DAF qui soutiennent des causes philanthropiques à hauteur de 52 milliards de dollars par an pour une dotation globale de 229 milliards de dollars aux États-Unis²⁵.

23. Fidelity Charitable : <https://www.fidelitycharitable.org/>

24. Voir le 501(c)(3) de l'IRS, déjà évoqué.

25. Will Kenton, « Donor-Advised Fund Definition, Sponsors, Pros & Cons, and Example », Investopedia, 9 août 2024. <https://www.investopedia.com/terms/d/donoradvisedfund.asp>

*Club philanthropique (giving circle) et philanthropie collective
(coalition ou groupe d'intervention)*

Les clubs philanthropiques sont nombreux, notamment dans la Silicon Valley. Proches de la philanthropie individuelle, ils rassemblent des groupes d'individus, le plus souvent des femmes, qui examinent ensemble des demandes de subvention, parmi lesquelles ils vont sélectionner plusieurs bénéficiaires. La subvention sera versée grâce à une caisse commune ou par une série de dons individuels.

Les coalitions philanthropiques se distinguent des précédents car elles rassemblent des fondations ou fonds (parfois structurés juridiquement) partageant des objectifs communs établis par un plan d'action. Les bénéficiaires sont choisis et financés dans ce cadre. Les coalitions vont au-delà du simple financement, en développant un plaidoyer spécifique et en élaborant une stratégie commune. On peut citer ainsi, en France, la Coalition française des fondations pour le climat (CffC), organisée en fondation au sein du Centre français des fonds et fondations.

Le développement exponentiel du nombre de fonds et fondations

La relative facilité de création des fondations abritées, des fondations d'entreprise et des fonds de dotation a entraîné un bond du nombre de structures existantes²⁶ avec, en corollaire, une faible augmentation des moyens administratifs pour les contrôler. Ceux-ci sont souvent identifiés sous le chapeau « associations, congrégations et fondations », champ très vaste avec des règles différentes. Devant la difficulté à contrôler les actions elles-mêmes, ce qui demanderait des moyens humains et techniques très importants, les analyses sont faites sur pièces – rapport annuel et comptes annuels – avec une vérification des points principaux tels que le rapport entre frais de fonctionnement et budget philanthropique, la non-lucrativité.

26. Le nombre de fonds et fondations adhérentes au Centre Français des fonds et fondations est passé d'une petite centaine il y a cinq ans à plus de 385 (chiffres 2023). De plus, le développement de fondations abritantes a multiplié aussi ce nombre. La Fondation Caritas abritait en 2023 plus de 100 fondations et la Fondation de France plus de 900.

FONDATAIONS AMÉRICAINES : CRÉATION ET TAXATION

Le législateur français aborde la création de fondations selon une logique très différente de celle qui prévaut aux États-Unis. Ceux-ci s'appuient sur un statut juridique unique, le 501(c)(3), intervenant dans les différents domaines de l'intérêt général²⁷ et avec des adaptations pour les cas particuliers. En France, le législateur a créé autant de statuts que de nouveaux types de fondations (voire des statuts particuliers comme celui de la Fondation du patrimoine ou des statuts hybrides comme ceux des fonds de dotation) compliquant sérieusement une approche juridique globale.

Face au développement anarchique du secteur des fondations aux États-Unis dans les années 1960, le législateur a voté en 1969 une réforme fiscale permettant d'éviter certains abus et notamment :

- la prévention des conflits d'intérêts des administrateurs ;
 - l'obligation de dépenser annuellement 5 % de la dotation ;
 - l'obligation de faire des subventions charitables supérieures aux dépenses de fonctionnement et autres ;
 - la stricte limitation du nombre d'entreprises privées possédées par une fondation.
- Parallèlement, le contrôle des fondations est renforcé par des obligations déclaratives au moment de la création puis, annuellement, par des déclarations nominatives concernant les plus gros donateurs ainsi que les plus grosses subventions allouées. Les avantages fiscaux sont accordés à titre conditionnel lors de la création d'une fondation et confirmés après trois ans, lorsque les services fiscaux auront pu vérifier le bon respect des règles s'appliquant aux fondations. Par ailleurs, facteur majeur de l'application de cette réforme fiscale, le nombre de fonctionnaires voués à ces contrôles et leurs moyens ont été renforcés fortement.

27. True Tamplin, "Types of 501(c)(3) Nonprofit Organizations", Finance Strategists, 16 avril 2023. <https://www.financestrategists.com/tax/501c3/types-of-501c3-non-profit-organizations/>

La réémergence d'un sentiment d'injustice fiscale

Les règles applicables à la philanthropie ne doivent pas dissimuler un sentiment d'iniquité du système fiscal dans son ensemble. En effet, historiquement, une partie des mouvements protestataires, des révoltes, voire des révolutions, prennent profondément racine dans l'iniquité perçue de l'impôt. Que ce soient en raison de la gabelle, du droit de coupe, des réclamations issues des cahiers de doléances, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (chacun contribue à la mesure de ses moyens), de nombreux mouvements de protestation ont été irrigués par un sentiment d'injustice fiscale²⁸ et de révolte devant des règles du jeu qui semblent favoriser les plus fortunés par la baisse et la suppression des impôts sur la fortune. Paradoxalement, l'ISF a été l'impôt le plus « juste » selon une partie des personnes imposables.

Ce sentiment d'injustice semble aujourd'hui reprendre des forces. Les Gilets jaunes et les Bonnets rouges en sont la partie émergée. Comme le rappelle l'Institut des politiques publiques, « La progressivité du système fiscal – dans quelle mesure le taux d'imposition moyen est une fonction croissante de la capacité contributive – est régulièrement au cœur du débat public. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit un principe de répartition de la charge fiscale, “également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.” Ce principe ne fixe pas de niveau idéal de progressivité des taxes, mais implique que bien connaître les facultés contributives est essentiel pour juger de l'égalité devant l'impôt²⁹. »

Or, tous impôts confondus, les prélèvements obligatoires acquittés par les milliardaires se sont effondrés. Le cas des États-Unis est frappant. Dans les années 1950, les milliardaires américains payaient plus de 50 % de leurs revenus en impôts et même

28. Audrey Tonnelier, « Face à l'impôt, les Français toujours critiques mais moins qu'avant », *Le Monde*, 16 juillet 2023. https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/06/16/face-a-l-impot-les-francais-toujours-critiques-mais-moins-qu-avant_6177857_823448.html

29. Laurent Bach et al., « Quels impôts les milliardaires paient-ils ? », Institut des politiques publiques, note n° 92, juin 2023. Note_IPP_Billionnaires-version-actualisee.pdf

jusqu'à plus de 90 % au début des années 1970. Aujourd'hui, leur taux est de l'ordre de 20 %³⁰. Ce taux est celui inscrit dans le code fiscal américain car le taux réel, de manière tout à fait légale, est plutôt de 3 % pour les personnes les plus fortunées.

ProPublica³¹, site de journalisme d'investigation rassemblant 150 journalistes, dont de nombreux prix Pulitzer, a mené une enquête sur les taux d'imposition réels des très grandes fortunes américaines. La première page de cette enquête révèle que ces taux (chiffres 2018) vont de 0,10 % (Warren Buffett) à 3,27 % (Elon Musk), soulignant l'écart entre le taux d'imposition réel payé par les classes moyennes, chez qui il est très proche du taux légal, et celui payé par les grandes fortunes américaines, allant d'un centième du taux légal à seize centièmes. Ces évolutions fiscales ont contribué à l'explosion de la richesse des milliardaires. En 1987, celle-ci pesait l'équivalent de 3 % du produit intérieur brut mondial. Aujourd'hui, elle atteint 14 %. Or, près de la moitié de cette croissance résulte de leur moindre taxation, qui leur a permis d'augmenter leur patrimoine par un effet boule de neige. La richesse des milliardaires a ainsi augmenté de 7,1 % par an depuis 1987 (après soustraction de l'inflation), quand celle par adulte lambda n'a progressé que de 3 % par an en moyenne au niveau mondial. Le rapport Oxfam 2024 malgré une présentation parfois polémique, donne des statistiques vérifiées et qui font référence.

LES COURANTS EN FAVEUR D'UN TAUX D'IMPOSITION PLUS IMPORTANT POUR LES GRANDES FORTUNES

Une proposition récurrente est la mise en place d'un impôt unique de 3 % à 15 % (*flat tax*) pour toutes les fortunes dépassant un certain montant.

Appliquée à la philanthropie, la théorie du ruissellement semble présenter les mêmes faiblesses que son application au taux d'imposition des grandes fortunes.

30. Pétition, "G20 Leaders must tax extreme wealth". <https://taxextremewealth.com/>

31. ProPublica : <https://www.propublica.org/about/>

Cette théorie s'appuie sur trois postulats: si l'on diminue les impôts des personnes les plus fortunées, celles-ci disposent de fonds plus importants pour investir, créer de l'emploi, favoriser la consommation, ce qui élargit la base fiscale des classes moyennes et permet ainsi un retour à la croissance qui bénéficie à l'ensemble de la société.

La courbe de Laffer est à l'origine de la formule « trop d'impôt tue l'impôt ». Cette courbe démontre théoriquement qu'à partir d'un certain seuil d'impôt, celui-ci devient négatif, avec des effets néfastes sur la société (exil fiscal, recours à des paradis fiscaux, frein à l'implantation des grandes fortunes, etc.)

Une partie des politiques fiscales est directement inspirée de ce concept encore aujourd'hui, comme l'illustre la déclaration du président Macron: « si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée, c'est toute la cordée qui dégringole ».

Cette théorie du ruissellement s'applique aussi à la philanthropie des plus fortunés. En effet, plus leur fortune augmente, plus leur capacité philanthropique croît, engendrant ainsi une redistribution des richesses non par l'investissement mais par le don, ce qui permet de toucher les populations les plus défavorisées.

Or, Christine Lagarde, alors directrice générale du FMI, réfutait, comme la majorité des économistes³², cette théorie: « les bienfaits d'une hausse du revenu viennent *d'en bas* et non *d'en haut* »³³. En effet, les différentes études³⁴ montrent qu'il n'y a pas d'effet positif sur l'emploi alors que parallèlement les inégalités augmentent.

32. Arnaud Parienty, *Le Mythe de la « théorie du ruissellement »*, La Découverte, 2018.

33. Je trouve: Christine Lagarde, « La marée montante doit porter aussi les plus petites embarcations », FMI, allocution lors des Grandes Conférences catholiques, Bruxelles, 17 juin 2015. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/53/sp061715>

Era Dabla-Norris *et al.*, "Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective", staff discussion note, FMI, juin 2015. <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Isy-A-Global-Perspective-42986>

34. David Hope, Julian Limberg, "The Economic Consequences of Major Tax Cuts for the Rich", LSE, working paper 55, décembre 2020. https://eprints.lse.ac.uk/107919/1/Hope_economic_consequences_of_major_tax_cuts_published.pdf

L'ancien économiste en chef de McKinsey – James S. Henry – a mené une étude intitulée “The Price of Offshore Revisited³⁵” pour le Tax Justice Network à partir du croisement des données de grandes institutions financières internationales comme le FMI ou de la Banque des règlements internationaux.

Cette étude souligne que la théorie du ruissellement ne produit pas une redistribution des richesses vers le bas, mais que cette richesse est transférée en partie dans des paradis fiscaux, ayant un double impact négatif sur les finances des pays d'où elle provient par l'absence d'imposition sur ces sommes et par l'absence de réinvestissement de celles-ci dans l'économie des pays d'origine.

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, se révèle plus dur encore dans son essai *Quand le capitalisme perd la tête*³⁶ : selon lui, le modèle libéral est « usé et anti-démocratique », « la main invisible n'existe pas car elle est invisible » et la « théorie du ruissellement est tout simplement fausse » car elle a pour effet de baisser les programmes sociaux tout en favorisant la création, l'augmentation et la transmission des grandes fortunes avec une très faible taxation.

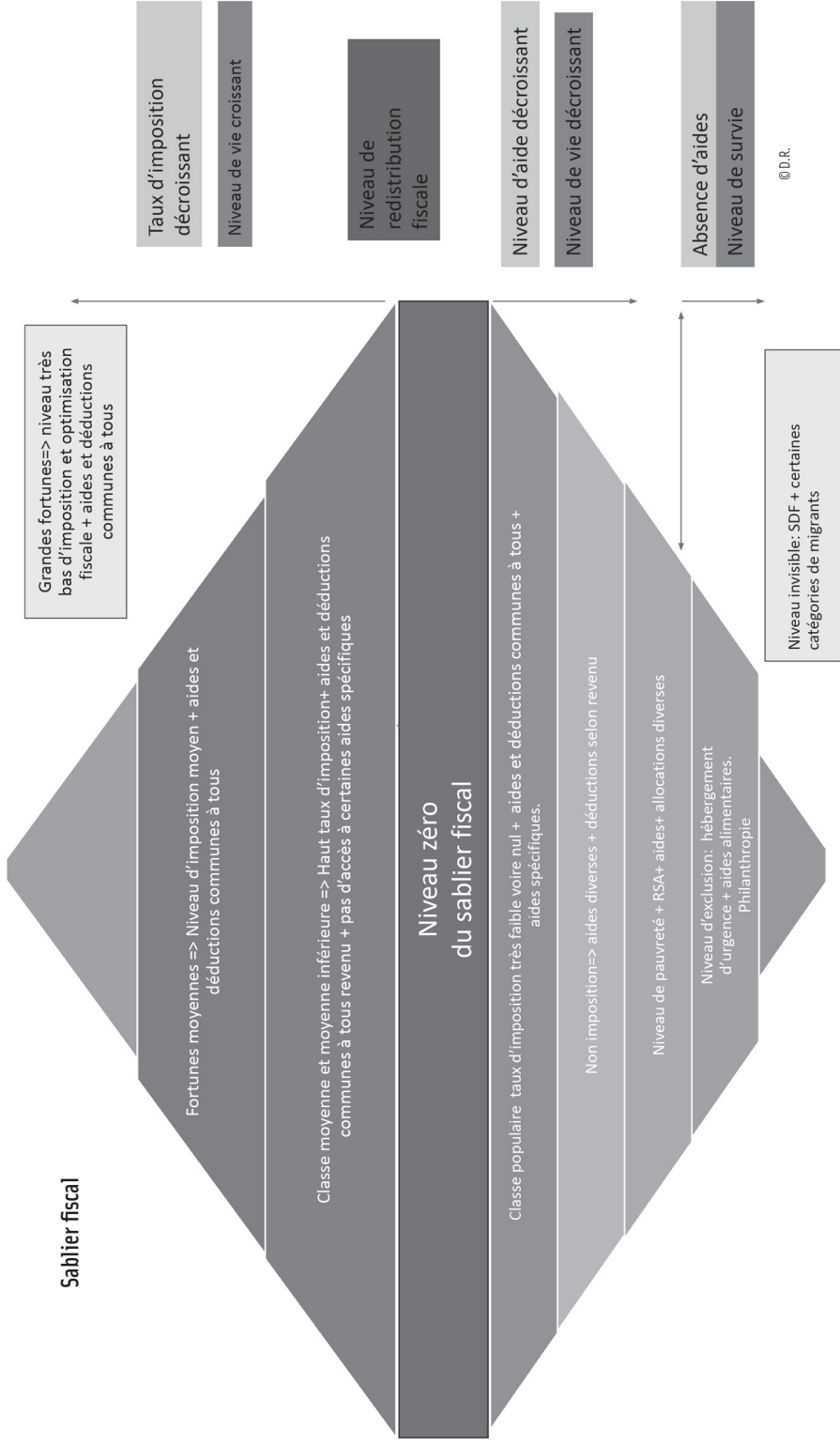
Cette analyse se retrouve dans les déclarations du président américain Joe Biden, selon lesquelles « Il est temps que les entreprises américaines et que les 1 % d'Américains les plus riches commencent à payer leur juste part », et la croissance s'adosse également sur de vastes programmes de dépenses publiques. En 2021, le FMI appelait à une progressivité réelle de l'impôt en révisant aussi les taxes foncières, les bénéfices exonérés ainsi que l'impôt sur les grandes fortunes. Le FMI, avec d'autres institutions, souligne les pertes de recettes fiscales dues à la fraude fiscale³⁷ (cf. Panama papers). Cette approche est en opposition complète avec les politiques fiscales menées précédemment sous Reagan (baisse du taux marginal d'imposition de 70 % à 20 %) ou George Bush (“Read my lips, no new taxes”, 1988).

35. Heather Stewart, “Wealth doesn't trickle down – it just floods offshore, research reveals”, *The Guardian*, 21 juillet 2012. <https://www.theguardian.com/business/2012/jul/21/offshore-wealth-global-economy-tax-havens>

36. Joseph E. Stiglitz, *Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard, 2003.

37. “Wealth doesn't trickle down, it just floods offshore...”, *art. cit.*

Sablier fiscal



La demande pour « plus de fiscalité » peut venir des très grandes fortunes elles-mêmes. Ainsi Warren Buffett, classé parmi les vingt premières fortunes mondiales, s'étonnait de ne payer que très peu d'impôts et notamment moins d'impôt proportionnellement que sa secrétaire ! La création de l'association Taxmenow par l'une des héritières du groupe BASF, Marlene Engelhorn, et la publication de son essai³⁸ permettent de mieux comprendre l'argumentation développée. « L'excès de richesse privée est structurellement lié à la précarité et la pauvreté collectives ». Il est injuste qu'un être humain soit ultra-riche, qu'il ne paye pas d'impôt et qu'il puisse profiter de sa fortune pour influencer le débat politique sur le sujet.

LE RETRAIT PRÉOCCUPANT DES FINANCEMENTS PUBLICS EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Enfin, une baisse du financement (par la diminution des recettes fiscales) des politiques publiques et l'absence de redistribution mettent en danger le droit à une qualité de vie décente pour tous les membres d'un contrat social, ainsi que l'accès à la santé, l'éducation et les retraites. Ces inégalités ne sauraient être corrigées par la seule philanthropie.

L'effet RIO

L'idée de cet indicateur RIO s'inspire du terrible accident du vol Rio-Paris. À la suite du dysfonctionnement des instruments de contrôle de la portance des ailes de l'avion, celui-ci s'est cabré, adoptant une position de plus en plus verticale, jusqu'à ce que le couple puissance des moteurs/portance des ailes ne soit plus assuré, et que l'avion ne se mette à descendre vers l'arrière sans pouvoir retrouver son équilibre. Pour nous, cet effet RIO s'applique à l'équilibre de la société et notamment à la prise en charge des problématiques sociales et environnementales. La portance est

38. Marlene Engelhorn, *L'Argent. Pouvoir, richesse, injustice*, trad. Vincent Langlois, Gerrit Wetter, Massot, 2024.

alors assurée par la répartition des interventions entre puissance publique et philanthropie. Lorsque le déséquilibre est trop fort, la société se construit sur un fort taux d'exclusion sociale que les politiques publiques ne peuvent plus inverser.

Ce schéma très simplifié permet de distinguer, pour chacun des grands modèles de contrat social, la façon dont politiques publiques (sociales, sanitaires, éducatives, environnementales) et philanthropie s'articulent ou s'équilibrent.

Le postulat au cœur de cette représentation est que plus les politiques publiques sont généreuses, plus la philanthropie reste cantonnée à des interventions interstitielles.

On trouve dans le contrat social « à la danoise³⁹ » de très hauts taux d'imposition permettant de financer des interventions des services publics à la fois universelles et très généreuses. La philanthropie n'y occupe qu'un rôle résiduel ou interstitiel, pour combler les failles restantes du contrat social comme la prise en charge de maladies rares, le financement de systèmes éducatifs alternatifs ou la lutte contre l'extrême pauvreté.

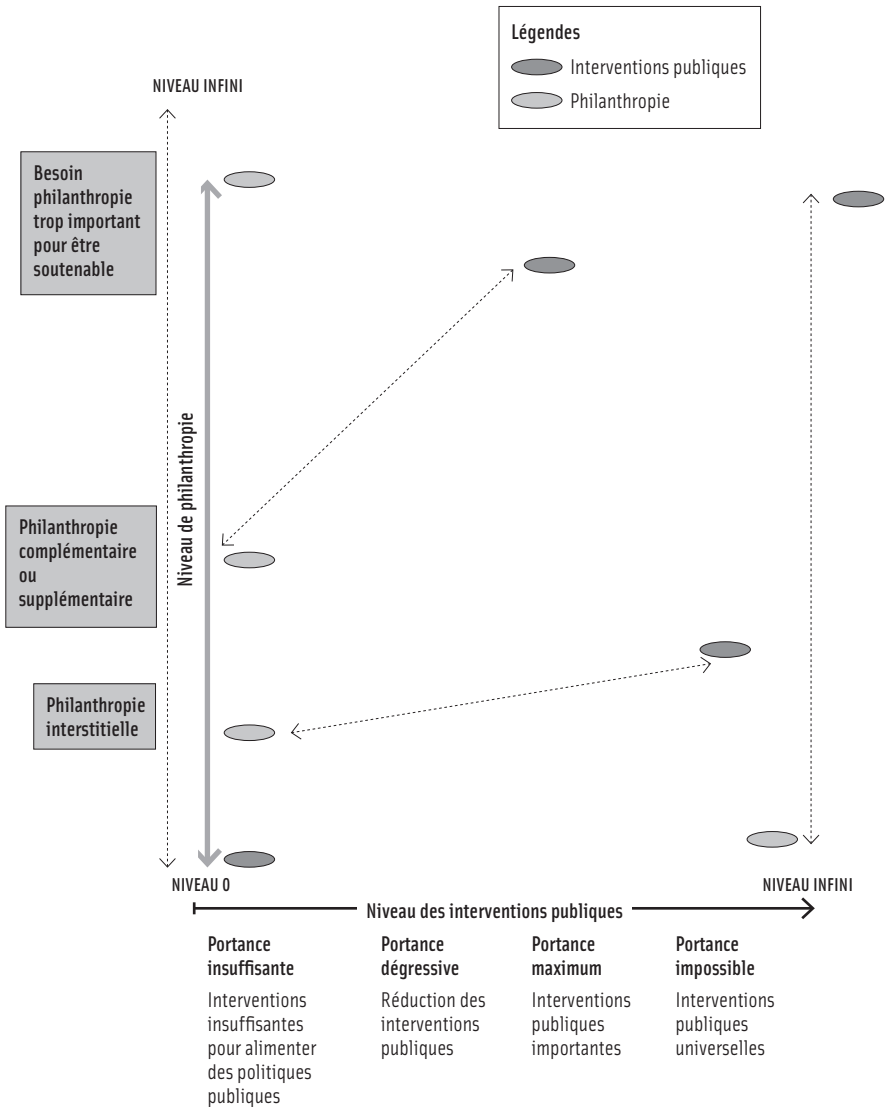
L'équilibre social et la couverture des besoins des citoyens sont assurés principalement par les finances publiques. Pour reprendre l'analogie de l'avion, la portance est importante et stable. En effet, les interventions publiques couvrent le spectre le plus large possible des besoins sociaux et environnementaux des sociétaires du contrat social et la philanthropie stabilise cet équilibre.

Dans un contrat social-libéral « à la française », la réduction progressive du taux d'imposition et des interventions publiques laisse une place croissante à la philanthropie, qui devient alors complémentaire aux politiques menées.

Si la philanthropie devient indispensable, il est cependant nécessaire que les interventions publiques continuent à financer un socle social important en assurant aux citoyens de nombreuses

39. Le contrat social « à la danoise » est désormais une référence plus théorique que réelle. Comme en Suède, l'arrivée massive d'immigrés a fait éclater le consensus social qui existait entre impôts élevés et prestations sociales universelles et généreuses. En effet, les migrants sont considérés comme des bénéficiaires illégitimes de ce système généreux car ils ne participent pas à son coût.

Effet RIO : Impact de l'importance des interventions publiques sur la philanthropie et l'équilibre sociétal



prestations subventionnées et/ou gratuites (accès à l'éducation, aux services de santé, à la retraite, etc.).

Plus la réduction des services publics est importante, plus l'équilibre devient instable. La portance s'approche du point de décrochage en raison de l'impossibilité de la philanthropie à résoudre tous les besoins qui émergent de la société.

Enfin, dans un système néolibéral comme les États-Unis sous la présidence de Donald Trump, l'équilibre du contrat social est perdu. Les services publics, démantelés ou drastiquement réduits, ne répondent plus aux besoins des citoyens en raison de réductions drastiques des taux d'imposition et d'une volonté de supprimer toutes les administrations publiques. Le passage de relais devrait théoriquement se faire soit vers le secteur privé (pour les activités rentables) soit vers le secteur philanthropique (pour les actions d'intérêt général) et sans but lucratif. Mais ce transfert de charges est cependant tellement massif et destructeur qu'aucun retour en arrière n'est possible et qu'aucun financement philanthropique ne pourra le combler. Si plusieurs milliers d'employés du système de santé sont licenciés, ils ne seront sans doute jamais remplacés par manque de personnes compétentes sur le marché du travail, par la disparition des budgets nécessaires à son fonctionnement et par la défiance engendrée par des politiques violentes de « dégraissage ».

À l'opposé, un contrat social qui confierait à l'État l'administration de la totalité des besoins d'intérêt général devrait appliquer des taux d'impôt tellement rédhibitoires qu'il découragerait tout travail.

Comme pour le vol Paris-Rio, l'avion n'a plus, dans ces deux cas, aucune portance. Il glisse vers le bas sans pouvoir rétablir son équilibre et il n'y a aucun moyen de le redresser.

En essayant de formuler une conclusion globale, chacun peut se rendre compte à la fois de la complexité de la question fiscale appliquée à la philanthropie, des enjeux financiers qu'elle porte et de la philosophie politique au sein de laquelle elle prend racine et forme. Elle est porteuse d'une vision de la société, elle est motrice dans son fonctionnement et, de par ce même fonctionnement, va

permettre la création ou la réduction d'inégalités grâce à la redistribution publique ou à la philanthropie privée. Elle détient aussi un poids symbolique important, car c'est en partie au travers d'elle que se joue la cohésion d'une société, et ce en essayant d'éviter un sentiment d'iniquité face au bas taux d'imposition des personnes les plus fortunées et du sentiment de « matraquage » fiscal pour les classes moyennes. Comme mentionné auparavant, il est frappant de lire les cahiers de doléances écrits avant la Révolution et certains des manifestes des gilets jaunes. La Cour des comptes, dans son dernier rapport (14 octobre 2024), semble synthétiser ces différentes préoccupations en l'intitulant « Conforter l'égalité des citoyens devant l'imposition des revenus⁴⁰. »

40. Conseil des prélèvements obligatoires, « Conforter l'égalité des citoyens devant l'imposition des revenus », Cour des comptes, octobre 2024. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/conforter-legalite-des-citoyens-devant-limposition-des-revenus>

Tableau comparatif des fondations en France

FONDATIONS GÉNÉRALISTES	FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (FRUP)	FONDS DE DOTATION (FDD)	FONDATION D'ENTREPRISE (FE)	FONDATION SOUS ÈGIDE (FSE)
Principaux textes de référence	Art. 18 L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée. D. n° 91-1005 du 30/09/1991. Statuts-types (Avril 2020).	Art. 140 et 141 L. n° 2008-776 du 04/08/2008. D. n° 2009-158 du 11/02/2009.	Art. 19 et suivants L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée. D. n° 91-1005 du 30/09/2005 modifiant D. n° 2002-998 du 11/07/2002.	Art.20 et suivants L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée. D. n° 91-1005 du 30/09/1991.
Définition	Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. Personnalité morale.	Affectation irrévocable d'un patrimoine en vue de sa capitalisation, dont les revenus (ou la quote-part de capital "consommé") sont utilisés pour réaliser ou soutenir une œuvre d'intérêt général. Personnalité morale.	Versements irrévocables de fonds par une ou plusieurs entreprises fondatrices en vue de réaliser une œuvre d'intérêt général. Personnalité morale.	Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général via une fondation abritante. Absence de personnalité morale.
Fondateur(s)	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales de droit privé ou de droit public (sous conditions).	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou de droit moral (privé ou public).	Un(e) ou plusieurs sociétés civiles et commerciales, établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), coopératives, institutions de prévoyance et mutuelles.	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou de droit moral (privé ou public).
Domaine(s) d'intervention d'intérêt général	Social, environnement, art-culture-patrimoine, recherche, éducation, enseignement supérieur, famille, humanitaire, sport	Idem FRUP + Aides gratuites aux PME (sur agrément fiscal)	Idem FRUP.	Idem FRUP + Compatibilité avec les missions de la fondation abritante.
Procédure de constitution	Demande de reconnaissance d'utilité publique (RUP) instruite par les Ministères de l'Intérieur et de tutelles. Décret après avis du Conseil d'Etat publié au Journal Officiel (JO). Contrôle d'opportunité.	Déclaration en Préfecture. Publication de la déclaration au JO. Contrôle de légalité.	Autorisation sur arrêté du Préfet. Publication de l'arrêté au JO. Contrôle de légalité.	Sur délibération de la fondation abritante. Contrôle d'opportunité.

© D.R.

FONDACTIONS GÉNÉRALISTES	FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (FRUP)	FONDS DE DOTATION (FDD)	FONDATION D'ENTREPRISE (FE)	FONDATION SOUS ÉGIDE (FSE)
	Durée	Illimitée sauf dotation consomptible.	Temporaire (au moins 5 ans).	Selon convention avec la fondation abritante.
	Dotation initiale	Obligatoire (intangible ou consomptible). Versements échelonnés sur 10 ans max. Montant minimum en pratique : 1,5M€.	Absence de dotation initiale. Financement au moyen d'un programme d'action pluriannuel (PAP) du/des fondateur(s) d'au moins 150.000 € en numéraire par période quinquennale.	Selon cahier des charges de l'abritante : avec ou sans dotation, financement de "flux" possible.
	Capacité juridique (libéralités)	Grande capacité/modalités : dons manuels, donations et legs, appels publics à la générosité (APG), donations d'usufruit temporaires, Nature de la libéralité: numéraire, immeubles de rapport, titres de participation, etc. Possibilité d'abriter des fondations sans personnalité morale (cf FSE).	Capacité limitée: versements des entreprises fondatrices (PAP) et dons des salariés, mandataires sociaux, sociétaires, adhérents ou actionnaires des entreprises fondatrices ou de celles de leur groupe fiscalement intégrées.	Idem FRUP (capacité de l'abritante).
	Principales ressources	Revenus de la dotation. Libéralités. Produits des activités. Fonds publics.	Idem FRUP sauf interdiction de percevoir des fonds publics (sauf exception sur arrêté).	Idem FRUP (capacité de l'abritante).
Gouvernance		Conseil d'Administration (CA) de 9 à 13 membres ou Conseil de Surveillance (CS) et Directoire. - Collèges obligatoires (CA ou CS) : * Fondateurs (1/3 au plus) ; * Membres de droit (1/3 au moins sauf option Commissaire du Gvt) ; * Personnalités qualifiées extérieures. - Collèges facultatifs : "partenaires institutionnels" (si option Com. Gvt), "salariés" et/ou "amis" ou autre collège.	CA comprenant 2 collèges obligatoires : - Représentants des entreprises fondatrices et de leur personnel (2/3 au plus) ; - Personnalités qualifiées extérieures (1/3 au moins).	Selon cahier des charges de la FRUP abritante (conseil ou comité de gestion).
C.D.R.				

FONDATIONS SPÉCIALISÉES	FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE (FCS)	FONDATION PARTENARIALE (FP)	FONDATION UNIVERSITAIRE (FU)	FONDATION HOSPITALIERE (FH)
Principaux textes de référence	Art. L. 344-11 à L.344-16. C. Recherche. Textes sur la FRUP (subsidiare).	Art. L. 719-13. C. Education. Textes sur la FE (subsidiare).	Art. L. 719-12. C. Education. Art. R.719-194 et s., C. Education Textes sur la FRUP (subsidiare).	Art. L. 6141-7-3 du C. Santé Publique. D. n°2014956 du 21/03/2014. Textes sur la FRUP (subsidiare).
Définition	- Création : * par au moins 1 état, public de recherche ou d'enseignement supérieur ; * seul ou avec d'autres partenaires ; - en vue de conduire une ou des activités définies aux art. L. 112-1 C. Recherche et L.123-3 C. Education (recherche scientifique, enseignement supérieur). Personnalité morale.	- Création: * par 1 état, public à caractère scientifique et technologique ou par 1 état, de coopération scientifique ; * seul ou avec toute personne physique ou morale ; - en vue de réaliser une activité d'intérêt général conforme aux missions de service public de l'enseignement supérieur. Personnalité morale.	- Création : * par 1 état, public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ; - en vue de réaliser une ou des activités d'intérêt général conformes aux missions de service public de l'enseignement supérieur. Absence de personnalité morale.	- Création : * par 1 ou plusieurs états, publics de santé ; * seuls ou avec d'autres personnes de droit public ou privé ; - en vue de réaliser une ou plusieurs activités d'intérêt général de recherches ou de soins visées à l'article L. 6111-1 du CSP. Personnalité morale.
Fondateur(s)	Établissement(s) fondateur(s) et personne(s) visés par la Loi.	Établissement(s) fondateur(s) et personne(s) visés par la Loi.	Établissement fondateur visé par la Loi.	Établissement(s) public(s) de santé.
Domaine(s) d'intervention d'intérêt général	Recherche publique + conformité aux missions de service public de l'état.	Idem FRUP + conformité aux missions de service public de l'état.	Idem FRUP + conformité aux missions de service public de l'état.	Missions de recherches ou de soins mentionnées à l'article L. 6112-1 du CSP.
Procédure de constitution	Demande de reconnaissance instruite par le Ministère de la Recherche. Décret "simple". Publication au Journal Officiel (JO). Contrôle de légalité.	Statuts approuvés par le Recteur de la région académique. Publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (BO MESRI). Contrôle de légalité.	Sur délibération du conseil d'administration de l'établissement fondateur. Publication au BO MESR. Contrôle de légalité.	Approbation des statuts par le Conseil de surveillance de l'état, public de santé initié par le projet puis par décret du Ministère de la Santé pris après avis du Directeur régional de Santé. Publication au JO. Contrôle de légalité.
Durée	Déterminée ou indéterminée.	Déterminée ou indéterminée.	Illimitée, sauf dotation consomptible.	Idem FRUP.

FONDACTIONS SPÉCIALISÉES	FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE (FCS)	FONDATION PARTENARIALE (FP)	FONDATION UNIVERSITAIRE (FU)	FONDATION HOSPITALIERE (FH)
Dotation initiale	Idem FRUP mais la dotation peut être : - composée en tout ou partie de fonds publics ; - partiellement consomptible.	Idem FE.	Idem FRUP (possibilité de consommer la dotation sur au moins 5 ans).	Dotation initiale obligatoire par l'établi. fondateur, consomptible pour partie dans la limite annuelle de 20%. 10% de la dotation initiale doit demeurer non consommée.
Capacité juridique (libéralités)	Idem FRUP + Activités de valorisation de la Recherche + Possibilité d'abriter des fondations sans personnalité morale.	Capacité élargie (dons & legs, APG, etc.) + Possibilité d'abriter des fondations sans personnalité morale.	Idem FRUP.	Idem FRUP.
Principales ressources	Idem FRUP + Fraction consomptible de la dotation + Revenus de la propriété intellectuelle.	Revenus de la dotation. Libéralités (mécénat entreprises et particuliers, APG, donations et legs). Produits des activités pour service rendu. Subventions publiques.	Revenus de la dotation. Fraction consomptible de la dotation. Libéralités (mécénat entreprises et particuliers, APG, donations et legs). Produits des activités. Subventions publiques.	Revenus de la dotation. la Fraction consomptible de la dotation. Libéralités (mécénat entreprises et particuliers, APG, donations et legs). Produits des activités (dont revenus de la propriété intellectuelle). Subventions publiques et crédits de fonctionnement de l'établi. fondateur.
Gouvernance	Conseil d'Administration (CA) : - Collèges obligatoires : fondateurs, représentants des enseignants et/ou des chercheurs et/ou des salariés de la FCS. - Collèges facultatifs : personnalités qualifiées et représentants des partenaires économiques ou des collectivités. + Commissaire du Gvt obligatoire : Recteur d'académie. + Conseil scientifique obligatoire.	CA : - Collège obligatoire : établissements publics fondateurs (majoritaires si souhaité). - Collège facultatif : donateurs.	Conseil de gestion de 12 à 18 membres : - 3 collèges obligatoires : représentants de l'établissement ; repréts. des "fondateurs" (contributeurs de la dotation initiale : 1/3 au plus) et personnalités qualifiées extérieures. - Collège facultatif : donateurs. + Commissaire du Gvt obligatoire : recteur d'académie.	CA : - Collège obligatoire : représentants de l'établi. public de santé fondateur ; - Collège facultatif : personnalités qualifiées. + Commissaire du Gvt : directeur de l'ARS. + Directeur désigné par le Président du CA. + Conseil scientifique obligatoire.
Dispositif fiscal "mécénat"	Idem FRUP.	Idem FRUP.	Idem FRUP.	Idem FRUP : à confirmer pour la réduction "IFI".

VII. PHILANTHROPIE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La lutte séculaire contre la pauvreté¹ illustre très bien l'ambiguïté qui existe entre contrat social, démocratie et philanthropie. Présente à toutes les époques, la pauvreté apparaît à partir du ^{xix}^e siècle comme un problème de société devant être résolu par les pouvoirs publics, les entreprises et les philanthropes et non plus uniquement comme un mal à soulager par la charité.

Le traitement philanthropique de la pauvreté dépend là encore du contrat social choisi démocratiquement, avec ce balancement entre État providence et État minimaliste. Cependant, l'ampleur du mal est telle que la pauvreté a été prise en compte par tous les types de contrats sociaux. Le minimaliste, soucieux de sécurité, peut s'inquiéter des risques de révoltes internes au pays, comme cela a été le cas avec les révoltes serviles sous la République romaine ou les révoltes paysannes féodales. L'État providence, préoccupé par l'inclusion de tous ses sociétaires, essaye de s'attaquer aux racines de la pauvreté, de soulager celle-ci et de mettre en place des mécanismes de sécurité, financiers et en nature, pour éviter ses pires conséquences.

La philanthropie a connu, semble-t-il, une évolution similaire. Soucieuse de ces maux, elle y répond dans un premier temps par la charité organisée de l'Église ou celle, individuelle et fragmentée, de toutes les classes de la population, que ce soit par solidarité familiale ou géographique, ou grâce à la volonté des bourgeois et des aristocrates d'aider et de soulager. La révolution industrielle, puis les changements majeurs de société qui s'ensuivent, conduisent à une philanthropie plus organisée qui, sans éliminer la pauvreté, offre un spectre très large d'actions allant de l'urgence à la réinsertion sociale et professionnelle.

1. Une grande partie des analyses et exemples sont tirés de *La Potence ou la Pitié* de Bronislaw Geremek, trad. Joanna Arnold Moricet, Gallimard, 1987.

Les acteurs de la philanthropie changent aussi. Les grands industriels mènent des politiques paternalistes dans les domaines du logement, de l'éducation et de la santé, tandis que l'État met en place de nombreuses aides sociales et financières pour éviter un basculement de la pauvreté vers la misère.

QUELQUES CHIFFRES ET ANALYSES EN FRANCE EN 2024²

Le rapport 2024 de l'Observatoire de la pauvreté fait un panorama glaçant. En effet, 5,1 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté (1 000 euros pour une personne seule alors que le revenu médian en France est de 2 000 euros) et leurs revenus stagnent (832 euros par mois toutes aides comprises). L'organisation Oxfam, dans son rapport 2024, ajoute des éléments comparatifs. Ainsi, les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles ont vu leur fortune augmenter de 87% depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90% des Français a baissé.

Ce manque de moyens a des conséquences fortes sur le niveau de vie des plus pauvres : 25% économisent sur le chauffage et les repas. Il a aussi un impact sur les loisirs (53% n'ont pas de quoi partir en vacances). Le Secours catholique, dans son rapport sur l'alimentation de 2024, souligne que huit millions de Français sont en état d'insécurité alimentaire et que deux millions doivent recourir à l'aide alimentaire. Cette situation touche en amont les agriculteurs (18% des agriculteurs vivent en dessous du seuil de pauvreté), tandis que le nombre de diabétiques a augmenté de 160% avec des conséquences directes sur l'obésité et les comorbidités.

La pauvreté touche en priorité les plus jeunes, les personnes handicapées, les chômeurs, les travailleurs pauvres, les personnes seules ainsi que les familles monoparentales. L'extrême précarité reste stable depuis plus de dix ans avec 330 000 personnes vivant

2. Anne Brunner, Louis Maurin (dir.), « Rapport sur la pauvreté en France, édition 2024-2025 », Observatoire des inégalités, décembre 2024.

dans la rue, à l'hôtel social ou en centre d'hébergement (dont de nombreux enfants !) De plus, 62 % des personnes en situation de pauvreté ne pourraient faire face à une dépense indispensable de 1 000 euros, risquant alors de tomber dans une situation de grande précarité. En effet, 80 % des Français n'ont aucune épargne.

Enfin, le coût des impacts écologiques, sociaux et sur la santé de l'injustice alimentaire est estimé à 19 milliards d'euros, hors coûts non chiffrables telle la baisse de l'espérance de vie³.

Extrait du rapport Oxfam 2024⁴

Inégalités mondiales : les chiffres clés

Monde

La fortune des 5 hommes les plus riches a grimpé de 114 % depuis 2020.

La fortune des milliardaires a augmenté de 3 300 milliards de dollars depuis 2020, à une vitesse trois fois plus rapide que celle de l'inflation.

Les 1 % les plus riches possèdent 48 % de tous les actifs financiers mondiaux.

Les pays du Nord qui n'abritent que 21 % de la population mondiale, détiennent 69 % des richesses mondiales et accueillent 74 % des richesses des milliardaires.

Au rythme actuel, il faudrait plus de deux siècles pour mettre fin à la pauvreté, mais dans à peine dix ans, nous pourrions voir pour la première fois la fortune d'un multi-millionnaire franchir le cap des 1 000 milliards de dollars. Avoir 1 000 milliards, c'est comme gagner plus d'un million d'euros par jour depuis la naissance de Jésus-Christ.

Sept des dix plus grandes entreprises mondiales sont dirigées par un-e milliardaire.

148 grandes entreprises ont réalisé 1 800 milliards de dollars de bénéfices cumulés – soit 52 % de plus en moyenne sur les trois dernières années – et distribué d'énormes dividendes à de riches actionnaires tandis que des centaines de millions de personnes ont été confrontées à des réductions de salaires réels.

3. Sources : Anne Brunner, Louis Maurin (dir.), « Rapport sur la pauvreté en France, édition 2024-2025 », Observatoire des inégalités, décembre 2024 ; rapport Oxfam « Multinationales et Inégalités multiples », *op. cit.* ; rapport « L'injuste prix de notre alimentation », Secours catholique-Caritas France, Réseau CIVAM, Solidarité Paysans et Fédération française des diabétiques, 2024.

4. Oxfam, « Multinationales et Inégalités multiples », janvier 2024. <https://www.oxfamfrance.org/rapports/multinationales-et-inegalites-multiples/>

France

Les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles – la famille Arnault, la famille Bettencourt Meyers, Gérard et Alain Wertheimer – ont vu leur fortune augmenter de 87 % depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90 % des Français a baissé.

Sur cette même période, les 42 milliardaires français ont gagné 230 milliards d'euros, autant que pour faire un chèque de 3 400 euros pour chaque Français-e.

Les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total en France, alors que plus de 80 % des Français ne déclarent posséder ni assurance-vie ni actions directement. 11 des plus grandes entreprises françaises ont réalisé 101 milliards de dollars de bénéfices entre juin 2022 et juin 2023, soit une augmentation de 57 % par rapport à la période 2018-2021.

Françoise Bettencourt est devenue la première femme milliardaire à voir sa fortune atteindre les 100 milliards d'euros.

LES OUTILS DE MESURE DE LA PAUVRETÉ

Aujourd'hui, de nombreux indicateurs pondérés de la pauvreté existent et, si parfois les chiffres diffèrent, tant les tendances que les ratios restent très proches les uns des autres.

Le premier, utilisé ci-dessus par l'Insee, consiste à calculer le pourcentage de la population qui vit en dessous du revenu médian des Français, qui se situe entre les revenus des 50 % les plus riches et ceux des 50 % les plus pauvres.

Internationalement, le taux de pauvreté se calcule en nombre de personnes vivant en dessous de la somme journalière nécessaire pour vivre. Cette somme se situe dans les pays les plus pauvres entre 1 et 2,5 dollars par jour.

L'indice de pauvreté multidimensionnelle⁵ (IPM) est une mesure de la pauvreté qui reflète les difficultés multiples auxquelles les personnes pauvres sont confrontées dans les domaines de l'éducation, de la santé et du niveau de vie. Il a été créé par l'Oxford

5. Global Multidimensional Poverty Index (global MPI)

Poverty and Human Development Initiative (OPHI) en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il s'appuie sur l'approche des capacités d'Amartya Sen, complétant ainsi les mesures traditionnelles de la pauvreté monétaire par trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie⁶.

Enfin, l'**indice de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte, pour chaque pays, du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il souligne notamment que plus la qualité de l'environnement social est bonne, plus les inégalités sociales diminuent. Cet indice varie de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité extrême). Cet indicateur prend en compte des paramètres aussi divers que le taux d'obésité, l'accès à un environnement sain et à des services de santé de qualité, le taux d'incarcération, etc.

Les États-Unis ont ainsi l'indice de Gini le plus élevé des pays développés (0,413 en 2020), tandis que la Belgique affiche un indice de 0,242. La France, quant à elle, se situe à 0,297⁷ (Source Insee).

FACE À LA PAUVRETÉ, QUELLES RÉPONSES PHILANTHROPIQUES ?

Paternalisme, charité et philanthropie

La mise en place de politiques publiques sociales, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'aide aux indigents, la montée en puissance des mouvements ouvriers après la révolte des canuts de 1848 et la structuration des mouvements socialistes aboutissent à des réformes aussi importantes que la loi relative au contrat d'association (1901), la loi de Séparation des Églises et de l'État (1905), la mise en place de l'impôt sur le revenu (1914), la création des congés payés et d'un temps de travail hebdomadaire (1936) et la mise en place de la Sécurité sociale en 1945.

6. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/dj/0a55e7f0b552180a5ca51bd08d8ae0391ca9435a13354a2d32ca8e5fdbdeb6d5.pdf>

7. Défini sur le site de l'Insee. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551>

Avec la montée de l'industrie au ^{xix}^e siècle, une population ouvrière nombreuse, masculine et féminine, apparaît, ainsi que le prolétariat et de nouvelles formes de pauvreté. Cette frange de la population, qui exerçait précédemment des métiers traditionnels, artisanaux ou des travaux agricoles, se retrouve souvent au chômage et dans l'incapacité de s'adapter aux conditions rudes des nouveaux emplois (salaires insuffisants, horaires, disqualification du travail par la machine, endettement).

Trois réponses apparaissent alors :

- le paternalisme avec la création des caisses d'épargne, l'aide au mariage, la construction de cités ouvrières, le passage d'un médecin dans ces mêmes cités ;
- la philanthropie qui promeut la tempérance, l'économie domestique, le logement social, les valeurs de la famille ;
- la lutte contre la criminalisation^{8,9} avec les livrets de travail, les maisons de travail, des lois sur les débits de boissons, l'interdiction des loteries.

La disparition progressive des notions traditionnelles de travail et revenus salariaux

Être salarié dans la seconde moitié du ^{xx}^e siècle signifiait, au-delà du salaire, bénéficier de nombreux droits sociaux ainsi que d'un statut social et d'une certaine aisance matérielle avec le développement de l'accès à la propriété, à la voiture, aux biens de consommation, accompagné de l'essor de la grande distribution. Après les Trente Glorieuses qui correspondent avec celles de *l'American way of life* aux États-Unis, la crise pétrolière du milieu des années 1970 a des répercussions à long terme sur ce modèle de prospérité partagée, notamment avec l'apparition d'un chômage de masse. Sans suivre les méandres des politiques sociales, le contrat social change de nature. D'un contrat qui englobe le maximum de citoyens,

8. Nicolaus Heinrich Julius, *Leçons sur les prisons*, Berlin, 1827.

9. Loïc Wacquant, *Punir les pauvres : Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Agone, 2004. Jean-Louis Genard, « Que peut nous apprendre l'ouvrage *Punishing the Poor* sur la régulation de la pauvreté dans le contexte européen ? », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 83, 2013. <https://journals.openedition.org/ris/347>

productifs ou non, il passe à un modèle qui offre un filet de sécurité plus ou moins réduit, tel que mis en place par les politiques libérales apparues au début des années 1980.

L'apparition de nouvelles formes de contrats et de travail entraîne une déconnexion entre emploi, salaire et niveau de vie, voire subsistance. Joseph Stiglitz décrit ainsi cette fracture: « Nous avons construit une économie sans amortisseurs et une économie où les besoins les plus élémentaires – nourriture, logement, soins médicaux – sont menacés. Le résultat est que l'emploi, qui était autrefois la garantie de la sécurité des revenus, ne joue plus ce rôle¹⁰. »

Warren Buffett, dans une interview, constate très simplement que « l'économie de marché n'a pas fonctionné pour les personnes pauvres ». Statistiquement, perdre son emploi fait basculer dans le chômage puis, très rapidement, dans la pauvreté (une partie de la population dispose d'économies seulement pour deux mois) si les allocations sont trop basses ou que les critères d'attribution ne peuvent être respectés.

L'apparition d'une société à deux vitesses

Chamfort avait une formule élocuente: « La société est composée de deux grandes classes: ceux qui ont plus de dîners que d'appétit et ceux qui ont plus d'appétit que de dîners. »

En effet, l'économie de la connaissance et la Net économie font apparaître une nouvelle classe supérieure, diplômée, bien rémunérée, vivant dans les centres urbains, mobile professionnellement et géographiquement, bénéficiant du télétravail et ayant accès à tous les services publics que la société peut offrir (écoles, universités, système de soins, transports dans les centres urbains...)

Parallèlement se développe une classe de personnes à son service – soins personnels, chauffeurs, réparateurs, livreurs, nounous, travaux ménagers et autres emplois du care – rémunérées à la tâche ou à la commission. Cette classe a explosé en raison de l'ubérisation

10. Joseph E. Stiglitz, *Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard, 2003.

d'une partie des emplois^{11,12}. Avec une certaine ironie, nous pouvons noter que la notion de maisonnée (l'ensemble du personnel servant dans une même maison) de la grande bourgeoisie du ^{xix}^e et première moitié du ^{xx}^e siècle, est reproduite quasi à l'identique pour les nouvelles classes supérieures mais en étant externalisée !

De nouvelles formes de fractures sociales émergent alors, comme la fracture numérique, rendue évidente avec la pandémie de Covid. Une partie de la population s'est révélée ne pas avoir d'accès réel aux réseaux et aux outils numériques. En effet, le taux d'équipement des ménages (près de 95%) s'est révélé couvrir une réalité très disparate, certaines familles ne pouvant offrir en même temps à leurs membres un outil de travail, un accès à l'information, un accès à l'école ou à l'université à distance ainsi que le maintien d'un réseau social. Par ailleurs, la disparition du service national, les difficultés scolaires faute d'un suivi adapté, la multiplication des emplois sans qualifications a conduit à une forte baisse du taux d'alphabétisation, au point que savoir lire, écrire, compter à l'entrée en 6^e redevient un objectif des politiques publiques et des fondations.

Et la philanthropie ?

La philanthropie se positionne sur la lutte contre toutes les fractures sociales en multipliant des actions sur le terrain, innovantes et souvent indispensables pour « faire société » : accompagnement scolaire, alphabétisation des personnes exclues ou éloignées du système éducatif, accès aux outils numériques et apprentissage de leur utilisation.

La philanthropie s'attaque à l'accompagnement professionnel et à la sortie de la pauvreté, mais se heurte à la faiblesse de ses propres moyens et à la difficulté de mettre en place des parcours de vie complets. Elle retrouve son rôle d'expérimentation en soutenant des associations comme Territoires zéro chômeur de longue

11. Bruno Palier, « Des servants pour les cerveaux » in « Pourquoi les personnes "essentiels" sont-elles si mal payées ? », Marc Lazar ; Guillaume Plantin ; Xavier Ragot, *Le Monde d'aujourd'hui : les sciences sociales au temps du COVID*, Presses de Sciences Po, 2020.

12. Maarten Goos, Alan Manning, "Lousy and Lovely Jobs: the Rising Polarization of Work in Britain", LSE, 2003.

durée¹³ (accompagnement du retour à l'emploi) ou le réseau Éco Habitat par exemple (propriétaires pauvres et précarité énergétique) ainsi qu'Emmaüs Connect (accès à des moyens de connexion à prix solidaires, à du matériel reconditionné bon marché et à de l'apprentissage gratuit) ou des épiceries solidaires.

Face à l'urgence des besoins les plus élémentaires (se vêtir, se nourrir, se loger, se laver, se déplacer...), la philanthropie se donne des priorités immédiates avant de pouvoir passer à un accompagnement de fond puis aux tentatives de réinsertion. Les pouvoirs publics jouent en partie ce rôle avec les missions locales d'insertion ou en permettant le passage à l'échelle d'actions efficaces. Ces dernières sont souvent initiées ou soutenues par les fondations pendant leur phase test. De plus, la mise en place de politiques publiques nationales ou locales intégratives se heurte à la difficulté d'un accompagnement sur mesure qu'alors seules des actions philanthropiques peuvent soutenir.

La notion de contrat social environnemental met en exergue le fait que ces situations de pauvreté économique et sociale se doublent d'une injustice environnementale. C'est la double – voire triple – peine évoquée par les acteurs de terrain : un budget d'alimentation trop restreint empêche l'accès à des produits moins transformés, sains et issus d'une agriculture durable. Le vieillissement des moyens de transport individuels se double de la cherté de l'essence et du coût du bonus-malus écologique. Ces éléments vont empirer avec la mise en place future de tickets d'entrée dans les centres urbains. L'étau se resserre, entre voitures très polluantes et chères et absence de solutions de mobilité adaptées (transports collectifs, transports ruraux) et peu coûteuses. L'arbitrage entre l'avion (polluant mais économique) et le train (non polluant mais très cher) en est une illustration pour les classes moyennes. Les logements ne sont pas toujours aux normes, sont mal isolés, entraînant à la fois une précarité énergétique et une forte déperdition d'énergie.

13. <https://www.tzcid.fr/>

UN LARGE SPECTRE D'INTERVENTION

Comme pour l'environnement, les philanthropes mènent moins des actions individuelles au travers de leurs fondations qu'ils ne concentrent leurs moyens sur des très grands acteurs qui peuvent avoir une vision et une action systémiques sur la pauvreté. L'essai de classification qui suit regroupe les types d'interventions les plus courants. Ces actions peuvent être rassemblées en grandes catégories¹⁴.

Types d'interventions philanthropiques pour lutter contre la pauvreté

- | | |
|---|--|
| > Actions d'urgence | > Aide à la réinsertion sociale et au retour vers l'emploi |
| > Hébergement | > Formation professionnelle |
| > Aides financières | > Aide à l'achat de mobilier ou de produits électroménagers |
| > Accès aux soins | > Accès à la culture et aux loisirs |
| > Accès à une alimentation saine | > Mise en place de programmes pour l'égalité des chances |
| > Accès aux produits d'hygiène | > Accès aux droits et à la justice |
| > Facilitation de la mobilité | > Accompagnement bénévole |
| > Accès à une éducation de qualité et adaptée aux besoins spécifiques des publics concernés | > Financement d'études et publication/diffusion de celles-ci |
| > Bourses d'étude | > Plaidoyer et lobbying |
| > Lutte contre la fracture numérique | > Accompagnement des migrants et des sans-papiers |
| > Accompagnement des familles | |
| > Accompagnement social | |
| > Accompagnement psychologique | |
-

Ces actions sont le plus souvent portées par de grandes fondations ou associations comme les Petits Frères des pauvres, la Fondation de France, le Samu social, le Secours catholique et la Fondation Caritas, les Apprentis d'Auteuil, Emmaüs et Emmaüs

14. Voir tableau détaillé en annexe sur la page ouvrage du site eclm.fr

Connect¹⁵ ou Break Poverty aux États-Unis... Ces structures reçoivent des dons ou abritent de nombreuses fondations individuelles et familiales pour avoir un impact sur la pauvreté. Néanmoins, ces « petites » fondations abritées et quelques très grandes peuvent intervenir sur des publics spécifiques comme les détenus, les migrants et les étudiants, qui passent pour partie au travers du filet des aides et accompagnements publics.

LE CHOC ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET PHILANTHROPIE

La philanthropie s'attaque aux multiples facettes de la pauvreté et essaye d'y répondre de manière systémique, avec les moyens qui sont les siens, en faisant remonter des solutions de terrain ou en expérimentant de nouvelles pratiques. Cependant, elle ne peut endiguer le flot constamment renouvelé des personnes en situation de pauvreté sans pour autant pouvoir s'appuyer sur les filets de la protection sociale ou les failles des interventions publiques : délai de carence dans la prise en charge par la Sécurité sociale des soins dentaires ou auditifs, réduction de la durée des allocations chômage, diminution des aides scolaires ou des aides au logement, faible niveau du RSA.

Il ne s'agit pas ici d'avoir un contrat social plus ou moins généreux, mais de l'exclusion de 8 % de ses sociétaires et de la privation de toute une série de droits démocratiquement acquis tels que l'accès à la santé, à une vie digne, etc. Amartya Sen décrit cet investissement social contre la pauvreté comme visant à l'augmentation des capacités individuelles et au développement des démarches d'accompagnement, d'*empowerment* et de participation.

Cette contradiction entre capacité de la philanthropie à s'attaquer à un problème majeur et désengagement des pouvoirs publics est d'autant plus inquiétante que la philanthropie semble

15. La très grande majorité des actions décrites proviennent des sites ou rapports annuels de ces fondations ou associations.

parfois être la seule à tenir compte des études, recommandations ou rapports qui ont pour objectif de guider les politiques publiques en partant d'un postulat simple : les politiques sociales ne peuvent être analysées uniquement comme un coût : elles sont aussi un investissement sur le futur.

Plusieurs pistes se dégagent. Tout d'abord « donner aux interventions et protections sociales une orientation complémentaire du système actuel en concentrant les moyens notamment sur la petite enfance et l'accompagnement des individus dans leur parcours de vie¹⁶. » Exemple : plus on investit tôt dans l'éducation des enfants, plus le retour sur investissement est important avec des salaires plus élevés, plus de flexibilité professionnelle, de meilleures perspectives d'intégration sociale et économique, plus de capacités d'apprentissage sur le long terme¹⁷.

De la même façon, le rapport de l'Union européenne « Favoriser l'emploi » de 2020 insiste sur une série de points : investir dans la capacité des individus, valoriser les capacités acquises, permettre la formation continue, encourager le travail des femmes, chercher un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Ces différentes analyses proposent plusieurs pistes :

- Favoriser l'investissement social dans l'éducation dès le plus jeune âge ainsi que dans la formation continue.
- Développer des parcours de vie adaptés à chaque individu ou groupe spécifique¹⁸. Ces parcours de vie intègrent, au-delà de l'accompagnement professionnel, la prise en compte de nombreux autres paramètres tels que le niveau de vie, l'emploi, le logement, la santé, la mobilité, l'alimentation, la scolarité des enfants. Ces parcours partent du principe que les politiques sociales ne peuvent être conçues uniquement comme des filets

16. Cyprien Avenel *et al.*, *L'investissement social : quelle stratégie pour la France ?*, La Documentation française, 2017.

17. James J. Heckman (prix Nobel d'économie), *Giving Kids a Fair Chance*, Cambridge, MIT Press, 2013.

18. Parcours de vie pris en compte par exemple par Emmaüs Connect ou la Banque solidaire de l'équipement.

de sécurité mais aussi comme des voies de sortie de la « trappe à pauvreté ».

- Acter la déconnexion croissante entre salaire et protection sociale en réfléchissant à des solutions alternatives globales (allocation universelle¹⁹) ou spécifiques (« sécurité sociale de l'alimentation »).

Cette nécessaire intervention des institutions et pouvoirs publics se matérialise dès le XVIII^e siècle. Ainsi, un concours initié en 1777 par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons lance un appel à idées pour tenter de résoudre le cercle vicieux journaliers-travailleurs-pauvres-mendiants-voleurs. Ce concours se veut un appel à réfléchir « sur les moyens de détruire la mendicité en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux²⁰ ».

Le discours sur la misère de Victor Hugo (en encadré) devant l'Assemblée nationale législative en 1849 a l'effet d'un électrochoc sans réel effet malheureusement. Il rappelle les formes les plus horribles de la misère – manger de la chair avariée sur un tas de détritrus –, qui s'attaque aux plus faibles – les femmes et enfants –, et son emplacement – là, tout près.

Discours de Victor Hugo, Assemblée nationale législative, 9 juillet 1849

Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde ; la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère.

Remarquez-le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli.

La misère, messieurs, j'aborde ici le vif de la question, voulez-vous savoir jusqu'où elle est, la misère ? Voulez-vous savoir jusqu'où elle peut aller, jusqu'où elle va, je ne dis pas en Irlande, je ne dis pas au Moyen Âge, je dis en France, je dis à Paris, et au temps où nous vivons ? Voulez-vous des faits ?

19. Philip Van Parijs, Yannick Vanderborght, *Le Revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale.*, La Découverte, 2019.

20. Laurence Fontaine, *Vivre pauvre. Quelques enseignements tirés de l'Europe des Lumières*, Gallimard, 2022.

Il y a dans Paris, dans ces faubourgs de Paris que le vent de l'émeute soulevait naguère si aisément, il y a des rues, des maisons, des cloaques, où des familles, des familles entières, vivent pêle-mêle, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, n'ayant pour lits, n'ayant pour couvertures, j'ai presque dit pour vêtement, que des monceaux infects de chiffons en fermentation, ramassés dans la fange du coin des bornes, espèce de fumier des villes, où des créatures s'enfouissent toutes vivantes pour échapper au froid de l'hiver.

Voilà un fait. En voulez-vous d'autres ? Ces jours-ci, un homme, mon Dieu, un malheureux homme de lettres, car la misère n'épargne pas plus les professions libérales que les professions manuelles, un malheureux homme est mort de faim, mort de faim à la lettre, et l'on a constaté, après sa mort, qu'il n'avait pas mangé depuis six jours.

Voulez-vous quelque chose de plus douloureux encore ? Le mois passé, pendant la recrudescence du choléra, on a trouvé une mère et ses quatre enfants qui cherchaient leur nourriture dans les débris immondes et pestilentiels des charniers de Montfaucon !

Eh bien, messieurs, je dis que ce sont là des choses qui ne doivent pas être ; je dis que la société doit dépenser toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté, pour que de telles choses ne soient pas ! Je dis que de tels faits, dans un pays civilisé, engagent la conscience de la société tout entière ; que je m'en sens, moi qui parle, complice et solidaire, et que de tels faits ne sont pas seulement des torts envers l'homme, que ce sont des crimes envers Dieu !

Vous n'avez rien fait, j'insiste sur ce point, tant que l'ordre matériel raffermi n'a point pour base l'ordre moral consolidé !

LA PERSISTANCE DES NOTIONS DE « BON PAUVRE » ET DE « MAUVAIS PAUVRE »

Malgré la prise de conscience de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté, tant réelle que statistique, de nombreux a priori et croyances se maintiennent, parfois de manière multiséculaire.

Bronislaw Geremek dans son essai majeur *La Potence ou la pitié* développe les notions de « bon » et de « mauvais pauvre » qui

reviennent comme un fil rouge depuis le Moyen Âge²¹ (où s'affrontaient ordres mendiants et « vrais » mendiants) et le xvi^e siècle²². Au xx^e siècle apparaît aussi l'idée que c'est aux pauvres eux-mêmes de se prendre en charge et de trouver les moyens de sortir de la misère. En tout cas, ils doivent montrer qu'ils font des efforts en ce sens ! La philanthropie, comme l'Église, n'est là que pour les accompagner et leur donner les outils de sortie de cet état considéré comme honteux.

« Mettre en place avec mesure [...] un système dans lequel l'oisiveté et les maux de l'allocation sont abolis [...] Le but de l'Église est d'aider les gens à s'aider eux-mêmes²³. »

En 1877 déjà, le pasteur danois Munk va plus loin dans cette diabolisation du mauvais pauvre. « La meilleure aide pour ceux qui en sont capables mais qui ne se donnent pas la peine de le faire est de s'aider soi-même. Toute autre forme d'aide serait plus nuisible que bénéfique. »

S'il ne se prend pas en charge lui-même alors le pauvre « en raison de son imprévoyance, de son dévoiement et de son impécuniosité, ne mérite que les maisons de pauvres²⁴ ».

Ces notions de bons et mauvais pauvres font apparaître une dimension morale qui semble ignorer la réalité quotidienne de la pauvreté : « Nous savons qu'un mot d'encouragement et une demi-heure de conversation ont souvent plus de valeur et d'efficacité que de nombreuses aides au logement et beaucoup de pain²⁵. » Elle s'exprime peut-être le plus clairement au xix^e siècle avec la pratique répandue dans la bourgeoisie et l'aristocratie de « visiter ses pauvres ». Pratique tellement répandue qu'elle donne naissance à

21. Bronislaw Geremek, *La Potence ou la Pitié*, op. cit.

22. Alain Lottin, *La révolte des Gueux en Flandre, Artois et Hainaut*, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

23. Prêche de 1951 de la "Church of Latter-Day Saints", États-Unis.

24. Les maisons de pauvres (*workhouses*) se sont énormément développées dans l'Empire britannique au xix^e siècle et sont notamment décrites par Dickens. Contre le logis et le repas, les pensionnaires devaient travailler gratuitement. Préférée aux *workhouses* en raison des conditions proches de l'esclavage, la prostitution se développe parallèlement à Londres.

25. Sermon du pasteur danois Johansen, 1883, in *La Potence ou la pitié*, op. cit.

deux guides pratiques, *Comment visiter les pauvres*²⁶ et *Le Visiteur du pauvre*. Ces visites, à l'instar des visites sur site de certaines fondations, permettent de vérifier que la maison et les comptes sont bien tenus, que le chef de la maisonnée ne boit pas ou ne joue pas, que les enfants vont bien à l'école, une sorte de check-list ouvrant la voie à des encouragements ou des réprimandes.

Les philanthropes de l'époque cherchent à créer une communauté morale autour de valeurs partagées : le travail, l'Église, la famille, le sens du devoir. Cette dimension morale est centrale et crée des obligations envers la communauté qui, si elles sont respectées, permettent l'intégration des bénéficiaires dans le contrat social et leur élévation spirituelle. La dimension religieuse se double alors d'un socle moral qui est vu comme le ciment de la société.

Cette lecture simpliste faite des bénéficiaires de la philanthropie et de la place de chacun dans la société souligne certains clichés toujours présents ; le bon pauvre, le chômeur qui recherche activement du travail, le jeune de banlieue qui se forme, le courage de la mère seule, l'artiste engagé, le scientifique qui trouve, le médecin qui sauve, le détenu repent, le migrant qui s'intègre, etc.

La perception des habitudes alimentaires des plus démunis est encore plus parlante. Là encore émerge une image des pauvres incapables de se nourrir correctement. Dans *La France qui a faim*, ouvrage publié début 2023²⁷, la chercheuse en anthropologie sociale Bénédicte Bonzi définit la notion nouvelle de violence alimentaire caractérisée par :

- l'humiliation de devoir faire la queue devant une banque alimentaire, où manquent produits frais, rayons fromagerie, poissonnerie et pâtisserie, plutôt qu'au supermarché ;

26. <https://site-catholique.fr/index.php?post/Jules-Chevalier-Comment-visiter-les-pauvres>
Joseph-Marie de Gérando, *Le Visiteur du pauvre*, Paris, Colas, 1820.

<https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=eWWst0djVGwC&oi=fnd&pg=PR1&dq=comment+visiter+votre+pauvre&ots=bxwklwVADM&sig=2v-BslCMps0gOe4lHrZmD30C7MQ#v=onepage&q=comment%20visiter%20votre%20pauvre&f=false>

27. Bénédicte Bonzi, *La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Le Seuil, 2023.

- l'absence de choix : les classes populaires ne choisissent pas ce qu'elles mangent, elles se contentent des invendus et des produits sélectionnés par d'autres.

On retrouve ainsi la vision des « visiteurs des pauvres ». Non seulement les pauvres ne savent pas gérer leur budget, mais de plus, ils n'ont aucune notion de ce qui est bon pour eux. Un article polémique de Laure Coromines paru dans la revue *L'ADN* ²⁸ parle de l'attitude de *richesplainer* c'est-à-dire « donner une explication avec condescendance à une personne pauvre ».

L'idée de proposer des chèques alimentaires qui ne permettent d'acheter que de la nourriture semble accréditer que tout le reste est superflu. Pour reprendre la formule de Zola déjà citée, l'idée est celle d'une alimentation à visée strictement utilitaire : « se nourrir pour faire marcher la machine ».

ENTRE L'ACCEPTABLE ET L'INACCEPTABLE

La notion de « justes inégalités » développée par Rawls permet de grands écarts de richesse à condition que les plus démunis disposent d'un certain nombre de droits inaliénables et du plus grand nombre de biens primaires possible. Cependant, Sen rappelle que « les inégalités sont intolérables si elles peuvent être évitées et que tout est fait pour les éviter. »

L'inacceptable pour les plus démunis affiche des signaux précurseurs et des manifestations montrant les limites d'une situation par trop inégalitaire ou inéquitable. Des mouvements tels que les Gilets jaunes, Occupy Wall Street, Black Lives Matter ou les manifestations contre les réformes des retraites illustrent à la fois la rébellion contre des inégalités inacceptables (devant l'impôt, devant la part croissante de la finance, contre les inégalités ethniques)

28. Laure Coromines, « Hé les pauvres, vous pouvez pas apprendre à préparer un curry végétal au lieu de vous enfilez des surgelés dégueulasses ? », *L'ADN*, 4 octobre 2023. <https://www.ladn.eu/nouveaux-usages/he-les-pauvres-vous-pouvez-pas-apprendre-a-preparer-un-curry-vege-au-lieu-de-vous-enfiler-des-surgeles-degueulasses/>

et la conviction que ces situations ne sont pas immuables, même si jusqu'à maintenant ces différents mouvements ont été des échecs partiels ou totaux. La citation de Chateaubriand mérite d'être répétée « Un état politique où des individus ont des millions de revenu tandis que d'autres individus meurent de faim peut-il subsister longtemps quand la religion n'est plus là avec ses espérances hors de ce monde pour expliquer le sacrifice ? »

Cette dernière citation met en exergue la notion de cliquet de sécurité par opposition à l'éclatement social mentionné ci-dessus. Cela peut être un mécanisme temporisateur comme la foi en l'au-delà. Cela peut être aussi un mécanisme stabilisateur mis en place par les pouvoirs publics comme des revenus permettant d'assurer la subsistance des bénéficiaires du contrat social. Enfin cela peut-être un mécanisme d'accompagnement et d'action immédiate sur les symptômes de ces déséquilibres comme peut l'être la philanthropie en intervenant dans la lutte contre les exclusions, dans le soutien à des mécanismes d'insertion ou sur des innovations sociales.

La fragilité du contrat social et ses risques de rupture deviennent suffisamment préoccupants pour que des acteurs tels que le très conservateur Business Roundtable américain, qui rassemble les directeurs généraux et présidents des grandes entreprises américaines²⁹, publie la prise de position suivante: « Les Américains méritent un système économique qui permette à chacun de réussir grâce à son travail et à sa créativité et de mener une vie pleine de sens et de dignité. » De l'autre côté du spectre politique, la chanson « Rich Men North of Richmond³⁰ », passant d'inconnue à la première place des classements américains en août 2023, exprime la lassitude et la révolte des *white trash* contre ce qu'ils perçoivent comme leur exploitation par le travail et par la pression fiscale.

29. Business Roundtable : <https://www.businessroundtable.org/>

30. Oliver Anthony, « Rich Men North of Richmond », YouTube. Oliver Anthony - Rich Men North of Richmond - YouTube

La sélection des bons pauvres dans les aides publiques ou privées

Au-delà de « charité bien ordonnée commence par soi-même », les dons à partir du Moyen Âge vont principalement aux personnes âgées, aux veuves, aux malades et aux enfants.

Au fur et à mesure, une attention particulière est portée au « bon » pauvre qui devient un archétype. Il regrette sa situation et ne profite pas de son état (on retrouve l'image caricaturale du chômeur pauvre qui boit et regarde la télévision grâce aux aides publiques); il doit se faire entrepreneur de lui-même, comprendre l'investissement que la société fait en lui, suivre les parcours proposés par France Travail, etc. Il doit de plus surveiller et éduquer ses enfants (voir la proposition de diminuer les aides en cas de mauvais comportements des enfants) et accepter de fournir un travail pour la communauté pour mériter les aides publiques qui lui sont accordées. Le président Macron a ainsi évoqué la possibilité de rendre ces aides conditionnelles à de nouveaux critères et non plus aux conditions de revenus habituelles).

Pour l'anecdote, après le naufrage du Titanic, un fonds d'indemnisation et d'aide aux victimes a été mis en place. Les troisièmes classes se virent proposer, lorsqu'ils en recevaient, des sommes très inférieures à celles proposées aux premières et deuxième classes, confortant l'idée qu'ils auraient dû faire plus d'efforts pour accéder à une situation supérieure.

La philanthropie se heurte néanmoins à plusieurs contraintes. Tout d'abord, elle se confronte à la sélectivité et à la philosophie des pouvoirs publics. En effet, le refus progressif des pouvoirs publics de mettre en place des prestations sociales (ou un revenu universel) sans contreparties réduit le concept de pauvreté à la réalisation ou à l'obtention d'un emploi ou au moins d'une activité. En 1988, la définition du revenu minimum d'insertion (RMI) intègre déjà des conditions à cette allocation, et en 2020, le président Macron s'appuie sur les mêmes arguments pour écarter l'idée d'un revenu universel d'activité.

Rawls lui-même, dans la controverse des surfeurs de Malibu, adopte cette même approche. Pour lui, l'idée d'un revenu universel inconditionnel est totalement inacceptable, car cela reviendrait « à payer les surfeurs de Malibu pour faire du surf! »

La philanthropie actuelle tente de son côté de rétablir les équilibres et d'effacer les biais évoqués plus haut. Elle choisit l'universalité et l'équité dans son approche, avec des actions spécifiques pour les personnes les plus touchées par la pauvreté (familles monoparentales, femmes seules, enfants et jeunes adultes, personnes âgées, détenus et SDF).

Cependant, son action rencontre des difficultés inhérentes au contrat social-libéral. En effet, la diminution des moindre aides sociales, l'augmentation des délais de carence pour l'accès aux allocations chômage, aux arrêts maladie, aux remboursements des médicaments, a un effet démultiplicateur sur les financements attendus de la philanthropie. Même s'il ne s'agit pas de philanthropie, l'appel à l'aide pour 10 millions d'euros lancé par les Restaurants du Cœur en septembre 2023 a bien été entendu par le groupe LVMH et non pourvu par les pouvoirs publics. De la même façon, ce sont les fondations Bettencourt-Schueller, François Pinault et le groupe LVMH qui ont majoritairement financé la reconstruction de Notre-Dame faisant dangereusement porter la responsabilité financière des besoins publics³¹ sur les capacités financières des philanthropes et mécènes. Cet abandon progressif de la responsabilité publique en faveur d'acteurs philanthropiques rejoint l'abandon volontaire par les pouvoirs publics de leurs légitimité et mandat à intervenir sur les besoins d'intérêt général. On retrouve le paradoxe, évoqué dans le premier chapitre, d'une philanthropie devant étendre ses interventions à des domaines qui devraient légitimement être portés par les politiques publiques dans un État démocratique et dont on constate le retrait volontaire de ses domaines d'action.

31. Une des hypothèses évoquées par les enquêtes sur les causes de l'accident évoque les mesures d'économie faites sur le contrat avec la société de surveillance.

Il est difficile de conclure devant l'échec tant public qu'économique et philanthropique de la lutte contre les différents types de pauvreté. D'immenses progrès ont été accomplis dans cette lutte, tant par la diminution du nombre de personnes concernées que par le « niveau » de pauvreté. Les enfants ne meurent plus de faim et de maladie sur des tas de détrit­us à deux pas de l'Assemblée nationale comme au temps de Victor Hugo. Ce qui est préoccupant, c'est que la pauvreté prend constamment de nouvelles formes, comme l'Hydre de Lerne aux sept têtes : absence d'accès au numérique, regain de l'illettrisme, arrivée de migrants politiques, économiques ou climatiques, accès à une vie sociale et culturelle, travailleurs pauvres, etc. La philanthropie offre l'avantage de s'adapter constamment à ces nouvelles formes de paupérisme sans pourtant avoir les moyens d'en endiguer le flot. Mais les moyens publics restent souvent ciblés sur des publics devant répondre à un nombre croissant de conditions d'éligibilité. Par ailleurs, ces mêmes outils demandent continuité et stabilité dans leurs financements.

VIII. LES REMISES EN CAUSE RÉCENTES DE LA PHILANTHROPIE

Aujourd'hui, la maturité aidant, le secteur philanthropique est en mesure de mieux identifier ses faiblesses éventuelles, les risques qu'il peut courir et les améliorations à apporter à son propre fonctionnement, sans esquiver certains questionnements de fonds.

Tout d'abord, les philanthropes ont une certaine vision de leur rôle et de leur place dans la société, qui se traduit à travers leur générosité. D'autre part, une partie du secteur philanthropique pousse à leurs limites les notions de désintéressement et de non-lucrativité, en expérimentant des actions telles que la marchandisation, la valeur mixte (*blended value*) ou l'investissement à impact.

Par ailleurs, la notion d'une philanthropie bonne par définition est questionnée, notamment au regard de ses modes de fonctionnement, l'organisation de sa gouvernance, ses relations avec les bénéficiaires de ses actions ainsi que de l'origine des fortunes qui alimentent les actions philanthropiques. De la même façon, comme pour tout secteur qui croît et s'organise, savoir qui fixe les règles du jeu, formelles ou informelles, qui les fait respecter et qui contrôle les outils et les structures philanthropiques, se pose de manière aiguë.

Enfin, des principes aussi centraux que celui de l'absence de hiérarchie des causes soutenues commencent à être remis en cause.

UNE PHILANTHROPIE PORTEUSE D'UNE CERTAINE VISION DE LA SOCIÉTÉ

Dans le cadre d'un contrat social-libéral, quatre concepts parmi d'autres structurent la vision portée par les philanthropes : le libéralisme, le messianisme, le simplisme et la perpétuation.

Une philanthropie ancrée dans la philosophie du contrat social-libéral

On retrouve ici des philanthropes qui se voient légitimement comme porteurs de certaines valeurs et de certains messages éducatifs, culturels ou scientifiques.

Dès les années 1920, aux États-Unis, les grandes fortunes s'attachent à créer des institutions à vocation publique. Ainsi, la création de musées américains¹ de 1920 à 1950 repose sur la conviction que la fortune créée doit servir à l'éducation des masses. L'ouverture d'institutions culturelles permettait aux philanthropes de diffuser, via leurs actions, leurs visions et valeurs personnelles. Ford donnait pour rôle à son musée d'illustrer ce qui, selon lui, était la « vraie histoire ». Les musées des sciences et de l'industrie présentaient les méthodes de production de masse, mais vantaient aussi les bienfaits de l'industrialisation et de ses méthodes pour le pays dans son ensemble. Cette valorisation de leur rôle d'industriels visionnaires était ainsi complétée par leur rôle sociétal de philanthropes soutenant des structures culturelles, éducatives ou scientifiques.

Les deux guerres mondiales ont eu pour conséquence la diffusion d'un certain nationalisme – l'exception américaine – et l'écriture d'une histoire idéalisée des pères fondateurs et des capitaines d'industrie. Cette vision est encore portée par la très conservatrice Heritage Foundation, dont le rôle est de préserver et de diffuser les valeurs fondamentales de la nation américaine².

Une philanthropie porteuse d'une vision entrepreneuriale et messianique

Apparue au départ comme une expérience menée par quelques philanthropes principalement issus du *venture capital*, de la banque d'affaires ou de la gestion de fonds, la *venture philanthropy* s'est organisée autour d'un certain nombre de convictions. Elle souhaite en effet mettre en place un modèle alternatif

1. Brittany L. Miller, "A mechanism of American building-museum philanthropy, 1925-1970", Thèse de doctorat, 2010, Indiana University-Purdue University.

2. The Heritage Foundation se donne pour objectifs « de formuler et promouvoir des politiques publiques reposant sur les principes de la libre entreprise, d'un État réduit, de la liberté individuelle, des valeurs américaines traditionnelles et d'une forte défense nationale ».

aux interventions publiques, capable de révolutionner la façon de traiter les problèmes sociaux, environnementaux ou économiques grâce à la diffusion extensive d'un modèle entrepreneurial appliqué au secteur non lucratif. Cette philanthropie s'est développée dès la fin du ^{xx}^e siècle.

Elle est porteuse d'un modèle à la fois utopique et visionnaire.

L'utopie repose sur la conviction que l'entrepreneuriat social fait mieux que les entreprises privées lucratives en réussissant à combiner rentabilité et objectifs sociaux. Cette conviction remet aussi en cause la légitimité, la capacité et l'efficacité des politiques publiques. Enfin, elle part du postulat que toutes les activités, qu'elles soient artistiques, médicales, scientifiques ou relevant du service public, peuvent s'adapter à ce modèle entrepreneurial et compétitif, comme le montrent la croissance de l'entrepreneuriat social d'une part, et le modèle du New Public Management pour le secteur public d'autre part.

Ce discours visionnaire est porté par les acteurs eux-mêmes, les praticiens et les universitaires, mais aussi par des intervenants majeurs. En 2004, le titre d'une conférence à la Saïd Business School de l'université d'Oxford était «L'entrepreneuriat social : la révolution du ^{xxi}^e siècle». Le discours se révèle parfois très ambitieux. En effet, les tenants de ce courant sont très critiques du fonctionnement public et prêtent à la philanthropie la capacité à porter une nouvelle approche de la démocratie. Certaines déclarations le montrent.

«De 1700 à 1980, le modèle social de notre société est resté bloqué. Il n'est pas devenu structurellement compétitif et n'a donc connu que peu d'innovation et de gains de productivité³.»

«Grâce à l'entrepreneuriat social, nous ne parlons de rien de moins qu'une démocratisation du pouvoir⁴.»

3. William Drayton, capital-risqueur, inventeur du concept de *venture philanthropy* et fondateur d'Ashoka, organisation sans but lucratif ayant soutenu et accompagné plus de 3 000 entrepreneurs sociaux. <https://www.ashoka.org/en-gr/people/william-drayton>

4. Jeffrey Skoll; premier président d'eBay.

« Notre objectif, pour la durée de notre entreprise, est de nous assurer que ce monde devient meilleur », dit ainsi le *venture capitalist* et *venture philanthropist* Fabrice Serfati⁵.

Les partisans de la *venture philanthropy* insistent sur le caractère d'agent du changement des entrepreneurs sociaux⁶ ainsi que sur le caractère disruptif, systémique et révolutionnaire de leurs actions.

L'organisation Impact Europe⁷, anciennement European Venture Philanthropy Association (EVPA) présente ainsi les philanthrentrepreneurs et les entrepreneurs sociaux :

« Les vrais leaders sont comme des phares, qui résistent aux tempêtes et guident vers l'avant. Depuis vingt ans, Impact Europe rassemble des dirigeants visionnaires du monde entier, chacun éclairant une voie différente vers une transition juste ».

Philanthropie versus démocratie

Ce lien a été examiné en détail dans le premier chapitre. Néanmoins, en partant d'une vision du monde et de leur rôle qui leur est propre, les mégaphilanthropes et les philanthrentrepreneurs appliquent notamment au secteur philanthropique, à très grande échelle, des méthodes fondées sur le fonctionnement et la recherche d'efficacité du secteur privé, en évoluant parfois à la marge du système démocratique et du contrat social établis par les citoyens. En effet, certains prennent en main des pans entiers des services publics de l'éducation ou de la santé et ce, éventuellement, à contre-courant des politiques publiques. Les grandes fondations ou actions philanthropiques des Zuckerberg, Walton ou Gates se posent souvent en termes d'alternative, de rivalité ou de rupture par rapport aux politiques publiques, un positionnement souvent accentué par la publicité qui leur est faite.

5. Fabrice Serfati, <https://www.serfati.vc/>

6. Néanmoins sont cités comme exemples d'agents du changement Florence Nightingale, Gandhi et plusieurs hommes politiques.

7. Impact Europe : <https://www.impacteurope.net/>

La principale critique de ce risque pour la démocratie émane de Rob Reich, qui ne conteste pas la philanthropie, mais sa légitimité dans une société démocratique régie par le vote. En effet, cette philanthropie n'est soumise ni au processus démocratique des élections ni au contrôle des actionnaires, comme c'est le cas des entreprises. Par sa puissance financière, elle inverse la notion de pouvoir et de contre-pouvoir et elle occupe une place laissée libre par les pouvoirs publics eux-mêmes en raison de leur appauvrissement. Ce manque de moyens publics se traduit immédiatement par une baisse d'efficacité et de capacité de l'État⁸. Cela diminue d'autant sa légitimité à revendiquer son monopole de l'intérêt général.

Un cornucopianisme persistant

Chaque révolution industrielle, servicielle ou technologique, ainsi que les innovations sur lesquelles elles se sont appuyées, ont apporté prospérité, croissance et hausse du niveau de vie, notamment aux classes moyennes (avec un écart croissant entre très riches et très pauvres). Elles ont aussi généré leur lot de pollutions, d'atteintes à la biodiversité et d'impacts sur le changement climatique, jusqu'à arriver à un point de bascule avec le passage dans l'anthropocène. La révolution technologique a par ailleurs complètement changé la structure pyramidale de la société en fragilisant les notions d'emploi et de participation de toutes les strates de la population au contrat social.

Pendant très longtemps, un raisonnement assez simple a prévalu : l'homme maîtrise son environnement et peut mettre en œuvre toutes les réparations ou les évolutions nécessaires de celui-ci pour maintenir un équilibre viable et vivable. C'est-à-dire la définition même du cornucopianisme. Cette conviction repose sur la croyance qu'à chaque problème, l'homme trouvera une solution – industrielle, servicielle, NTIC –, quelles que soient l'ampleur et la complexité de ce problème. Or, l'importance du changement climatique et de ses conséquences démontre l'insuffisance des

8. *Ibid.*

mécanismes d'autorégulation fondés principalement sur la capacité d'innovation du secteur privé. Il est vrai que l'énergie solaire, les voitures électriques, le recyclage ont permis de limiter un peu certaines atteintes à l'environnement. Mais avec tellement de retard⁹ ou d'insuffisance d'échelle (22 % d'énergies renouvelables en France, 100 % en Islande) que les prévisions parlent désormais de diminuer (la hausse globale des températures ayant atteint +1,5°C) et non plus de stabiliser cet impact global.

Face à ces problématiques environnementales et climatiques, la philanthropie souffre de son manque de moyens et hésite dans son positionnement entre écologie profonde et écologie verte (*deep ecology and green ecology*. cf. annexe). Elle balance aussi entre lobbying et actions de terrain, vision globale et intervention locale, impact et utilité, alors même que son succès est essentiel pour lutter contre les différentes fractures de la société.

DU SIMPLISME À LA SIMPLICITÉ

La réinvention constante de la notion de philanthropie

Chaque génération de philanthropes développe son propre concept de la philanthropie : philanthropie stratégique, *venture philanthropy*, changement systémique, altruisme efficace, philanthropie fondée sur la confiance, *propel philanthropy*¹⁰..., chacun de ces concepts étant partiellement fondés sur la critique du système philanthropique précédent qui ne serait pas assez efficace, pas assez innovant, pas suffisamment à l'écoute des bénéficiaires ou tout simplement daté. Marc Abélès¹¹ rapporte ainsi les propos d'un net-entrepreneur sur la philanthropie traditionnelle « essayant de trouver son chemin sans compas ».

9. La première voiture hybride, la Toyota Prius, a été mise sur le marché en 1999. Cette technologie n'a été reprise que depuis 2020 par de nombreux constructeurs automobiles, souvent sur injonction publique ou pression du public.

10. La plupart de ces nouvelles définitions proviennent des philanthropes américains ou anglais.

11. Marc Abélès, *Les Nouveaux Riches. Un ethnologue dans la Silicon Valley*, Odile Jacob, 2002.

Or, les grands industriels à l'origine de l'âge d'or de la philanthropie développent dès les années 1920 le concept de « philanthropie scientifique », fondée sur l'utilisation d'outils des grandes entreprises de l'époque et sur la notion de philanthropie élargie.

Cette philanthropie scientifique comporte bien d'autres outils que le simple don financier. En effet, Brittany Miller¹², en étudiant le secteur des musées ainsi que le rôle et le type d'interventions de milliardaires comme Ford, Rockefeller, du Pont, Mellon, Chrysler, Webb, montre que des interventions telles que la constitution de collections privées données ultérieurement aux musées, la mobilisation de réseaux d'autres philanthropes, la mise à disposition d'experts et le recrutement de conservateurs formés spécifiquement sont des aides courantes. Ces philanthropes donnent aussi de leur temps en participant aux conseils d'administration, aux réunions de chantier, à des tournées européennes d'acquisition, créant un écosystème favorable aux institutions culturelles de la création, à des politiques d'ouverture aux publics en passant par le recrutement d'experts, les dons d'œuvres, le financement du fonctionnement, etc. C'est très proche du capital-risque philanthropique.

Par de nombreux aspects, y compris dans l'opposition aux pouvoirs publics, la conviction de la supériorité du système entrepreneurial et le militantisme pour un système fiscal avantageux, les philanthropes scientifiques des années 1920 tenaient le même discours et utilisaient les mêmes moyens que ceux promus par les philanthropes capital-risqueurs ou les tenants du changement systémique. Les philanthropes de l'époque revendiquaient aussi une approche rationnelle, mesurable et systématique de la philanthropie.

12. Brittany L. Miller, *"A Mechanism of American building-museum philanthropy 1925-1970"*, Thèse de doctorat, Indiana University, 2010.

LE RETOUR EN GRÂCE DE LA PHILANTHROPIE TRADITIONNELLE

La philanthropie traditionnelle consiste à affecter de l'argent à des causes philanthropiques choisies par le donateur sans trop s'y attacher, sans chercher l'innovation à tout prix. Il s'agit simplement de répondre de la façon que l'on croit la meilleure à un problème identifié : par exemple financer du soutien scolaire pour des enfants en difficulté, offrir des bourses à des chercheurs travaillant sur des maladies « courantes ». Pendant longtemps, chaque nouveau type de philanthropie, chaque évolution de celle-ci ont bénéficié d'un a priori positif. Or on assiste à un véritable retour de bâton. La capacité de la *venture philanthropy* à s'attaquer à des problèmes globaux avec rapidité et sans lourdeur bureaucratique semble être l'objet de réserves et de correctifs.

Une première critique, portée par un ancien membre d'Ashoka, Sascha Haselmayer, souligne la nécessité d'aller lentement¹³ pour appréhender et tenter d'intervenir sur des causes aussi importantes que l'éducation ou la pauvreté dans le monde. Or, le credo des philanthropes capital-risqueurs est d'« agir vite en trouvant des raccourcis » ou de « tout briser pour tout reconstruire ».

Pour Haselmayer, agir vite comporte un fort risque d'échec à court ou moyen terme. L'approche qu'il propose, celle de la « voie lente », inscrit la philanthropie dans une démarche centrée sur l'écoute, la construction de la confiance, la création de relations solides et une inversion des points de vue, en donnant le pouvoir aux bénéficiaires dans une logique de changement systémique. Cette approche lente va à l'encontre d'une vision qui privilégie la résolution rapide des problèmes, qui peut s'avérer contre-productive. Les tenants de cette approche lente ne se contentent pas de mettre un pansement sur une blessure sociale, mais inventent des solutions pour s'attaquer aux causes profondes des injustices ainsi qu'à un système qui génère des échecs à répétition.

13. Sascha Haselmayer, *The Slow Lane: Why Quick Fixes Fail and How to Achieve Real Change*, San Francisco, Berrett-Koehler, 2023.

L'auteur met en avant cinq caractéristiques de cette voie lente : ne pas répondre dans l'urgence, associer les parties prenantes, écouter les différents points de vue, intégrer les nouvelles technologies et réfléchir avec curiosité et hors des sentiers battus. Une approche entrepreneuriale centrée sur des résultats mesurables à court terme néglige ces nécessités d'un temps long pour toute transformation sociale et de son acceptation par différentes populations. Haselmayer conclut son propos en insistant sur des actions philanthropiques guidées par l'empathie et l'écoute de l'autre, plutôt que d'appréhender des questions uniquement en termes de problèmes à résoudre techniquement et financièrement.

Par ailleurs, les nouveaux entrants critiquent la philanthropie et les fondations traditionnelles pour leur caractère « bureaucratique, élitiste, inefficace, non stratégique, arrogant, compartimenté¹⁴ et sans management entrepreneurial ».

Cependant, deux éléments sont à prendre en compte pour expliquer le retour en grâce de la philanthropie traditionnelle : tout d'abord, de manière un peu brutale, chaque philanthrope est libre de s'attaquer à une cause d'intérêt général comme il le souhaite. Ainsi, Carnegie n'a pas inventé les bibliothèques publiques mais a permis leur implantation sur tout le territoire américain à une échelle jamais vue jusqu'alors.

Ensuite, donner des bourses, attribuer un prix, soutenir un orchestre ou un centre de recherche, créer des résidences d'artistes, même par un simple chèque, est une méthode qui n'a pas démérité depuis des siècles. En effet, rien n'oblige une fondation à innover ou à mettre en place une stratégie spécifique, caractéristiques qui ne s'appliquent pas, par exemple, aux dons sans contreparties en faveur des universités, des grandes fondations humanitaires, de la lutte contre la pauvreté ou de la protection de la biodiversité (cf. *supra* la critique portant sur le caractère intrusif ou directif de certaines fondations et philanthropes).

14. Michael Bailin, "Re-Engineering Philanthropy: Field Notes from the Trenches", Edna McConnell Clark Foundation, 21 février 2003.

LE CHEMIN INVERSE : BASCULER DE LA PHILANTHROPIE À L'ENTREPRISE.

Certains philanthropes suivent un chemin inverse. Considérant la philanthropie comme moins efficace que l'entreprise privée, ils préfèrent basculer entièrement vers une entreprise. Cette évolution consiste à aller jusqu'au bout du modèle entrepreneurial de la *venture philanthropy* pour que celle-ci soit désormais intégrée à un groupe plus large d'actions rassemblées sous le terme « à impact » : investissements à impact, entreprises hybrides, qui sont des modèles lucratifs adaptés au secteur philanthropique, ce qui explique le changement de nom de la European Venture Philanthropy Association pour Impact Europe. Un pas supplémentaire consiste à abandonner le statut non lucratif pour se tourner vers le secteur lucratif. C'est le cas de la fondation MAVA créée par Luc Hoffmann et fermée par son fils André Hoffmann pour créer une entreprise avec le même objet¹⁵.

VERS LA FIN DE LA NON-LUCRATIVITÉ ?

Les notions de non-lucrativité et de poursuite de l'intérêt général ont été les pierres angulaires de la philanthropie. L'évolution de celle-ci vers des mécanismes de marché a changé la donne, avec l'apparition de trois concepts.

*Le concept d'approche à valeur mixte (blended value proposition)*¹⁶

Ce concept valorise les projets pour leur capacité à générer des retours financiers, sociaux et environnementaux. Il s'inscrit dans une logique de maximisation de l'impact sur la société, en partie grâce à la philanthropie. L'entrepreneuriat social complète ainsi

15. Charles Keidan, "Interview: André Hoffmann", *Alliance*, juin 2023. <https://www.alliancemagazine.org/interview/interview-andre-hoffmann/>

16. Voir le portrait de Jed Emerson sur son site Blended value : <https://www.blendedvalue.org/about-jed-emerson> et la présentation de son livre : Jed Emerson, "The Politics of Impact", *Stanford Social Innovation Review*, 2018. https://ssir.org/books/excerpts/entry/the_politics_of_impact

une approche diversifiée qui intègre le développement durable, l'investissement à impact, la philanthropie stratégique et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

La marchandisation de la philanthropie

Tout d'abord, la notion de bas de la pyramide (*bottom of the pyramid*¹⁷) s'adresse à un public de classe moyenne ou pauvre. Même si elle est souvent invoquée comme une forme de philanthropie, il s'agit simplement d'adapter les produits et leur distribution à des consommateurs qui ne peuvent acheter que très peu à la fois : une dose de lessive ou de shampoing, de la nourriture fractionnée, etc. L'accès à la consommation est à la fois présenté comme un nouveau marché et une action philanthropique de sortie de la pauvreté.

Ce marché du *bottom of the pyramid* est estimé à 4 milliards de personnes et consiste à distribuer et commercialiser à grande échelle des produits fractionnés en toutes petites quantités à des prix accessibles. Cette approche est présentée à la fois comme une immense opportunité commerciale pour les grandes entreprises, mais aussi comme une façon de sortir de la pauvreté, d'éviter les dégradations sociales et environnementales et enfin, comme une façon d'échapper au chaos politique. « Pour les entreprises qui ont les ressources et la persévérance nécessaires pour être compétitives au bas de la pyramide économique mondiale, les retours potentiels intègrent la croissance, les bénéfices et des contributions incalculables à l'humanité¹⁸ ».

Le microcrédit inventé par Muhammad Yunus et développé au travers de la Grameen Bank a une dimension philanthropique tout en cherchant un équilibre du modèle et une rentabilité suffisante pour se développer. L'objectif était là purement social : sortir les emprunteurs de la pauvreté grâce à de toutes petites sommes prêtées en très grande majorité à des femmes, voire à des collectifs de

17. Coimbatore Krishnao Prahalad, Stuart L. Hart, "The Fortune at the Bottom of the Pyramid", Strategy + Business (newsletter de PWC), premier trimestre 2002, n° 26. <https://www.strategy-business.com/article/11518>

18. *Ibid.*

femmes, afin que celles-ci créent de petites activités alimentaires ou de service. Le modèle ayant prouvé sa viabilité, il a été repris par des fonds d'investissements financiers spécialisés ou des institutions lucratives dans de nombreux pays, comme l'illustre la création d'un fonds spécialisé au Luxembourg¹⁹.

La Fondation Grameen Crédit Agricole, dont le positionnement est d'être conseil de fonds d'investissement en microfinance²⁰, se révèle plus problématique.

On peut citer la rentabilisation d'inventions non lucratives menées philanthropiquement à titre exploratoire (journaux des rues, vente de produits proches de leur date de péremption) y compris sous forme d'incubateurs de projets ayant la capacité d'évoluer en entreprises.

La confusion des genres

Il peut exister une confusion des genres entre actions philanthropiques, activités commerciales, investissements financiers et communication personnelle.

Pendant longtemps, les philanthropes s'en sont tenus à la maxime « Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien », avec la crainte qu'un mouton noir n'ébranle un secteur philanthropique fragile et qui doit constamment réaffirmer sa légitimité et son désintéressement.

Les séismes provoqués par les rapports de la Cour des comptes sur l'ARC, la fondation FACE, la Fondation Louis-Vuitton et leur impact sur le secteur soulignent cette fragilité. Le Centre français des fonds et fondations a ainsi fait réaliser une analyse des risques existants pour le secteur des fondations dans son ensemble, identifiant également ceux que peuvent courir les fondations ou les fonds individuellement. Ces risques individuels sont répartis en deux catégories :

19. Le Luxembourg Microfinance and Development Fund, présenté ici : <https://www.lmdf.lu/>

20. Dont l'activité est décrite ici : <https://www.gca-foundation.org/conseil-en-investissement/>

1. Il peut s'agir du mélange des activités philanthropiques et d'activités commerciales ou financières.

La fondation Art Explora²¹, sous l'égide de l'Institut, fait un excellent travail en se consacrant au partage de la culture par tous, à l'amélioration de l'accès des publics aux institutions culturelles et au soutien d'initiatives innovantes en matière de médiation et d'accompagnement. Cependant, cette initiative philanthropique est doublée d'un fonds d'investissement (ArtNova) qui vise à donner aux acteurs des industries culturelles et créatives les moyens de croître, se transformer et toucher le plus grand nombre, en France et à l'international, en leur apportant les instruments du capital-investissement, au service de projets à fort potentiel, dans une dynamique entrepreneuriale et une vision à long terme. Ces investissements ont permis le développement commercial d'un projet tel que le Hangar Y et l'achat de *Beaux Arts Magazine*, qui a notamment fait certaines de ses unes sur le Hangar Y. Chacune de ces activités – philanthropique ou lucrative – permet le développement tant des institutions culturelles (fondation Art Explora) que de structures qui ne pourraient se développer sans le soutien d'ArtNova, tout en menant un travail d'information et d'acculturation artistiques avec *Beaux Arts Magazine* qui répond à des besoins non couverts et à l'émergence de nouveaux champs entrepreneuriaux.

La proximité entre ces activités pose néanmoins la question des conflits d'intérêts et du désintéressement. Le Philanthro-lab, bien que présenté au concours « Réinventer Paris » de la ville de Paris comme un lieu d'accompagnement et de développement de la philanthropie et de mise en relation de philanthropes et de bénéficiaires, s'est révélé, à ses débuts, comme un lieu commercial de co-working et de location d'espaces, doté d'un restaurant et d'un café.

Certaines fondations d'entreprise présentent des conflits d'intérêts et de non-lucrativité importants. La Fondation Nestlé France (fondation d'entreprise) a pour objet « d'aider les familles et les

21. Site : www.artexplora.org

enfants à bien manger», en soutenant l'éducation aux bonnes pratiques alimentaires par l'action, la lutte contre la fracture alimentaire par la solidarité, et le partage de la connaissance par la recherche appliquée. L'objet de la fondation est très proche de l'activité de l'entreprise et la fondation développe des activités utiles à l'entreprise comme la réalisation annuelle d'une étude sur le comportement alimentaire des Français et la création avec Ipsos d'un Observatoire alimentation et familles.

2. La confusion entretenue entre l'entrepreneur ou le dirigeant et les actions philanthropiques de son entreprise rend floue la distinction entre les deux.

Le meilleur exemple reste celui de la Fondation Louis-Vuitton, très souvent présentée comme la structure philanthropique personnelle de Bernard Arnault. Autre exemple : une interview de Philippe Jousset²² sur *BFM business* qui montre les journalistes confondant les activités philanthropiques, entrepreneuriales et financières du fondateur de WebHelp, ArtNova et Art Explora.

La philanthropie porte un risque de dénigrement si les montants dépensés au service de la philanthropie sont dérisoires par rapport à la présentation qui en est faite par les fondateurs, et/ou dérisoires en montants par rapport à la fortune du philanthrope ou par rapport aux besoins du secteur.

Enfin, les partenariats avec des entreprises peuvent donner lieu à des actions difficilement classables. On peut notamment citer le marketing au profit d'une cause ou la philanthropie de consommation, dans lesquels une partie du produit des ventes d'un produit ou service est reversée à une structure caritative ou philanthropique. Ce type de marketing au profit d'une structure philanthropique met plus en avant l'engagement de l'entreprise que la cause défendue. Dans les exemples ci-dessous, nous adoptons le point de vue des entreprises qui mettent en place ce type de marketing au profit d'une cause.

22. Pauline Ducamp, Christophe Jakubyszyn, « L'entrepreneur Frédéric Jousset a investi plus de 100 millions d'euros dans la culture », *BFM Business*, 27 avril 2023. À retrouver sur YouTube : L'entrepreneur Frédéric Jousset a investi plus de 100 millions d'euros dans la culture - YouTube

Gap a ainsi lancé une campagne de vente mêlant plusieurs aspects : « Un T-shirt peut-il sauver le monde ? Celui-ci le peut ! ». L'acte d'achat est ici combiné avec un don effectué par Gap et le fait de porter ce T-shirt est une façon de valoriser sa propre générosité et son engagement.

Le site *igive.com* est la finalisation de ce processus : il offre des coupons de réduction sur des produits à choisir tout en faisant un don, réduisant celui-ci à une façon d'obtenir un avantage commercial indifféremment de la cause soutenue.

Enfin, à la marge de cette marchandisation, il est intéressant de mentionner le *charitainment* (ou la charité des people), qui s'appuie sur des stars parfois payées pour mettre en avant une structure philanthropique, que ce soit lors de galas ou de ventes aux enchères ou grâce à des publicités ou à des prises de paroles publiques.

DES REMISES EN CAUSE ÉMANANT DU SECTEUR PHILANTHROPIQUE LUI-MÊME

L'absence de regard critique

Cette absence, préjudiciable au secteur philanthropique, car laissant la critique à des acteurs extérieurs au secteur, prend trois aspects principaux.

Tout d'abord, en France, un certain nombre de règles implicites font référence : aucun conflit sur la place publique, absence de critique des acteurs entre eux, communication discrète et valorisant les actions réalisées. Cette discrétion se retrouve lors de conférences, colloques et séminaires fermés au public, notamment lorsque la règle de Chatham House²³ s'applique.

Une autre règle implicite du secteur est de ne pas remettre en cause des postulats tels que l'efficacité, l'utilité, la pertinence,

23. La règle de Chatham House consiste, pour les participants à une réunion qui se tient portes fermées, à pouvoir utiliser les informations échangées mais avec l'interdiction d'attribuer les propos à une personne ou à une institution particulière.

l'innovation, la valeur ajoutée des interventions des fondations ainsi que la liberté de choix des causes soutenues et l'équivalence de celles-ci. Le postulat originel reste vivace.

Ces règles ont des inconvénients. En effet, lorsqu'un des acteurs s'écarte délibérément de ces postulats implicites, par exemple en mettant en place une communication personnelle faite de storytelling, de campagne de presse et de présence sur les réseaux sociaux, entretenant la confusion entre des entreprises et leur fondateur, il est très difficile pour les membres du secteur ou pour l'une des organisations représentatives d'aller plus loin qu'un discret rappel à l'ordre. Même si ce passager clandestin met en péril le secteur entier.

Par ailleurs, cette absence de distance se retrouve aussi dans les informations communiquées. En effet, il est courant de voir les newsletters du secteur reprendre des communiqués de presse, des interviews, des chiffres ou des sondages provenant des intéressés eux-mêmes. C'est aussi le cas des storytellings évoqués plus haut. Cette faiblesse est propagée également par les médias extérieurs au secteur qui, eux aussi, reprennent parfois des informations plutôt élogieuses.

Les rapports entre philanthropes et bénéficiaires

Une autre critique, plus récente, porte sur les rapports entre philanthropes et bénéficiaires. En effet, les liens entre philanthropes et bénéficiaires sont souvent présentés comme partenariaux, équitables ou respectueux (du partenaire, de son travail, de ses méthodes). Cependant, ces liens sont de facto des liens de pouvoir. Ils reposent sur :

Le contrôle et l'exigence de résultats avec le risque d'un formatage de ceux-ci. Le postulat de l'efficacité du marché est adopté par les dirigeants d'organisations à but non lucratif, ainsi que des attitudes et langages « business », notamment sur la recherche de l'autofinancement et de l'augmentation des ressources propres. Un discours fondé sur l'efficacité, les clients, la recherche de résultats répond aux critères développés par les *venture philanthropists*. Cependant, cette critique est à mettre en balance avec la tendance inverse mentionnée dans les évolutions de la philanthropie, qui

consiste au contraire à faire confiance aux bénéficiaires et à leur laisser une grande liberté d'action, sans leur demander des rapports réguliers sur le déroulement des projets financés. Les subventions vont d'ailleurs à l'organisation à but non lucratif dans sa globalité plutôt qu'à des projets ciblés. Le droit à l'erreur, souvent revendiqué dans les entreprises du Net, est réel. Cette position inverse s'organise alors sous le terme générique de philanthropie fondée sur la confiance évoquée dans les chapitres 4 et 5.

Ces liens peuvent avoir un caractère intrusif ou directif.

Il arrive que certains philanthropes considèrent leur don comme un investissement, non lucratif certes, mais un investissement quand même, qui leur permet de voir de l'intérieur comment la structure fonctionne, d'interroger certaines décisions ou stratégies, de demander des comptes. Plus ennuyeux sont les philanthropes qui interviennent sur les actions elles-mêmes, y compris sur des productions artistiques²⁴.

Ils véhiculent parfois un jugement moral. Un exemple daté mais parlant reprend la distinction entre bons et mauvais pauvres. Après le naufrage du *Titanic*, un fonds philanthropique a été mis en place pour accorder des aides aux passagers survivants après une sélection drastique... très défavorable aux troisièmes classes (cf. chapitre 7).

La philanthropie induit naturellement une relation de pouvoir.

Cette relation est celle qui donne à ce livre son titre : « La main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit ». C'est une évidence, mais le philanthrope, dans ses liens avec le bénéficiaire, a des relations de pouvoir : par sa capacité à faire un don ou pas, à choisir le bénéficiaire, à choisir la partie des activités qu'il veut soutenir, à formuler des conditions ou des objectifs (que le bénéficiaire peut refuser), à demander un suivi régulier d'un projet et l'obtention de résultats.

24. Claire Guillot, « La lauréate du prix Carmignac rend sa récompense », *Le Monde*, 15 septembre 2014. https://www.lemonde.fr/culture/article/2014/09/15/la-laureate-du-prix-carmignac-rend-sa-recompense_4487395_3246.html

Il ne s'agit pas de contreparties mais de conditions au don. Bien que le pouvoir effectif du philanthrope sur le bénéficiaire soit au cœur de la relation philanthropique et se matérialise par un transfert d'argent (de compétences, de matériels, de temps). Celui-ci est peu souligné. Lors d'une intervention au colloque annuel du Centre européen des fondations (devenu Philea), Theo Sowa, présidente du African Women's Development Fund le rappelait brutalement : « L'éléphant dans la pièce est qu'être le financeur signifie avoir le pouvoir²⁵ ». Ce pouvoir est naturel et peut être bénéfique, à condition de rester dans les limites du rôle du philanthrope, c'est-à-dire ne pas être intrusif, ne pas fixer des objectifs inatteignables (demander un suivi à façon implique une charge de travail supplémentaire importante), reconnaître l'expertise du bénéficiaire sur son domaine et sur son terrain²⁶...

Une règle simple pour de bons et justes rapports semble résumée par la trilogie juste distance, confiance et respect.

LES FAIBLESSES ISSUES DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES FONDS ET FONDATIONS

Transparence, redevabilité, éthique et contrôle

L'accès à de multiples informations financières, administratives, structure des dépenses, etc., et transparence de nombreuses organisations qui collectent des fonds auprès du public augmentent la pression auprès des fondations qui financent et/ou collectent et sont soumises à une sorte de standard minimum en termes d'informations accessibles.

25. "The big elephant in the room is that having money really is having power". Je trouve cette ref pour cette citation, à modifier ? <https://www.alliancemagazine.org/feature/achieving-solidarity-needs-a-brave-strategy/>

26. Review of «No Such Thing as a Free Gift: the Gates Foundation and the Price of Philanthropy» by L. McGoey Jennifer Y.J. Hsu.

Les fondations aux États-Unis doivent répondre à des règles de transparence et d'accès aux informations de plus en plus importantes. En plus de rendre accessibles les structures des recettes et des dépenses, les fondations américaines doivent rendre publics la composition de leur gouvernance, les plus hauts salaires de l'organisation, l'origine des plus gros dons ainsi que les conflits d'intérêts éventuels. Les fondations suisses, dont la gouvernance et les conflits d'intérêts sont scrutés, sont de ce point de vue très en avance sur la France, où ce type d'information n'est pas exigé, notamment pour les fonds de dotation qui sont nombreux à rester sous le radar.

La France est néanmoins dans une situation plus ambivalente, puisque les moyens de contrôle par les préfetures sont limités par le nombre de fonctionnaires disponibles et par le manque de formation spécifique. Les contrôles effectués par l'Inspection générale des finances ou par la Cour des comptes se concentrent sur de très grosses fondations telles que la FACE ou la Fondation de France, tandis que les organismes de certification/labellisation comme le Don en confiance ou Ideas, dont les analyses sont très complètes, interviennent à la demande des organisations qui demandent le label et à un instant T. Ces organismes de labellisation n'ont pas toujours les moyens de suivre un grand nombre de structures philanthropiques labellisées dans la durée, sauf au moment du renouvellement du label, et ce, bien que de nombreux bénévoles y travaillent.

Ce manque de transparence, dû en partie à une faible exigence des pouvoirs publics, est de plus en plus largement remis en question, notamment lors de l'émergence d'abus tels que ceux de la Fondation Louis-Vuitton. Cette situation est d'autant plus préjudiciable qu'un mouton noir peut entacher l'ensemble du secteur philanthropique ».

Les problématiques de bonne gouvernance et de conflits d'intérêts

La gouvernance des fondations est de plus en plus examinée à travers le prisme de l'âge, du profil des administrateurs, de la diversité et de la mixité, critères sur lesquels les fondations sont en retard par rapport aux exigences faites aux entreprises. Une étude menée aux États-Unis sur les conseils d'administration des grosses

fondations intervenant dans le domaine de la culture et des arts souligne l'aversion aux risques et à l'innovation des administrateurs majoritairement blancs, âgés de plus de 60 ans et issus pour la plupart du secteur de la finance.

Les États-Unis ont une approche très simple et efficace des conflits d'intérêts : ils existent par nature, notamment dans un secteur aussi spécifique que la philanthropie, il faut simplement savoir comment les aborder pour éviter qu'ils aient un effet pervers. De la même façon que, dans la littérature scientifique, il est nécessaire de déclarer les liens éventuels issus de financements ou d'appartenance à une structure autre pour éviter tout biais dans les décisions. Les administrateurs des fondations suisses font ainsi tous les ans une déclaration de conflits d'intérêts potentiels. Dans les décisions de subventions, de choix des bénéficiaires, d'attribution de prix ou bourses, les administrateurs ou membres des comités de sélection peuvent s'interdire de participer à la décision, de peser sur celle-ci ou déclarer leur conflit d'intérêts.

Rarement, mais il faut le signaler, certaines fondations ou plutôt certains fonds de dotation (à la création simple, aux règles de gouvernance souples et très peu contrôlés) se trouvent dans une situation de népotisme ou de mélange d'intérêts privés et philanthropiques (coupons commerciaux distribués sur le site d'une fondation d'entreprise). Là encore, ces louvoiements font courir un risque à l'ensemble du secteur philanthropique. La question peut ainsi se poser sur l'usage, au titre de sa promotion personnelle ou de celle de son entreprise, d'actions de mécénat ou de philanthropie, comme le fait le dirigeant d'un groupe de communication sur le luxe, remettant des prix artistiques, les exposant dans ses locaux et les mettant en avant dans son magazine. Un autre cas de figure est celui où un entrepreneur philanthrope possède une entreprise et une fondation ayant le même objet et avec des activités qui se renforcent les unes les autres.

L'usage abusif des réductions fiscales

Même si les exemples cités plus bas portent majoritairement sur des entreprises mécènes, certains philanthropes individuels peuvent s'appuyer sur la complexité du système fiscal français et tirer ainsi profit de certains flous. Cet usage a été relevé à plusieurs

reprises par la Cour des comptes dans des cas de mécénat d'entreprise en nature, de compétences ou de bénévolat. Plusieurs cas ont été relevés notamment dans les fondations liées à des cabinets de consultants qui parfois mettent ceux-ci à disposition d'associations ou d'ONG en déduisant une partie de leur salaire, puisqu'ils ne sont pas en mission, en prenant en charge les missions bénévoles et en subventionnant les organismes choisis par les consultants afin de donner une dimension sociétale à leurs ressources humaines et intégrer le souhait de s'engager de ses salariés.

Le cas d'école qui a conduit à modifier les règles du mécénat, y compris pour les entreprises familiales, a été celui de la Fondation d'entreprise Louis-Vuitton. Dès son origine, celle-ci a bénéficié d'un traitement très avantageux avec la concession gratuite d'un terrain dans le bois de Boulogne et d'emplacements au cœur de Paris pour garer ses navettes. Partie sur un budget prévisionnel de 100 millions d'euros, la Fondation Louis-Vuitton a atteint un budget réalisé de 790 millions d'euros dont 60 % (474 millions) déductibles fiscalement. Enfin la notion de lucrativité est tangentielle, en raison des tarifs d'entrée pratiqués (plein tarif à 16 euros contre 15 euros pour les expositions temporaires au Musée d'art moderne de la ville de Paris qui offre la gratuité pour ses collections permanentes, et 15 euros au Louvre), du prix des services annexes (billets des navettes à 2 euros) et par l'exposition et la vente de produits Louis Vuitton dans les espaces de la fondation.

On se rapproche de la critique récente des déductions fiscales accordées «aux frais du contribuable», comme cela a été le cas après l'incendie de Notre-Dame, ou du mécénat à peu de frais. Ces critiques font écho à la remise en cause du statut et des avantages des fondations dans le code des impôts américain de 1969. L'écart croissant entre grandes fortunes et publics pauvres joue aussi.

L'autre risque repose sur le mécénat en nature ou en savoir-faire qui peut faire l'objet d'une surévaluation permettant de déduire 100 %, voire plus, du montant estimé et de favoriser l'obtention d'un marché sans rien coûter au bénéficiaire.

La remise en question de la durée et de la taille des contreparties et leur usage

Cette difficulté a été rencontrée principalement au cœur des institutions culturelles. Lors de leur début dans la recherche de financements privés, celles-ci n'étaient pas toujours dotées d'équipes spécialisées capables de négocier sur un pied d'égalité avec les donateurs : difficulté à mesurer et à protéger la valeur de la marque muséale par exemple, flou des contreparties, tendance à en donner trop et à ne pas demander assez, difficulté à distinguer contreparties philanthropiques de contreparties personnelles. Ces déséquilibres sont en grande partie résolus grâce à la formation de plusieurs générations de *fundraisers* par l'Association française des *fundraisers*²⁷ et par l'Essec. Les trois exemples les plus connus sont ceux de l'utilisation personnelle de contreparties accordées à Renault-Nissan par son PDG, la taille, la fréquence et la durée des contreparties accordées à Vinci par la même institution. Le troisième cas porte sur le « nommage » d'une salle sans y avoir introduit contractuellement de durée et de clause de sortie en cas d'atteinte à l'image de marque de l'institution.

***Donor advised funds* et fonds de dotation sous observation**

C'est le cas aux États-Unis avec les *donor advised funds*, accusés de manquer de transparence (notamment les fonds créés par les entreprises), d'échapper à la distribution obligatoire annuelle de 5 % du montant de la dotation, d'empêcher le contact direct entre donateurs et bénéficiaires et d'avoir la capacité à conserver les fonds sur de très longues durées. L'investissement à impact est lui aussi critiqué en raison de la multiplicité des intervenants, de la nature des projets sur lesquels il est investi et de l'opacité de l'agrégation de certains investissements.

De manière plus structurelle, les fonds de dotation en France apparaissent comme un outil hybride qui dispose quasiment des mêmes avantages fiscaux que les fondations, tout en bénéficiant d'une souplesse de création, d'une gouvernance simplifiée et d'un manque de contrôle par les pouvoirs publics.

27. Association française des *fundraisers* – AFF : <https://fundraisers.fr/>

La fin de vie ou l'auto-destruction choisie

Il s'agit moins ici d'une critique que d'une tendance difficilement classable. Un très petit nombre de fondations, après une longue réflexion, ont souhaité fermer leurs portes, non pas, comme on aurait pu s'y attendre, en raison de difficultés financières, de problèmes de gouvernance ou de disparition des causes soutenues. C'est le cas de la fondation anglaise Lankelly Chase, dotée de plus de 130 millions de livres, qui a décidé de distribuer en une fois tout son capital à ses bénéficiaires réguliers, ceci en prenant deux choses en compte : d'une part que ces bénéficiaires, en raison de leur proximité avec le terrain et leur expertise, étaient mieux à même d'utiliser cet argent sans avoir à passer par des demandes de subvention et, d'autre part, que son positionnement lui-même reflétait un positionnement colonisateur et nécessitait une telle remise à plat qu'il était plus simple de se clôturer elle-même. La notion de colonisation et décolonisation devient importante en Grande-Bretagne, tout en restant floue. Il s'agit de ne pas adopter de comportements ou de raisonnements qui pourraient rappeler les rapports de l'Angleterre avec ses colonies et d'éviter tout biais, même inconscient, dans la façon de considérer les communautés et les individus issus de ces pays ou dominions. Aux États-Unis, un mouvement semblable (sans dissolution pour l'instant) est celui de la remise en cause de l'approche des populations afro-américaines et des réminiscences de l'esclavage.

Autre cas de figure déjà évoqué, le cas de la fondation MAVA dont le fils du fondateur, André Hoffmann, a pensé qu'elle serait plus efficace en étant une entreprise.

Enfin, il est de plus en plus courant que des philanthropes décident dès l'origine de la durée de vie de leur fondation, permettant ainsi d'utiliser capital et intérêts pour des interventions plus importantes, pour ne pas contraindre la ou les générations suivantes à suivre les activités philanthropiques ou à diriger une fondation décidée par la génération d'avant, etc. Ce sont les fondations à fonds de dotation consommable.

Des remises en cause externes au secteur

Il est frappant de voir, encore aujourd'hui, le secteur philanthropique soupçonné d'offrir une sorte de niche fiscale et de mener

des activités peu transparentes. Autant, en France, le secteur philanthropique ainsi que le secteur public sont, dans leur très grande majorité, très élogieux du rôle des fonds et fondations qui font progresser les causes d'intérêt général et soutiennent de nombreuses institutions et initiatives publiques, autant, toujours en France, la philanthropie reste vue par certains parlementaires, par la presse, les réseaux sociaux ainsi qu'une partie du grand public comme un outil de défiscalisation plus que de générosité, un moyen de se faire valoir pour les donateurs individuels, ou une façon de se légitimer ou d'améliorer leur image.

Une grande partie des critiques issues du secteur philanthropique lui-même sont transposables aux critiques externes au secteur. Ce sont notamment le manque de transparence, le manque de contrôle, la difficulté d'accès aux informations, les conflits d'intérêts, les abus fiscaux, l'absence de diversité et de mixité dans la gouvernance...

Regard de Chimène d'un côté, hausse des sourcils de l'autre, ces critiques peuvent venir du secteur philanthropique lui-même et de ses acteurs, d'autres viennent des nombreuses parties prenantes. Enfin, la philanthropie repose sur un certain nombre de croyances, comme le présupposé courant d'une philanthropie innovante, prompte à réagir et efficace face à des pouvoirs publics bureaucratiques incapables de s'adapter rapidement aux besoins de la société. Là encore, la pandémie a fait bouger les lignes.

DES CRITIQUES DE FOND

Plusieurs plaques tectoniques semblent se mettre en mouvement. La première est l'interrogation sur l'origine de la fortune, perçue désormais comme inséparable de l'utilisation philanthropique des fonds, la deuxième est une réflexion sur l'absence de hiérarchie des causes d'intérêt général. Fiscalement et en pratique, à partir du moment où le soutien à une cause est considéré comme relevant de l'intérêt général, toutes les causes soutenues sont traitées de manière égale. Est-il possible d'établir une hiérarchie de ces causes? La troisième question consiste à se demander si les

actions décidées par les philanthropes au travers de leurs fonds et fondations doivent être en phase avec les politiques publiques. Enfin, la dernière question est de savoir comment intégrer ou non de nouvelles notions telles que celles de l'intersectionnalité, de la décolonisation, du regard de genre (*gender gaze*) et de la référence à l'esclavage ou à la population afro-américaine.

La question de l'origine de la fortune du ou des philanthropes

Le président Theodore Roosevelt vers 1918 était convaincu qu'«aucun montant charitable dépensé par de telles fortunes [comme celle de Rockefeller] ne compensera d'aucune manière la façon malhonnête dont ces fortunes ont été acquises²⁸».

Pendant très longtemps, l'origine des dotations philanthropiques n'a pas été questionnée, pour deux raisons principales.

La première est que, même si elles étaient d'origine douteuse, leur transformation en financements philanthropiques participait d'une sorte de rédemption effaçant les scories liées à leur l'origine.

La seconde est que les institutions, associations ou individus récipiendaires ne souhaitaient pas en prendre compte, y compris en ne faisant aucune enquête de moralité, ce qui aurait pu les obliger à refuser un don pour des raisons morales.

Plusieurs exemples montrent que ces attitudes ont changé brutalement, en raison du scandale de l'origine de l'enrichissement de la famille américaine Sackler, propriétaire de l'entreprise pharmaceutique Purdue Pharma : la promotion délibérée de l'Oxycontin comme un anti-douleur sans effets secondaires alors même que ce médicament était fortement addictif car contenant des opioïdes et était mortel à larges doses. Près de 500 000 morts sont attribués à cette catégorie de médicaments (toutes marques confondues). Il a fallu l'activisme de l'artiste Nan Goldin, interpellant les musées à propos de leur acceptation des dons de cette famille et, très souvent, sur le nommage des salles à leur nom. Il faut préciser que la famille Sackler est à l'origine de dons très importants au Louvre, au Met, au Victoria and Albert Museum, etc., qui, en reconnaissance,

28. Traduction par l'auteur.

ont donné son nom aux salles aidées. Dans le domaine des entreprises, TotalEnergies, Shell ou Monsanto ont provoqué des levées de boucliers, des boycotts, des manifestations étudiantes, etc.

Un cas similaire est celui de la Fondation Sasakawa²⁹, fondation reconnue d'utilité publique en France, qui promeut les relations franco-japonaises. La qualité de son travail n'est pas en cause mais plusieurs études universitaires³⁰ ont révélé que son fondateur Ryoichi Sasakawa a un passé de criminel de guerre³¹ et de soutien actif aux mouvements d'extrême droite japonais.

La prise en compte des priorités des politiques publiques

Bénéficiaires d'une réduction d'impôt de 66 % en France (soit un manque à gagner pour les recettes publiques), certaines actions philanthropiques peuvent aller à contre-courant des priorités publiques, provoquant une dissonance entre deux visions de l'intérêt général : celle des pouvoirs publics et une autre, subventionnée, portée par des fondations ou fonds, comme cela peut être le cas entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

Cette quatrième critique, portée par le livre non traduit en français *Winners Take All* (Knopf), écrit par Anand Giridharadas en 2018, est la faille originelle de la philanthropie des très grandes fortunes. L'auteur relève deux contradictions fondamentales. La première est que les fractures sociales et environnementales sont dues à un environnement économique et financier permettant l'augmentation du nombre des grandes fortunes et de leur niveau parfois stratosphérique, grâce à une fiscalité très faible. Or ce sont ces mêmes fortunes qui établissent des mégafondations pour s'attaquer aux fractures sociales et environnementales. La seconde est que ces grandes fortunes n'ont aucune incitation à remettre en cause une société, certes productrice de pauvreté et de risques climatiques, mais qui, dans l'ensemble, leur est très favorable.

29. Site Fondation Franco-Japonaise Sasakawa : <https://www.ffjs.org/>

30. Karoline Postel-Vinay, *Le Japon et la nouvelle Asie*, Presses de Sciences Po, 1996. <https://www.pressessciencespo.fr/fr/book/?gcoi=27246100350180>

31. Philippe Pons, « Le passé de criminel de guerre du père d'une fondation franco-japonaise au cœur d'un procès à Paris », *Le Monde*, 22 juin 2010.

La dernière remise en cause de la philanthropie est celle d'une philanthropie de plus en plus intersectionnelle, fondée sur une lecture au filtre des genres, des origines ethniques ou du poids de l'histoire (colonisation, esclavage, etc.), apparue aux États-Unis. Les causes défendues sont essentielles à la démocratie et à la pleine citoyenneté. Le mouvement Black Lives Matter ou la défense des droits des LGBTQA+ ont montré les marges de progression nécessaires. Le terme de la « philanthropie de la décolonisation » est apparu récemment (cf. Fondation Lankelly Chase). La question posée est de savoir si une philanthropie « communautaire » qui est plus que légitime devant le danger posé par le conservatisme de certains États aux États-Unis par exemple ne fragmente pas une vision plus globale de protection des droits humains sans distinctions de race, de croyance ou de situation au sens large, tels que les droits à la santé, à l'éducation, à la protection, au vote, à une vie digne et décente. Il s'agit d'un questionnement, sans aucune volonté polémique ni de remise en cause, sur le passage d'une vision universaliste à une vision divisée par la défense d'intérêts communautaires différents, voire s'excluant les uns les autres.

LIBERTÉ DES PHILANTHROPES ET HIÉRARCHIE DES CAUSES

Le principe de la philanthropie est la liberté des philanthropes de financer toute cause d'intérêt général définie par l'article 200 du CGI, qui institue la réduction d'impôt. Cet article donne aussi une liste des types et des statuts d'institutions pouvant être soutenues grâce à l'avantage fiscal³² de 66 %, déductible à hauteur de 20 % du revenu imposable, un don fait aux organisations d'aide aux personnes en difficulté (« amendement Coluche ») donnant une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 1 000 euros. Cette réduction monte jusqu'à 90 % lors de l'achat d'un trésor national.

32. Déborah Vindiolet, « Réductions d'impôts pour les dons de particuliers », *art. cit.*

Cette équivalence des causes et de leur traitement fiscal est un des piliers du secteur philanthropique et est défendue par l'ensemble des philanthropes. Cette absence de hiérarchie des causes fait néanmoins l'objet d'une remise en cause croissante, fondée sur plusieurs éléments.

La notion même de philanthropie (comme amour de son prochain)

Peter Singer^{33,34} philosophe politique australien, qui donne 20% de ses revenus pour lutter contre la faim dans le monde, considère que la philanthropie doit concerner en priorité la vie humaine sous tous ses aspects: protection de la vie et des droits humains, pauvreté, accès à l'alimentation, à l'eau, au logement, à des installations sanitaires, à l'éducation, aux soins... (droits humains auxquels il ajoute depuis plusieurs années, le respect de la vie animale).

Il s'appuie sur l'exemple des enfants souffrant de famine³⁵ : si les adultes sont tout aussi concernés, on ne peut argumenter que les enfants sont responsables de leur situation! Il s'interroge sur le faible pourcentage des dons qui vont aux organisations internationales, malgré la facilité d'accès à l'information et de l'acte de don en lui-même. Son raisonnement conduit à la proposition suivante: chacun devrait donner le surplus financier dont il dispose en faisant des arbitrages entre une nouvelle voiture et sauver des enfants³⁶.

Il insiste de plus sur la notion de distance. L'altruisme, selon lui, repose sur une base nationale, sur la proximité des bénéficiaires (sauf catastrophes naturelles), comme si l'égoïsme réapparaissait dès les frontières passées.

Ce primat de l'immédiatement proche peut être illustré par le travail du photographe Jacob Riis. À la fin du XIX^e siècle, l'enfant

33. Peter Singer, *The Expanding Circle: Ethics, Evolution, and Moral Progress*, Princeton University Press, 1981. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt7sg4n>

34. Peter Singer, "The Singer solution to world poverty", *The New York Times Magazine*, 5 septembre 1999. publié par l'université de Berkeley.

<https://www.law.berkeley.edu/wp-content/uploads/2017/02/The-Singer-Solution.pdf>

35. <https://www.edesianutrition.org/>

36. Peter Singer, *The Life You Can Save*, , New York, Random House, 2009.

est au cœur de préoccupations des Américains : à lui seul, il fédère les campagnes menées pour l'éducation, la santé et un environnement social sain, en particulier urbain ; il est dans l'imaginaire populaire porteur des vertus de l'innocence³⁷. Or, Jacob Riis présente un miroir inversé de cette vision angélique. Il est l'inventeur du flash, ce qui lui permet de pénétrer et photographier les taudis des bas-fonds new-yorkais, révélant la misère inimaginable d'enfants travaillant dans des ateliers comme des adultes. Il publie *How the Other Half Lives: Studies Among the Tenements of New York* (1890) et *Children of the Poor* (1892). La révélation et la documentation par l'image de cette misère et des mauvais traitements infligés aux enfants – à quelques encablures des quartiers aisés de New York – provoquent une réaction immédiate de grands philanthropes, et plus largement de différentes organisations philanthropiques, aboutissant à la construction d'espaces verts et à des campagnes pour la salubrité des logements. « Rien n'est mieux compris que la clé du problème de la pauvreté urbaine réside dans le sauvetage des enfants des rues ».

Une méthode pour hiérarchiser les causes d'intérêt général

Le reproche fait aux tentatives de hiérarchisation des causes sur lesquelles intervient la philanthropie avec une réduction fiscale uniforme est double. En premier lieu, comment déterminer et attribuer des valeurs différentes et les ordonner pour chaque objectif philanthropique ? Comment distinguer la restauration d'un tableau de l'accès d'un musée pour des personnes handicapées ? Faut-il protéger en priorité la flore française ou la faune indonésienne ? Faut-il aider les personnes SDF en France ou les victimes d'inondations au Bangladesh ?

Il s'agit à première vue d'une quadrature de cercle insolvable.

37. Anne Lesme, « L'enfant pauvre et la naissance de la photographie sociale aux États-Unis au XIX^e siècle », *Instants de ville*, 7 février 2010 (openedition.org)

Une piste iconoclaste pourrait, de notre point de vue, permettre de résoudre la problématique de la valeur et de l'ordonnement des causes philanthropiques. Ce que nous décrivons ci-dessous est une esquisse plus qu'un modèle abouti, mais il semble fonctionner néanmoins sur quelques valeurs proches des causes philanthropiques.

La valeur tutélaire

En effet, en droit et en économie publics³⁸, il existe une méthode de calcul pour donner une valeur différente à des décisions d'intérêt général. Cette valeur est appelée la valeur tutélaire. C'est le cas par exemple pour prendre la décision de construire un tronçon d'autoroute ou de conserver la route nationale existante. Quels sont les éléments à prendre en compte ? L'investissement nécessaire; le nombre d'automobilistes concernés; le nombre de vies sauvées; le temps gagné; les nuisances sonores engendrées; les risques d'atteinte à la biodiversité; l'impact des changements topographiques; l'impact esthétique; etc.

La solution adoptée par les services publics en charge de telles décisions est de fixer la valeur la plus objective, voire réelle, à chacun de ces items. Ainsi l'item « temps gagné » peut se calculer exactement en résolvant l'opération suivante :

Nombre d'automobilistes et de passagers par minute de temps gagné x valeur d'une minute au taux horaire du salaire minimum = valeur monétaire totale du gain de temps grâce à l'autoroute.

La protection de la biodiversité est plus complexe, mais on peut poser que faire disparaître complètement une espèce animale ou un type de flore uniques au lieu a un coût infini. Il existe alors trois solutions : abandonner face à ce coût infini ; proposer une relocalisation ou des solutions innovantes comme des petits tunnels pour permettre la migration de grenouilles, crapauds ou hérissons ; mettre des avertisseurs sonores pour éloigner les oiseaux...

38. Rapport du Centre d'analyse stratégique, « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique », La Documentation française, avril 2009.

La valeur d'une vie x nombre de vies gagnées est évidemment au cœur de tous ces calculs. Après examen de nombreuses décisions de justice en termes de dommages et intérêts, du montant des assurances versées en cas de mort accidentelle auquel on ajoute un montant arbitraire, les pouvoirs publics sont arrivés à une valeur totale de 3 millions d'euros par vie humaine.

Une valeur tutélaire d'impact philanthropique ?

L'idée que nous poursuivons, purement théorique, aux antipodes complets des convictions actuelles, est qu'il peut éventuellement exister des valeurs différentes pour des causes philanthropiques différentes, dont la somme serait une sorte de valeur tutélaire d'impact philanthropique.

Cependant, si par le plus grand des hasards, ces méthodes d'évaluation et de hiérarchisation pouvaient être mises en œuvre, elles ne serviraient à rien sans la résolution d'une seconde équation plus complexe encore. Quel taux de déduction fiscale accorder ? Par exemple, pour un don fait à une fondation de recherche sur le cancer ou pour un don fait pour collecter et montrer au public des flèches taillées par Homo sapiens ; entre soutenir une école de cuisine préservant les traditions culinaires locales et l'aide apportée à la transmission du savoir des artisans locaux ? Comment constituer des ensembles, des grandes classes de causes ?

Le second argument porte sur la liberté des donateurs. Elle peut néanmoins faire l'objet d'une gradation fiscale comme c'est déjà le cas pour les dons faits aux organisations prenant en charge les personnes en grande difficulté, avec une déductibilité de 75%, ou pour la déductibilité de 90% lorsqu'une entreprise achète ou aide à l'achat d'un trésor national, ou pour les avantages fiscaux et successoraux de la Fondation du Patrimoine. Cet argument est repoussé par toutes les organisations philanthropiques et philanthropes comme une atteinte à la liberté des donateurs.

L'idée initiale de ce chapitre était de relever les éléments qui pouvaient apparaître comme des faiblesses ou des risques du secteur philanthropique.

Comme pour un audit, nous sommes allés chercher les plus petites faiblesses ou les risques encourus par la philanthropie, les philanthropes ou le secteur philanthropique. Comme tout secteur, la philanthropie n'est pas exempte de défauts, mais ceux-ci semblent chargés d'un poids plus important à cause de l'a priori favorable dont elle bénéficie. Elle est porteuse de générosité, d'attention à l'autre, de solutions innovantes... Toute entaille à ce contrat idyllique entre citoyens, philanthropes et philanthropie a des conséquences majeures, en raison même des valeurs qu'on attribue à ce secteur singulier qu'est la philanthropie. Porteuse d'un idéal qui consiste à rendre le monde meilleur, la moindre tache sur son image et sa réputation a des conséquences bien plus importantes que dans d'autres secteurs économiques.

Néanmoins, même si cela paraît un peu paradoxal, la philanthropie en France est encore en phase de maturation de la même façon que la philanthropie américaine se réinvente constamment. Elle a droit à beaucoup de tolérance en raison de sa jeunesse et au regard de ce qu'elle a pu accomplir depuis ses origines pour améliorer la société et en réduire les fractures.

IX. VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Le début de cet essai soulignait la difficulté à appréhender l'articulation entre philanthropie, contrat social et démocratie, trois termes d'une équation toujours changeante et instable.

Un de ses objectifs était également de montrer que la philanthropie, malgré quelques faiblesses et dysfonctionnements, joue un rôle indispensable de régulateur, innovateur, réparateur et réducteur de nombre de factures sociétales et risques environnementaux désormais indissociablement liés.

Ainsi, face au changement climatique, la philanthropie et ses outils (fonds et fondations) ont connu des évolutions majeures : changement ou réajustement de leurs objectifs, modification des organisations, mise en place de nouveaux modes d'intervention et de collaboration. De nouvelles façons de travailler ensemble, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, en particulier les institutions publiques, les agences ou les structures *ad hoc* comme les différentes COP qui ont émergé.

Par ailleurs, la croissance des inégalités ainsi que les réponses urgentes à apporter au changement climatique modifient profondément ce que le public peut attendre d'un contrat social et environnemental et espérer de la philanthropie. D'un postulat inconditionnel – celui d'une philanthropie bonne par définition – on attend désormais de la philanthropie qu'elle soit plus efficace, plus attentive aux priorités sociales et environnementales, plus redevable, plus transparente, plus respectueuse des bénéficiaires, moins communicante et plus agissante, etc.

Peut-on parler d'un changement de paradigme ? La notion de paradigme est d'abord scientifique. Alan Chalmers dans son livre *Qu'est-ce que la science ?* (La Découverte, 1987) nous débrousse un peu lorsqu'il affirme qu'il est dans la nature d'un paradigme de résister

à une définition précise. Jean-Pierre Luminet¹ étend cependant la définition de paradigme aux sciences sociales : « un paradigme est le cadre de réflexions et de pratiques d'une communauté à une époque donnée. C'est une façon de penser le monde. »

Le système libéral (baisse des dépenses publiques, diminution des impôts, soutien à l'entrepreneuriat et encouragement de la philanthropie) est considéré aujourd'hui comme un horizon indépassable. Or, de plus en plus nombreux sont les chercheurs et praticiens qui semblent questionner cette indépassabilité et souligner son évolution possible dans deux directions diamétralement opposées : vers un contrat social néolibéral ou, au contraire, vers un contrat social et environnemental.

En effet, d'un côté, les évolutions de la philanthropie accompagnent la mise en place d'un contrat social environnemental qui lui-même est l'indicateur des enjeux démocratiques poursuivis. Répondre aux besoins et aux droits des citoyens, habitants, hommes, femmes, enfants, migrants, publics issus de la diversité géographique et de genre, mais aussi non-humains et inanimés, appelle à la prise en compte la plus équitable possible de leurs droits, de leur accès aux biens primaires et secondaires déjà mentionnés.

La notion de justes inégalités et d'égal accès aux postes et responsabilités (ce que Rawls appelle le maximin) reste le pivot de ces évolutions philanthropiques et de l'organisation d'un nouveau type de contrat social.

QUEL ÉQUILIBRE DÉMOCRATIQUE ATTEINDRE ENTRE ÉTAT, RESPONSABLE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, ET PHILANTHROPIE, ACTRICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Si le rôle des structures démocratiques a changé, il en est de même de la philanthropie qui y prend racine et des contrats

1. Jean Pierre Luminet, « Introduction » à Thomas S. Kuhn, *La Structure des révolutions scientifiques*, trad. Laure Meyer, Flammarion, 2018.

sociaux au sein desquels elle trouve sa place spécifique selon le fonctionnement des sociétés. Plus la philanthropie intervient dans le cadre d'un contrat social-libéral (ni néolibéral, ni libertarien, ni social-démocrate), plus sa place et son utilité sont grandes.

Une philanthropie légitime ?

Pourquoi parle-t-on de légitimité ? Si la philanthropie n'est pas légitime à intervenir dans certains domaines de l'intérêt général, c'est parce qu'elle n'est issue ni d'un choix démocratique ni d'un contrôle de sa gouvernance et de ses décisions stratégiques, comme c'est le cas avec les actionnaires d'une entreprise.

Son efficacité, comme cela a pu être écrit plus haut, ne l'exempte pas de la nécessité d'être légitime. Les propos de Rob Reich et de Philippe Kourilsky insistent sur ce point : ce n'est ni la qualité ni l'efficacité des interventions philanthropiques qui sont en cause, mais leur légitimité à agir sans contre-pouvoir et onction électorale.

Qu'une voiture soit puissante et dispose de bons freins ne dispense pas de l'équiper de ceintures de sécurité et d'airbags et de contraindre le conducteur à respecter le code de la route. En effet, la vie et le fonctionnement d'une société démocratique obéissent à des règles et des choix successifs qui fixent ses caractéristiques. Ce processus est simple :

Avant l'élection, les partis politiques exposent leurs priorités. Puis :

- Le vote des citoyens avalise le choix d'une de ces politiques.
- Le gouvernement et les institutions publiques mettent en place les politiques nécessaires sous le contrôle d'organes élus aussi comme le Sénat et l'Assemblée nationale.

Les propositions ou les adaptations des règles fiscales et budgétaires doivent répondre au mandat citoyen confié par les électeurs.

Le cadre législatif et les règles fiscales et administratives applicables à la philanthropie découlent de ce mandat citoyen qui peut décider de plus de services publics comme de plus de philanthropie ou de secteur privé.

Qui assure l'intérêt général ?

Les politiques publiques réduisant volontairement leurs interventions présentent bien des contradictions. En effet, même si l'on constate l'absence de légitimité démocratique de la philanthropie, on doit prendre acte de manière encore plus aiguë du fait que les pouvoirs publics et politiques se dégagent eux-mêmes de leurs interventions dans de nombreux domaines d'intérêt général dans lesquels ils sont censés agir pour respecter le contrat passé avec ses sociétaires. Transférer de force une partie des politiques publiques vers le secteur philanthropique néglige volontairement, et obstinément, les éléments financiers, d'expertise et de ressources humaines qui peuvent limiter la philanthropie, y compris au niveau des mégafondations. Preuve en est le fait que de nombreuses interventions publiques (agrandissement d'un musée, équipement d'un laboratoire de recherche) ont une ligne budgétaire « mécénat », la considérant comme acquise et la confondant ainsi avec les subventions publiques.

Une contradiction supplémentaire est que la philanthropie « n'envahit » pas le secteur de l'intérêt général, mais se retrouve face à un choix (intervenir ou ne pas intervenir) sur des territoires entiers négligés ou abandonnés par les pouvoirs publics. La question de la légitimité à intervenir du secteur philanthropique se double alors de la question de savoir s'il peut laisser les fractures sociales et environnementales devenir béantes sans intervenir.

Une troisième contradiction est que cette « délégation » de service public et de transmission de responsabilité de l'intérêt général au profit de la philanthropie est financée à 66 % par des ressources fiscales non prélevées (voire 75 % pour l'ISF puis l'IFI) par les réductions d'impôts sur les dons financiers, l'absence de taxation sur les donations et legs et une estimation des dons en nature, en savoir-faire ou en main-d'œuvre. De manière simpliste, l'État finance au deux tiers les actions philanthropiques qui, de manière tout à fait légitime, sont définies, portées et mises en œuvre par les philanthropes.

D'un côté, les pouvoirs publics réduisent eux-mêmes leurs champs d'intervention, mais de l'autre ils financent aux deux tiers les autres acteurs de l'intérêt général. Ceux-ci se voient sollicités ou contraints d'intervenir à leur place. Quelles que soient les faiblesses éventuelles de la philanthropie, elle fournit encore le ciment faisant tenir entre elles des briques d'intérêt général qui seraient branlantes autrement.

Quels territoires reviennent respectivement aux politiques publiques et aux actions philanthropiques ?

Les actions philanthropiques interviennent la plupart du temps en complément, en supplément ou de manière interstitielle aux actions publiques mais elles peuvent aussi intervenir en parallèle ou en contradiction des politiques publiques. En effet, les actions philanthropiques obéissent à trois règles de base :

- Elles doivent intervenir dans un domaine de l'intérêt général entrant dans la catégorie des dons éligibles à la réduction fiscale et être à but non lucratif.
- Elles respectent la liberté de choix des philanthropes sur l'objet poursuivi et les moyens mis en œuvre dans leur démarche philanthropique.
- Le contrôle exercé par les autorités publiques compétentes ne porte pas sur les objectifs poursuivis et les moyens pour les atteindre, mais sur le respect des deux règles ci-dessus et sur la bonne gestion et administration de l'outil philanthropique choisi.

La philanthropie soumise aux choix politiques, fiscaux et économiques

La philanthropie est considérée à juste titre comme un levier essentiel face aux fractures sociétales et environnementales. L'État reconnaît ce rôle en créant l'environnement fiscal et juridique nécessaire à son action et à son développement. Cependant, une partie des fractures évoquées existent et augmentent dans le cadre d'une réduction de la fiscalité et des prélèvements obligatoires ainsi que d'une diminution des dépenses publiques. Dans le cadre d'un contrat social, l'État est responsable du niveau des prélèvements fiscaux dans leur ensemble, que ce soit sur les entreprises, la mise en place de taxes environnementales, de fixation des revenus d'insertion, des grandes lignes salariales telles que le salaire

minimum, le temps de travail, les congés payés, les conditions de travail, l'accès à la retraite, l'accès aux soins... De la même façon qu'il établit le cadre fiscal applicable aux particuliers comme le passage de l'ISF à l'IFI.

L'État est aussi responsable de l'orientation et des montants de ses recettes fiscales. L'on retrouve ici l'opposition entre Danemark² (fiscalité importante, accès maximum aux services publics et philanthropie peu développée), France (fiscalité moyenne tendant à se réduire, socle de prestations publiques diminuant et rôle important de la philanthropie) et États-Unis (fiscalité basse et visant un taux d'imposition très bas, politiques et services publics minimums et rôle majeur, avant le second mandat de Trump, de la philanthropie comme financeur privé au service de tous les domaines de l'intérêt général...)

Il ne s'agit pas du tout de prôner une augmentation des impôts, mais de se poser la question de la part et du montant des ressources publiques à consacrer aux domaines sociaux et environnementaux, de rétablir une certaine équité fiscale (notion de justes inégalités) complétée par un secteur philanthropique puissant. Mais la philanthropie ne peut pas jouer le rôle d'un service public bis ni celui d'un réparateur universel des fractures sociétales et environnementales, mobilisable à volonté. La question de la légitimité à intervenir du secteur philanthropique se trouble de la question suivante: peut-il laisser une situation se dégrader sans intervenir et, s'il doit intervenir, est-ce avec une liste de priorités qui sont les siennes ou bien agir dans les domaines de l'intérêt général les plus urgents?

En effet, ce sont les arbitrages publics qui décident de la politique sociale et environnementale à mener et donc du montant et de la répartition des allocations sociales, familiales, de la gratuité ou du coût de l'accès à l'éducation ou aux soins et de l'importance donnée aux enjeux climatiques.

Les différents points évoqués ne font que confirmer le rôle central des institutions élues dans la définition des prélèvements

2. Comme précédemment, nous évoquons le système danois comme un système devenu en partie théorique et ne reflétant pas l'organisation de la société actuelle.

fiscaux, des prestations sociales, des crédits en faveur de l'environnement ainsi que des déductions fiscales, domaines d'intervention et cadre de la philanthropie. L'arbitrage entre le poids respectif de chacun des paramètres que sont la politique fiscale, la politique sociale, les politiques environnementales (nationales et internationales) et la philanthropie est au cœur de réflexions et propositions remettant en question le caractère indépassable du paradigme libéral face à des choix politiques que l'on pourrait qualifier de « pom-pier pyromane ». Le credo du zéro impôt supplémentaire atteint ses limites lorsque l'augmentation des dépenses militaires, indispensable dans le cadre de la guerre en Ukraine, entraîne mécaniquement la baisse des dépenses socio-environnementales. L'exemple, déjà cité, du programme spatial américain et de l'envoi des premiers hommes sur la Lune qui a eu un fort impact³ sur la société américaine dans les années 1960, s'est fait grâce à une augmentation des impôts, y compris sur les plus hauts revenus. Hausse d'autant plus importante qu'elle couvrait aussi le programme de lutte contre la pauvreté.

Ces différents éléments ont un impact important sur la philanthropie. En effet, le credo mentionné augmente les besoins sur lesquels la philanthropie intervient et la pousse aux limites de ses capacités.

DES INTERROGATIONS CROISSANTES SUR LE CARACTÈRE INDÉPASSABLE DU PARADIGME LIBÉRAL

Les contradictions évoquées font apparaître des interrogations croissantes sur l'indépassabilité du modèle libéral. En effet, ces interrogations sont multiformes et recouvrent un spectre qui va de l'activisme à des questionnements théoriques importants en passant par l'invention de nouveaux indicateurs ou le recours à des notions telles que la fenêtre d'Overton.

3. Rapport de la NASA daté de 2022 sur les impacts socio-économiques du programme spatial américain.

Une contestation activiste

Cette contestation pourrait apparaître comme ponctuelle ou anecdotique. Cependant, la multiplication des mouvements contestataires ou des manifestations et grèves diverses, leur durée et répartition géographique semblent plutôt indiquer un faisceau de signaux faibles concordants.

L'écho des Gilets jaunes⁴, Bonnets rouges et de diverses manifestations en France, l'ampleur des mouvements anticapitalistes comme Occupy Wall Street, Oxfam ou des mouvements environnementalistes aux États-Unis comme le Sunrise Movement, le Natural Resources Defense Council ou celui de « I can't breathe », qui fait le lien entre lutte contre le racisme et lutte contre le changement climatique et enfin, en Allemagne, le collectif Letzte Generation (« Dernière Génération ») interdit pour ses actions violentes, expriment, chacun à leur manière, une contestation de la société de marché, un rejet des inégalités de richesse, l'urgence face au changement climatique, la lutte contre des taxes et un système fiscal inéquitables, et l'exaspération de ne pas être entendus. Hors problématique environnementale, la révolte des va-nu-pieds sous Richelieu se faisait au cri de « Vive le roi sans gabelle » et les cahiers de doléances de 1789 mentionnaient déjà le caractère inéquitable des impôts et de leur répartition⁵. Ils réclamaient l'impôt pour tous, l'abolition des taxes sur les produits de première nécessité, la justice pour tous et l'encadrement des loyers à Paris (!).

Une première prise en compte de ces signaux faibles

Une recension dans le journal *Le Monde*⁶ du livre écrit par Patrick Artus et Olivier Pastré, intitulée « De l'économie de l'abondance à l'économie de la rareté, un changement de paradigme »

4. Stéphane Rozès, « Les "Gilets jaunes" : une jacquerie française », *Revue Politique et Parlementaire*, 5 mars 2019.

5. Bruno Latour, « Les nouveaux cahiers de doléances », *Esprit*, mars 2019.
https://shs.cairn.info/article/ESPRI_1903_0103

6. Patrick Artus, Olivier Pastré, *De l'économie d'abondance à l'économie de rareté*, Odile Jacob, 2023, recensé dans *Le Monde* du 30 mars 2023 par Alain Beuve-Méry.

illustre l'interprétation croissante de certains de ces signaux faibles comme des mouvements de fonds.

Les rapports de l'OCDE, qui rassemble 38 pays parmi les plus riches ayant en commun de partager un système démocratique et de promouvoir l'économie de marché, ainsi que ceux du GIEC, sont à ce titre particulièrement parlants et font apparaître des évolutions majeures :

- Moins de main-d'œuvre salariée et couverte par la protection sociale, moins de matières premières et moins d'épargne.
- Une inflation touchant particulièrement les classes moyennes qui sont les électeurs piliers de la démocratie.
- Parallèlement, la hausse du prix de l'énergie et des biens de première nécessité qui, pour être acceptable, doit comprendre une politique redistributive accrue, notamment en faveur des classes moyennes, d'où une augmentation de la pression fiscale.
- Des politiques économiques et sociales qui doivent être concentrées sur la transition écologique, ce qui implique un changement de paradigme du modèle néolibéral en raison de l'intervention majeure de l'État.

Aux États-Unis, un article du *New York Times* du 28 novembre 2022 posait déjà la question : "Have the anticapitalists reached Harvard Business School?" De même, la création à la Wharton School du MBA « Diversity, Equity and Inclusion » (DEI) et « Environmental, Social and Governance Factors for Business » (ESGB) reflète le besoin de développer un regard alternatif sur le fonctionnement et les moteurs des entreprises américaines.

Parallèlement, les chercheurs Zimmerman et Dart, dans un article de 1998⁸, s'inquiétaient d'une possible évolution de la philanthropie vers un modèle « pervasive », c'est-à-dire une idéologie qui voit toutes les interactions au sein des sociétés humaines comme mues par les lois du marché.

7. « Est-ce qu'il y a des anticapitalistes même à la Harvard Business School ? » article de Emma Goldberg.

8. Brenda Zimmerman, Raymond Dart, "Charities Doing Commercial Ventures: Societal and Organizational Implications", Toronto, Canadian Policy Research Network and the Trillium Foundation, 1998.

Un appel à changer de grille de lecture

Cette nouvelle grille de lecture se fonde principalement sur les actions menées en temps de crise. L'épidémie de Covid et les guerres récentes conduisent à repenser le rôle d'un État de plus en plus absent pour aller au contraire vers un renforcement de celui-ci et vers son retour dans de nombreux domaines de l'intérêt général. Les domaines de la santé, de l'éducation, « les travailleurs en première ligne » en sont l'exemple, comme la mise en place de mécanismes de soutien aux entreprises, aux salariés comme aux non-salariés et, enfin, de protection accrue des publics les plus exclus des bénéfices du contrat social. Sans parler de moyens phénoménaux en termes de santé publique, de *care* et de recherche médicale. Le « quoi qu'il en coûte » pose les questions du où et comment intervenir et avec quelle répartition des moyens. Il replace la question du coût comme subordonnée à la nécessité de protéger, de maintenir l'organisation de l'État, en étant très attentif aux conditions démocratiques dans lesquelles s'effectue ce renforcement de son rôle. Le virage rapide à ce moment-là de la philanthropie vers la santé, la recherche et la protection des plus exclus – en raison de la fracture numérique par exemple – montre sa capacité à s'adapter aux changements du fonctionnement du contrat social.

Historiquement, l'État est déjà intervenu massivement à plusieurs reprises, que ce soit sous la forme de l'économie de guerre, de la reconstruction ou pour résoudre des crises économiques et sociales, à l'instar du New Deal, du Front populaire de Léon Blum en 1936 ou du Conseil national de la Résistance créant la Sécurité sociale en 1944 (elle a été promulguée en 1945). Si la crise du Covid a pu être absorbée, le changement climatique ne semble pas être traité politiquement comme une crise réelle, immédiate et dangereuse, avec les adaptations politiques et économiques nécessaires.

La notion de momentum

La philosophe Cynthia Fleury évoque la notion de *kairos* chez les Grecs pour parler de la transformation d'un événement en un commencement historique. Moins philosophique, un article de la newsletter « Fast Company » intitulé “The impossible for capitalism

is suddenly possible⁹ (L'impossible pour le capitalisme est soudain devenu possible) fait appel au concept de fenêtre d'Overton.

Celui-ci figure le moment où des idées qui auraient pu paraître radicales, inenvisageables ou inacceptables deviennent brusquement envisageables suite à un choc sociétal ou environnemental. Pendant un laps de temps (la crise et la période suivant immédiatement la crise), une transformation de fond ou partielle du contrat social devient possible.

Dans le cadre du Covid, même si cela n'a pas été considéré comme un changement de long terme, la croissance du PNB est devenue un objectif de second rang et l'intervention des États, critiquée jusque-là, a été acceptée, voire demandée.

Ce concept de fenêtre d'Overton¹⁰ s'est révélé exact. Il existe des circonstances où il devient possible, politiquement et socialement, de mener des actions et des politiques qui seraient apparues inapplicables auparavant, remettant en cause le caractère indépassable du paradigme libéral.

Cette capacité à rendre l'impossible possible a donné énormément d'arguments aux partisans d'un changement de paradigme pour faire évoluer le contrat social-libéral vers un contrat social et environnemental. La notion d'État providence a évolué elle aussi.

DEUX DIRECTIONS POSSIBLES À CE CHANGEMENT DE PARADIGME

Tout d'abord, en passant d'un contrat social-libéral à un contrat social et environnemental, intégrant la notion de bien-être et de justice environnementale, plus généreux dans les droits, biens et protections accordés à ses sociétaires, dont la base s'élargit aux non-humains, animés et inanimés. Dans ce contrat social et environnemental, la philanthropie s'attache à traiter ensemble les fractures sociales et environnementales, à intervenir collectivement sur des zones géographiques plus larges, à se concentrer

9. Sebastien Buck, Fast Company, 30 mars 2020.

10. Article fenêtre d'Overton sur Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fen%C3%AAtre_d%27Overton

sur les changements systémiques et enfin, à se fixer des objectifs fondés sur des indicateurs clairs, multiples et atteignables. Les exemples de la Nouvelle-Zélande, de l'Équateur, de l'Écosse et de l'Islande illustrent ce nouveau paradigme.

En sens inverse, le changement de paradigme peut être le passage d'un contrat social-libéral à un contrat social néolibéral, voire libertarien. Le périmètre des interventions publiques se limite alors à assurer la sécurité intérieure et extérieure, le respect des relations contractuelles et la protection d'un jeu de droits réduits et ne garantissant que très peu de biens primaires. La philanthropie ne bénéficie plus d'aucun avantage fiscal et, même si les fortunes augmentent en nombre et quantité, n'est plus en mesure de s'attaquer à des problèmes globaux et de grande ampleur pour retourner vers le traitement de problèmes plus locaux et touchant un public plus réduit. La liberté des philanthropes est totale mais les enjeux sociaux et environnementaux ne figurent plus dans la liste des priorités publiques. Si un philanthrope veut s'y attaquer, il se retrouve à contre-cycle. Les exemples sont ici beaucoup plus marquants : il s'agit des États-Unis de Trump (où les avantages fiscaux de la philanthropie sont remis en cause), de l'Argentine de Javier Milei et de la Hongrie de Viktor Orban.

Le changement de paradigme peut donc se faire dans les deux sens : plus ou moins d'impôts, plus ou moins de protection sociale, plus ou moins de lutte contre le changement climatique ou contre la pauvreté, plus ou moins de prise en compte de la nature et de la situation sociale des sociétaires, etc.

Des expérimentations diverses sur les revenus, le partage et le changement d'indicateurs

Le changement de paradigme mentionné s'appuie aussi sur des expérimentations de nouvelles formes de fonctionnement socio-environnemental – comme c'est le cas pour le revenu universel en Californie, l'économie des communs ou l'économie du bien-être – et la mise en place d'indicateurs plus larges que ceux de la seule croissance économique.

L'idée d'un revenu universel, âprement discutée, a été expérimentée dans la ville de Stockton en Californie dans un programme

nommé EPIC («End Poverty in California¹¹»), qui s'appuie sur quelques principes :

- personne ne devrait vivre dans la pauvreté;
- l'existence de la pauvreté n'est pas inévitable;
- la pauvreté est issue de politiques élaborées par des hommes, donc des politiques élaborées par des hommes peuvent la démanteler;
- l'expérience d'une allocation universelle peut permettre de vérifier ces principes.

À très petite échelle (30 personnes), la Grande-Bretagne a mis en place un revenu universel de 1600 livres mensuelles sur deux ans afin d'en mesurer les effets sur la santé physique et mentale des participants¹². En Belgique, cette idée a été plébiscitée par le G1000, un groupe de citoyens tirés au sort pour débattre des priorités de la société belge autour d'un montant de 1000 euros mensuels. En France, le programme politique de Benoît Hamon en 2017 intégrait ce concept. Les termes de ce débat sur le revenu ou l'allocation universelle sont analysés par le philosophe et économiste belge Philippe Van Parijs de l'université de Louvain dans son livre *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*¹³ qui est, de notre point de vue, une des meilleures synthèses sur le sujet.

L'économie des communs

Ce sont les ressources naturelles, sociales, servicielles divisibles et distribuables que les publics décident d'utiliser et d'orienter grâce à l'auto-organisation plutôt que de dépendre de l'État ou du marché pour le faire. C'est le cas par exemple avec la gestion commune de l'eau dans un village ou de l'accès à un savoir collaboratif pour tous comme Wikipédia.

11. David B. Grusky, D. et al., "Ending Poverty in California: A Blueprint for a Just and Inclusive Economy", université de Stanford, 2022.

12. Dahaba Ali Hussien, "Universal basic income of £1,600 a month to be trialled in two places in England", *The Guardian*, 4 juin 2023. <https://www.theguardian.com/society/2023/jun/04/universal-basic-income-of-1600-pounds-a-month-to-be-trialled-in-england>

13. Philippe Van Parijs, *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Le Seuil, 1991.

Édouard Jourdain, dans le *Que sais-je?* (PUF, 2021) sur *Les Communs*, en donne une définition engagée: «L'approche par les communs de la propriété dépasse les seules options de la privatisation et de la nationalisation (au sens d'étatisation) dans la mesure où elles restent prisonnières de la logique propriétaire au sens du droit absolu d'une personne sur une chose [...] «La chose commune [dépasse] les seuls droits subjectifs «. »

En France plusieurs associations comme les Communs¹⁴, La Coop des Communs¹⁵ ou Destin commun¹⁶ sont fortement impliquées sur ce nouveau type d'économie. Ainsi dans le journal *La Tribune* Laurence de Nervaux¹⁷, directrice de Destin commun, explore-t-elle une nouvelle voie pour approcher les réseaux sociaux et décrit ce que peut être un nouveau partage des biens numériques.

L'économie du bien-être (well-being)

L'économie du bien-être s'organise autour de trois principes majeurs:

- Restaurer des relations harmonieuses entre la société et la nature. Le Costa Rica a ainsi adopté un plan national de décarbonation¹⁸ très ambitieux: viser 100% d'électricité renouvelable, passer à une déforestation inversée (passer de 52% à 60% de forêts), mettre en place une infrastructure nationale de recyclage des déchets, objectif zéro émission CO₂ dans les transports individuels ou collectifs en 2050, etc.

- Assurer une juste distribution des ressources afin de réduire les inégalités économiques.

14. Voir ici «le portail des Communs»: lescommuns.org

15. La Coop des Communs: <https://coopdescommuns.org/fr/association/>

16. Destin commun: <https://www.destincommun.fr/>

17. Laurence de Nervaux, «Le pari de Laurence de Nervaux: le vent tourne pour les réseaux sociaux», *La Tribune* (vidéo), 17 décembre 2024. <https://www.latribune.fr/opinions/le-pari-de-laurence-nervaux-le-vent-tourne-pour-les-reseaux-sociaux-1014206.html>

18. Government of Costa Rica 2018-2050, «National Decarbonization Plan», United Nations Climate Change. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NationalDecarbonizationPlan.pdf>

-Aider à bâtir des individus et des communautés en bonne santé et résilientes en leur assurant un bien-être physique, psychologique, social, économique et spirituel.

Le développement d'un cadre intersectoriel pour les partenariats publics/privés

En termes philanthropiques, le think tank qu'est l'institut Aspen, très important aux États-Unis et disposant de nombreuses antennes à l'étranger, a mis en place un projet intersectoriel¹⁹ qui vise à développer les coopérations public/privé afin de soutenir des actions collectives pouvant changer le système économique actuel, d'augmenter les connaissances et le lobbying sur l'économie du bien-être et enfin, de changer les récits sur ce qui est possible et souhaitable, afin d'agir aux niveaux local, national et mondial en faveur d'une transition vers une économie du bien-être. L'objectif global étant de passer du *care* (accompagner, prendre soin et soigner) au *well-being* (mener une vie satisfaisant nos besoins fondamentaux, mais qui permette aussi de combler d'autres attentes: santé, équité, dignité, participation au bien commun, capacité à se projeter dans le futur, environnement sain et permettant d'évoluer dans le monde en respect des écosystèmes.)

Ce changement de paradigme au niveau philanthropique apparaît désormais aux États-Unis où des personnalités²⁰ ayant exalté la grande philanthropie, soutiennent désormais que celle-ci devrait se concentrer sur :

- faire remonter des solutions de terrain et faire participer les premiers concernés aux processus de choix et décisions, dans une logique de « philanthropie fondée sur la confiance » ;
- la remise en cause des politiques salariales et sociales menées par les entreprises et les priorités que se donne le pouvoir politique élu ;

19. Institut Aspen, "Aspen Institute Aims to Boost Public/Private Cooperation by Bringing 'The Intersector Project' In-House", communiqué de presse, 3 juin 2021, Aspen Institute Aims to Boost Public/Private Cooperation by Bringing "The Intersector Project" In-House - The Aspen Institute

20. Mark Kramer, Steve Phillips, "Where Strategic Philanthropy Went Wrong", *art. cit.* .

-la protection et l'encouragement d'un fonctionnement réellement démocratique des sociétés ainsi que la protection de valeurs qui devraient être le fondement de nos démocraties.

L'apparition de nouveaux indicateurs

L'OCDE a élaboré un nouvel index – indicateur du vivre-mieux (*better life index*) – qui prend en compte les conditions de logement, de sécurité, d'engagement citoyen, les liens sociaux, l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle, la durée d'accueil des enfants dans les écoles ou autres moyens de garde. Un indice élevé comme au Canada signifie un très fort taux de satisfaction de la population vis-à-vis de son mode et niveau de vie.

L'Écosse a, quant à elle, dessiné un cadre national de performance (National Performance Framework) qui intègre à la fois des facteurs de bien-être, le caractère soutenable et inclusif de la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Enfin, la Nouvelle-Zélande établit un « budget d'économie du bien-être » (*Wellbeing Budget*) qui met au cœur des décisions politiques le bien-être des citoyens, le développement durable et l'impact à long terme des orientations budgétaires choisies. Des objectifs précis sont ainsi visés sur le taux de pauvreté des enfants, la lutte contre les violences domestiques, le soutien à l'innovation, l'insertion des personnes handicapées, la transition énergétique, l'augmentation du niveau de vie des populations autochtones, etc. Un ensemble particulier d'objectifs est fixé à chaque ministre.

Ces différents indicateurs tentent de faire reposer la mesure de la performance et de la compétitivité des pays non seulement sur des critères économiques mais aussi sur des critères économiques, sociaux et environnementaux.

UNE REMISE EN CAUSE THÉORIQUE GRANDISSANTE

Dans un article paru sur le site *La vie des idées*²¹ consacré à Jane Mansbridge, professeure de sciences politiques à l'université Harvard, celle-ci se décrit comme une « “théoricienne normative de la démocratie dont le travail est guidé par l'analyse empirique”. Mais dans [s]on esprit [elle est] toujours une féministe, toujours engagée pour l'égalité, essayant toujours de réfléchir à la manière d'améliorer la démocratie ». Les auteurs soulignent son apport théorique à la notion de démocratie participative. Cette notion rejoint partiellement la théorie de la justice rawlsienne lorsque celle-ci introduit une délibération préalable, sous l'artifice du voile d'ignorance, pour choisir les règles de société auxquelles aspirent les citoyens.

La démocratie participative et délibérative consiste à donner aux sociétaires une capacité à voter pour les politiques publiques qu'ils souhaitent, mais aussi à participer directement au choix du contrat social dans lequel ces politiques vont être mises en application. Paradoxalement, le président Emmanuel Macron a mis en place des conventions citoyennes pour l'environnement ainsi que pour la fin de vie (peu suivies d'effets !). Parallèlement, la société civile expérimente, par exemple, des comités citoyens pour l'alimentation pour tester une « sécurité sociale de l'alimentation²² », expérimentation innovante soutenue par plusieurs fondations.

Margaret Levi est Faculty Fellow du Centre d'études des sciences comportementales et professeur émérite en sciences politiques à Stanford. Elle a travaillé notamment sur l'acceptabilité politique de l'impôt, la consolidation du lien de confiance entre État et citoyens et sur la notion de croyance en économie politique.

21. Samuel Hayat, Julien Talpin, Audric Vitiello, « Jane Mansbridge, entre faits et normes », *La vie des idées*, 21 décembre 2022.

22. La sécurité sociale de l'alimentation vise à doter de 150 euros une carte vitale de l'alimentation. Elle s'appuie sur trois principes : l'universalité, la définition démocratique des types de produits pris en charge et un financement fondé sur la cotisation sociale.

Dans un article du *Political Science Quarterly*²³, elle fait reposer l'acceptabilité de l'impôt (et sa capacité à le prélever) sur trois facteurs : la capacité du gouvernement à tenir effectivement ce qu'il s'est engagé à faire grâce aux impôts ; sa capacité à assurer l'équité du prélèvement et de la base fiscale ; et enfin, sa capacité à disposer de moyens pour punir les fraudeurs. Par cette analyse, elle explique à la fois la tolérance au très haut taux d'imposition des pays nordiques qui « délivrent » de nombreux services publics de qualité et, dans d'autres pays, les protestations sur l'iniquité fiscale croissante entre riches et pauvres, alors que ces derniers voient à la fois les services publics diminuer et les personnes les plus riches soumises à un très faible taux réel d'imposition.

L'acceptabilité du contrat social-libéral diminue alors au point d'être remise en cause sur son point central, c'est-à-dire le libéralisme économique. Accepter l'imposition et de justes inégalités prend fin au moment où une partie de la population considère ne « pas en avoir pour son argent » et réalise que le traitement fiscal entre riches et pauvres est inéquitable sans justification probante. La théorie du ruissellement d'une part²⁴ et la pertinence de la courbe de Laffer (« trop d'impôts tue l'impôt ») s'étant révélées inexactes et contre-productives tant fiscalement que socialement.

Si de telles croyances sont fausses, si les prémisses des politiques économiques en œuvre (moins d'impôts et moins de dépenses publiques pour plus de croissance et création de richesses) sont remises en question et si la philanthropie, malgré ses capacités et sa valeur ajoutée, n'a pas de poids suffisant pour jouer un rôle correctif ou curatif, alors c'est le contrat social-libéral lui-même qui est interrogé.

23. Margaret Levi, "Pathologies of Rational Choice Theory: A Critique of Applications in Political Science", *Political Science Quarterly*, vol. 110, n° 2, été 1995.

24. « Nous constatons que l'augmentation de la part du revenu des pauvres et de la classe moyenne augmente la croissance, tandis qu'une augmentation de la part du revenu des 20% supérieurs entraîne une croissance plus faible – c'est-à-dire que lorsque les riches s'enrichissent, les avantages ne se répercutent pas sur le revenu. » FMI 2015. Cité dans Pascal Riché, « La « théorie du ruissellement », fable des années 1980 », *Le Nouvel Observateur*, 29 septembre 2017. <https://www.nouvelobs.com/edito/20170929.0B55332/la-theorie-du-ruissellement-fable-des-annees-1980.html>

L'apport de Margaret Levi est fondamental, car il replace les arbitrages internes du libéralisme actuel (arbitrages entre politique fiscale, politique sociale et politique environnementale) non comme des choix contraints mais comme des choix susceptibles d'être modifiés en fonction du contrat social souhaité et réalisable. La philanthropie elle-même retrouve ainsi une mobilité et une malléabilité qu'elle perdait en raison de services publics, d'aides sociales et de protection environnementale décroissants, qui la contraignaient de plus en plus à un rôle de service public bis. Il s'agit donc bien ici d'un véritable changement de paradigme.

La philanthropie est affectée par celui-ci et prise entre deux feux: d'un côté, une évolution du contrat social libéral vers un contrat social et environnemental qui modifierait en profondeur, sans toucher à son rôle au sein de la société, ses objectifs, ses modes d'intervention et d'organisation. De l'autre, une réduction comme une peau de chagrin dans le cadre d'un contrat social libertarien, où seuls les domaines régaliens sont maintenus et où les domaines sociaux, environnementaux, éducatifs... sont dévolus au secteur marchand et contractuel.

CONCLUSION

Le fil rouge de cet essai est la conviction que ce changement de paradigme paraît tout aussi indispensable qu'inévitable à l'heure où le contrat social-libéral¹ semble à la croisée des chemins. D'un côté, on constate un glissement vers un contrat social et environnemental tenant compte du caractère indispensable et urgent de la lutte contre le changement climatique. Celui-ci intègre l'inégalité des richesses et les fractures sociales et environnementales grandissantes tout en laissant une place majeure aux interventions philanthropiques dans une logique de complémentarité.

D'un autre, on observe le glissement vers un contrat social néo-libéral adoptant une démarche inverse, fondée sur la réduction du spectre du contrat social en le limitant aux fonctions régaliennes principales. Ce qui signifie refuser de s'impliquer plus avant dans la lutte contre le changement climatique (en adoptant une position climato-sceptique) et déléguer au secteur privé la résolution – ou pour être plus exact, l'ignorance – des injustices environnementales couplant lutte contre la pauvreté et combat pour le climat. La philanthropie serait alors dépassée par la taille et la multiplicité des problèmes à résoudre sans avoir aucune politique publique sur laquelle se caler.

En 2021, le chef d'orchestre Daniel Barenboim, dans une tribune dans *Le Monde*, appelait à une politique visionnaire par opposition à une politique gestionnaire. Plus radical et utopiste, Robespierre déclarait devant l'Assemblée constituante : « C'est l'imagination timorée des hommes qui pose à chaque pas les bornes du possible et de l'impossible. » Une sorte de fenêtre d'Overton avant l'heure.

1. Pour rappel, le contrat social libéral cherche à trouver un équilibre entre maîtrise des déficits publics par la réduction des dépenses publiques et préservation d'un filet de protection sociale, qui diminue en raison de prélèvements sociaux en baisse. Certains le définissent comme un État providence social-libéral. Mais la politique environnementale y est, contrairement au contrat social et environnemental, un objectif de second rang par rapport aux objectifs économiques.

Un contrat social et environnemental est porteur d'une vision de ce que doit être une société juste, attentive et pérenne tenant compte à la fois des défis sociaux et environnementaux, mais ce contrat ne peut se construire sans une proposition politique structurée, globale, claire et stratégique, adoptée et avalisée par les citoyens et tenant compte plus largement des non-humains et inanimés ainsi que des sociétaires à naître.

La philanthropie n'a pas vocation à porter seule des domaines entiers de l'intérêt général, mais sa place dans la cohésion de la société et l'accompagnement des évolutions de celle-ci, aussi importantes soient-elles, reste indispensable, comme le mortier dans la construction d'un édifice qui, pour paraphraser le discours de Martin Luther King, ne produirait plus de mendiants.

BIBLIOGRAPHIE

- > Marc ABÉLÈS, Jérôme KOHLER, « Grandes fortunes et philanthropie en Europe continentale », Publication BNP Paribas Wealth Management, 2011
- > Kevin ANDRÉ, Sylvain BUREAU, Arthur GAUTIER, Olivier RUBEL, "Beyond the Opposition between Altruism and Self-Interest: Reciprocal Giving in Reward-Based Crowdfunding", *Journal of Business Ethics*, vol. 146, décembre 2017
- > Anthony B. ATKINSON, *Inégalités*, trad. Françoise Chemla, Paul Chemla, Le Seuil 2016
- > Catherine AUDARD, René SÈVE, Jean-Pierre DUPUY, *Individu et justice sociale : autour de John Rawls*, Le Seuil, 1988
- > Catherine AUDARD, *Qu'est-ce que le libéralisme ?*, Folio Essais, Gallimard, 2009
- > Bénédicte BONZI, *La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Le Seuil, 2023
- > Pierre BOURDIEU, Jean-Claude PASSERON, *Les Héritiers : les étudiants et la culture*, Les éditions de Minuit, 1964
- > Anne BRUNNER, Louis Maurin (dir.), « Rapport sur la pauvreté en France, édition 2024-2025 », Observatoire des inégalités, décembre 2024.
- > Alan F. CHALMERS, *Qu'est-ce que la science*, La Découverte, 1987
- > I. Bernard COHEN, *Revolution in Science*, Harvard University Press, 1987
- > Donald DAVIDSON, *Paradoxes de l'irrationalité*, trad. Pascal Engel, L'Éclat, 1991
- > Philippe DESCOLA, *Par-delà nature et culture*, Folio essais, Gallimard, 2005
- > John DEWEY, *L'Art comme expérience*, trad. coordonnée par Jean-Pierre Cometti, Folio essais, Gallimard, 2010
- > Jean-Pierre DUPUY, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Le Seuil, 2002
- > Jean-Pierre DUPUY, *Le Sacrifice et l'Envie : le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Calmann-Lévy, 1996
- > Nicolas DUVOUX, *Le Nouvel Âge de la solidarité : pauvreté, précarité et politiques publiques*, Le Seuil, 2012
- > Nicolas DUVOUX, Serge PAUGAM, *La Régulation des pauvres*, PUF, 2013
- > Nicolas DUVOUX, *Les Oubliés du rêve américain. Philanthropie, état et pauvreté urbaine aux États-Unis*, PUF, 2015
- > Vincent EDIN, *Quand la charité se fout de l'hôpital*, Rue de l'échiquier, 2021
- > Angela M. EIKENBERRY, Roseanne Marie MIRABELLA, "Extreme Philanthropy: Philanthro-capitalism, Effective Altruism, and the Discourse of Neoliberalism", *PS: Political Science & Politics*, vol. 51, n° 1, 2018

- > Angela M. EIKENBERRY, "Refusing the Market: A Democratic Discourse for Voluntary and Nonprofit Organizations", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 38, n° 4, 2009
- > Jon ELSTER, *Solomonic Judgements : Studies in the limitations of rationality*, Cambridge University Press, 1989
- > Marlene ENGELHORN, *L'Argent. Pouvoir, richesse, injustice*, trad. Vincent Langlois, Gerrit Wetter, Massot, 2024
- > Didier ERIBON, *Une morale du minoritaire*, Champs, Flammarion, 2023
- > Laurence FONTAINE, *Vivre pauvre. Quelques enseignements tirés de l'Europe des Lumières*, Gallimard 2022
- > Camille FROIDEVAUX-METTERIE, *La Révolution du féminin*, Gallimard, 2015
- > Peter FRUMKIN, Arthur GAUTIER, Anne-Claire PACHE, *Vers une philanthropie stratégique*, Odile Jacob, 2020
- > Claude GAMEL, « Justice sociale : Sen contre Hayek face à Rawls. Le libéralisme contractueliste *a contrario* consolidé », *Cahiers d'économie politique*, n° 74, 2018
- > Arthur GAUTIER, Laurence DE NERVAUX, « La France qui donne. État de la recherche sur le don en France », Observatoire de la Fondation de France/Essec, 2015
- > Arthur GAUTIER, Anne-Claire PACHE, Valérie MOSSEL, "Giving in France: A Philanthropic Renewal after Decades of Distrust" in P. Wiepking, F. Handy (dir.), *The Palgrave Handbook of Global Philanthropy*, Londres, Palgrave Macmillan, 2015
- > Arthur GAUTIER, Anne-Claire PACHE, *La Philanthropie : une affaire de familles*, Autrement, 2014
- > Bronislaw GEREMEK, *La Potence ou la Pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, trad. Joanna Arnold Moricet Gallimard, 1987
- > Anand GIRIDHARADAS, *Winners Take All. The Elite Charade of Changing the World*, New York, Knopf Doubleday, 2018
- > Jacques T. GOUBOUT, *Le Don, la Dette et l'Identité*, La Découverte, 2000
- > Jacques T. GOUBOUT en collaboration avec Alain Caillé, *L'Esprit du don*, La Découverte, 1992
- > Maurice GODELIER, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, 2007
- > Nicolas GUILHOT (dir.), *The Invention of International Relations Theory: Realism, the Rockefeller Foundation and the 1954 Conference on Theory*, Columbia University Press, 2011
- > James J. HECKMAN, *Giving Kids a Fair Chance*, Cambridge, MIT Press, 2013.
- > Marcel HÉNAFF, « Mauss et l'invention de la réciprocité », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n° 36, 2010
- > Marcel HÉNAFF, Olivier MONGIN, « De la philosophie à l'anthropologie : Comment interpréter le don ? », *Esprit*, n° 182, février 2002

- > Marcel HÉNAFF, « Don cérémoniel, paradoxe de l'altérité et reconnaissance réciproque », *Revue d'éthique et de théologie morale*, HS n° 281, 2014
- > Julian HUXLEY, *Essays of a Humanist*, New York, Harper and Row, 1964
- > Louis HYMAN, Edward E. BAPTIST, *American capitalism: A Reader*, New York, Simon and Schuster, 2014
- > Florence JANY-CATRICE, Dominique MÉDA (dir.), *L'Économie au service de la société*, Les petits matins, 2019
- > George KLOSKO, "The Principle of Fairness and Political Obligation", *Ethics*, vol. 97, n° 2, 1987
- > Florent KOHLER, *Les sociétés animales : un regard sociologique*, Armand Colin, 2025.
- > Jérôme KOHLER (dir.), « La philanthropie, dernière idéologie ? », *Revue des Deux Mondes*, décembre 2012
- > Philippe KOURILSKY, *Le Manifeste de l'altruisme*, Odile Jacob, 2011
- > Thomas S. KUHN, *La Structure des révolutions scientifiques*, trad. Laure Meyer, Flammarion, 2018
- > Geoffroy DE LAGASNERIE, *Penser dans un monde mauvais*, PUF, 2017
- > Bruno LATOUR, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, 1999
- > Bruno LATOUR, *Face à Gaïa : huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La Découverte, 2015
- > Marion LEBoyer, Pierre-Michel LLORCA, *Psychiatrie : l'état d'urgence*, Fayard, 2018
- > Sylvain A. LEFÈVRE, Anne MONIER, *Philanthropes en démocratie*, PUF/La vie des idées, 2021
- > Alain LOTTIN, *La révolte des Gueux en Flandre, Artois et Hainaut*, Presses universitaires du Septentrion, 2016.
- > MAUSS, *Ce que donner veut dire : don et intérêt*, La Découverte, 1993
- > M.-S MARADEIX, A. GAUTIER, A.-C. PACHE, *Trust-Based Philanthropy*, in *Routledge Handbook, Multidisciplinary Perspectives in Philanthropy*, Routledge, 2025. À paraître.
- > Dominique MÉDA, Éric HEYER, Pascal LOKIEC, *Une autre voie est possible : vers un modèle socio-écologique*, Flammarion, 2018
- > Didier MINOT, *À quoi sert la philanthropie ? Richesse privée, action publique ou mobilisation citoyenne*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2019
- > Ami MISRA, Deepa PAWAR, "The case for philanthropy to step up with an intersectional approach", *Alliance*, 22 juillet 2022
- > Claudia MOATTI, « La radicalisation à Rome. Réflexions sur la fin de la République romaine », *La vie des idées*, 24 juin 2022
- > Anne MONIER, « La philanthropie face aux défis environnementaux », *Observatoire de la Fondation de France*, novembre 2024

- > Samuel MOYN, *Not Enough: Human Rights in an Unequal World*, Belknap Press/Harvard University Press, 2018
- > Robert NOZICK, *Anarchie, État et Utopie*, PUF, 1998
- > Naomi ORESKES, Erik M. CONWAY, *Les Marchands de doutes*, trad. Jacques Treiner, Le Pommier, 2012
- > André ORLÉAN, *L'Empire de la valeur*, Le Seuil, 2011
- > Bruno PALIER, « Des servants pour les cerveaux » in « Pourquoi les personnes "essentielles" sont-elles si mal payées ? », in Marc Lazar ; Guillaume Plantin ; Xavier Ragot, *Le Monde d'aujourd'hui : les sciences sociales au temps du COVID*, Presses de Sciences Po, 2020
- > Philip VAN PARIJS, *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Le Seuil 1991
- > Philip VAN PARIJS, Yannick VANDERBORGH, *Le Revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale.*, La Découverte, 2019
- > Thomas PIKETTY, *L'Économie des inégalités*, La Découverte, 2015
- > Thomas PIKETTY, « *Le Capital au XXI^e siècle* », Le Seuil, 2013
- Coimbatore Krishnao PRAHALAD, Stuart L. Hart, "The Fortune at the Bottom of the Pyramid", *Strategy + Business* (newsletter de PWC), premier trimestre 2002, n° 26
- > Mark R. RANK *et al.*, *Poorly Understood. What America gets wrong about Poverty*, Oxford University Press, 2021.
- > John RAWLS, *La Justice comme équité : une reformulation de Théorie de la justice*, La Découverte, 2008
- > John RAWLS, *Théorie de la justice*, trad. Catherine Audard, coll. Points, Le Seuil, 2009
- > Rob REICH, *Just Giving : Why Philanthropy Is Failing Democracy and How It Can Do Better*, Princeton University Press, 2020
- > Rob REICH, Chiara CORDELLI, Lucy BERNHOLZ (dir.), *Philanthropy in Democratic Societies*, University of Chicago Press, 2016
- > Jacob A. RIIS, *How the Other Half Lives; Studies among the Tenements of New York*, New York, C. Scribner's sons, 1890, University of Michigan Library Digital Collections
- > Diane ROMAN, *La Cause des droits. Écologie, progrès social et droits humains*, Dalloz, 2022
- > Pierre ROSANVALLON, *Le Libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Le Seuil, 1989
- > Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Flammarion, 1966
- > Arundhati ROY, "The pandemic is a portal", *Financial Times*, 3 avril 2020
- > Emma SAUNDERS-HASTINGS, "Plutocratic philanthropy", *The Journal of Politics*, vol. 80, n° 1, 2018
- > Amartya SEN, *L'Idée de justice*, trad. Paul Chemla, Éloi Laurent, Champs essais, Flammarion, 2009

- > Amartya SEN, *Repenser l'inégalité*, Le Seuil, 2000
- > Amartya SEN, "What Do We Want from a Theory of Justice ?", *The Journal of Philosophy*, vol. 103, 2006
- > Joseph E. STIGLITZ, *Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard 2003
- > Peter SINGER, *La libération animale*, Grasset, 1975.
- > Peter SINGER, *L'altruisme efficace*, Les arènes, 2015.
- > Bernard WILLIAMS, *L'Éthique et les Limites de la philosophie*, trad. Marie-Anne Lescourret, NRF Essais, Gallimard, 1990
- > Muhammad YUNUS, *Pour une économie plus humaine*, Jean-Claude Lattès, 2010
- > Olivier ZUNZ, *La Philanthropie en Amérique*, Fayard, 2012
- > Olivier ZUNZ, *Le Siècle américain. Essai sur l'essor d'une grande puissance*, Fayard, 2000

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	13
CHAPITRE 1 : PHILANTHROPIE, CONTRAT SOCIAL ET DÉMOCRATIE	17
> Qu'appelle-t-on philanthropie ?	17
> Philanthropie, contrat social et démocratie : des interactions complexes	18
> Les principaux contrats sociaux	22
> Un équilibre instable entre philanthropie, contrat social et État	29
> Comment inventer un contrat social qui prendrait en compte société et environnement ?	33
CHAPITRE 2 : LE RÔLE DE LA PHILANTHROPIE DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE	35
> Philanthropie et démocratie : un combat entre légitimité et efficacité ?	35
> La complexité des rapports de pouvoir entre État et philanthropie	38
> Le rôle à part des mégafondations	42
> Philanthropie et politique : amies ou ennemies ?	45
> Deux visions opposées du rôle de la philanthropie dans le processus démocratique	51
> Un article iconoclaste : « En quoi la philanthropie stratégique s'est-elle fourvoyée ? »	52
> Le rôle de la philanthropie dans les relations internationales	57
> Les instances de surveillance des fondations	61
CHAPITRE 3 : L'APPARITION DE LA NOTION DE CONTRAT SOCIAL ENVIRONNEMENTAL	65
> Un état des lieux inquiétant	67
> L'incidence des changements climatiques sur les inégalités sociales	70
> Une approche politique partagée entre écologie et courant de la décroissance dès les années 1970	76
> L'évolution de la philanthropie dans le cadre d'un contrat social et environnemental	78
> Une philanthropie climatique reflet d'une modification profonde du rôle des fondations	83
> Fondations et luttes contre le changement climatique	87

> Une approche philanthropique : intérêt général, lutte contre les inégalités sociales et changement climatique	89
> Les actions des fondations et fonds en faveur de l'environnement	90
> Des actions philanthropiques non dénuées de contradictions ou d'effets pervers	92

CHAPITRE 4 : LA PHILANTHROPIE AU CŒUR DES CHANGEMENTS SOCIÉTAUX	93
> Un enjeu historique	93
> Un enjeu sociétal	94
> Les évolutions marquantes et récentes de la philanthropie	96
> Les secteurs attractifs pour la philanthropie	97
> Les nouveaux modes d'intervention de la philanthropie	108
> Des liens innovants avec les bénéficiaires et les autres acteurs philanthropiques	111
> La multiplication d'outils et de prestataires philanthropiques	113
> Communication, réseaux sociaux et intelligence artificielle (IA)	114
> Une communication externe et/ou personnelle de plus en plus utilisée et assumée	115

CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DES PHILANTHROPES ET DES MOTIVATIONS PHILANTHROPIQUES	121
> Profils de philanthropes : archétypes et portraits	122
> Les spécificités des philanthropes américains	136
> Le philanthrope, produit d'un environnement spécifique	137
> Le rôle des biotopes	138

CHAPITRE 6 : LE NŒUD GORDIEN DES IMPÔTS	147
> En France, une fiscalité du mécénat et de la philanthropie parmi les plus avantageuses au monde	149
> Une succession d'avantages pour des structures de plus en plus complexes	151
> De multiples possibilités de statut pour les fondations	152
> Neuf types de fondations en France	153
> L'émergence de nouveaux types de structures en France	160
> Fondations américaines : création et taxation	165
> Les courants en faveur d'un taux d'imposition plus important pour les grandes fortunes	167
> Le retrait préoccupant des financements publics en faveur de l'intérêt général	171

CHAPITRE 7 : PHILANTHROPIE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	181
> Quelques chiffres et analyses en France en 2024	182
> Les outils de mesure de la pauvreté	184
> Face à la pauvreté, quelles réponses philanthropiques ?	185
> Un large spectre d'intervention	190
> Le choc entre politiques publiques et philanthropie	191
> La persistance des notions de « bon pauvre » et de « mauvais pauvre »	194
> Entre l'acceptable et l'inacceptable	197
CHAPITRE 8 : LES REMISES EN CAUSE RÉCENTES DE LA PHILANTHROPIE	203
> Une philanthropie porteuse d'une certaine vision de la société	203
> Du simplisme à la simplicité	208
> Le retour en grâce de la philanthropie traditionnelle	210
> Le chemin inverse : basculer de la philanthropie à l'entreprise	212
> Vers la fin de la non-lucrativité ?	212
> Des remises en cause émanant du secteur philanthropique lui-même	217
> Les faiblesses issues de l'organisation et du fonctionnement des fonds et fondations	220
> Des critiques de fond	226
> Liberté des philanthropes et hiérarchie des causes	229
CHAPITRE 9 : VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME	235
> Quel équilibre démocratique atteindre entre État, responsable de l'intérêt général, et philanthropie, actrice de l'intérêt général ?	236
> Des interrogations croissantes sur le caractère indépassable du paradigme libéral	241
> Deux directions possibles à ce changement de paradigme	245
> Une remise en cause théorique grandissante	251
CONCLUSION	254

